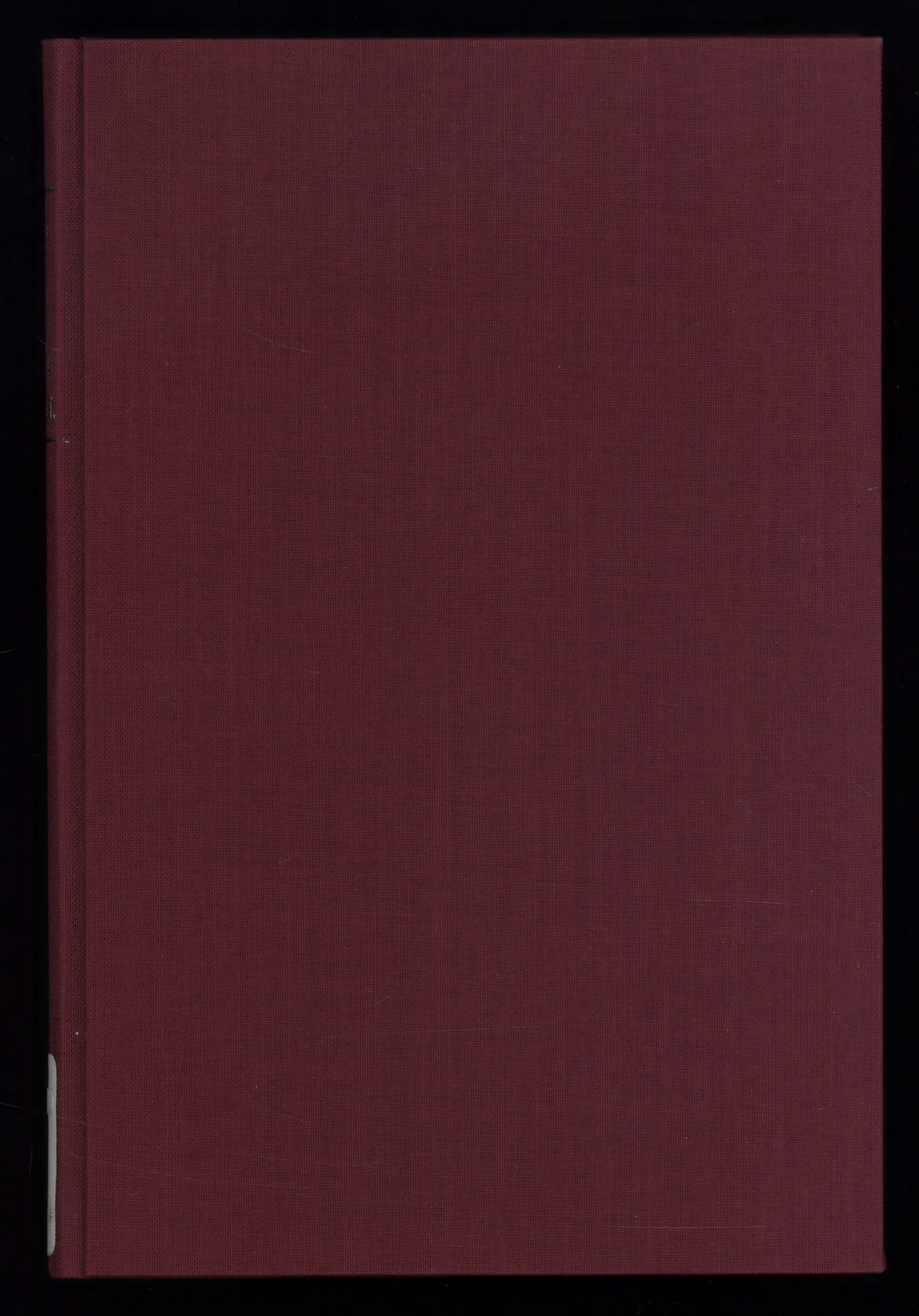


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

NEUVIÈME ANNÉE

1890



GENÈVE

IMPRIMERIE PAUL DUBOIS, QUAI DES MOULINS

1890

TABLE DES MATIÈRES

I. *Numismatique celtique et romaine.*

II. *Numismatique suisse.*

III. *Numismatique étrangère.*

IV. *Héraldique, Epigraphie.*

V. *Mélanges.*

TABLE DES FIGURES

I. *Planches hors texte.*

II. *Figures dans le texte.*

ERRATA

Pages.

24, 11me ligne. Après JUSTICE supprimez le point.
» 16me » Après Lossier supprimez la virgule.
» 23me » Après ANIMAUX supprimez le point.
» 26me » Après LUX supprimez la virgule.
30, 1re » Au lieu de : Im nächstem Jahre, lisez : In diesem Jahre.
84, 9me » La première partie de cette ligne doit être rapprochée de la précédente. L'alinéa doit commencer au mot *Tribune*.
33, 27me » Après le nom de M. J.-P. Delachaux supprimez le titre de conservateur du médailler.
36, 2me » Lisez Vienne au lieu de Munich et remplacez Allemagne par Autriche.
36, 30me » Remplacez M. Malet par M. Mazerolle, F., archiviste-paléographe, Paris.
37, 9me » Ajoutez comme 9me ligne : M. E. de Fellenberg.

Pages.			
153,	20me	ligne.	Le mot *perchée* doit être mis au masculin et placé à la ligne suivante après Château-Fort.
157,	9me	»	Ajoutez un tréma sur le U de Burgermeister.
169,	9me	»	Après PREUSSEN supprimez le point.
176,	14me	»	Lisez comme*n*çants au lieu de comme*r*çants.
183,	17me	»	Remplacez le N de Fe*n*ardent par un U.
185,	30me	»	Ajoutez comme 30me ligne : Trésorier : Théodore Henlé.
185,	31me	»	Ajoutez un R au nom de M. Burri.
»	33me	»	Remplacez le H. par un A.
192,	25me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'U du mot AOUT.
194,	18me	»	Après musique, supprimez le premier point et remplacez le second par une deuxième étoile.
195,	29me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'A.
»	30me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'U du mot AOUT.
196,	13me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'U du mot AOUT.
»	20me	»	Remplacez le *et* par un &.
197,	3me	»	Après 1890 supprimez le point.
»	9me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'U du mot AOUT.
210,	33me	»	Ajoutez un circonflexe sur l'U du mot AOUT.
212,	9me	»	Mettez le signe ℟ au commencement de la ligne.
»	16me	»	Après 1533 supprimez le point.
224,	27me	»	Ajoutez la phrase suivante comme 27me ligne : La prochaine assemblée générale aura lieu à Zoug.
225,	9me	»	Remplacez par un V le second W du nom de M. Wavre.
262,	26me	»	Remplacez le second *a* de Bâtimant par un *e*.
239,	13me	»	Ajoutez un *i* au mot question.
241,	27me	»	Le chiffre 1 doit être placé après *amis* et non après *moi*.
242,	2me	»	Mettez *frappées* au masculin.
245,	16me	»	Au lieu de *μινε*, lisez *μνᾶ*.
248,	24me	»	Remplacez le mot *partie* par *période*.

IXme Année 1890 N° 1

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

A NOS COLLÈGUES

Parmi tant d'autres publications qui disparaissent après une demi-activité, le *Bulletin de la Société suisse de numismatique* entre dans la neuvième année d'une existence qui n'a pas cessé d'être féconde.

Si l'on voulait rechercher les causes de ce succès, il faudrait tout d'abord constater que la numismatique, comme branche de l'archéologie et de l'histoire, ne constitue pas une science accessible seulement à quelques-uns, mais que, bien au contraire, par la variété des horizons qu'elle met à découvert, elle attire et captive un grand nombre de travailleurs, amis du passé et de la vérité historique. Tous ne sont pas à proprement parler des érudits, mais la pierre, tant petite soit-elle, que chacun apporte à l'édifice commun a de la valeur et de l'utilité.

Et comme il est varié cet édifice, dont les assises remontent à l'époque gauloise ! Où trouver un second monument qui dise aussi bien et avec autant d'autorité d'où la Suisse

est sortie, comment elle s'est formée et agrandie, pour dire enfin ce qu'elle est aujourd'hui !

Cette variété, cette dissemblance, serait-on tenté de dire, entre les monnaies anciennes de la Suisse, nous indique assez que la numismatique de notre pays n'a pas une origine unique, mais qu'elle repose sur l'histoire monétaire de plusieurs contrées limitrophes, le sud de l'Allemagne, le nord de l'Italie, l'ouest de la France. A ne vouloir étudier que les monnaies frappées sur notre territoire, nous négligerions une source importante d'instruction, nous méconnaîtrions l'origine et l'enchaînement du type de ces monnaies.

Mais si cette origine est multiple, il n'en demeure pas moins vrai que nos monnaies ont entre elles bien des points de ressemblance, et qu'il n'est guère possible d'étudier les unes sans s'intéresser aux autres.

Le Bulletin de la Société suisse de numismatique doit être, à notre avis, une affirmation de ce que nous venons d'établir. Il ne doit pas écarter les travaux de numismatique des pays limitrophes de la Suisse, il ne doit pas non plus devenir l'organe d'une portion exclusive de notre histoire monétaire.

Si donc, après deux ans de séjour sur les bords du Rhin, le *Bulletin* fait retour au pays romand, que nos collègues de la Suisse allemande et italienne ne s'en chagrinent pas. Tant que l'organe de notre Société restera entre nos mains, nous ferons de constants efforts pour qu'il ait le double caractère suisse et scientifique.

EUG. DEMOLE.

DIE MÜNZMEISTER VON LUZERN

Wie die Stadtschreiber auf die Entwickelung des Civil- und Criminalrechtes und die Gestaltung des gesammten Kanzleiwesens in den kleinern Orten der Schweiz einen bedeutenden Einfluss ausübten, so wirkten die Münzmeister der

Städte und Länder auf die Gestaltung des Münzwesens in nachhaltiger Weise ein. Nur zu oft glückte es an kleinern Orten diesen Künstlern, die oft eine sehr eigenthümliche Lebensbahn durchschritten hatten, die Regierungen für sich zu gewinnen und die berechtigten Klagen anderer Münzherren zu entkräften, bis es diesen gelang, das eigennützige und schädliche Treiben dieser Leute zu enthüllen. Auf die persönlichen Angelegenheiten dieser Münzmeister, unter denen allerdings auch viele recht ehrenwerthe und tüchtige Leute sich befanden, die gewissenhaft ihres Amtes walteten, ist man in der Schweiz noch viel zu wenig eingetreten. Wir kennen sogar nur die wenigsten Vorstände der zahlreichen Münzstätten.

Während in Genf die Münzmeister auf den Münzen zeitweise ihre Namenschiffern und in Zürich einige dieser Beamten ihr Monogramm auf den grössern Münzen wenigstens periodisch anbringen durften, war denjenigen der meisten andern schweizerischen Münzstätten diese Licenz in alter Zeit nicht gestattet. Desshalb und weil sonst auch die Akten über das Münzwesen sehr mangelhaft vorliegen, ist es z. B. fast nicht möglich, die Reihenfolge der Münzmeister der nur periodisch in Thätigkeit gewesenen Münzstätten wie jener von Luzern, auch nur annähernd zu ermitteln. Während die alten Staatskalender uns die Reihenfolge einer erheblichen Anzahl ganz unbedeutender Beamten mit grösster Genauigkeit überliefern, fehlt in denselben die Rubrik für die Münzmeister. Es mag dieser Mangel darin seinen Ursprung haben, dass diese Stelle weder auf bestimmte Zeit verliehen, noch beständig besetzt wurde. Dagegen ist die Münzkommission, die auch nur selten funktionirte wenigstens in einigen luzernerischen Staatskalendern aufgeführt.

Eine weitere Schwierigkeit besteht darin, dass die Kanzlisten von Luzern die Münzpächter mit den Münzmeistern verwechselten und diesen Titel auch dem Münzinspektor und Wardein beilegten.

Das nachfolgende Verzeichniss macht desshalb weder auf Richtigkeit, noch auf Vollständigkeit Anspruch, sondern will

nur als ein Beitrag zu einem bis anhin wenig beachteten Zweige der schweizerischen Münzgeschichte betrachtet werden.

Verzeichniss der Münzmeister.

1421—1424, *Thoman.* Er wurde 1424 als Bürger von Luzern anerkannt.

1459—1476, Meister *Stephan Telsberg.* Gebürtig von Basel, seines Berufes Goldschmied und Stempelschneider, seit 1434 Bürger von Luzern, wirkte Telsberg, der 1464 die Kaplanei B. Virginis Mariæ an der Stiftskirche in Luzern gründete, als Sinner und Wardein in Luzern; er verbesserte 1470 auch die Thurmuhr.

1481—1499, *Kaspar Stutzenberger*, von Bern; seit 1481 Bürger von Luzern; am 9. Januar 1500 war Stutzenberger nicht mehr Münzmeister.

1517, Meister *Simon.*

1522, Meister *Heinrich Adolf*, genannt *von Moos*, seit 1500 Bürger von Luzern; seines Berufs Goldschmied; Probierer.

c. 1528—1532, *Gorin Roll*; heisst 1532 der alte Münzmeister; 1495 wird ein Roll als Bürger von Luzern aufgenommen. Haben die Rollenbatzen vielleicht ihren Namen von Münzmeister Roll erhalten? Der von Haller nach einer ungenauen Mittheilung von Seckelmeister Balthasar erwähnte Münzmeister Leodegar Pfyffer von Luzern ist aus dem Verzeichniss zu streichen, da das Rathsprotokoll von 1529 von 3 Spielern spricht, die bestraft wurden: Leodegar Pfyffer, dem Münzmeister und Stoffel Russ.

1529, *Nikolaus Russ*, von Luzern, Sohn des Stadtschreibers Melchior Russ; er war Probierer; 1510 Grossrath; 1517—1531 Kleinrath.

1530—1538, *Christof (Stoffel) Russ*, Probierer.

c. 1535—1539; 1541—1543, *Gorin Roll;* lebt noch 1545.

1540—1545, *Nikolaus Koch (Flach?);* im Mai 1545 entlassen.

1541—1544, *Leodegar Weidhaas;* 1529—1549 Kleinrath; offenbar Münzpächter.

1545—1549, *Melchior von Moos*, Münzmeister, Probierer; seit 1541 Grossrath.

1549—1552, *Johann Andres (Enders)*, von Bürken, Münzmeister der luzernerischen und urnerischen Münzgenossenschaft.

1558, *Nikolaus Koch*, von Isni; † 1561.

1559, *Nikolaus Amlehn*, Spitalmeister, Kleinrath, der spätere Schultheiss; offenbar eher Münzinspektor.

1560, *Benedikt Heinrich*, von Steinbruch.

1561—1562, *Melchior Adolf*, genannt *von Moos*, Probierer, Grossrath 1559, Vogt von Malters, † 1573, 24. Aug.

1564—1569, *Jakob Wonlich*, von Basel; 1573—1588 Münzmeister von Basel. Er besass in Luzern das Haus zur Meerkatze und zum rothen Gatter.

1570—1575, *Onofrius Wonlich*, Bruder des Jakob; 1566 Münzmeister in Solothurn (Escher: *Münzgesch.* I, 210); 1575 von Tachselhofer in Zug umgebracht.

1575, *Christoph Klauser*, von Zürich.

1577—1579, *Josef Egli*, von Hall in Tyrol; früher Münzmeister des Bischofs von Sitten; 1575 Hintersäss; 1578 Bürger von Luzern; 1580 nennt sich Dorothea Egli, Wittwe des Münzmeisters.

1580—1587, *Till Ippentanz*, von Bein (Peina) bei Hildesheim, † 1587, 10. Dezember.

1588—1592, *Kaspar Pfyffer*, des Raths,
1589, *Oberst Rudolf Pfyffer*,
} beide offenbar eher Inspektoren als Münzmeister.

1589, *Georg Schopper;* 1581 Münzmeister in Bern (Lohner p. 262), dann in Freiburg.

1592, *Christian Stünzi*, von Zug, Messerschmied und Stempelschneider; 1598 Hintersäss in Luzern; 1609 Stempelschneider im Dienste des Grafen Agostino Spinola zu Tassarolo; 1610—1613 wieder in Luzern.

1592—1594, *Christian Meussberger*, von Schwarzenberg ob dem Bregenzerwald; heirathet Elisabeth Schmid, Wittwe

des Münzmeisters Ippentanz; entflieht aus Luzern; ist 1595 Münzmeister von Altdorf.

1594—1596, *Ernst Knorre.*

1597—1606, Meister *Kaspar Futter;* vor 1592 in der Münze in Chur beschäftigt; dann Münzmeister in Zug und im Wallis; floh nach Italien; kam in Konkurs; wurde Münzmeister des Grafen Agostino Spinola; 1601—1606 fabrizirte Futter in Luzern für 188,000 Gulden Münzen.

1605, *Jost Hartmann,* von Luzern; schon 1579 Goldschmied; Grossrath; † 1616, 7. April.

1608—1619, *Melchior Studer,* von Luzern; 1594 Lehrjunge in der Münze von Luzern; dann Münzmeister von Uri; verehelichte sich c. 1616 mit Maria Zimmermann; testirt 1619 zu Gunsten seiner Frau Elisabeth Stocker; † 1620.

Studer durfte 1608 nur mit dem Hammer münzen; 1610 aber Dicken schlagen. Unter ihm erlebte die Münze von Luzern ihre grösste Blüthe, indem er z. B. in den Jahren 1616—1620 Geld im Betrage von 396,000 Gulden münzte. — Louis Joly, Jean Gottard, Nicolas Sextier von Nancy und Jean Forin von Romlisberg in Lothringen lieferten ihm 1616 um 675 Florin eine Münzeinrichtung, aus welcher Schillinge hervorgingen, denen immer die richtige Rundung fehlte.

1620—1656, Meister *Josef Hartmann,* von Luzern. Geboren 1593, seines Berufs Goldschmied; 1633 Grossrath; 1671 Kleinrath; † 1673. Von 1620—1622 wurden von Hartmann Münzen im Werthe von 210,800 Gulden fabrizirt; 1636 vertrat Hartmann den Stand Luzern an der Münzkonferenz in Zug; 1690 verkauft Franz Melchior Hartmann das ihm von Münzmeister Hartmann erblich zugefallene Münzgeräthe an Münzmeister Weissenbach in Zug. Irrig ist die Angabe, von 1625—1688 sei in Luzern nicht mehr gemünzt worden; nur grössere Silbersorten wurden in grösserem Quantum nicht mehr gemünzt. — Die Studentenprämien aus dieser Zeit prägte *Adam Klaus,* der 1616—1636 Wardein war.

1673—1677; 1682—1694, *Hans Jörg Krauer;* 1677 und

1683 Münzmeister in Sitten; 1692—1693 Münzmeister in Zug; er lebte noch 1702; als Maler und Goldschmied war er viel beschäftigt; 1683, 20 August, wurde Krauer vom Rathe von Luzern heimberufen, weil man im Falle eines Krieges Münzen schlagen wollte.

1687—1699, *Franz Ludwig Hartmann,* von Luzern, Probierer, Grossrath, Landvogt, Rathsschreiber; prägte 1691 auch Michelspfennige.

1713—1715, *Wilhelm Krauer*, von Luzern; geboren 1661 als Sohn des Goldschmied Hans Jörg Krauer, war Wilhelm Goldschmied und Stempelschneider; 1707 Münzmeister in Sitten; 1710 wieder in Luzern; 1716 Münzmeister in Montbéliard; † 1718 als Münzmeister des Bischofs von Basel in Pruntrut.

1724—1737; 1744, *Franz Karl Krauer*, von Luzern, Sohn Wilhelm, geb. 1691; 1724 mit seinem Schwager Gebhard Dub Münzmeister in Nidwalden; 1729 Münzmeister in Obwalden, wird vom Rathe von Luzern gezwungen, die Stelle eines Münzmeisters von Obwalden zu resigniren; 1738—1745 Münzmeister in Appenzell; 1731 zum Verwalter der Johanniter-Commende Tobel im Thurgau gewählt, stirbt Krauer 1745 in Tegerschen.

1753, *Bernard Studer*, von Luzern, Gewichtfecker und Goldschmied, erwähnt 1722—1766.

1785—1797, *Karl Bucheli*, Goldschmied.

1792, *Anton Schürmann,* Goldschmied; 1804—1816 Wardein.

1794 wurde *Salomon Gedeon*, von Langnau als Münzmeister vorgeschlagen.

1803—1812, *David Anton Städelin*, von Schwyz, Goldschmied, vormals Münzmeister des Bischofs von Sitten, Münzmeister von Schwyz und Aargau, prägte in Luzern 1812 Münzen für Uri, 1812 für Nidwalden. Als genialer Mechaniker bereits von Haller belobt; geboren 1737 † 1830.

1812—1814, 1816—1820, *Ludwig Meyer*, von Schauensee. Geboren 1768; in früher Jugend zum geistlichen Stande

bestimmt; seit 1786 Chorherr-Wartner von Beromünster, wurde der geniale Meyer 1798 Gürtler, 1814 Zeughausinspektor. Er erfand damals eine Hinterladungskanone. + 1820, 18. April; 1819 prägte er Münzen für Tessin.

1814—1815, *Georg Josef Schnyder*, von Sursee, Goldschmied; geboren 1775 † 1857.

1820, *David Städelin*, von Schwyz, Goldschmied, Sohn des Obigen.

1826—1847, *Rennward Göldlin von Tieffenau,* von Luzern; seit 1820 Zeughausinspektor, 1826 Hauptmann, 1832 Major des eidgenössischen Artillerie-Stabes; prägte 1837—1839 und 1841—1842 Münzen für Tessin. † 1861, 12. März.

D[r] Th. von Liebenau.

UN JETON INÉDIT DES CHANOINES-COMTES DE LYON

GUIGUES BOURGEOIS

(XVme SIÈCLE)

A. M. Humbert de Terrebasse.

Cher confrère et ami,

Des *palettes* frappées aux noms des Chanoines-Comtes du Chapitre de Saint-Jean, de Lyon, peu sont encore connues, et le hasard, comme toujours, fait surgir çà et là quelques épaves de ces vieux usages dont nous aimons à ressusciter le souvenir. C'est une de ces satisfactions qui vient de m'arriver.

M. le D[r] Trachsel, de Lausanne, bien connu par ses nombreuses publications archéologiques et numismatiques, en Suisse, en France, en Belgique et en Italie, eut l'amabilité, il y a quelques mois à peine, de me communiquer l'empreinte d'un jeton qui, malgré qu'il n'appartînt pas au Dauphiné, eut le don d'exciter vivement ma curiosité et de m'inspirer le désir de doter d'une pièce nouvelle la numismatique lyonnaise. J'ignorais alors quel était ce jeton, et cette découverte me procura le plaisir de vous donner en

même temps un pendant à celui d'Etienne de Rivoire, chanoine et comte de Lyon que j'ai publié dans la *Revue belge de numismatique* de 1880 [1].

La légende principale de cette pièce était, en effet, lettre morte. Qui était ce *Guigo Burgesis ?* A quelle famille avait-il appartenu ?...

Je venais, mon cher confrère, de lire votre *Vie de Jérôme de Monteux*, et j'y avais trouvé la mention d'un *L. Burgensis* qui me donna l'idée, à moi peu versé dans l'histoire de votre province, de vous demander quelques renseignements sur ce personnage, bien persuadé que je ne m'adresserais pas en vain à votre érudition des hommes et des choses du Lyonnais, et c'est un devoir autant qu'un plaisir pour moi de vous adresser cette lettre en remerciement de votre bonne confraternité, qui m'a évité bien du temps perdu en recherches, alors qu'il m'en reste si peu devant moi à consacrer à ma chère numismatique.

Sans plus de paroles, voici la description de ce curieux jeton, de ce méreau ou *palette*, comme on le nommait dans l'Eglise de Lyon.



✱ : GVIGVO : BVRGЄSIS : SACRISTA : LUG : D' : (l'Є *de* BVRGЄSIS *est sans doute surmonté d'un anousvâra disparu dans l'usure du bord de la pièce*) ; écusson : *de gueules, au dragon d'argent.*

℞. ✱ CIBAVIT : NOS : D : EX : ADIPЄ : FRVMЄNTI (*Cibavit nos Deus ex adipe frumenti*) [2] ; *Calice surmonté d'une hostie.*

[1] P. 364, Pl. XXI, n° 5.

[2] *Dieu nous a nourris de la fine fleur du froment.* Légende empruntée au *Psaume* 80 (V. 15).

Et d'abord, qui était ce *Guiguo Burgensis ?*

Guy ou Guigues Bourgeois, chanoine et comte de Lyon, reçu en 1480, fut successivement maître de chœur et grand sacristain. Il fut nommé juge et conservateur des privilèges donnés par le Saint-Siège aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, testa le 17 juillet 1510 et mourut le 15 janvier 1511, suivant quelques auteurs (1512, suivant d'autres) [1]. Il était fils de Jacques Bourgeois, chevalier, seigneur de Verny, Furnay (Fernay), etc., et de Jeanne, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Sacconay, et sœur de Jacques et François de Sacconay chanoines et comtes de Lyon [2].

Cette famille, en effet, a fourni plusieurs membres au corps des Chanoines de Saint-Jean ; mais il ne peut y avoir de doute sur celui de ses membres auquel appartient ce jeton.

Il résulte, en effet, d'une note qu'a bien voulu me communiquer le savant archéologue, M. André Steyert, de Lyon, que Guigues Bourgeois, par son testament, reçu Bellièvre et en date du 17 juillet 1510, avait fait une fondation [3] à l'autel de saint Thomas, et c'est à cette fondation que se

[1] Il n'y a là qu'une contradiction apparente. G. Bourgeois est mort le 15 janvier 1511, en faisant commencer l'année à Pâques ; ce qui correspond à 1512 du comput moderne qu'il faut toujours restituer si l'on ne veut s'exposer aux plus étranges méprises.

[2] *Noms, surnoms, qualités, dignités, armes et blasons de Messieurs les Chanoines et Comtes de Lyon, depuis l'an 1019,* T. II, p. 236. (Mss. de la Bibliothèque publique du Lycée, à Lyon, *Fonds de Coste.*)

[3] Outre cette fondation, G. Bourgeois avait fait exécuter, pour la même chapelle, un élégant rétable dans le style de la première Renaissance. Il existe encore, et on y voit, sculptées, les armes du donateur (un dragon) et celles de sa mère, parties de Bourgeois et de Sacconay. Les premières, selon l'usage, sont soutenues par le lion et le griffon des armes du Chapitre, les secondes par des anges. Seule, la statue de saint Thomas, que contenait la niche, a disparu et a été remplacée par un buste de saint Irénée.

La chapelle ou, pour mieux dire, l'autel de saint Thomas est sous une arcade ménagée dans le mur du bras septentrional du transsept. Elle avait été fondée en 1308 par Gui de Franchelin. Henri de Sacconay, sacristain comme Guigues Bourgeois, y fonda, par testament du 29 janvier 1445, une prébende de trois messes par semaine. L'autel en maçonnerie offre encore les armes écartelées de Sacconay et des Clées, de Louis de Sacconay, fils de Jean et d'Aimée des Clées, reçu chanoine en 1572. C'est en raison de sa parenté avec les Sacconay que Gui Bourgeois fit une donation à cet autel. Il fut enterré dans le caveau sépulcral de cette chapelle, au milieu du bras du transsept et sous la dalle tumulaire d'Henri de Sacconay, encore visible quoiqu'à demi effacée. (*Note communiquée par* M. A. Steyert.)

rapporte le jeton ci-dessus. On en remettait un au prébendier chaque fois qu'il acquittait la tâche pieuse qui lui incombait, et il produisait ces pièces pour justifier de son droit à toucher les émoluments de sa prébende. Ces jetons portaient, suivant l'usage de l'Eglise lyonnaise, le nom de *palettes*. Celle de Guigues Bourgeois est mentionnée dans un ancien recueil des fondations pieuses ou *livraisons* qui s'acquittaient à Saint-Jean. Il y est dit qu'*elle portait les armes du fondateur et la représentation de la Cène ;* le calice et l'hostie sont, en effet, les emblèmes spéciaux du souper que Notre Seigneur fit avec ses apôtres la veille de la Passion.

La maison de Bourgeois, au pays de Gex, porte : *de gueules, au dragon d'or* ; celle des Bourgeois de Sacconay, originaires du même pays : *de sable, à trois étoiles d'argent; au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.*

J'ai oublié de dire qu'il me reste un doute sur la valeur du D final de la légende du droit :

Quelle interprétation donner à ce D', qu'au premier abord on est tenté de considérer comme appartenant au mot LVGD (*uni* ou *unensis*) ? Ce ne peut être pourtant une erreur de gravure, la séparation des deux points étant fort bien établie et cette lettre portant, en plus, une abréviation qui lui est bien propre et particulière. Du reste les notions acquises plus haut, autorisent à y voir une intention bien marquée, que je ne crains pas de traduire — et, en cela, je suis complètement d'accord avec M. Steyert et quelques autres de mes confrères — par *dedit* ou *donator*. Je lirais donc cette légende : *Guigo Burgensis sacrista Lugdunensis* (ou *Lugduni*) *donator* (ou *donavit*).

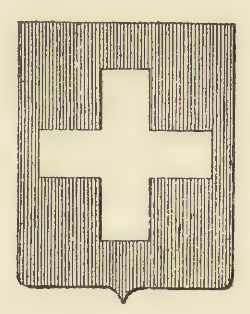
Quant au type du revers, on ne peut en trouver un qui soit mieux approprié aux fonctions du sacristain, chargé de pourvoir à tous les besoins du culte et, en particulier, de veiller à la fourniture de ce qui est nécessaire au sacrifice de la messe. Le calice surmonté de l'hostie dit tout, et la légende vient encore accentuer ce sens par surérogation.

Je ne pense pas qu'il y ait autre chose à ajouter à la description et à l'élucidation de ce nouveau monument de la numismatique lyonnaise. Je m'arrête donc, mais non sans vous faire remarquer que, voué depuis longtemps aux choses du Dauphiné, je ne dédaigne pas, à l'occasion, celles des provinces voisines, que je considère un peu comme faisant partie de la nôtre, au moins dans quelques-unes de leurs portions originelles touchant aux frontières des Allobroges. Mais il est rare que le Lyonnais m'ait offert une primeur. Il y existe beaucoup de travailleurs sérieux, et je ne puis que glaner après eux. Du moins, cette fois, ai-je eu la main heureuse, et je suis tout fier de vous offrir mon butin, à vous, mon cher confrère, qui êtes à la fois dauphinois et lyonnais.

Croyez à ma vieille affection.

G. Vallier.

Grenoble, novembre, 1889.



MESSAGE

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les armoiries de la Confédération suisse.

(Du 12 novembre 1889.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Les investigations auxquelles nous avons fait procéder par les archives fédérales[1] au sujet des armoiries de la Con-

[1] Nous conservons le texte de ce Message tel qu'il nous a été transmis par la Chancellerie fédérale. (*Réd.*)

fédération, pour nous conformer à votre postulat du 24 juin de l'année courante, ont fourni à peu près le même résultat que les recherches officielles entreprises dans le temps par le Dr Stanz, armoriste et peintre sur verre, en vue d'établir le cycle des armoiries destiné à orner les fenêtres de la salle du Conseil des États, et compilées dans une brochure imprimée.

Ces recherches, basées sur des documents authentiques, s'accordent à établir que l'usage de la croix blanche à titre d'insigne collectif des confédérés dans leurs expéditions guerrières et dans d'autres occasions remonte loin, mais que les armoiries fédérales proprement dites, avec la croix blanche comme symbole, n'ont surgi que pendant le siècle actuel.

Dans l'ancien temps, lorsque la Confédération comme telle ne possédait pas encore d'armoiries, celles de l'ensemble étaient représentées par un groupe formé des armes de tous les cantons confédérés. On trouve de ces groupes sur des sceaux, des médailles, des tableaux, etc., d'ancienne date. Le premier exemple de ce genre est le sceau du tribunal de Thurgovie de l'an 1500, exécuté ensuite d'un arrêté de la Diète et représentant — outre les anciennes armoiries du pays (le lion de Kyburg), qui occupent le milieu du sceau — les armoiries réunies des cantons confédérés régnants. La grande médaille d'or pesant 300 couronnes, exécutée en 1547 par le célèbre estampeur Jean Stampfer sur l'ordre de la diète et offerte en cadeau de baptême à une princesse française, rentre aussi dans cette catégorie. L'avers de la médaille renferme, conformément aux instructions de la Diète, les armoiries des 13 cantons rangées par ordre historique, tandis que le revers nous montre les armoiries de leurs alliés de Saint-Gall, abbaye et ville, des Grisons, du Valais, de Mulhouse, de Rottweil et de Bienne, groupées autour d'une croix entrelacée de feuillage. Le même estampeur a exécuté, en mémoire de la fondation de la Confédération suisse, une médaille por-

tant d'un côté le serment du Grütli, de l'autre une croix entourée par un double cercle formé des armoiries des treize cantons confédérés et de leurs sept alliés. Le premier de ces ouvrages de Stampfer a servi de modèle à une autre médaille de baptême, celle que les quatre villes réformées de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse ont fait exécuter en 1592 en leur qualité de marraines d'un fils du baron Jean-Philippe de Hohensax. Au centre et entourée par les armoiries des quatre villes se trouve également une croix. Les sceaux encore conservés des régiments suisses au service de France sont composés d'une façon analogue et portent, outre les fleurs de lis françaises, les armoiries des treize cantons. — Ce ne sont là que quelques exemples tels qu'on en rencontre fréquemment dans l'ancien temps. Disons encore qu'il a même été question une fois de frapper des monnaies aux armoiries des cantons confédérés réunis ; c'était en 1524, lorsque la Diète avait autorisé la ville et bailliage de Lauis (Lugano) à frapper certaines monnaies. Toutefois, ce projet ne s'est pas réalisé, vu que la frappe n'a pas eu lieu du tout.

En consultant les délibérations des Diètes fédérales, on peut constater en plusieurs endroits que, déjà à une époque très reculée, les confédérés ont fait usage de la croix comme insigne collectif dans leurs expéditions guerrières, sans doute à titre de symbole religieux et chrétien. Le premier document qui en fait mention est le recès de la Diète de Lucerne, du 22 juin 1444, où les confédérés, dans une lettre aux princes électoraux du saint empire romain, se défendent contre l'accusation dont ils sont l'objet et suivant laquelle, dans cette guerre (dite de Zurich), ils auraient porté sur la poitrine un autre insigne militaire qu'au « dos », et où ils contestent « d'avoir jamais changé leurs insignes ». On sait, par d'autres documents de cette époque, que cet insigne était la croix blanche ; on le sait notamment par la chanson diffamatoire bien connue faite par les Autrichiens à l'adresse des confédérés et leur reprochant d'avoir, pendant

la bataille sur la Sihl, trompé l'ennemi en portant deux espèces de croix, une rouge et une blanche. Voici le passage renfermé à cet égard dans la chronique de Tschudi, II, 390.

« Als mit den schnöden Schwitzern,
« Davon ich üch singen will,
« Si trugend zweierlei Crützeren,
« Ze Zürich an der Sil,
« Hinden wiss und vornen rot,
« Das bracht die frommen Zürcher
« In semlich grosse Not ».

(Les Suisses, dont vous entretient ma chanson, portaient deux sortes de croix à Zurich sur la Sihl, une rouge devant et une blanche derrière, ce qui causa une grande détresse aux pieux Zurichois.)

La Diète réunie le 9 août 1480 à Lucerne prescrivit entre autres ce qui suit concernant l'envoi de 6000 soldats au service de la France. Chacun se rangera sous la bannière de sa ville ou de son canton, « mais chaque bannière devra porter une croix blanche, c'est une mesure qui a toujours été pour le bien des confédérés ». L'arrêté de la Diète du 6 juin 1507, en vertu duquel les confédérés accordèrent 6000 hommes au roi des Romains, est analogue ; l'article 12 en est ainsi conçu : « Les soldats suivront les bannières de nos villes et cantons, portant la croix blanche comme insigne, « comme il a toujours été d'usage ». Le recès de Lucerne, du 1er janvier 1522, s'exprime comme suit à l'égard des soldats insubordonnés qui sont accourus au secours du pape et ont aidé à conquérir le duché de Milan : Ils seront punis comme ils le méritent, d'autant plus « qu'ils ont porté la croix *rouge*, ce que les confédérés n'ont jamais fait jusqu'ici ».

Après la réformation, les cinq cantons catholiques réunis en conférence séparée à Lucerne, le 16 avril 1529, délibérèrent au sujet de l'insigne à adopter pour les catholiques

et décidèrent de conserver l'ancien, savoir la croix blanche, qui serait en outre traversée par une clé ou par un nœud blanc. A la Diète du 13 avril 1535, à Baden, les délégués de Zurich racontent que, deux ou trois jours avant Pâques, leurs supérieurs ont appris que les cinq cantons font de grands préparatifs de guerre, vu que plusieurs font coudre des nœuds à leurs croix, tandis que d'autres transportent des cuirasses, préparent leurs piques devant leurs maisons, etc. En 1540, lorsque les confédérés étaient accourus au secours de la ville de Rottweil, leur alliée, dans son différend avec Christophe de Landenberg, la Diète, réunie le 17 novembre à Baden, a édicté pour ces troupes auxiliaires une ordonnance spéciale prescrivant entre autres « qu'il sera confectionné pour les tronpes de 1re levée un drapeau rouge avec une croix blanche droite (verticale) ; aussitôt que les confédérés seront arrivés avec leurs insignes et leurs hommes, ce drapeau sera mis de côté et déposé au château de Baden ; puis chacun se rangera sous les drapeaux de ses supérieurs, etc. C'est la première fois qu'il est fait usage d'un drapeau fédéral avec croix blanche sur fond rouge, sans insignes cantonaux et dont la forme est exactement précisée, et c'est à cette époque que remonte l'adoption de la croix fédérale. Nous trouvons à cet égard dans le recès de la Diète des cinq cantons catholiques, du 30 janvier 1553, le passage suivant : Les Zurichois ont écrit aux Schwytzois qu'ils ont essayé les pièces de 10 schellings portant d'un côté une tête et de l'autre un écusson « avec la *croix fédérale* » et qu'ils ont trouvé que cette pièce ne valait que 3 batz suisses. — Toutefois, vu le peu de cohésion entre les divers États confédérés, on n'a pas adopté d'armoiries proprement dites, ni de sceau spécial pour la Confédération dans son ensemble, avant sa décadence, en 1798. Ce n'est qu'à cette époque, après l'établissement de la République helvétique unitaire, que les couleurs fédérales, c'est-à-dire les armoiries et le sceau de la Confédération, ont fait pour la première fois l'objet de prescriptions législ-

latives. Le 14 avril 1798, les conseils législatifs désignèrent les couleurs verte, rouge et jaune pour la cocarde nationale hélvétique et, le 12 mai, il fut prescrit ce qui suit quant au sceau d'Etat : Le symbole du sceau de la République helvétique doit être Guillaume Tell, auquel son enfant présente la pomme percée de la flèche. La légende en sera : République hélvétique. Mais ces armoiries et ce sceau disparurent, déjà en 1803, en même temps que l'État unitaire, et furent remplacés par d'autres. Le 5 juillet de la même année, la diète réinstituée par l'acte de médiation de Bonaparte, décida, sur la proposition du landammann de la Suisse, que le sceau fédéral représenterait un vieux Suisse en costume national, la main droite appuyée sur un écusson, la gauche armée d'une lance. L'écusson devait porter au centre les mots de *XIX cantons*, et autour ceux de *Confédération suisse*, sous l'effigie, le millésime de 1803. On ne possède aucune prescription exacte sur les couleurs officielles du pays datant de l'époque de la médiation, mais il est connu que les couleurs rouge et blanche de l'ancienne Confédération furent derechef mises en usage.

Après la chute de son auteur, c'est-à-dire de l'empereur Napoléon, l'acte de médiation dut faire place à une nouvelle constitution de la Confédération suisse, dont on modifia entre autres le sceau et les armoiries ; l'ancienne croix fédérale blanche sur fond rouge fut derechef réintégrée dans ses droits. Voici les indications renfermées à ce sujet dans le recès de la Diète de 1814-15 :

A. *1814, 16 mai. Du sceau fédéral.* La commission de révision a jugé nécessaire de fixer pour la Confédération un sceau dont les actes faits en son nom doivent être revêtus. Elle estime qu'il faut désigner comme tel l'insigne des vieux suisses et propose donc pour l'article 41 (du projet de constitution) la teneur suivante.

« Art. 41. Le sceau de la Confédération sera l'insigne des « anciens Suisses : une croix blanche alézée, sur fond rouge, « entourée des mots : Confédération suisse. »

Dix-sept cantons se prononcèrent pour l'adoption de cet article sous réserve de ratification ; *Fribourg* en prit note pour rapport; *Berne* se réserva de prendre une décision plus tard. Le 27 mai, *Uri* demanda que l'on conservât sur le sceau Guillaume Tell tenant l'écusson (vol. I, page 104, lettres *ss*).

B. *1815, 4 juillet. Sceau de la Confédération.* Le sceau qui a servi jusqu'à présent n'étant plus approprié aux nouveaux rapports de la Confédération, la commission diplomatique (de révision) a songé à le remplacer et a fait confectionner un sceau désignant l'union actuelle des cantons; deux modèles y relatifs ont été soumis par elle à la diète en date du 4 juillet.

Après examen, la préférence a été donnée au projet décrit ci-dessous.

« Le sceau contient dans son milieu l'écusson fédéral de « gueules à la croix blanche, comme armoiries de la Con-« fédération; tout autour une simple décoration gothique de « forme ronde; en légende les mots *Confédération suisse* « avec le millésime MDCCCXV ; dans la bordure les « armoiries des vingt-deux cantons en champs circulaires « et disposés selon l'ordre de rang fédéral; le tout entouré « d'un simple cordon de feuilles superposées. » (Vol. III, p. 120.)

Cet arrêté de la Diète, qui déterminait par voie législative le sceau et les *armoiries* de la Confédération, est encore en vigueur aujourd'hui, vu qu'il n'a pas été modifié depuis lors. Il ne saurait donc subsister aucun doute sur la *nature* des armoiries de la Confédération; elles se composent d'une croix blanche sur fond rouge. Quant à leur *forme* exacte, le texte de l'arrêté permet de l'interpréter différemment. Nulle part il n'est prescrit que la croix doit être droite et alézée, ni quelles proportions doivent avoir ses branches. C'est cette omission qui a donné lieu aux controverses et fait naître jusqu'à un certain point l'incertitude et la confusion dans cette affaire.

Même dans la pratique officielle, l'arrêté relatif aux armoiries n'a pas été exécuté d'une façon uniforme. Dès le début, on était d'accord à admettre que la croix devait être droite, à branches d'égale longueur et alézée, c'est-à-dire ne touchant pas les bords de l'écusson ; en revanche, les avis différaient d'autant plus sur les proportions de ses quatre branches. Tandis que les sceaux officiels fabriqués en 1815 ou peu après, en exécution de la décision de la Diète, de même que les monnaies des cantons concordataires frappées dans les années 1826 et suivantes, représentent les branches de la croix exactement d'un sixième plus longues que larges, on vit plus tard surgir l'idée que la croix devait se composer de cinq carrés d'égale dimension, et l'usage, y compris l'usage officiel, a adopté peu à peu cette manière de voir vulgaire, jusqu'à ce que l'ouvrage précité de M. le Dr Stanz, un connaisseur distingué, vint derechef l'ébranler et susciter une vive controverse à ce sujet.

Le projet d'arrêté ci-dessous, qui a pour but de déterminer les armoiries de la Confédération de façon telle qu'il n'existe plus aucun doute à cet égard, est basé sur leur origine primitive, d'après laquelle la croix de nos armoiries représente non pas une figure mathématique, mais bien le symbole chrétien de la croix et en même temps l'insigne des anciens confédérés.

Quant à l'écusson, dont la forme reproduite sur les nouveaux écus de 5 francs suisses a été tellement critiquée par les journaux et a provoqué indirectement votre postulat, il ne convient absolument pas d'en déterminer la forme officielle une fois pour toutes. Quoique l'écusson constitue une partie essentielle de toutes les armoiries, sa forme n'en reste pas moins entièrement accessoire et indifférente et dépend tout à fait des goûts de l'époque et des exigences pratiques de chaque cas particulier. C'est pourquoi nous n'avons prévu aucune prescription à cet égard dans le projet d'arrêté.

Nous avons l'honneur de soumettre le projet d'arrêté

ci-après à votre approbation, et nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président et Messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 12 novembre 1889.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération :
HAMMER

Le chancelier de la Confédération :
RINGIER

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant les armoiries de la Confédération suisse.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

Vu le message du conseil fédéral, du 12 novembre 1889;

En complément de l'arrêté de la diète, du 4 juillet 1815, concernant le sceau et les armoiries de la Confédération,

ARRÊTE :

Article premier. — Les armoiries de la Confédération consistent en une croix blanche, verticale et alézée, placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges.

Art. 2. — Le conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ce projet d'arrêté a été adopté, le 28 novembre 1889, par le Conseil des États et, le 12 décembre suivant, par le Conseil National.

HISTOIRE MONÉTAIRE DE GENÈVE

DE 1792 A 1848

FRAGMENT [1]

Pour bien comprendre les multiples changements survenus dans l'organisation et l'activité de l'atelier monétaire, à

[1] Par suite de diverses circonstances, la publication de l'histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848 a été retardée. Sous le titre de *Fragments,* nous ferons paraître ici quelques pages détachées de cette seconde partie qui fait suite ou travail publié dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* série in-4°, t. 1, p. 59.

Genève, de 1792 à 1848, il importe de retracer avec quelques détails l'histoire politique de cette ville durant ces 56 ans.

Vers la fin de 1792, une révolution démocratique, dès longtemps préparée, amenait l'égalité politique de tous les genevois, évènement consacré par un vote populaire du 12 décembre 1792.

Non content de ce résultat, le parti révolutionnaire extrême s'empara de la ville, dans la nuit du 27 décembre et provoqua la nomination d'une assemblée nationale, dont les travaux durèrent environ une année. Le 5 février 1794, la nouvelle constitution genevoise était votée. Le gouvernement se trouvait composé d'un Comité législatif de 40 membres et d'un Conseil administratif formé de quatre syndics et de neuf administrateurs. Mais ce nouveau gouvernement se trouva, dès le début, aux prises avec de grandes difficultés, provoquées principalement par les clubs. Organisés révolutionnairement, comme ceux de Paris, les clubs genevois avaient déjà pris une part importante aux évènements survenus depuis 1792. Pendant l'année 1793 leur pouvoir s'était accru et avec lui leurs prétentions, si bien que, le nouveau gouvernement issu de l'assemblée nationale, se trouva dès l'abord en présence d'un pouvoir égal au sien qui ne devait pas tarder à l'absorber en entier.

Prétextant un soi-disant complot, une partie des clubs s'insurgent, dans la nuit du 18 au 19 juillet, s'emparent de la ville et font des prisonniers; puis, le lendemain, ils nomment une commission révolutionnaire qui se constitue en tribunal et envoie à la mort un certain nombre de personnes. Les pouvoirs de cette Commission ayant expiré le 10 septembre 1794, les clubs nomment, le 13 septembre, une nouvelle Commission appelée nationale, chargée de préparer la formation d'un comité liquidateur de la situation financière et d'un comité d'industrie, des arts, du commerce et des monnaies. A partir de ce moment, tout rentre insensiblement dans l'ordre, et les pouvoirs sont peu à peu ramenés au gouvernement constitutionnel tel qu'il existait avant l'insurrection du 18 juillet.

Pendant trois années, la République vécut dans une tranquillité relative. Mais les orages qui de 1792 à 1794 l'avaient affaiblie et ébranlée devaient se former de nouveau, non plus, cette fois, pour modifier la forme du gouvernement, mais pour amener la chute de la République elle-même et sa réunion à la France. Nous n'avons pas à développer ici les causes de ce fatal évènement qui survint en 1798. La convention nationale avait pris sous sa protection tous les peuples soi-disant opprimés ; Genève ne pouvait échapper longtemps à la sollicitude du Directoire, et pendant seize années cette ville courba la tête, comme tant d'autres nations, victime de deux despotismes également odieux, celui de la Révolution française et celui de Napoléon Bonaparte.

La Restauration de la République, survenue en 1813, et son entrée dans la Confédération Suisse comme vingt-deuxième canton, marquent les débuts d'une ère de paix et de relèvement.

Au point de vue monétaire, Genève a conservé ses droits d'État souverain, et elle en usera jusqu'en 1848, époque à laquelle la nouvelle constitution fédérale enlèvera aux cantons suisses la régale des monnaies pour la remettre entre les mains du pouvoir central.

La bigarrure des régimes politiques qui se sont succédé à Genève, de 1792 à 1848, explique les changements multiples survenus dans les systèmes monétaires de cet Etat, comme aussi les divisions qu'il convient d'apporter à l'étude des monnaies de cette époque. La première partie est consacrée à l'histoire des monnaies genevoises frappées dès la Révolution de 1792 jusqu'à la fin de la République, en 1798. Dans la deuxième partie, on trouvera quelques renseignements sur l'atelier monétaire établi à Genève par le gouvernement français et sur l'activité de cet atelier. Dans la troisième partie, il sera traité des monnaies émises de 1813 à 1838 d'après le système du florin et de cette date à 1848 d'après le système du franc. La quatrième partie, enfin, est consacrée à la description de toutes les monnaies frappées

à Genève de 1792 à 1848, mais cette description ne trouvera pas place dans ces *fragments* [1].

E. DEMOLE.

Médaille de l'Union romande pour la protection des animaux.

Planche 1

L'union romande pour la protection des animaux fait frapper en ce moment une médaille destinée à récompenser les actes de dévouement envers ses protégés et à remplacer les médailles frappées jusqu'ici dans le même but par des sections de cette société.

La nouvelle médaille fait grand honneur aux deux artistes qui y ont collaboré, MM. Édouard Lossier, qui en a conçu l'ingénieux dessin et Hugues Bovy, notre collègue, qui l'a exécutée avec son habileté et sa conscience ordinaire. On sait que, dès longtemps, M. Bovy a résolu le difficile problème de rendre scrupuleusement en relief un dessin trop souvent composé par un artiste ignorant des

[1] Nous avons suivi le calendrier grégorien pour toutes les dates indiquées dans ce mémoire.

Les documents sur lesquels il repose sont, pour la plupart, conservés aux Archives de Genève. Voici les abréviations qui les désignent :

R. C. Registres du Conseil.

R. D. L. Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et Canton de Genève.

R. C. L. Registres du Comité législatif (non paginés).

R. D. A. Registres du Département des Arts, de l'Industrie, du Commerce et des Monnaies.

R. C. C. Registres de la Chambre des Comptes.

R. D. F. Registres du Département des Finances.

A partir de mars 1795, les registres de la Chambre des Comptes prennent fin et sont remplacés, jusqu'en 1798, par ceux du Département des Finances. Lors de la Restauration, en 1813, la Chambre des Comptes fut rétablie, et les registres de cette Chambre se continuèrent jusqu'au 22 février 1843. A partir de cette date, ils furent remplacés par ceux du Département des Finances.

R. M. Registres de la Monnaie.

C. M. Correspondance ministérielle.

R. S. E. Registres des séances de la Société économique.

P. H. Pièces historiques.

Nous employerons également les abréviations suivantes : den. denier; s. sol; fl. florin; ff. florins; gr. grain; grm. gramme; m. marc.

M. D. G. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

procédés et des exigences de la gravure en médaille. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas à M. Lossier que l'on peut imputer ces imperfections, car sa compétence en pareille matière est bien connue. Voici la description de cette médaille :

꙰ PROTECTION DES ANIMAUX ꙰

Exergue : UNION ROMANDE

Couronne ouverte dans le haut, formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban.

Rev. HUMANITÉ ☆ DOUCEUR

Exergue : JUSTICE.

La société protectrice, sous la figure d'une femme assise, foule aux pieds un fouet. De la main droite elle caresse un chien, dressé sur son arrière-train ; à sa droite s'avance un cheval et à sa gauche une vache.

Au bas du champ : E. LOSSIER, INV. HUGUES BOVY F.

AR. Poids 61^{gr},500. — Mod. 0^{m},051. — Musée de Genève. Planche 1, n° 1.[1]

Nous croyons devoir donner ici la description de deux autres médailles, précédemment frappées par les sociétés protectrices de Genève et de Vaud :

꙰ SOCIÉTÉ GENEVOISE ꙰

Exergue : POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX.

Couronne semblable à celle du droit de la médaille précédente.

Rev. .POST.TENEBRAS.LUX., légende placée en exergue et sur une banderolle. Écu aux armes de Genève surmonté d'un soleil à rayons droits et flamboyants, au centre duquel on lit IHS.

Ce coin, signé ANT. BOVY, a servi à plusieurs médailles (méd. Angrand, méd. du Concours musical, etc.).

AR et BR. — Mod. 0^{m}.0510. — Musée de Genève. — Pl. 1, n° 2.[2]

[1] Les numismatistes pourront se procurer cette médaille chez M. L. Furet, 8, Chantepoulet, Genève, qui en a frappé dans ce but un petit nombre d'exemplaires.

[2] Roumieux (*Description de cent médailles genevoises inédites, suivies de six planches.* Genève, 1876, br. in-8°, p. 20), a décrit cette médaille, mais il n'en a pas donné la figure.

Il a été frappé de cette médaille 10 ex. en argent et 20 en bronze, en mai 1872, puis 15 en argent et 20 en bronze en janvier 1889.

SOCIÉTÉ VAUDOISE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Signé : DURUSSEL FEC.

Au centre, un personnage debout, en costume antique, caressant un cheval de la main droite et s'appuyant sur un bœuf placé à sa gauche et broutant.

Rev. Large couronne, légèrement ouverte par le haut, formée de deux branches de rhododendrons liées par un ruban.

BR. — Mod. 0m,043. — Musée de Genève.

Pl. 1, n° 3.

Cette médaille est inédite et nous n'avons pas de renseignements précis à donner au sujet de cette œuvre de jeunesse de Durussel, dont la valeur artistique est absolument nulle.

JAQUES MAYOR.

ZWEI WAFFELEISEN

vom Anfange des XVIIten. Jahrhunderts mit medaillenartigen Darstellungen[1].

Im Jahre 1603 heirathete ein kunstsinniger Eisenarbeiter Namens *Michel Dietsche* eine *Agnes Brunner*.

Zum Andenken an diese glückliche Familien-Begebenheit verfertigte er ein Waffeleisen mit seinem eigenen Namen und dem seiner Gemahlin.

Auf die innere Fläche des einen Theiles von diesem Hausgeräthe grub er ein mit vertieften Linien eine Darstellung des heiligen *Eligius*, des Schutzpatrons der Schmiede und

[1] La numismatique comprend non seulement l'étude des monnaies, mais aussi celle des médailles, monuments métalliques portant une inscription ou des figures. Cette science touche donc de fort près à l'épigraphie, à tel point qu'elle ne peut s'en passer. Dès lors le numismatiste ne saurait se désintéresser d'un monument portant une inscription, et c'est à ce titre que le travail ci-dessus peut figurer dans le *Bulletin*. (RÉD.)

Numismatiker, der hier an der Inful (Bischofs-Mütze oder Mitra) und dem Heiligenschein um dieselbe zu erkennen ist.

Die Umschrift dieser Hälfte lautet:

MICHEL DIETSCHE ANNO 1603:

Der Heilige ist im Begriffe, ein Hufeisen auf dem Ambos zu schmieden. Der Kopf des Pferdes ist durch die offene Thür der Werkstatt zu sehen.

Der heilige *Eligius* war der geschickte und ehrliche Juwelier, Münzgraveur und Eisenarbeiter, welcher den goldenen Thron des merowingischen Königs Dagobert im VII^ten^. Jahrhundert verfertigte. Später wurde er zur Bischofswürde erhoben und hernach vom Papste in den heiligen Stand gesetzt (canonisirt).

Die andere Hälfte des Waffeleisens zeigt die Darstellung der Samariterin am Brunnen, welche ihr Gefäss mit Wasser füllt, während Jesus, der daneben sitzt, die bekannten Worte spricht.

Die Umschrift ist hier:

ANGNES: BRVNNERIN:

Sprachlich bemerke man *Angnes*, die wohlbekannte volksthümliche Aussprache des Taufnamens *Agnes*, ferner die Endsylbe *in*, welche früher in Gegenden deutscher Zunge dem Familiennamen der Frauen hinzugefügt wurde, wie es heutzutage noch in vielen Landschaften üblich ist.

Die Darstellungen auf beiden Seiten zeigen ein unverkennbares Talent, welches bei gehöriger Kunstbildung einen hervorragenden Künstler gebildet hätte. Der Durchmesser der Platte beträgt 16 Centimeter.

Gekauft wurde das Eisen in Ernen, im Walliser Lande. Wir haben also hier mit einem tüchtigen schweizerischen Schmiede zu thun.

Das zweite Waffeleisen, welches wir beschreiben wollen, trägt die Jahreszahl 1619.

Die Umschrift der einen Seite lautet:

FILIPS ✻ RACK ♣ GOTT ♣ SICHT ♣ VNDT ♣ RICHT ♣ ALLES ♣ 1619. Im Felde in einem zierlichen Schilde hält ein

stehender Schafbock zwischen den Vorderfüssen einen Gegenstand, welcher vielleicht ein Gerber- oder Metzger werkzeug ist. Das Ganze scheint das Wappen des Philipp Rack zu sein.

Die andere Hälfte trägt als Umschrift :

ANNA SCHECHLERIN SEIN EHLICHE HAVS-FRAW 1619. Im Felde die Darstellung der heiligen Anna, auf einer Bank sitzend, mit einem Kinde auf jedem Arme. Neben dem Kopfe, concentrisch mit der Umschrift :

S — ANNA.

Die künstlerische Ausführung ist hier auch kräftig, derb und geschmackvoll und dürfte von demselben Eisenarbeiter herrühren, der das Eisen des *Michel Dietsche* verfertigte. Durchmesser 15 $^{1}/_{2}$ Centimeter.

Beide Eisen sind sehr gut erhalten und noch brauchbar, sie sind auch beide rund, und da sie den Namen, die Lebenszeit und den Stand der damaligen Besitzer angeben, so haben sie für den Numismatiker denselben wissenschaftlichen Werth wie Medaillen oder Denkmünzen.

Zum Schlusse noch eine sprachliche Bemerkung : *Waffel* heisst auf Französisch : *gaufre*, in der romanischen Schweiz aber *brecelet* oder noch häufiger *bricelet*. Bisher leitete man diese Benennung vom Deutschen *Bretzel* ab, doch finde ich jetzt eine noch, wie mir scheint, richtigere Ableitung (Etymon), nämlich das italienische Wort : *bricioletto*, Krume. Viele andere romanische Wörter, welche man bisher vom Deutschen ableitete, sind italienischen Ursprungs, wie z. B. : *à la chotte*, von : *all' asciutto*, nicht von : *unter Schutz*.

Lausanne, im Nov. 1889. Dr C. F. TRACHSEL.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret la mort d'un savant italien, Vincent Promis, bibliothécaire et conservateur du cabinet des médailles du roi, à Turin. Digne successeur de son père, Dominique Promis, il laisse dans le champ de la

numismatique italienne une œuvre durable, sur laquelle nous reviendrons prochainement. E. D.

*
* *

La *Revue belge de numismatique* annonce la mort d'un numismatiste hollandais distingué, J.-F.-G. Meyer. Dès 1853, il succédait à J.-C. de Jonge, comme directeur du Cabinet de La Haye. Depuis cette année jusqu'à sa mort, survenue le 17 octobre 1889, la collection confiée à sa garde acquit une grande importance. Elle compte aujourd'hui environ 300,000 pièces.

Doyen des membres honoraires de la Société royale belge de numismatique, M. Meyer est l'auteur de nombreux mémoires ayant principalement trait à la numismatique de son pays.

MÉLANGES

MM. les membres actifs de la Société Suisse de Numismatique sont prévenus que les mandats de remboursement pour les cotisations de 1890 seront prochainement mis en circulation. Le montant des abonnements pour les personnes ne faisant pas partie de la Société sera perçu par remboursement avec le second fascicule du „ Bulletin “. Ce fascicule renfermera la liste des membres de la Société et le rapport du trésorier pour le précédent exercice.

LE COMITÉ

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que, dans sa séance du 12 octobre 1889, le bureau de la Société royale belge de numismatique a conféré à notre collègue M. Albert Sattler le titre *d'associé étranger* de cette société.

*
* *

Voici le chiffre des médailles officielles frappées à l'occasion du tir fédéral, à Genève, en 1887 :

4354 en bronze
3903 en argent
12 en or.

Les coins ayant servi à cette frappe ont été donnés par le Comité du tir à la ville de Genève qui les a déposés au Cabinet des Médailles.

*
* *

Warnung.

Ich mache die Entdeckung, dass auch von dem Solothurner Schützenthaler 1855 Nachahmungen existiren, indem mir soeben ein solcher, auf der eidgen. Staatskasse in Bern eingegangener, nachgemachter Solothurner Schützenthaler vorgewiesen wurde.

Bekanntlich ist dieser Thaler, der nebenbei gesagt ziemlich rar ist, mit den offiziellen schweizerischen Fünffrankenthalerstempeln geprägt worden, trägt aber zur Unterscheidung von den Fünffrankenstücken statt des gekerbten Randes auf glattem Rande die vertiefte Inschrift :

Eidgen. Freischiesen in Solothurn. 1855.

Ueberdiess zeigt der Revers die Jahreszahl 1855, mit welch Letzterer bekanntlich keine Fünffrankenstücke existiren.

Der nachgemachte Thaler ist nun auf folgende Weise erstellt worden :

An einem ächten Fünffrankenstück mit der Jahreszahl 1850 wurde der gekerbte Rand sauber abgedreht und auf dem glatten Rande dann die obige Umschrift eingravirt ; aus der Jahreszahl 1850 wurde auf sehr kunstreiche Weise durch Veränderung der letzten Ziffer 0, die Jahreszahl 1855 gemacht.

Dieser nachgemachte Thaler lässt sich mit Leichtigkeit erkennen. Auf dem ächten Thaler ist nämlich das Wort **Freischiessen** fälschlich nur mit einem **s** geschrieben, auf dem nachgemachten Thaler dagegen mit einem doppelten *s*.

Die Modification der Jahreszahl ist bei genauem Betrachten unschwierig zu erkennen.

Edm. PLATEL,
eidgen. Münzdirector.

*
* *

Im nächsten Jahre wird die eidgen. Münzstätte folgende Prägungen vornehmen : 125,000 Zwanzigfrankenstücke = 2,500,000 Fr.; 1,000,000 Fünfrappenstücke = 50,000 Fr.; 1,000,000 Einrappenstücke = 10,000 Fr. - Total 2,560,000 Franken. Da das schweiz. Kontingent in Gold, 12,088,000 Franken betragend, im Verhältniss zur umlaufenden Menge dieser Münzsorte ein verschwindend kleines genannt werden muss, so glaubt der Bundesrath, auch für das Jahr 1890 wieder eine Prägung von Zwanzigfrankenstücken beantragen zu sollen, wozu das Metall grösstentheils in den Gewölben der Staatskasse sich befindet, und es wird die Ausmünzung desselben wesentlich billiger zu stehen kommen, als die diesjährige Prägung. Von Fünf- und Einrappenstücken, welche beiden Sorten in auffallendem Masse aus der Zirkulation verschwinden, ist, ungeachtet der diessjährigen Nachprägung von je einer halben Million Stücken, ein unerheblicher Vorrath geblieben, so dass man genöthigt ist, ein weiteres, dem Bedürfnisse angemessenes Quantum zu prägen.

BIBLIOGRAPHIE

(Le *Bulletin* rend compte de toutes les publications qui lui sont adressées, hormis les catalogues.)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue belge de Numismatique, 1890, 1er livraison.

L. Maxe-Werly, Etudes numismatiques à l'époque mérovingienne (deuxième partie). — Ch. Préau, Méréaux inédits du chapitre d'Évreux. — Dancoisne, Méréaux communaux d'Arras. — Léon Naveau, Une médaille liègeoise inconnue de Van Loon. — Roger Vallentin, Un liard inédit d'Henri IV, roi de France. — Renier Chalon, Tableau indiquant les monnaies réelles en usage dans le Brabant à l'époque de l'invasion française en 1794. — Comte de Marsy, Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine. — G. Vallier, Trois méréaux cartusiens. — Ch. Préau, Etude sur la cour des monnaies de France. — J. A. Blanchet, Le bracelet considéré comme moyen d'échange antérieur à la monnaie frappée.

Rivista italiana di Numismatica, 1889, fasc. IV.

Fr. Gnecchi, Appunti di Numismatica romana, VII. — Conte G. Mulazzani, Compendio storico di quindici Zecche italiane (continuazione e fine). — G. Ruggero, Annotazioni numismatiche genovesi, XVIII. — S. Ambrosoli, Note monegasche, III. — C. Poggi, Le medaglie di Giuditta Pasta. — A. Markl, Serdica o Autiocha? — C. Luppi, Vite di illustri Numismatici Italiani, IV.

Archives héraldiques suisses, Janvier 1890.

M. Tripet, A nos lecteurs. — E. Stuckelberg, Wappenscheiben von Auenstein. — Armes de Lucerne et Uri. — Armes de Longueville. — La famiglia Planta. — Armes de Schwytz.

Berliner Münzblätter, 1889, Nos 110, 111 und 112.

Menadier, Ein Adelheidpfennig der Abtei Selz im Elsass. — E. Bahrfeldt, Der Münzfund von Aschersleben. — Zur Münz- und Siegelkunde Australiens (Fortsetzung). — Inhaltsverzeichniss der Medaillen aus der 1869 zu Danzig versteigerten Sammlung des Dr Med-C. L. von Duisburg (Fortsetzung). — Dr Fikentscher, Eingesandt.

Blätter für Münzfreunde, 1889, No 157.

J. E., Fünfzehnkreuzerstück des Herzogs Ernst Friedrich Karl von Sachsen-Hildburghausen, 1758. — Dr Th. Distel, Aelteres, Falschmünzerei betreffendes Urtel. — Münzfunde. — Neue Medaillen.

Der Sammler, 15ten Décember 1889.

Nous signalerons dans ce numéro les articles suivants : H. Ahrens, Das Kestner-Museum der Stadt Hannover. — Von der Waldmann-Ausstellung in Zürich.

Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien, 1889, No 77.

Dr H. Tauber, Ein Beitrag zur Münzkunde des Kronlandes Steiermark. — Dr J. Scholz, Die Münzen- und Medaillen-Sammlung der Stadt Wien.

Numismatisch - sphragistischer Anzeiger, Zeitung für Münz-, Siegel- und Wappenkunde, 1889, No 12.

Weingærtner, Marsberg oder Northeim? M. B., Ausprägungen auf der Münzstätte Karlsruhe.

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

A. Boutkowski-Glinka, *Petit Mionnet de poche*, 2 vol. in-12o, Berlin, 1889, 22 Mk. avec un portrait de Mionnet.

Cet ouvrage, tel que le nom l'indique, a pour but de remplacer et

de compléter la description des monnaies grecques de Mionnet devenue rarissime et dont le format s'oppose à un usage journalier. Pour faciliter les recherches, M. Boutkowski a adopté un nouveau classement, d'après lequel la célèbre collection Imhoof-Blumer à Winterthur est arrangée. Les villes ne sont plus classées seulement par ordre géographique comme dans Mionnet, mais aussi par les cas grammaticaux du mot principal de l'inscription. Nous avons d'abord les noms de villes au *nominatif*, soit 257, les seuls décrits dans ces deux volumes, puis viennent ensuite les cas *génitif*, *datif*, *accusatif*, *ablatif* et *locatif*. Puis les noms éthniques, les inscriptions latines, les formules et titres et les noms de magistrats.

L'intérêt de ce travail réside dans la composition de ces listes qui contiennent un grand nombre de noms inconnus à Mionnet et seront d'une réelle utilité pour témoigner plus tard de l'état de la numismatique grecque à notre époque. Les monographies sont consciencieusement faites et contiennent la description de plusieurs milliers de types et des médailles nouvelles. La plupart de ces inédites sont renfermées dans les médailliers de notre savant compatriote M. Imhof-Blumer, de M. Löbecke, du British Museum et du Cabinet de Berlin.

Il nous est impossible de faire maintenant un examen détaillé de l'ouvrage. Nous tenons cependant à signaler la monographie de Kilbia et de Nikaia, en Lydie, rédigée d'après des documents complètement inédits de la collection Imhoof-Blumer.

M. Boutkowski se propose de faire paraître un supplément dans quelques années. Espérons que les collectionneurs lui viendront en aide pour compléter cette intéressante étude, contenant nécessairement de nombreuses lacunes, car, dans le domaine de la numismatique, les forces humaines ont des limites et le temps surtout manque pour visiter toutes les collections.

Je lui signalerai en particulier quelques petites omissions dans la série des villes du Pont et du Bosphore Cymmérien. Il me semble même avoir remarqué l'absence de trois villes du sud de la Russie et celle de la capitale de la Sicile. Mais je ne veux pas chercher querelle à M. Boutkowski pour de petits détails et je ne puis que recommander à l'attention sérieuse des numismatistes ce travail rédigé sur un plan nouveau.

Paul STROEHLIN.

IXme Année 1890 N° 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er MARS 1890.

COMITÉ

1890-1891.

DEMOLE, E., Genève, président.
WAVRE, W., Neuchâtel, vice-président.
HENLÉ, T., Genève, trésorier.
JENNER, É. de, Berne, bibliothécaire.
STROEHLIN, P., Genève, secrétaire.

MEMBRES EFFECTIFS

Membres fondateurs.

1879 BIRCHLER, J., négociant, Einsiedeln, Schwyz.
DELACHAUX, J.-P., conservateur du médaillier, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
GEBERT, C.-F., numismatiste, Nüremberg, Allemagne.
GREMAUD, J., professeur, Fribourg, Suisse.

Hirzel, É., ancien caissier d'État, Zurich.
Jenner, É. de, conservateur de l'antiquarium, Berne, bibliothécaire de la société.
Kaiser, J., Dr, archiviste fédéral, Berne.
Kohler, X., professeur, Porrentruy, Berne.
Meyer, A., rentier, Genève.
Münch, A., Rheinfelden, Argovie.
Palézieux, M. de, rentier, La Doges, près La Tour, Vaud.
Perrochet, É., avocat, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Peteghem, C. van, expert en médailles, Paris, France.
Rod, É., inspecteur des chemins de fer, Lausanne, Vaud.
Sattler, A., numismatiste, Bâle.
Stroehlin, P., publiciste, Genève, secrétaire de la société.
Tissot, C.-E., greffier du tribunal, Neuchâtel.
Weiss, É. de, greffier du tribunal fédéral, Lausanne, Vaud.

Membres reçus depuis la fondation de la Société.

1880 Dulon, E., consul du Mexique, Vevey, Vaud.
Duplan, A., rentier, Évian, France.
Roth, E., fabricant, Oftringen, Argovie.
1881 Michaud, E., essayeur-juré, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Platel, E., directeur de la Monnaie fédérale, Berne.
1882 Baillard, C., notaire, Reignier, France.
Bovet, V., Dr, médecin, Berne.
Breitmeyer, J., avocat, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Burri, A., banquier, Genève.
Duval, D.-J., propriétaire, Genève.
Fama, C., numismatiste, Sion, Vallais.
Geigy, A., Dr, rentier, Bâle.
Grellet, J., publiciste, Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.
Hess, A., numismatiste, Francfort s/M., Allemagne.
Koechlin, É., ingénieur, Paris, France.
Le Roy, L., greffier, Berne.
Merzbacher, E., Dr, numismatiste, Munich, Allemagne.
Revilliod, A., agent de change, Genève.
Richard, C., graveur en médailles, Genève.
Roellin, J., rentier, Utznach, St-Gall.
Sandmeyer, J., journaliste, Genève.

Sturzenegger, R., négociant, St-Gall.
1883 Bachofen, W., fabricant, Bâle.
Bally, Arth., fabricant, Schönenwerth, Soleure.
Bally, O., fabricant, Säckingen, Allemagne.
Bruand-Vaucher, A., professeur, Montreux, Vaud.
Brüderlin, R., banquier, Bâle.
Gottrau, E. de, chef de gare, Fribourg.
Jæcklé, B., graveur en médailles, Zurich.
Ladé, A., Dr. médecin, Genève.
Mandrot, A. de, héraldiste, Echichens, Vaud.
Odot, A., pharmacien, Lausanne, Vaud.
Rossi, H., Dr, médecin, Guastalla d'Emilia, Italie.
Stoutz, F. de, avocat, Genève.
Weber, R., négociant, Zoug.
Wunderly-de Muralt, J., négociant, Zurich.
Ziegler, C., banquier, Soleure.
1884 Demole, E., Dr, conservateur du cabinet de numismatique, Genève, président de la société.
Perregaux, S. de, banquier, Neuchâtel.
Reber, B., pharmacien, Genève.
Roth-Rosat, F., négociant, Seedorf, Berne.
1885 Bovy, H., graveur en médailles, Genève.
Favre, É., Dr, historien, Genève.
Turian, É., négociant, Bienne, Berne.
1886 Balli, É., numismatiste, Locarno, Tessin.
Furet, J.-L., médailleur, Genève.
Helbing, O., numismatiste, Munich, Allemagne.
Woog, L., antiquaire, Berne.
1887 Engelmann, T., Dr, pharmacien, Bâle.
Perrin, A., archéologue, Chambéry, France.
Steiger, A., orfèvre, St-Gall.
Woringer, D., négociant, Bâle.
1888 Blankenhorn, A., Dr, naturaliste, Carlsruhe, Allemagne.
Dreyfuss, H., négociant, Zurich.
Droz, A., professeur, Porrentruy, Berne.
Flury, A., professeur, Muristalden, Berne.
Göldlin, H., pharmacien, Lucerne.
Hæfliger, W., horloger, Lucerne.
Henlé, T., négociant, Genève, trésorier de la société.

Henseler, A., négociant, Montreux, Vaud.
Neustætter, J., numismatiste, Munich, Allemagne.
Rappaport, É. de, numismatiste, Berlin, Allemagne.
Widmer, F., commis postal, Lucerne.
1889 Bally, Arn., fabricant, Schönenwerth, Soleure.
Cahorn, A., architecte, Genève.
Mayor, J., bibliothécaire, Genève.
Nydegger, E., négociant, Genève.
Tobler, C., conseiller national, Thal, St-Gall.
Wavre, W., professeur, Neuchâtel, vice-président de la société.

Membres reçus par le Comité en vertu des pouvoirs accordés à l'assemblée générale de Bâle, en 1883,
sous ratification de l'assemblée générale de 1890.

Audéoud, E., négociant, Genève.
Bieler, J., horloger, Genève.
Cailler, H., négociant, Genève.
Chautard, J., professeur, Croissanville, France.
Conchon, F., négociant, Genève.
Demole-Ador, J., rentier, Paris, France.
Du Roveray, P., négociant, Lisbonne, Portugal.
Flück, J., banquier, Genève.
Greisler, F., négociant, Berthoud, Berne.
Guillaumet-Vaucher, J., orfèvre, Genève.
Hantz, G., conservateur du musée des arts décoratifs, Genève.
Kündig, W., libraire, Genève.
Lamotte, E., directeur de banque, Genève.
Landry, F., graveur, Neuchâtel.
Lienme, H., banquier, Genève.
L. Malet, commis, Genève.
Meyer, Ad., banquier, Berlin, Allemagne.
Morin-Pons, H., banquier, Lyon, France.
Perron, S., banquier, Genève.
Picard, É., antiquaire, Genève.
Prevost, A., banquier, Londres, Angleterre.
Revilliod, G., rentier, Genève.
Vallier, G., archéologue, Grenoble.
Vincent, A., représentant de commerce, Carouge, Genève.
Ziegler, U., Meggen, Lucerne.

MEMBRES HONORAIRES

1879 Bahrfeldt, M., 1er lieutenant, Rastadt, Allemagne.
Berend, W., lic.-jur., New-York, Amérique.
Busson, A., professeur, Inspruck, Autriche.
Evans, J. esq., président de la société numismatique, Londres, Angleterre.
Eysseric, M., inspecteur de l'Instruction publique, Sisteron, France.
Isenbeck, J., rentier, Wiesbaden, Allemagne.
Neubauer, ancien inspecteur de la Monnaie royale, Berlin, Allemagne.
Peereboom, A. vanden, numismatiste, Bruxelles, Belgique.
1880 Langer, P., ancien armateur, Berne.
1886 Amaral, J. do, Dr, numismatiste, Vizen, Portugal.
1888 Liebenau, T. de, Dr, archiviste d'État, Lucerne.
1889 Imhoof-Blumer, T., Dr, numismatiste, Winterthour, Zurich.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1879 Dannenberg, H., conseiller privé, Berlin, Allemagne.
Heiss, A., numismatiste, Aulnay, près Sceaux, France.
Hitz, J., consul général, Washington, Etats-Unis d'Amérique.
Luschin von Ebengreuth, A., professeur de droit, Gratz, Autriche.
Riggauer, J., conservateur au cabinet des médailles, Munich, Allemagne.
Stuart-Poole, R., conservateur au British Museum, Londres, Angleterre.

La société comprend ainsi 130 membres dont 18 membres honoraires et correspondants et 112 membres actifs.

Ces 112 membres actifs se répartissent de la façon suivante :

Genève . . .	33	Lucerne . . .	4
Étranger . .	21	Soleure . . .	3
Berne	12	Fribourg . . .	2
Vaud	8	Argovie . . .	2
Neuchâtel. .	9	Schwytz . . .	1
Bâle.	6	Vallais	1
Zurich. . . .	4	Zoug	1
Saint-Gall. .	4	Tessin	1

SOUVENIRS D'UN VOYAGE NUMISMATIQUE EN RUSSIE

La Russie autrefois si isolée de l'occident est maintenant reliée à l'Europe centrale par plusieurs réseaux de voies ferrées qui permettent de faire facilement le voyage de Saint-Pétersbourg et de Moscou en quelques jours. Néanmoins les numismatistes français et suisses s'aventurent rarement dans d'aussi lointaines pérégrinations. J'ai eu dernièrement l'occasion de visiter ces deux villes, aussi m'a-t-il semblé intéressant de noter les principales curiosités qu'il m'a été donné de visiter, pensant être utile à ceux qui n'ont pas l'occasion de les admirer.

Le principal musée public russe est celui de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. Les collections numismatiques remontent en majeure partie au règne de Catherine II. Depuis cette époque la monnaie russe a livré régulièrement ses frappes et refrappes et l'on peut considérer la série russe comme complète depuis 1740 jusqu'à nos jours. Le musée ne cesse de s'enrichir par l'achat de grandes collections. C'est ainsi que la belle collection Reichel, celle de M. Beulé et plusieurs collections russes sont venues augmenter les séries des médailles. La collection la plus importante après celle des monnaies et médailles russes est celle des rois et villes du Bosphore Cimmérien. Nous voyons là une remarquable série des rois du Pont. Parmi les monnaies suisses il y a des suites très complètes surtout pour le XVIme et le XVIIme siècle. La collection Reichel dont le catalogue est connu les renfermait presque toutes. Les plus rares médailles de Genève et de Berne se trouvaient dans cette collection. La série des médailles des hommes célèbres est aussi fort intéressante mais bien moins complète qu'au musée de Berlin, le plus riche dans cette partie.

D'après un ukase du Czar Alexandre II, un exemplaire en or de toutes les médailles qui se frappent en Russie doit être déposé au musée de l'Ermitage. Nous avons donc là une

suite assez curieuse d'une valeur métallique énorme mais d'un intérêt numismatique secondaire.

L'arrangement du musée est des plus avantageux pour une visite rapide. Les monnaies et médailles sont toutes exposées dans de grandes vitrines penchées, disposées dans trois grandes salles bien éclairées. Les conservateurs, Son Excellence le baron de Kunitz et M. Iversen, sont d'une amabilité exquise envers les visiteurs et m'ont donné tous les détails et indications avec une complaisance dont je regrette d'avoir abusé.

A Moscou nous avons aussi de très belles collections publiques au musée Rumianzow et au nouveau musée historique. Ces séries sans être aussi complètes qu'à l'Ermitage sont d'un grand intérêt pour la numismatique du Bosphore Cimmérien et de l'empire d'Orient.

Il existe en Russie de nombreuses collections particulières. La plupart sont composées de monnaies et médailles russes, byzantines et du Bosphore Cimmérien. Mais il existe aussi des collections générales, comme celle du comte Stroganow, estimée à plusieurs millions de roubles. Cette dernière ne peut maintenant être visitée, son possesseur étant absent. C'est paraît-il la plus grande collection générale qui se trouve en Russie. Elle renferme une suite de thalers suisses et allemands qui est une des curiosités les plus remarquables. Une collection très complète de monnaies russes appartient au grand-duc Michel.

La collection du comte Tolstoï est la plus belle en fait de monnaies russes. Les séries des anciennes monnaies de Pskow, Moscou, Twer, Kiew et Nowgorod ne sont nulle part aussi complètes et l'emportent même par le nombre et la qualité sur la collection de l'Ermitage, où beaucoup de pièces anciennes sont remplacées par des refrappes modernes. Cette immense collection a été entièrement faite par son possesseur qui s'y est consacré depuis quinze ans. Il a commencé maintenant une collection byzantine d'un grand intérêt, qui deviendra certainement l'une des plus remarquables à en juger par le zèle de cet amateur.

M. Christian Giel l'ami et le précepteur du comte Tolstoï possède une collection des rois et des villes du Bosphore Cimmérien, qui est la plus belle qu'on puisse voir. Les villes d'Olbia et de Panticapaeum sont représentées par plus de deux cents types différents de première conservation. Il est excessivement difficile d'obtenir de beaux spécimens de ces pièces, car ces villes ont été submergées par la Mer Noire et toutes les antiquités que l'on retrouve sont détériorées par l'action chimique de l'eau.

Ces collections sont les plus grandes et les plus complètes. Il en existe beaucoup d'autres que je n'ai pu visiter et qui contiennent sans doute quelques raretés intéressantes à signaler. J'aurai l'occasion de les étudier dans un prochain voyage en Russie et résumerai de même mes impressions.

Il n'y a pas en Russie de revue numismatique, mais de nombreux travaux se rencontrent dans le bulletin de la société archéologique russe, dans les mémoires de la société d'histoire et dans les publications des académies et sociétés savantes de Moscou et du sud de la Russie.

Plusieurs numismatistes russes ont fait ces dernières années des publications de premier ordre. Pour ne citer que les volumes qui ont fait époque je signalerai les nombreux travaux de M. de Tiesenhausen sur la numismatique arabe et persane ; la belle série des volumes sur la numismatique russe des villes de Twer, Nowgorod et Kiew, par le comte Tolstoï avec des superbes planches ; les monnaies d'Alexandre II, par le grand-duc Michel ; les publications du baron de Koehne, de M. Giel et de M. Oreschnikow, conservateur du musée historique de Moscou, sur les séries du Bosphore Cimmérien. M. Iversen conservateur à l'Ermitage a publié les médailles d'hommes célèbres russes.

Ces quelques lignes ne donneront qu'une idée assez imparfaite des richesses numismatiques de la Russie, mais je désirerais surtout attirer l'attention sur les grandes collections des médailles antiques et les séries étrangères des collections publiques et particulières. Tout numismatiste

sérieux devra désormais étudier ces médailles pour compléter un travail quelconque. Il existe beaucoup de choses intéressantes dont on ne se doute guère en dehors de la Russie. Les principaux travaux russes sont écrits en langue du pays, ce qui nuit à leur extension. Ce serait donc un grand service à rendre à la science par quelque jeune numismatiste, que d'en entreprendre la traduction ou simplement le résumé.

Le cabinet des médailles de Genève possède depuis quelques années une curieuse collection de monnaies russes, faite par M. Seguin pendant son séjour en Russie et donnée par M. Duval-Plantamour. Sans pouvoir rivaliser avec les médaillers que je viens de signaler, cette collection est des plus intéressantes. Elle se compose en grande partie de monnaies de l'époque, bien conservées et classées d'après l'ouvrage de Chaudoir. Il y a quelques raretés dans la série de Twer et dans les pulisch (monnaie de cuivre) des premiers tzars de la maison de Romanow. Nous avons ainsi en Suisse un intéressant document pour l'étude de la numismatique russe. Les amateurs ne devront pas le négliger.

Genève, Janvier 1890.

Paul Stroehlin.

OBSERVATIONS SUR LE TYPE DES MONNAIES CONGOLAISES [1]

Le 25 novembre 1878, le roi des Belges fondait un comité d'études du Haut-Congo, dont les membres appartenaient à six nationalités différentes. Ce comité ne tarda pas à se transformer en association internationale du Congo qui avait comme but de conquérir pacifiquement les immenses territoires du bassin du Congo, puis d'y fonder des états modèles. Cette conquête toute pacifique se fit de la façon la plus légale. Lorsqu'en 1884, le sénat de Washington fut

[1] Ces monnaies ont déjà été décrites par M. le comte M. Nahuys *(Revue belge de Numismatique*, 1888, p. 345), mais les particularités du type qui les distingue n'ont pas encore été signalées, c'est pourquoi nous revenons sur ce sujet.

appelé à se former une opinion sur la légitimité des droits de l'association, il admit la valeur des titres qui lui furent présentés. L'Europe entière se prononça ensuite dans le même sens. Quant à la formation d'états modèles, si elle figura dans le programme de l'association, elle ne fut jamais mise à exécution. Léopold II avait été l'instigateur et le protecteur de l'association internationale. Il lui restait encore à se substituer dans les droits que cette association possédait au Congo et à devenir le souverain de ce nouvel état.

Pour cela il fallait le consentement de l'association, ce qui ne souffrit aucune difficulté. Les membres de cette association savaient bien au début que, lorsque le mandat qu'on leur confiait serait exécuté, ils devraient céder la place à celui dont ils avaient été l'instrument. Il fallait aussi le consentement du parlement belge, puisqu'au terme de la constitution de 1831, le roi ne peut être en même temps chef d'un autre état sans l'assentiment des deux chambres. Cet assentiment fut accordé malgré l'opposition de quelques membres qui redoutaient pour la Belgique de la voir unie à un autre état et solidaire de celui-ci, alors même que cette union ne devait résider que dans la personne du souverain. Voici la loi votée par les chambres belges en avril 1885 :

S. M. Léopold II, roi des Belges, est autorisée à être le chef de l'état fondé en Afrique par l'association internationale du Congo.

L'union entre la Belgique et le nouvel état du Congo sera exclusivement personnelle.

Autrement dit, si la nation belge avait des motifs de se repentir de l'autorisation accordée, elle pourrait ne pas la renouveler lors du changement de règne.

En plaçant sur sa tête la couronne fermée de l'état du Congo, le nouveau souverain n'eut garde d'en abandonner les prérogatives; le droit de monnaie, en particulier, lui étant acquis, il s'empressa d'en user. Il lui fallut tout d'abord choisir un système monétaire et, sous ce rapport, il avait les coudées franches, mais il eut le bon sens de ne pas faire

d'innovation et de s'en tenir au système du franc pour monnaie de compte, franc divisé en 100 centimes et représentant la 3100me partie d'un kilogr. d'or à $^{9}/_{10}$ de fin. Si la convention monétaire qui lie la France, l'Italie, la Belgique, la Grèce et la Suisse est destinée à être renouvelée, et que ces états soient consentants à y voir entrer le Congo, ce pays n'aura donc aucun changement à apporter à son système monétaire.

L'ordonnance signée à Bruxelles par le roi Léopold, le 3 mai 1887, prévoit la frappe de pièces en or de 20 francs et en argent de 5, 2, 1 francs et 50 centimes. Puis des pièces de cuivre pur, percées au centre, de la valeur nominale de 10, 5, 2 et 1 centimes.

Le type des monnaies congolaises est très intéressant, parce que rien dans ce type n'est laissé à la fantaisie et que tous les détails en sont historiques. Au droit, le profil de Léopold avec la légende LÉOPOLD II. R. DES B. SOUVERAIN DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO, avec la signature Wiener, graveur de la Monnaie de Bruxelles; au revers, les armes du nouvel état, qui se blasonnent ainsi : *d'azur à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef, à dextre, d'une étoile à 5 rais d'or ; en cœur, de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, qui est de Belgique, et sur le tout, burelé d'or et de sable de dix pièces, au crancelin de sinople posé en bande, qui est de Saxe.*

L'écu, sommé de la couronne royale d'or, est supporté de deux lions au naturel. Devise : Travail et Progrès.

Au-dessus des armes se lit l'indication de la valeur de la pièce, en exergue le millésime. Sur la tranche des 5 francs *Travail et Progrès.*

L'association internationale du Congo avait choisi comme drapeau, en 1884, une étoile d'or sur champ d'azur; ce drapeau avait déjà été adopté précédemment par l'association internationale africaine qui, en 1884, se trouvait dissoute. Chose intéressante, ce drapeau est identique à celui de l'ancien état indigène du Congo. Dans le blason du nouvel état, on

a tenu à conserver le champ d'azur et l'étoile d'or ; la fasce ondée d'argent symbolise le cours du fleuve.

Quant à l'écusson du centre, *de Belgique et sur le tout de Saxe*, il rend très exactement compte du fait que l'union entre le Congo et la Belgique réside dans la seule personne du roi qui appartient à la famille de Saxe-Cobourg. Mais il y a plus. Dans la plupart des monarchies représentatives d'Europe, dont les princes sont en quelque sorte les agréés de la nation, il est d'usage qu'ils laissent de côté leurs propres armes pour adopter sur les monnaies, sur les sceaux, le blason de l'état qui les a choisis. Les pièces belges frappées depuis 1831 présentent les anciennes armes de cet état sans qu'aucun détail héraldique puisse faire supposer l'origine du prince règnant. Il en est de même sur les monnaies de la Grèce moderne. On peut voir dans ce fait une conséquence de l'impersonnalité du pouvoir.

La présence sur les monnaies et le sceau congolais de l'écu de Saxe a donc toute la valeur d'un document historique. Il indique que l'union entre la Belgique et le Congo n'existe que dans la personne d'un prince de Cobourg qui se trouve être roi des Belges et souverain du Congo ; il témoigne aussi que le gouvernement de Léopold II dans l'Afrique équatoriale n'est pas un gouvernement représentatif mais personnel.

Telles sont les observations principales que l'on peut faire au sujet de cette nouvelle monnaie qui, nous l'espérons, prendra place prochainement parmi celles de l'union latine.

E. Demole.

LES ÉMAUX DES ARMOIRIES
DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU VALLAIS

Jusqu'en 1628 les princes-évêques de Sion ont battu monnaie à leurs noms. Ces monnaies présentent généralement, au droit, les armes du prince accompagnées d'une légende indiquant ses titres et, au revers, le buste de saint

Théodule, patron du pays. On sait que la révolution de 1628 eut pour effet d'abaisser le pouvoir épiscopal au profit des dixains qui en usèrent en battant monnaie. Ces pièces portent pour la première fois les armes de la république vallaisanne qui se blasonnent ainsi : *parti d'argent et de gueules, chargé de sept étoiles, dont six rangées en deux pals, celles de l'un des partis dans l'autre, accostant la septième de l'un à l'autre, sur le trait du parti au lieu d'honneur.*

A partir de 1640, sous l'épiscopat d'Adrien III de Riedmatten, le monnayage fut décrété en diète, assemblée des sept dixains présidée par l'évêque, auquel il était accordé de battre monnaie. Depuis lors, et jusqu'en 1710, apparaissent sur les monnaies, d'un côté les armes de l'évêque, de l'autre celles de la République, sans que jamais avant cette date les émaux de ces armes soient représentés.

En 1710, et pour la première fois, on voit les émaux figurés sur une pièces de 20 kreuzers de François-Joseph Supersaxo, portant gueules à dextre et argent à sénestre.

Sous l'épiscopat de François-Frédéric Ambuel, successeur de François-Joseph Supersaxo, toutes les monnaies portent l'écusson de la République, sur lequel les émaux sont représentés, mais l'argent est à dextre et le gueules à sénestre.

Nous voici donc en présence de monnaies officielles où les émaux des armoiries de l'état sont renversés.

Dans l'ouvrage de M. Ch.-L. de Bons [1], nous trouvons les anciens sceaux de Sion portant gueules à sénestre. L'origine de l'écu de la République a-t-il été tiré des armoiries et émaux de la Ville de Sion, ou ceux-ci ont-ils été copiés sur les armes de la République, voilà ce qu'il est difficile de préciser ; en tous cas le plus ancien sceau de la République porte gueules à sénestre. La position de ces émaux a été conservée jusqu'à ce siècle, à deux exceptions près, le grand sceau moderne [2] et les monnaies de François-Joseph Supersaxo.

[1] Ch.-L. de Bons, *Armoiries et sceaux du Canton du Valais*, dans les *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich,* t. XIII, cah. 3, Zurich, 1858-1862.

[2] *Voy.* Ad. Gautier, *Les Armoiries et les Couleurs de la Confédération Suisse*, seconde édition, Genève et Bâle, 1879, in-8°, fig.

Les armes de la république vallaisanne doivent-elles porter gueules à dextre ou à sénestre ; si elles portent gueules à sénestre, pour quels motifs gueules à dextre est-il une erreur ?

Il était intéressant de connaître à cet égard l'opinion d'une personne compétente ; aussi nous sommes-nous adressé à M. Ad. Gautier, à Genève, qui a bien voulu nous répondre par les lignes qui suivent.

de Palézieux-Du Pan.

A Monsieur Maurice de Palézieux.

Cher Monsieur,

Je me trouve très flatté de ce que vous voulez bien me demander mon opinion sur la position relative que, selon moi, les deux émaux du champ de l'écusson vallaisan doivent occuper et je m'empresse de vous répondre. J'estime que la position correcte est de mettre le parti *argent* à *dextre* et le parti *gueules* à *sénestre*. C'est parfaitement vrai qu'il y a eu maintes fois des déviations à cet ordre, vous en avez fourni une remarquable dans cette monnaie de 1710, de Supersaxo, et je puis vous en indiquer une encore plus extraordinaire dans le grand sceau de l'état gravé en 1815, où le parti dextre est de gueules. J'estime que ce sont des erreurs et qu'on doit s'en tenir à l'autre système, parce que c'est *de beaucoup* le plus répandu ; c'est celui de presque toutes les peintures, sculptures, vitraux, monnaies et sceaux ; c'est ainsi que figurent les couleurs sur le manteau des huissiers, etc., etc. Si dans le Vallais, comme dans bien d'autres localités, il y a eu des interversions, c'est une preuve de plus qu'en pays germanique on ne mettait aucune importance au *sens* dans lequel l'écusson était tourné ; on *contournait* constamment les animaux, on confondait sans scrupule la bande avec la barre, le tranché avec le taillé.

Ainsi, voyez sur les vitraux, par exemple, où l'on représentait si souvent deux écussons du même canton accolés au-dessous des armes impériales, on posait toujours les deux ours de Berne se regardant, les deux écussons de Zurich, l'un (celui de dextre) taillé, l'autre tranché, les deux écussons de Lucerne, celui de dextre parti argent et azur, celui de sénestre azur et argent. Quoi d'étonnant alors si un graveur chargé de faire un sceau d'après un de ces vitraux copiât plutôt le premier des deux écussons qui justement se trouvait mal placé ? De là une erreur qui ferait bondir un héraldiste français ou anglais, mais auquel un héraldiste allemand ne mettait aucune importance.

Ce qui me confirme dans mon idée, c'est l'écu de la ville de Sion qui est aussi parti des mêmes émaux et où le parti dextre est (à ma connaissance) toujours d'argent.

Maintenant, vous dire *pourquoi* on a mis le parti d'argent à dextre, c'est ce qu'il est impossible d'établir ! Je présume que cela vient de quelque ancienne bannière épiscopale prise assez souvent comme écu épiscopal, où, pour simplifier, on a posé les couleurs seules au lieu des meubles des armoiries. On a fait de même dans d'autres cas sans sortir de Suisse. Cette bannière aura servi de champ à l'écusson national et on y aura posé les étoiles quand les dixains se sont émancipés. Du reste, ce n'est qu'une supposition de ma part ; cependant plus j'avance et plus je vois combien les blasons des états proviennent souvent des bannières et rarement des sceaux !

Recevez, cher Monsieur, etc.

Genève, 26 décembre 1889.

Adolphe Gautier.

DAS SCHWEIZERISCHE ZWANZIGRAPPENSTÜCK

Ein Beitrag zur schweiz. Münzgeschichte.

PLANCHE II

Das schweizerische Zwanzigrappenstück wurde bei Gelegenheit der Münzreform durch das Bundesgesetz über das schweizerische Münzwesen vom 7. Mai 1850 in's Leben gerufen.

Wohl über keine andere unserer Landesmünzen wurde soviel geschrieben, soviel diskutirt, und über keine andere Münzsorte wurden so viele Probeprägungen ausgeführt, wie über das Zwanzigrappenstück. Infolge dieser Umstände gelangte dasselbe auch erst im Jahre 1881 in veränderter Form zur Ausgabe, währenddem mit der Neuprägung der schweizerischen Nickelmünzen im Allgemeinen bereits im Jahr 1879 begonnen worden war.

Da die in den Jahren 1875—1881 bei Gelegenheit dieser Neuprägungen vielfach erstellten Essais oder Probemünzen von Zwanzigrappenstücken einen interessanten Theil unserer schweizerischen Münzgeschichte bilden, dieselben auch für den Numismatiker und Münzliebhaber gewöhnlich viel

mehr Interesse bieten, als die gewöhnlichen Verkehrsmünzen, so habe ich es unternommen, sämmtliche Essais, wie dieselben in der eidgen. Münzstätte erstellt worden sind, zusammenzustellen, zu beschreiben, und somit der Vergessenheit zu entreissen.

Ich führe zuerst in kurzen Zügen das Geschichtliche über das schweizerische Zwanzigrappenstück an.

Nachdem unterm 7. Mai 1850 das Bundesgesetz über das schweizerische Münzwesen und das Gesetz über die Ausführung der schweizerischen Münzreform erlassen worden waren, wurde sofort mit der Vollziehung dieser Gesetze begonnen. Die bezüglichen Gesetzesbestimmungen schreiben vor:

« Das Zwanzigrappenstück wird ausgeprägt im Gewichte von 3 $^{1}/_{4}$ gr. und enthält $^{150}/_{1000}$ fein Silber. Der Zusatz soll aus Kupfer, Zink und Nickel bestehen. »

Die Originalstempel zur Prägung der ersten Zwanzigrappenstücke wurden von Graveur *Voigt* in München angefertigt, die Prägungen selbst, in den Jahren 1850 und 1851 bei Anlass der schweizerischen Münzreform, in der Strassburger Münzstätte ausgeführt.

Ueber die Fabrikation selbst übte die französische Münzkommission die nämliche Aufsicht aus, wie bei der Prägung französischer Münzen. Die Schweiz lieferte die Originalstempel, die Unternehmer dagegen die Gebrauchsstempel auf eigene Kosten. Diese Zwanzigrappenstücke tragen folgende Münzzeichen:

Auf dem Avers vor der Jahrzahl eine Biene, nach der Jahrzahl einen Windhundskopf. Auf dem Revers unten ein BB.

Die Biene ist das Zeichen des damaligen Direktors der Strassburger Münzstätte, Herrn *de Bussierre.*

Der Hundskopf ist das Zeichen des damaligen französischen Generalgraveurs, Herrn *Barre* in Paris, welcher die Gebrauchsstempel geliefert hatte.

Das BB zuunterst auf dem Revers war das Zeichen der Strassburger Münzstätte.

Für die Fabrikation wurde der Preis von 2 Fr. 95 per Kilo festgesetzt. Dazu lieferte die Schweiz auf eigene Rechnung alle Metalle. Das Silber und das Kupfer meistens in altem Münzgut, herrührend von eingeschmolzenen alten kantonalen Silber- und Kupfermünzen. Zur Herbeischaffung des für die damals neu dekretirten Prägungen von Nickelmünzen überhaupt nothwendigen Nickels, eines früher nur in wenigen Ländern und nicht in sehr grosser Menge hüttenmännisch gewonnenen Metalles, von dem ein beträchtliches Quantum in kurzer Zeit für die schweizerische Münzfabrikation erforderlich war, wurde das schweizerische Finanzdepartement vom Bundesrathe ermächtigt, mit den Nickelwerken des Kanton Wallis einen Vertrag abzuschliessen. Es wurde aber nach mehrfachen Unterhandlungen hievon abstrahirt, zunächst weil die Bergwerke im Wallis im Anfang zu gar keinen, und später nur zu bei Weitem nicht genügenden festen Lieferungen sich verbindlich machen wollten, ferner weil die Qualität des dortigen Nickels bei Versuchen im Kleinen und in grösserem Massstabe sich als wenig tauglich erwies, endlich weil der Walliser-Nickel auch im Preise nicht mit dem aus Sachsen angebotenen Metalle konkuriren konnte.

Dagegen schloss der Münzdirektor in Strassburg, für die schweizerische Münzkommission handelnd am 22. Februar 1851 mit den Herren Frege & Ce in Leipzig für Lieferung von 10,000 Kg. (wovon circa 4000 Kg. für die Zwanzigrappenstücke) einen Vertrag ab, laut welchem dieses Metallquantum in regelmässigen Lieferungen in einem Zeitraum von 8 Monaten zu dem, in Betracht der Güte des Metalles billigen Preis von 21 Fr. 36 ct. per Kilogr. geliefert werden sollte. (Gegenwärtig, Ende Dezember 1889, beträgt der Preis des Nickels Fr. 8. — per Kg.) Der Transport von Leipzig bis Strassburg erhöhte diesen Preis des Metalles um 19 Cts. per Kilo.

Nachdem die Prägungsverträge abgeschlossen worden waren, konnten nun auch die nöthigen Versuche in grösse-

rem Massstabe für die Ausmittlung der zweckmässigsten Composition der Billonmünzen überhaupt in der Strassburger Münzstätte und im Beisein des eidgen. Münzwardeins stattfinden, indem das Münzgesetz bezüglich der Billonmünzen nur deren Silbergehalt angibt, und beifügt:

« Der Zusatz besteht aus Kupfer, Nickel und Zink. »

Schliesslich wurde für die Zwanzigrappenstücke die Zusammensetzung des Prägungsmetall wie folgt festgestellt:

Silber. . .	150
Kupfer . .	500
Nickel . .	100
Zink . . .	250
	1000

Der Durchmesser wurde auf 21^{mm} bestimmt.

In der Folge erzeigte es sich aber, dass obige Legirung den gewünschten Anforderungen nicht entsprach, indem dieselbe zu hart und spröde ausfiel, beim Prägen viele Schwierigkeiten verursachte, in Folge dessen viele Stücke nicht vollständig ausgeprägt waren. Es wurde desshalb für die zweite, für das Jahr 1858 beschlossene Prägung dieser Münzsorte die Legirung wie nachstehend abgeändert:

Silber. . .	150
Kupfer . .	750
Nickel . .	50
Zink . . .	50
	1000

Diese Prägung wurde in der, im Jahr 1855 in Bern neu eröffneten eidgenössischen Münzstätte ausgeführt.

Auch diese Legirung entsprach nicht den gehegten Erwartungen, indem die Stücke nach kurzer Umlaufszeit wegen dem im Verhältniss zum Nickel allzuhohen Kupfergehalt ein allzu kupfriges Aussehen bekamen.

Vom Jahre 1858 an wurden die Prägungen der Zwanzig-

rappenstücke gänzlich sistirt, da kein Bedürfniss für weitere Prägungen obwaltete, diese Münzsorte vielmehr im Ueberfluss vorhanden war. Dagegen machte man nun die sehr unliebsame Entdeckung, dass die Zwanzigrappenstücke je länger je mehr zum Gegenstande der Fälschung gemacht wurden, und dass die falschen Stücke anfiengen, in Besorgniss erregender Menge aufzutreten.

Das gefährliche an der Sache lag in der täuschenden Nachahmung durch wirkliche Prägung, so dass es oft unmöglich war, unächte Stücke dem blossen Aussehen nach von den ächten zu unterscheiden; einzig durch die Nachweisung des Silbers in dem betreffenden Metalle konnte öfters die Aecht- oder Unächtheit des Stückes bestimmt festgestellt werden, da die falschen Stücke selbstverständlich kein Silber enthielten.

Hervorgerufen wurden diese Fälschungen einerseits durch den, bei sehr minimem Metallwerth, relativ hohen Nennwerth des Zwanzigrappenstückes, anderseits durch den Umstand, dass mit verhältnissmässig geringen technischen Hülfsmitteln und Fertigkeiten Falsifikate täuschend hergestellt werden konnten.

Das Metall der zur Zeit der Münzreform gewählten Legirung der Zwanzigrappenstücke war so hart ausgefallen, dass man durch Reproduction von gut erhaltenen ächten Stücken auf glühend gemachten Stahlpfropfen im Stande war, Prägestempel zu erstellen, mit denen dann unbegrenzte Mengen von Zwanzigrappenstücken geprägt werden konnten. Als Metall wurde gewöhnlich das im Handel vorkommende Neusilber von mehr oder weniger gelblicher Farbe verwendet.

Mittlerweile war nun aber durch die lange Umlaufszeit der Zustand oder das Aussehen der schon von Anfang an mangelhaft erstellten Zwanzigrappenstücke der ersten Emmission ein derartiges geworden, dass eine Um- oder Neuprägung dieser Münzsorte zur dringenden Nothwendigkeit wurde.

In der Sommersession von 1875 erliess nun die hohe Bundesversammlung bei Anlass der Berathung des bundesräthlichen Geschäftsberichtes folgende Einladung an den Bundesrath :

« Der Bundesrath wird eingeladen, die Frage zu prüfen, und Bericht zu erstatten, ob nicht der Fabrikation falscher Zwanzigrappenstücke durch rasche Einziehung und Demonetisirung dieser Münzsorte ein Ende zu machen sei. »

Veranlassung zu diesem Postulat boten die oben erwähnten, seit Jahren in Menge vorkommenden falschen Stücke, von denen bis zum damaligen Zeitpunkte für circa Fr. 10,000 an die Bundeskasse gelangt waren.

In seiner hierauf erlassenen Botschaft vom 25. August 1875 an die hohe Bundesversammlung betreffend Einziehung und Demonetisirung der Zwanzigrappenstücke hielt der Bundesrath dafür, es sei vorläufig nur die Einziehung der Zwanzigrappenstücke zu bewerkstelligen, und von einer Demonetisirung dieser Münzsorte abzusehen.

Als Ersatz für die eingezogenen Stücke schlug der Bundesrath die Vermehrung von Halbfranken- und Zehnrappenstücken vor.

Der Bundesversammlung wurden gleichzeitig vom Bundesrathe nachstehende zwei Beschlussesentwürfe zur Berathung unterbreitet.

I. 1) Der Bundesrath ist beauftragt die schweizerischen Zwanzigrappenstücke in einer von ihm zu bestimmenden Zeitfrist aus dem Verkehr zurückzuziehen.

2) Gegenwärtiger Beschluss wird als dringlich erklärt, und tritt sofort in Kraft.

II. 1) Der Bundesrath ist ermächtigt, für das laufende Jahr eine nachträgliche Münzprägung von

1 Million Zehnrappenstücken, und

1 Million Halbfrankenstücken

vornehmen zu lassen, zu welchem Zwecke ihm ein Credit von Fr. 550,000 ertheilt wird.

2) Dieser Beschluss wird als dringlich erklärt, und tritt sofort in Kraft.

Im September 1875 wurde von den Räthen Antrag I an den Bundesrath zurückgewiesen: nämlich der Beschlussentwurf über Rückziehung und Demonetisirung der Zwanzigrappenstücke ist an den Bundesrath zum Zwecke genauerer Untersuchung zurückzuweisen, und zwar in dem Sinne

a) dass in dem Beschlussentwurf über die Fristen und Modalitäten bestimmtere Angaben gemacht werden;
b) dass zugleich mit der Vorlage über Rückziehung der Zwanzigrappenstücke Vorschläge zur Ersetzung des Münzstückes mit einem solchen von gleichem Werthe gemacht werden.

In seinem hierauf erlassenen Bericht vom 30. November 1875 stellte der Bundesrath den Antrag, die schweizerischen Zwanzigrappenstücke in einer von ihm zu bestimmenden Zeitfrist aus dem Verkehr zurückzuziehen, und in eine neue, mit dem nämlichen Feingehalte, sowie mit dem nämlichen Stempel versehene Sorte umprägen zu lassen.

Unter dem 23. Dezember 1875 erfolgte von der Bundesversammlung Rückweisung dieser Angelegenheit an den Bundesrath zu nochmaliger Prüfung und Berichterstattung.

In seiner unterm 23. November 1877 erlassenen Botschaft stellte der Bundesrath den folgenden Antrag an die Bundesversammlung:

1) Der Bundesrath ist beauftragt sämmtliche schweizerischen Zwanzigrappenstücke in möglichst kurzer Frist aus dem Verkehr zurückzuziehen und durch neue zu ersetzen.

2) Der Einziehung sind auch unterworfen:

a) Die schweiz. Fünfrappenstücke, welche nicht die Jahrzahl 1872, 1873, 1874, 1876 und 1877 und
b) Die schweiz. Zehnrappenstücke, welche nicht die Jahrzahl 1871, 1873, 1875 und 1876 tragen.

Im Dezember 1877 wurde von den hohen gesetzgebenden

Räthen diese Angelegenheit neuerdings an den Bundesrath zurückgewiesen in dem Sinne, dass derselbe eingeladen wurde, zu untersuchen:

1) Ob sich der Silbergehalt der Billonscheidemünzen ohne unverhältnissmässige Kosten ausscheiden lasse, und
2) ob nicht, falls diese Ausscheidung thunlich erscheint, das Bundesgesetz über das eidgen. Münzwesen vom 7. Mai 1850 nach der Richtung abzuändern sei, dass wenigstens die Zehn- und Fünfrappenstücke ohne Silbergehalt ausgeprägt werden.

In der Botschaft des Bundesrathes an die h. Bundesversammlung vom 29. November 1878 stellte Letzterer folgende Anträge:

I. Abänderung des Bundesgesetzes vom 7. Mai 1850 über das eidgen. Münzwesen, betreffend die Ausprägung der Zehn- und Fünfrappenstücke.

II. Nichtausprägen bis auf Weiteres des Zwanzigrappenstückes in Billon, und Einziehung der abgeschliffenen schweiz. Billonmünzen (Zwanzig-, Zehn- und Fünfrappenstücke) und deren Ersetzung durch neue Zehn- und Fünfrappenstücke.

Antrag I wurde angenommen; auf Antrag II trat die Bundesversammlung nicht ein, von der Ansicht ausgehend, es sollen bezüglich auf die neue Legirung Erfahrungen darüber gesammelt werden, ob dieselbe auch für die Zwanzigrappenstücke verwendbar sei, ohne dass Fälschungen in grossem Massstabe befürchtet werden müssen.

Nach Einsicht einer Botschaft des Bundesrathes vom 24. September 1880 und einer Nachtragsbotschaft desselben an die hohe Bundesversammlung betreffend Abänderung des Münzgesetzes vom 7. Mai 1850 betreffend Prägung von Zwanzigrappenstücken, vom 8. Februar 1881 wurde unterm 30. April 1881 das erwähnte Bundesgesetz endlich dahin abgeändert, dass beschlossen wurde:

Art. 1. Das Zwanzigrappenstück wird ausgeprägt im Gewichte von 4 gr. und besteht aus Nickel, mit oder ohne einen Zusatz von Kupfer.

Diese Fassung wurde hauptsächlich aus folgenden Gründen gewählt:

Es war nämlich seit Kurzem die Erfindung gemacht worden, den Nickel ohne Zusatz anderer Metalle prägbar herzustellen.

In der eidgen. Münzstätte vorgenommene Probeprägungen hatten die Verwendbarkeit dieses Metalles zu Münzzwecken vollkommen dargethan.

Diese Probemünzen aus reinem Nickel hatten eine schöne, silberglänzende Farbe und ein scharf ausgeprägtes Gepräge. Die magnetische Eigenschaft des reinen, unlegirten Nickels bietet überdiess ein nicht zu unterschätzendes, sicheres und leicht anzuwendendes Mittel um Falsificate sofort erkennen zu können.

Bevor nun aber im Jahre 1881 die erste Prägung einer Million Zwanzigrappenstücke zu Verkehrsmünzen aus reinem, unlegirtem Nickel zur Ausführung gelangen konnte, waren in dem Zeitraum von 1875—1881 eine ganze Reihe Versuchsprägungen mit verschiedenen Metalllegirungen und verschiedenen Stempeln vorgenommen worden, aus denen schliesslich das neue Zwanzigrappenstück aus Reinnickel bestehend, mit den, den Fünf- und Zehnrappenstücken entsprechenden, gleichartigen Stempeln geprägt, als Verkehrsmünze hervorgieng.

Die Gründe, welche die eidgen. Finanzverwaltung bewogen, gerade dieses Metall zu wählen sind hauptsächlich folgende:

Grösserer reeller Werth gegenüber dem Nennwerth, als bei Anwendung irgend einer Nickellegirung.

Leichtes und sicheres Erkennen von Nachahmungen.

Leichte Verwendung des Metalles bei allfälligen Rückzücken, da dasselbe nicht durch Beimengung von einem andern Metall entwerthet ist.

Ich gebe in Nachfolgendem eine genaue Zusammenstellung der verschiedenen, geprägten Versuchsmünzen von Zwanzigrappenstücken.

I. Versuch (Fig. 1).

Avers : Der Aversstempel der alten Zwanzigrappen mit der Jahrzahl 1875.
Revers : Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht : 3,250 gr.
Metall : Legirung enthaltend :

Silber	=	150
Kupfer	=	650
Nickel	=	100
Zink	=	100
		1000

II. Versuch (Fig. 1).

Avers : Der Aversstempel der alten Zwanzigrappen mit der Jahreszahl 1875.
Revers : Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht : 4,000 gr.
Metall : Legirung enthaltend

Nickel	=	250
Kupfer	=	750
		1000

III. Versuch (Fig. 2).

Avers : Ein weiblicher Kopf mit 22 Sternen und der Jahrzahl 1871. Es ist dieses der von Graveur Durussel in Bern gravirte Aversstempel des im Jahr 1871 erstellten Zwanzigfrankenessais.
Revers : Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht : 4,000 gr.

Metall: Legirung enthaltend

Nickel	=	250
Kupfer	=	750
		1000

IV. Versuch (Fig. 3).

Avers: Eine sitzende Helvetia mit Schwert und Schild, darüber im Halbkreis 22 kleine, fünfzackige Sternchen, darunter das Wort « Helvetia ». Es ist dieses der von Graveur Wiener in Brüssel gravirte Aversstempel des im Jahr 1873 erstellten Zwanzigfrankenessais.
Revers: Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht: 3,250 gr.
Metall: Legirung enthaltend:

Silber	=	150
Kupfer	=	650
Nickel	=	100
Zink	=	100
		1000

Dieses Stück trägt keine Jahrzahl und hat einen gerippten Rand.

V. Versuch (Fig. 3).

Avers und Revers gleich wie bei IV ohne Jahrzahl mit geripptem Rand.
Gewicht: 4,000 gr.
Metall: Legirung enthaltend:

Nickel	=	250
Kupfer	=	750
		1000

VI. Versuch (Fig. 4).

Avers: Neuer Aversstempel *A* von Graveur Schwenzer in Stuttgart, mit der Jahreszahl 1881. Dieser Stempel im Uebrigen gleich dem angenommenen Avers der neuen Zwanzigrappen war etwas zu gross ausgefallen, so dass es nicht möglich war, den Perlen- und Flachstäbchenrand gehörig auszuprägen ; auch war die Schrift zu gross. Dieser Stempel wurde deshalb nicht angenommen.
Revers: Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht: 4,000 gr.
Metall: Reinnickel.

VII. Versuch (Fig. 4).

Avers und Revers gleich wie bei VI.
Gewicht: 4,000 gr.
Metall: Legirung enthaltend:

Nickel	=	333 1/3
Kupfer	=	666 2/3
		1000

VIII. Versuch (Fig. 5).

Avers: Neuer Aversstempel *B* von Graveur Schwenzer in Stuttgart mit der Jahrzahl 1881. Dieser Avers wurde für das neue Zwanzigrappenstück definitiv angenommen.
Revers: Der Reversstempel der alten Zwanzigrappen.
Gewicht: 4,000 gr.
Metall: Legirung enthaltend:

Nickel	=	250
Kupfer	=	750
		1000

IX. Versuche (Fig. 5).

Avers et Revers gleich wie bei VIII.
Gewicht: 4,000 gr.
Metall: Nickelplaquet, bestehend aus reinem Nickel mit einem Kernmetall von:

Nickel	=	166 $^{2}/_{3}$
Kupfer	=	833 $^{1}/_{3}$
		1000

Diese neun Versuche oder Essais umfassen sämmtliche, bei Gelegenheit der Erstellung der neuen Zwanzigrappenstücke vorgenommenen Versuchsprägungen. Ueber die Anzahl der von jedem einzelnen Versuch geprägten Stücke bin ich leider ausser Stande, genaue Angaben machen zu können. Gewöhnlich wurden blos einige wenige Stücke geprägt. Einzig von den Versuchen I, VI und VIII sind je einige Hundert Stück geprägt worden. Währenddem wir bei diesen Versuchsmünzen für den Avers 5 verschiedene Gepräge haben, wurde zu allen der nämliche Reversstempel, d. h. der Revers der alten Zwanzigrappenstücke verwendet; auf demselben befindet sich auch das Zeichen der eidgen. Münzstätte in Bern, ein kleines B.

Als Prägmetall haben wir 5 verschiedene Legirungen und Metalle, und im Gewichte haben wir Stücke zu 3,250 und 4,000 gr.

Das neue Zwanzigrappenstück als Verkehrsmünze wurde also combinirt aus den Versuchen VI und VIII, indem von ersterem Prägmetall (Reinnickel) und Gewicht, von Letzterem der Stempel definitiv angenommen wurde.

Zur Vervollständigung der vorstehenden Geschichte des schweizerischen Zwanzigrappenstückes führe ich noch an, in welchem Belange die Prägungen dieser Münzsorte ausgeführt worden sind.

Es wurden geprägt mit dem alten Stempel in den Jahren 1850, 1851, 1858 und 1859 im Ganzen 15,883,608 Stücke, im

Nennwerthe von Fr. 3,176,721 60. Diese Emissionen sind ausser Kurs gesetzt, und zurückgezogen worden. Letzter Termin 30. Juni 1886. Zur Einlösung gelangten nur etwa 73 °/₀ vom Total der ausgegebenen Münzen, die übrigen 27 °/₀ gelangten nicht wieder zurück. Die mechanische Abnützung dieser Münzsorte nach ihrer mehr als dreissigjährigen Umlaufsdauer im Verkehr betrug zwischen 4 und 5 °/₀ vom Normalgewicht.

Von den Zwanzigrappenstücken neuen Gepräges, aus Reinnickel bestehend und im Gewichte von 4,000 gr. per Stück, wurden geprägt und ausgegeben in den Jahren:

1881, 1883, 1884, 1885, 1887 im Ganzen 11,000,000 Stück im Nennwerthe von Fr. 2,200,000 und im Totalgewichte von Kg. 44,000, welches also das gegenwärtig im Verkehr sich befindliche Contingent dieser Münzsorte ausmacht.

Zum Schlusse führe ich noch an, dass auch die Nachahmungen der neuen Zwanzigrappenstücke nicht ausgeblieben sind, ja dass solche schon im Jahre 1881, dem ersten Jahre der Ausgabe dieser Münzsorte, constatirt wurden.

Alle mir zur Kenntniss gebrachten Fälle betrafen jedoch nur gegossene Falsifikate, welche aus Zinn und Blei auf kunstlose Weise erstellt, leicht erkennbar sind, und denen deshalb keine Wichtigkeit beizulegen ist.

Edm. Platel,
eidgen. Münzdirektor.

ZUR MÜNZGESCHICHTE DER SPINOLA

Unter den genuesischen Nobili ragen die Spinola durch Kriegsruhm, Leistungen auf dem Gebiete der Diplomatie, Werke der Frömmigkeit wie durch Reichthum hervor. Durch treue Dienste, die sie den deutschen Kaisern, namentlich dem Hause Habsburg geleistet, erhielten sie anlässlich der Standeserhöhung als Grafen von Tassarolo auch das Münzrecht.

Schon in den Tagen Kaiser Maximilian I. finden wir einen Spinola im kaiserlichen Kriegs- und Hofdienste [1].

Marc' Antonio Spinola trat in den Dienst Kaiser Karl V. und lebte 44 Jahre in verschiedenen Stellungen an den Höfen der Kaiser Ferdinand I., Maximilian II. und Rudolf II.

Angeblich war Marc' Antonio Spinola auch einer der Erzieher Kaiser Maximilian II. (geboren 1527) [2], sicher 1546 dessen Mundschenk [3]. Anlässlich der Vermählung Maximilians (1548) wird Spinola Ritter des spanischen Ordens von S. Jago.

Im Diplome Kaiser Ferdinand I., gegeben in Wien, 30. März 1560, wird Marc' Antonio Spinola anlässlich der Erhebung in den Grafenstand und der damit verbundenen Ertheilung des Münzrechtes « Maximiliani regis Bohemiæ Custodiae satellitum Praefectus, S. Laterani Palatii Aulaeque Caesareae et Imperialis Consistorii Comes » genannt [4]. Es scheint mir aus diesem Titel hervorzugehen, dass Spinola vom päpstlichen Hofe zu den Räthen gezählt wurde, die den der protestantischen Lehre sich zuneigenden Kaiser im katholischen Glauben erhalten sollten.

Aber weder in politischen, noch in religiösen Fragen tritt der genuesische Nobile Spinola am Kaiserhofe bedeutsam hervor. Sein Name wird fast nur anlässlich der Hoffeste erwähnt.

So wird Spinolas gedacht vanlaesslich der Hoffeste, der Turniere und der Mumerei, die bei dem Aufenthalte Herzog Albrechts von Bayern am Wienerhofe vom 2. Mai bis 13. Juni 1560 veranstaltet wurden.

Wie Kaiser Maximilian II. als König von Ungarn gekrönt

[1] *Herberstein's Tagebuch* ad 1519. *Fontes rerum Austriacarum* I, 182.

[2] *Vita P. Caroli Spinolae S. J.*, Antwerp. 1630, p. 2.
Als eigentliche Erzieher Maximilian's gelten: *Wolfgang Stiefel (Severus), Johann Sebastian Pfauser* und *Peter Colatinus* (1539). Buchholtz : *Kaiser Ferdinand I*, Band VIII, 700. — H. v. Sybel : *Histor. Zeitschrift*, XXXII, 225. — Janssen : *Geschichte des deutschen Volkes*, IV, 196 f.

[3] *Archiv für Kunde österreich. Geschichtsquellen*, XXI, 230.
Olivieri, p. 218—232.

[4] Buchholtz : *Kaiser Ferdinand* VII, 576.

wurde (1563, 8. Sept.), that sich Marc' Antonio Spinola bei einem Turnier hervor [1].

Nach dem Tode des schwachen Kaiser Maximilian trat Marc' Antonio 1576 in den Dienst Kaiser Rudolf II. Aber schon 1578 muss Marc' Antonio den Dienst des Kaisers verlassen haben, da er im Hofdienste nicht mehr erwähnt wird [2]. An seine Stelle scheint der Malteser Ritter Octavio Spinola als Geheimrath des Kaiser's getreten zu sein [3]. Jedenfalls hat der 1578 verstorbene Graf Marc' Antonio Spinola von dem ihm ertheilten Münzrechte nie Gebrauch gemacht.

Der erste Spinola, welcher gestützt auf das kaiserliche Diplom Münzen prägte, war Graf Agostino Spinola.

Ueber das Leben dieses Herrn zu Tassarolo wissen wir verhältnissmässig wenig [4]. Als ältester Sohn des Grafen Marc' Antonio Spinola und der Cornelia de Marini Castagna 1551 geboren, widmete sich Agostino in früher Jugend nach alten Familientraditionen der militärischen und politischen Laufbahn. Olivieri erzählt uns [5], Agostino Spinola, Graf von Tassarolo, habe sich an der Spitze der genuesischen Truppen befunden, die Savona unterworfen und die von den Franzosen und Türken unterstützte Insel Corsika wieder zum Gehorsam gebracht hatten (1569). Nach dem Tode seines Vaters übernahm Graf Agostino die Verwaltung der Familiengüter, befand sich auch 1592 bei der Gesandtschaft seiner Vaterstadt an den Papst Clemens VIII. [6], obwohl er in Genua kein öffentliches Amt bekleidete.

Um das Jahr 1604 scheint Agostino Spinola die Münze in Tassarolo eröffnet und bis 1614 betrieben zu haben.

[1] *Archiv f. österreich. Gesch.* XXI, 338.

[2] Khevenhiller : *Annales Ferdinandi* erwähnt ihn im Etat der Hofbeamten von 1578 nicht.

[3] *Khevenhiller* II, 230.

[4] Vergleiche über die Spinola Kuhnholtz : *Les Spinola de Gênes,* Montpellier, 1852 ; Le Mire : *Les Trophées des Spinola ;* Miraeus : *Gentis Spinolae illustrium elogia,* Antw. 1607 ; Massimo d'Eza : *Storia della famiglia Spinola,* Piacenza 1694.

[5] Pag. 10.

[6] *Olivieri,* p. 203.

Von seiner Gemahlin, Battista della Cabella, hinterliess der um 1616 verstorbene Graf Agostino [1] keine Nachkommen. Die Herrschaft Tassarolo ging desshalb an seinen Neffen, Philippo Spinola, über.

Die ältesten Münzen der Spinola sind mehr durch schöne Zeichnung als durch ihren Gehalt berühmt. Zu den von Olivieri gesammelten Münzwürdigungen fügen wir bei, dass durch den Züricher Abschied vom 12. August 1608 der Kurs der Spinola Thaler auf 15 gute Batzen festgesetzt wurde, ebenso 1612, 6 Juli, durch den Abschied der eidgen. Tagsatzung in Baden, das eidgen. Münzmandat vom 17./27. Februar 1613 und das Luzerner Mandat vom Donnerstag vor Herrenfastnacht gleichen Jahres. Im August 1615 erfolgte von Seite der eidgen. Tagsatzung das Verbot der geringhaltigen Münzen der Spinola [2], die seit 1608 durch Viehhändler in der Schweiz verbreitet wurden.

Sonderbarer Weise finden sich nach den Versicherungen des berühmten Numismatikers Giorgio Viani von 1808 und 1813 und des um die Geschichte der Spinola verdienten Agostino Olivieri [3] in dem Archiv der Spinola ausser dem Diplome von 1560 keine Acten vor, welche die Entstehung der Münze zu Tassarolo beleuchten.

Wir sind nun aber, an der Hand einiger im Staatsarchiv in Luzern liegender Akten, im Falle nachzuweisen, dass in der Münzstätte zu Tassarolo zu Anfang des 17. Jahrhunderts meist Luzerner dienten. Diese wird also wohl auch nach schweizerischer Art eingerichtet gewesen sein.

In einer wohlbestellten schweizerischen Münzstätte hatte man in jener Zeit, z. B. in St. Gallen, einen Münzmeister, einen Schmiedemeister, 2 Silberstrecker, 7 Münzknechte, 3 Taglöhner und 2 Schlosser [4].

Wenn wir uns fragen, wie Graf Agostino Spinola dazu-

[1] Appel : *Repertorium zur Münzkunde* III, 1036.
[2] *Amtliche Sammlung der eidgenössischen Abschiede,* V, I, B, 885, 1092, 1221.
[3] *Monete e Medaglie degli Spinola,* Genova, 1860, p. 70—72.
[4] *Memorial des Münzmeisters Buffler im Staatsarchiv Luzern,* Beilage 5.

gekommen, seine Münze Schweizern anzuvertrauen, so müssen wir auf die Beziehungen der Republik Genua zur Schweiz, namentlich zu Luzern, zurückgreifen.

Die Republik Genua hielt gegen Ende des 16. Jahrhunderts eine deutsche Garde. Als nun 1591 der Commandant derselben gestorben war, suchte sie dieselbe in eine Schweizergarde zu verwandeln und als Commandant für dieselbe einen Diplomaten und Kriegsmann von hohem Ansehen, Ritter Melchior Lussi, Landammann von Unterwalden, zu gewinnen. Allein Lussi, der 34 Jahre dem Papste, den Königen von Frankreich und Spanien wie der Republik Venedig gedient hatte, lehnte, weil durch Verträge gebunden, die ihm zugedachte Ehre ab (1591, 28. October).

Im Jahre 1602 kam Adrian von Sittenkhausen, Fähndrich des deutschen Regimentes in Genua, in die Schweiz, um 200 Knechte zum Kriege gegen die Türken zu werben. Johann Baptist von Castanea von Luzern war damals Dollmetsch und Hofgoldschmied in Genua (bis mindestens 1610), sein Bruder Johann Georg von Castanea aber Lieutenant im deutschen Regiment. Diese nahmen nun den Plan betreffend Errichtung einer Schweizergarde in Genua wieder auf. Sie entwarfen einen Vertrag, wonach die Garde dem Stande Luzern sollte übergeben werden. Unter dem 23. März 1609 gab der Rath von Luzern seine Zustimmung zur Errichtung der Garde in Genua. Die Freiburger aber waren inzwischen den Luzernern zuvorgekommen und hatten bereits eine Capitulation für die Garde in Genua unterzeichnet. Die Luzerner verboten daher den Ihrigen den Eintritt in den Dienst der Republik Genua [1].

Bald nach der Werbung von 1602 tauchen die ersten Nachrichten über die Münzen der Spinola auf.

Am 8. Juni 1602 werden in einer « grida della Republica di Genova » noch keinerlei Münzen der Spinola erwähnt [2].

Die ältesten datirten Münzen aus Tassarolo tragen die

[1] Staatsarchiv Luzern, *Acten Genua.*

[2] *Olivieri,* p. 76.

Jahrzahl 1604. Zwar gibt es auch Münzen der Spinola ohne Jahrzahl, Ducaten, wesshalb Olivieri p. 82 vermuthete, diese seien bereits vor 1600 entstanden. Allein die Annahme, dass Münzen ohne Jahrzahl vor diese Zeit zurückreichen, ist sehr willkürlich, da ja auch z. B. in Basel noch im Jahre 1638 Plapparte ohne Jahrzahl geprägt wurden.

Scheinbar spricht für diese Hypothese allerdings die von Guid'Antonio Zanetti (Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia, III, 44) und Cardinal Carlo Vittorio Ferrero Della Marmora in den Memorie delle zecche di Masserano etc. angeführte Stelle, dass 1596 in den Münzstätten von Sabbionetta, Correggio Macagno, Masserano, Tassarolo, Vigevano und Mantua die Sitte aufkam, nach ungarischem Schlage zu münzen (Stücke vom Gehalt venezianischer Zechinen). Aber damit ist nicht gesagt, dass all' diese Münzstätten im gleichen Jahre mit dieser Prägungsart begonnen haben.

Richtig haben desshalb, wie mir scheint, Francesco e Ercole Gnecchi im Saggio di Bibliografia Numismatica delle Zecche Italiane, Milano, 1889, 375—376 die Eröffnung der Münzstatt Tassarolo in's Jahr 1604 versetzt.

In jener Zeit nun war Genua der Hauptplatz für den Silberhandel. Es lag daher für Spinola die Versuchung sehr nahe, das Münzrecht auszuüben.

Eigenthümliche Verhältnisse hatten eine Reihe von Goldschmieden, Münzmeistern und Schmieden von Luzern bestimmt, ihr Auskommen in der Fremde zu suchen, so den bereits erwähnten Johann Baptist von Castanea, Hofjuwelier und Dollmetsch der Republik Genua. Der Silbermarkt einerseits und der Gardedienst andrerseits hatte sie nach Genua geführt.

Derjenige Luzerner, der zuerst in die Dienste des Grafen Spinola trat, war Goldschmied und Glasmaler Josef Anton Schilliger. Dieser scheint ein hablicher und angesehener Mann gewesen zu sein, da er 1595 mit mehrern vornehmen Rathsherrn die Apostelbilder im Kreuzgange des Franciscanerklosters in Luzern stiftete, und sich hier als Judas

Thaddaeus in Lebensgrösse malen liess (Geschichtsfreund, III, 168, Tafel II). Zur Zeit der Bundeserneuerung mit Frankreich, am 7. März 1602, war Schilliger noch in Luzern. Er kam wohl bei der Werbung zum Türkenkriege nach Genua und trat dann in den Dienst Spinolas. 1608 war Schilliger wieder in Luzern, wo er sich bis 1619 als einfacher Bürger nachweisen lässt; 1619 wurde er Grossrath, 1622 Landvogt von Kriens und Mitglied des Stadtgerichtes. Er ist 1644, 29. April in Luzern gestorben.

Wie Schilliger traten in den Dienst Spinola's: Goldschmied Oswald Stricher, Goldschmied und Stempelschneider Christian Stünzi und dessen Sohn Paul, Münzmeister Caspar Futter, Goldschmied Martin Martini und Jacob Weber, Mechaniker von Luzern.

Nach dem Rücktritte Schilligers scheint Caspar Futter die Stelle eines Münzmeisters in Tassarolo bekleidet zu haben, während Christian Stünzi als Stempelschneider funktionirte. Diese ganze Sippschaft hatte eine eigenthümliche Vergangenheit hinter sich, so namentlich Futter, der des Grafen vollstes Vertrauen besass.

Caspar Fuetter von Zug hatte in seiner Jugend (vor 1592) in der Münze in Chur gedient, wurde dann Münzmeister von Zug und Wallis, endlich 1597—1607 in Luzern. Allein hier überschritt er die ihm ertheilten Instructionen und floh, von Creditoren gedrängt, nach Italien. Er muss ein sehr gewandter, aber zu sehr auf seinen Vortheil bedachter Mann gewesen sein, der bald das Zutrauen des Grafen Spinola gewann, der auch kein Liebhaber von allzuvollgewichtigen Münzen war.

Christian Stünzi, gebürtig von Zug, war seines Berufes Messerschmied, daneben auch Stempelschneider. 1592 zum Hintersassen in Luzern aufgenommen, wirkte er hier bis 1593 als Münzmeister, und hielt sich daselbst noch 1601 auf (Rathsprotokoll XVII, 250) dagegen nicht mehr am 7. März 1602. Später bezeichnet ihn Graf Agostino Spinola, der ihn seines Dienstes entlassen, als Stempelschneider. Ich ver-

muthe, er habe die Stempel zu den ersten Münzen der Spinola geliefert.

Eine eigenthümliche Figur tritt uns in Goldschmied Oswald Stricher von Luzern entgegen. Als roher Geselle war derselbe schon 1585 wegen Misshandlung eines Knaben gestraft worden. Da Stricher als Goldschmid sein Auskommen nicht fand, verlegte er sich 1590 auf's Wirthen. Unglückliche eheliche Verhältnisse bestimmten Stricher, sich von seiner Frau zu trennen und als Soldat sein Glück zu suchen. Er trat 1596 in die päpstliche Garde, aus der er 1598 wegen Insubordination entlassen wurde. Allein 1600 verschafte ihm der Rath von Luzern wieder den Posten in der Garde zu Rom, den er bald wieder nach neuen Streiten mit seinen Commilitonen verliess. Nach Luzern zurückgekehrt, trat Stricher in Verbindung mit Goldschmied Martin Martini, brachte diesen um Hab' und Gut und verführte auch die Gemahlin Martini's. Wegen Ehebruch um 20 Gulden gestraft, floh Stricher nach Zürich, wusste aber, wie Martini den 1. September 1602 behauptet, durch schmeichlerisches Benehmen und seine Redegewandtheit den Rath von Luzern irre zu führen. Dieser wies ihn endlich 1603, Montag vor Laetare, wegen Verleumdung und Concubinat aus. In Italien trat Stricher in den Dienst Spinola's.

Als die interessanteste Persönlichkeit, welche in der Münzstätte in Tassarolo beschäftigt war, erscheint Goldschmied Martin Martini, genannt Rinkenberger. Aus Graubünden gebürtig, widmete sich Martini dem Berufe eines Goldschmieds, Stempelschneiders, Malers und Kupferstechers. Allein schon in Chur, wo er die Tochter des Münzmeisters (Martin Näf?) heirathete, betrieb Martini Falschmünzerei. In Luzern 1592 zum Hintersassen, 1593 zum Bürger angenommen, suchte Martini seinen Leumundschein (Mannrechtsbrief) zu fälschen, erlaubte sich Unterschlagungen und wurde nach zahlreichen Prozessen, in denen seine zweite Frau in bedenklichem Lichte erscheint, 1601 ausgewiesen. Martini lebte nun zuerst in Uri, siedelte

1602 nach Bünden, endlich nach Freiburg über, wo er wegen seiner Kunst hochgeschätzt, mit dem geheimen Bürgerrecht, der Regimentsfähigkeit, beschenkt wurde (1606). Allein auch hier war seines Bleibens nicht. Hatte Martini 1596 das Bild des seligen Nikolaus von Flue in Kupfer gestochen, 1597 den interessanten Stadtplan von Luzern gezeichnet, 1598 das Wappen des Domherrn Rennward Göldin radirt, so entwarf er 1602 in Uri das Bild des Gedeon Stricker; in Chur 1605 (!) das Bild des Schaffhauser Münzmeisters Peter Wegerich von Bernau, der auch Münzmeister in Chur war. In Freiburg entstanden die schönsten Werke Martinis: der Kupferstich der Schlacht von Murten und die auf vier grossen Kupferplatten gezeichnete Ansicht der Stadt Freiburg, beide 1609, endlich 1610 das Bild der Kapelle in Einsiedeln. (Holzhalb: *Supplement zu Leu's Lexikon*, IV, 45; Passavant: *Peintres*, 3, 475; *Anzeiger für schweizer. Alterthumskunde*, 1879, 916—916, 932—935, 1881, 141—147; Vögelin: *Special-Catalog der Abtheilung alte Kunst an der Landesausstellung in Zürich*, p. 179—180; *Jahresbericht der histor. antiquar. Gesellschaft in Chur*, 1885, 7—8; Albert Kuhn: *Der Stiftsbau in Einsiedeln.*)

Nach Vollendung dieser Arbeiten trat Martini in die Münze zu Tassarolo, wo er sein Leben beschloss, nachdem er dort, laut Zeugniss des Jacob Weber von Luzern, falsche Stempel verfertigt hatte.

Dieser Schlosser Jacob Weber, der 1609 und 1610 sich in Tassarolo befand, war ein ausgezeichneter Mechaniker. 1599 empfahl ihn Martin Martini dem Rathe von Luzern, weil derselbe allerlei Münzwerkzeuge und alle andern erdenklichen Instrumente von Eisen, wie kein anderer Schlosser in Luzern, anfertigen könne. Allein Weber, der billiger wie die andern Eisenarbeiter in Luzern war, fand hier nicht sein Auskommen. Desshalb versuchte er sein Glück als Soldat; er wollte in eine Garde in Italien eintreten und zwar offenbar in Genua, was laut Mandat von Luzern 1609 verboten war.

Bald darauf war der Rath von Luzern mit dem Könige von Frankreich wegen der dem König von Spanien bewilligten Werbung von 20 Fähnlein zum Schutze der Herzògthümer Mailand und Savoyen zerfallen und es erfolgte daher ein allgemeines Verbot gegen das Reisläufen. Gerüchte von einem Weltkriege, den König Heinrich IV eröffnen wolle, beunruhigten die für die Existenz der Schweiz bekümmerten Regierungen. Da schuf der Dolch eines Ravaillac Ruhe (1610, 14 Mai).

Inzwischen war Weber aus Genua über Bünden heimgekehrt. Schon in Chur hatte er vernommen, dass die Kriegsgerüchte unbegründet seien. Allein in Luzern wurde er doch wegen Uebertretung des Verbotes des Reislaufens eingekerkert und hier brachte er zu seiner Entschuldigung die Vorgänge in der Münze zu Tassarolo zur Sprache. Weber sagte am 6. Mai 1610 : Graf Spinola suchte mich durch Anerbietung grossen Lohnes zum Eintritt in seinen Dienst zu bewegen. Als mir aber Martini die falschen Stempel zeigte und mir der schwere Eid vorgelesen wurde, schlug ich obwohl mit Schulden beladen, die « stattliche Condition » aus. Ich tadelte auch die Fälschung der Stempel durch Martini und Goldschmied Futter und hätte den Erstern, wenn ihm ein längeres Leben beschieden gewesen wäre, wahrscheinlich von diesem « unbilligen schädlichen Unternehmen » abgebracht [1].

Worin bestand nun die Fälschung, deren sich die Münzer des Grafen Spinola schuldig machten ?

Vergeblich sehen wir uns nach irgend einer Klage über Falschmünzerei in Tassarolo um, wie solche gegen die Münzstätten von Desana, Frinco etc. vorliegen. Die Beschwerden gehen nur dahin, Spinola münze zu leicht, nach ungarischem System. Auch von eigentlichen Imitationen fremder Münzen durch Agostino Spinola ist nirgends die Rede. Dagegen sehen wir allerdings auf einigen dieser Münzen das Bild Kaiser Rudolf II. Auch ist das Wappen

[1] Beilage N° 4.

der Spinola nicht immer vollständig und heraldisch genau dargestellt, sondern so, dass man zuweilen dasselbe mit dem Wappen der Herzoge von Oesterreich oder des Kantons Zug verwechseln könnte [1]. Statt des weiss und roth geschachten wagrechten Querbalkens in goldenem Felde, in dessen Mitte der rothe Fasshahnen steht, zeigen die meisten Münzen Spinolas den einfachen Querbalken, so dass das Wappen vollkommen dem österreichischen Bindenschilde, resp. dem Zugerschilde, ähnlich ist. Dabei ist aber zu bemerken, dass auch Graf Agostino Spinola in seinem grossen Siegel nur den geschachten Querbalken ohne den Fasshahnen führt.

Im übrigen sind die Münzen Spinola's meist den Gulden, Groschen oder Zwanzigbatzenstücken Erzherzog Ferdinand von Oesterreich nachgebildet.

Das Bild des Grafen, das auf einzelnen Münzen erscheint, ist demjenigen von S. Oswald oder S. Luzius auf den Münzen von Zug und Chur nicht unähnlich, so dass ein des Lesens Unkundiger die Münzen Spinola's für schweizerische Geldsorten halten könnte, wenn er nur den allgemeinen Typus in's Auge fasste.

Die Inschriften dagegen liessen über die Provenienz der Münzen keinen Zweifel aufkommen. Insbesonders wies die Legende: *Caesarea virtute duce* die neue Münzstätte neben der Bezeichnung *Comes Tassarolae* nicht verkennen.

Damit wollen wir aber nicht sagen, dass nicht Martin Martini sich vielleicht auf eigene Faust, wie vormals in Chur, so auch in Tassarolo auf's Falschmünzen verlegt haben konnte.

Aber wie die Meistersänger jeden als « Tönedieb » bezeichneten, der nach einer bereits bekannten Melodie ein Liedchen trillerte, so bezeichneten die Puristen auf dem Gebiete des Münzwesens jeden als Fälscher, der einen bestimmten Münztypus nachahmte, wenn er auch durch die

[1] Auf diese Differenzen hat schon Appel: *Repertorium*, III, 1037, hingewiesen. Es liegt also hier eine durch die Carolina verbotene Licenz vor Beilage 6.

Inschrift die Herkunft der Münze deutlich verrieth. In diesem Sinne sind die meisten Klagen über die Falschmünzerei der kleinen italienischen Münzstätten, was die rein formelle Seite anbelangt, zu berichtigen. Die Verstösse gegen Schrot und Korn gehören in eine Kategorie der Fälschung, die diesseits und jenseits der Alpen begangen wurden.

Von den neben Caspar Futter in der Münze zu Tassarolo beschäftigten Arbeitern rissen die Luzerner nach und nach aus oder nahmen, wie Schilliger Abschied. Bei letzterm beklagte sich am 3. August 1608 Graf Agostino Spinola, dass der Sohn des « maestro Christiano intagliatore dei stampe », Paul Stünzi, durchgebrannt sei, obwohl er auf 3 Jahre in seinen Dienst getreten sei ; er habe ihm « maestro Casparo » (Futter) mit einem andern bis nach Tortona nachgesendet, damit sie den Flüchtigen einholen [1].

Auch Oswald Stricher brannte durch und verleumdete gleich Jacob Weber anlässlich der Rückkehr vom ersten Aufenthalte in Tassarolo, den Grafen Spinola. Schilliger protestirte mit Schreiben vom 12. September 1609 gegen die Verleumdungen Strichers und Webers [2]. Die Vorgänge erzählt ein Schreiben Spinola's an Schilliger vom 7. Juli 1609 [3].

Am Dienstag vor S. Andreastag 1609 belangten die beiden Stünzi Schilliger wegen Injurien vor dem Rathe von Luzern. Der Rath sprach nach Anhörung beider Parteien und der Bemerkungen Jacob Weber's Schilliger frei, da dieser nur auf Betrieb und Vorgaben des Grafen Spinola gehandelt habe, überband ihm aber die Processkosten und erkannte, auch die Stünzi seien ehrliche, redliche Gesellen (Rathsprotokoll L, p. 171).

Der alte Stünzi lebte noch 1625 als Goldschmid in Luzern. Futter dagegen scheint im Dienste des Grafen Spinola verblieben zu sein, da ihm die Heimat nach dem Fallimente in Luzern ohnehin verschlossen war.

Dr Th. von LIEBENAU.

[1] Beilage N° 1.
[2] Beilage N° 3.
[3] Beilage N° 2.

BEILAGE N. 1.

Al mag.co hon.do Sig. Gioseppe Schilingher,
Lucerna.

Mag.co hon.do. Come ben deve sapere doppo di esser stato quì circa doi mesi maestro Christiano intagliatore da' stampe de dan.ri, con occasione di alcuni soi præpari che se ne uenivano à casa mi domando licenza ancher lui di uenissene con promissione di lasciarmi in suo cambio il figlio, il quale promisse, che mi seruirebbe doi anni, e piu se hauessi uoluto con quel salario, che si apponto, auiene che ieri circà le 19 hore il Paulo si fece pagare di quanto restava hauere, senza dir parola ad alcuno, prese le sue robe, e si partì per uenire a casa in modo che gionse sino à Tortona; il che intesi io le mandai maestro Gasparo, et un altro, li quali con aiuto di qualche amico con gran fatica lo riduceron à rittornare; m'è parso strano molto questo procedere, e che si sia risoluto senza occasione alcuna fugissene, hauendo tenuto sempre li Suiceri per fideli, e mantenitori della loro parola. Tutto questo ho uoluto scriverle acciò tratti con maestro Christiano, et in nome mio si dolga del termine che ha usato suo figlio, esortandolo à scriverli una lettera in bona forma con riprenderlo di quanto hà fatto, ed auertirlo, che un' altra uolta non facci più simil cosa; perchè seguendo le farò dare appendere, e sarà maltrattato, ne occorrend.mi altro me le offero, e raccomando. Il S. ui guardi.

Di Nove il di 3 agosto 1608.

Per farle seruicio
Agostino SPINOLA.

All alligata lettera per maestro Christiano mi farà carezza farli dar bon riceutto.

BEILAGE N. 2.

Agostino Spinola, Conte di Tassarolo.

Essendo Maestro Paolo Stinser qual serviva nella zecca nostra di Tassarolo per intagliatore venuto in questa settimana santa passata in Genova con l'occasione di confessarsi e comunicarsi, essendoli religiosi todeschi, il giorno di S.to Giorgio se ne partì, dicendo voler andare à Tassarolo al suo seruitio; il che non messe all' essecutione, ma ben doppo di auer cercato in questa Città di Genova da lauorare secretamente, acciò Io non lo sapesse, se ne andò à Casa sua, per quanto ho visto da vna sua lettera à me scritta, nella quale mi ricerca vn ben seruito, et anco vn resto della sua paga, dicendomi che per le differenze che erano fra di Noi se n'era andato in quella maniera, e dessiderando Io che sia conosciuto per infame e mancator di fede, faccio intendere à qualonque Persona à cui spetti, che non è vero che sia seguito differenza alcuna tra esso e me, e che Io li ho sempre

vsato ogni sorte di cortesia, come potranno essere informati da Maestro Gasparo Forter, il quale come honorato douerà sempre dire il vero, nè si ha da credere che si sia esso partito per la causa sopradetta, ma si bene per mala inclinatione sua, poi che già un' altra volta se ne fuggì nella medesima maniera, se ben poi auendole mandato appresso sino à Tortono fu forzato à ritornarsene; ben poteva se desiderava andarsene à Casa domandar licenza, la quale se li sarebbe concessa, ancora che da esso, e da suo Padre fusse stato promesso di douer seruire per tre anni continui, e per esser quanto di sopra si è riferto — il vero, sarà la presente sottoscritta di Nostra propria mano, e sigillata con il Nostro sigillo.

Data in Genova li 7 di Luglio 1609.

Agostino Spinola.

BEILAGE N° 3.

Ehrsamer insonders gunstiger lieber Meister und
Bruder Oswald.

Das ich hier wie du hie by uns gesin kein gesellschaft gehalten, hat mich nüt verursacht weder das din schöner und zweymal usgerisser gesell solche faltze verlogene Reden gefuert wider den grafen Augusin Spinola, namlich der verlogen Paulus Stünzy ; so Er noch by dier ist und du dier selber wilt vor Schaden sin, so magstu In urlauben, wen du sin Reden (der ?) eit wider bricht wilt emphaen, das wirt dir zeiger des brieflis anzeigen, wilt du min lieber und guter frind bist, wie du jetz letzlich ym werck nüt erzeigt. Doch kans uf ein ander zit geschehen ; han dich wolen zu vor manen in gutem, damit du in nitt witters ufhaltist, sonst wird er so gut gehalten als Er ; dann der Reden, die er allhie gefürt wider den graff, erfinden sich faltz und lugenhaft ; will dich hiemit gewarnet han und in gottlich schirm befolen.

Datum den 12 September.

Din dinstwillig alt Bruter
Joseff Schiliger.

BEILAGE N° 4.

Als dann M. Jacob Wäber. der Schlosser, Burger allhie, um das Er sich verschiner zytt und nüwlich widerum über M. g. h. abschlag in frömde dienst zu begeben von Land zogen, in derselben M. g. H. gfangenschaft diser tagen komen und dessen uff hüt durch herren Rathsrichter ernstlich erduret worden, hat er anzeigt : das die ursach ye die vermydung schwärer schuldenlast, in den Er anheimisch notwendiglich gerathen müssen, wie Er sich dessen gägen vilen Erenpersonen meermalen erklagt, und keinswägs eine fürsetzliche unghorsame, tratz, nach widerwillen, dessen er sich beschuldiget, als uss

dem abzunemmen. Erstlich das sin vorhaben nit wyter gsin, dann in ein besatzung oder Gwardidienst (wo er dessen von underwägen zugefallner Krankheit nit wäre abgehalten worden) sich zu begäben. Demnach das Er statt nach dem entstandenen Kriegsgeschrei in Italia, nach dem vaterland widerum geylt, verhoffenlich, es wurde nach dem Ime durch herren Frantzösischen damalen zu Chur residierenden Ambassadoren beschächner vertrösten allhie auch gut gschrey vorhanden syn; und Er desto bas by M. g. H. als siner hocherendisten Oberkeit, deren und den Irigen er vor menigklichen ze dienen schuldig, ja auch begierig, underkomen mögen.

Item das Er *Graff Spinola* angebotenen dienst und stattliche condition ussgeschlagen, den vorgeläsnen Eidt nit angenommen, mit vermälden, das Er siner Oberkeit verbunden, usserthalb welcher Er sich wytter zu verpflichten nit gsinnet. Item das Er den falsch der stämpflen des nächsten und in angsicht M. Martin dess Goldschmidts und M. Futers, sin, Grafen, besoldeten, geandet, übelgheissen, sy dess dienst und sölliches unbillichen schädlichen fürnemmens mit allem ernst abgemanet, und M. Martin so vil bewegt, das, wo veer Er lenger läben söllen, Er sich diss dienstes auch verzigen und ussgrissen hätte. Und das Er, Jacob, daruf hinwäg gangen under dem schyn als wann Er anderstwo was noch zu verrichten; dann ee Er einer loblichen Stadt Lucern und derselben hochgeachten Oberkeit einen solchen schmach und schandflecken ansetzen wellte, ee wellte Er alles uff der wält faren lassen. Des bitte Er ganz underthänig dieselbig es Ime gnädig vertruwen, und disen sinen usnbesonnenheit herkommenden fäl nit so hoch rächnen, sonder denselben vätterlich verzygen und Ine sampt den sinen in iren schutz und schirm nachmalen für bevolchen haben wöllent, syent sy es um sy in aller underthänigkeit und schuldiger Pflicht nach vermögen zu verdienen urbüttig, denen Er underzwüschen alle glückliche Regierung und wolfart von Gott wünschen thüye.

Donstags den 6. May 1610.

BEILAGE N° 5.

1620.

Abgeschrift des Memorials, so uns Herr Buffler geben.

Zu *Zürich*, do ist der verglich mit dem Münzmeister; dem gibt man mines berichts noch von ieder marck, dicken, schillig, halbdicken und batzen 24 Kreutzer macherlohn. Do muss er daz gewerb, wie ers empfangen, widerum überliferen; allen wärkzüg zu bezahlen, geschiff und geschirr erhalten, Kupfer, Kol und Tigel geben. In summa, die Statt hat kein abgang noch Schaden, sondern uss den 24 Krützern würt alles verricht. Kann wol gedenken das kratz

hernach den Münzmeister, auch sige das, weil er für allen abgang gut, und solchen erhalten muss.

Constantz.

Ist die Müntz verlichen worden dem Müntzmeister Wägerich von Chur um ein genampte Summa gelts järlich zinses, die zimlich vill ist.

Wasserburg und Montfort.

Ist auch vom Grafen und den Herrn Fuckheren dem Finer verliehen worden; mit was glegenheit ist unbekannt. Würdt aber vil dormit verbüwen; dann alles neüw gemacht würdt.

Grafen von Heiligenberg.

Habent die münz selber. Wie sy die taglöhner aber zalen, mag ich nit wüssen; es kostet sy vil; dann die vom Hof gespisen werden, und doch grossen lohn habent.

Bericht uss der Statt Schaffhusen.

Vor disem hat sy die müntz auch verliehen ghabt; aber jezo (will sie) solche wider zu ihro handen nemen; was gestalt weiss ich nit.

Die Statt Zug

hat ihre Müntz dem Müntzmeister auch verlichen; was gestalt weiss ich auch nit.

St. Gallen

hat die Müntz selber, würdt durch zwen von dem Rath verwaltet, der der ein ein Jar, der ander dzander Jar die Kisten hat; doch so etwas wichtigs, werdents beid zu rath, und von dem, der allezitt die Kisten hat, (der) muss und gibt alles, und ordnet alles in tigel und überantwortet alles dem Schmittenmeister, der wigt alles in dz führ oder den Tigel, do einer all tag sin wärck dorby verrichtet, und hilft man ihme giessen. Würdt wider uss dem tigel gewägen. Daz gewägen tragt man in die Sträki, do zwen man alle tag ihre arbeit verrichten. Es soll am gwirb nichts abgon; dann was wider hinabgetragen würdt, muss dem gwicht zu träffen. Würdt wider gwägen und dem durch Schmiden überantwortet, der das gwicht wider erstatten muss, eintweder an schwartzenblatten, oder an schrotten, die man hernach widerum giesset.

Die schwartzenblatten werdent dem Wisssieder zugewägen, der das gwicht mit etwas wenigs abgangs uff die Taler wider erstatten muss; aber uff die Dicken und Batzen ist 4 oder 5 lott uf 100 marck.

Die wyssen blatten werdent ihren fünfen, so alle tag brägent überantwortet, so das gwicht widerum erstatten müssen; dann do nichts abgohn soll.

Was man von Schrotten gibt, die werdent immerdar widerum gossen, biss die gar zu Müntz gemacht werdent.

Do man alle wochen oder uff dz lengst alle monet rächnung vom Schmidtenmeister nimmt.

Das Kretz wird ordenlich uffbehalten, am wasser gestossen und gebutzet; dann vill doran gelegen; möchte bald do ettwas verschwemt oder versumpt werden, und soll also wider in ein alten tigel zerschmeltzt und gelüteret werden; bringt ohngefahr uff 100 march, so vill man macht, etliche lot silber.

Was vom Kohl abgadt, sölches soll man biss zu winter uffhalten, hiemit die wasserstuben zu wärmen, dass solche nit gefriere.

Dass uff das wenigst 3 löcher ein anderen noch gemacht werdent wo das silber oder kretz gewaschen oder gesübert, domit sich nütt verliere.

Das silbergeschirr, so vergült, suber abschaben, dann es gut gold zu goltguldinen gibt.

Um bruchsilber mag man jetzundergeben bis in 17, 18 g(ut) batzen; vergülts bis in 20, 21 g. btz., doch zuo sähen, wz für ein prob sige; aber silber zu bekommen soll das von Meiland oder Genua beschehen.

Die tigel söllent an orten syn, die nit gefrieren mögen, und sölche wärdent erkauft von Zacharias Bugier, von Haffner Zellg, so man pattent von ihr Fürstlich dürchlucht haben muss.

Volget, so man sölches am lohn verbringen was doruff gieng.

	g(ut) gulden.
Erstlich ein schmittenmeister wochentlich	5 —
Zwen in der Sträcki habent von 100 mark	1 —
7 in der müntz habent von hundert mark	2 —
3 taglöhner / 2 schlosser } werdent sonst zahlt jeder per . . .	2 1/2

Nach dem die Arbeiter, nach dem habent sy den lohn, ist aber zu viel; doch gibt es müche und arbeit gnug.

Volget wo man sonst ein ding wytters bekompt.

Tigel wie oben vermeldet.

Wellen von Flumbs.

Die Schärlin; solche werdent selbs durch einen so sträkt, getreyet und ist der traystul am wasser by der sträcky gemacht, wie ouch dorby der schliffstein.

Kupfer von Kupferschmiden und wo mans findt.

Isen von Basel, dann es zäch ist.

Stachel auch von Flumbs.

In etlichen münzen gibt man von 100 marken, so vill man macht, der Oberkeit eingenamsets.

Ein müntzmeister mag wochentlich, als uns fürgeben, uff das

wenigst by 1300 Marken verwärken, von ieder mark gibt man ihm 5 gute batzen, bringt gut guldin 433 g. b. 5. Doran würde abgezogen by g. gulden 60, dz er den taglöhnern ussgeben müsse, blibt hiemit g. g. 373 g. b. 5.

Uss den 373 g. gl. müsse er aber allen andern umbkosten doruss nemen. Hiemit notwendig zu sechen, was darüber gange.

BEILAGE N° 6.

Peinliche Halsgerichts Ordnung Kaiser Karl V. von 1532.

§ 111.

In dreyerley weis wird die Müntz gefälscht. Erstlich, wann einer betrieglicher weis eines andern Zeichen darauf schlegt. Zum andern, wann einer unrecht Metall darzusetzt. Zum dritten, wann einer der Müntz jre rechte Schwere gefährlich benimmt. Solche Münzfälscher sollen nachfolgender massen gestraft werden. Nemlich, welche falsche Müntz machen, Zeichen, oder die selbigen falche Müntz aufwechseln, oder sonst zu sich bringen, und widerum gefährlich und bosshaftiglich, dem Nächsten zum Nachtheil, wissentlich ausgeben, die sollen nach Gewohnheit, auch Satzung der Recht, mit dem Feuer vom Leben zum Tod gestraft werden ; die ihre Häuser darzu wissentlich leihen, dieselben Häuser sollen sie damit verwirkt haben. Welcher aber der Müntz ihre rechte Schwere, gefährlicher weis, benimmt, oder auch ohne habende Freyheit müntzte, der soll gefänglich eingelegt, und nach Rath am Leib oder Gut, nach Gestalt der Sachen, gestraft werden, etc.

DIE KIPPERMÜNZEN

Um Krieg zu führen sind drei Dinge nöthig, sagte Friedrich der Grosse, der sich darauf verstand, und selbst einen siebenjährigen führte. Diese drei Dinge sind erstens Geld, zweitens Geld und drittens wieder Geld. Wieviel Geld der dreissigjährige Krieg gekostet haben muss, wird man sich leicht denken können.

Sobald aber, wie ein Krieg ausbricht beeilt sich Jeder, der etwas Geld besitzt, dasselbe zu verstecken, aus Furcht, dass es ihm mit Gewalt genommen wird. Die Schätze gross und klein, werden vergraben, in Kellern eingemauert und in jedem denkbaren Versteck verborgen. Wo nichts ist, hat der Kaiser sein Recht verloren, sagt das Sprichwort.

Aber Geld musste beschaffen werden und so kamen die kriegführenden Mächte darauf, mit wenig edlem Metall möglichst viel Geld zu prägen. Es wurde schlechtes, geringhaltiges und leichtes Geld gemacht. Kaiser, Könige, Fürsten, und ihrem Beispiele folgend, Grafen und Barone, prägten schlechtes Geld. Die letzteren waren, so zu sagen, genöthigt, es zu thun, um nicht bedeutende Verluste zu erleiden. Zu diesen hohen Herren kamen noch die Falschmünzer im Gefolge, welche die unruhigen, gesetzlosen Umstände benutzten, um ihr einbringendes Geschäft zu betreiben, so dass es jetzt fast unmöglich ist zu unterscheiden, ob eine schlechte Münze von einem berechtigten Münzherrn oder von einem Falschmünzer herrührt. Eine traurige Folge dieser Münzwirren ist, dass man ehrlichen Münzherren öfter Falsificate zuschreibt, welche nur von Falschmünzern herrühren. Darunter leidet heute noch der Ruf des Barons von Haldenstein. Seine Münzen wurden im Veltlin verfälscht. Die schlimmste Zeit dieser Münzwirren waren die Jahre 1620 bis 1622.

Solche geringhaltige, schlecht gravirte Münzen nennt der Numismatiker *Kippermünzen* und die Zeit, in welcher sie herauskamen *Kipperzeit.*

Kippen und wippen bedeutet, betrügerischer Weise Münzen beschneiden und schlechte gegen gute verwechseln. Kippen sagt man von einer Waageschale, welche fällt, wenn ein zu leichter Gegenstand auf die andere Schale gelegt wird.

Die französischen Ausdrücke für *kippen und wippen* sind: billonner, altérer les espèces, rogner les monnaies.

Die Schweiz hatte nicht dieselbe Veranlassung, wie die deutschen Staaten, den Gehalt ihrer Münzen zu verringern, daher kann man mit ziemlicher Sicherheit annehmen, dass ihre geringhaltigen Münzen von Falschmünzern herrühren. Die Grenzkantone hatten am meisten unter diesem Unfug zu leiden, namentlich Sanct Gallen, dessen schöne Dicken bald verschwanden.

Ein geringhaltiger Sanctgallischer Kipperthaler von 1622, welcher neulich zum Vorschein kam, war die Veranlassung zum Schreiben des vorliegenden Aufsatzes, der auf Wunsch des Besitzers der betreffenden Münze verfasst wurde.



Hauptseite : ❀ MO : NO : CIVIT . SANGALLENSIS ❀ 1622 mit einem inneren Perlenkreise. Im Felde der stehende Bär mit Halsband, *rechts* gewendet, das heisst seine *linke* Seite zeigend. Die Buchstaben der Umschrift sind ungeschickt und unregelmässig gravirt. Die rechte Tatze des Bären berührt beinahe den Perlenkreis.

Rückseite : SOLI * DEO * OPT · MAX : LAVS * ET * GLORIA ⁑ mit einem inneren Perlenkreise. Im Felde der Doppeladler mit Kopfscheinen und der darüber, theils im Schriftkreise schwebender Kaiserkrone. Das ganze Aussehen der Münze zeigt auf den ersten Blick, dass sie ein Falsificat ist, jedoch nicht neuerer Zeit, und dass sie lange circulirt haben muss. Die Jahreszahl ist in Folge eines Doppelschlages etwas verprägt (tréflée).

Durchmesser : 41 Millimeter.

Gewicht : 24,380 Milligrammen.

Dagegen wiegt ein echtes Stück von gleichem Durchmesser : 27,960 Milligr.

Lausanne, den 15ten December 1889.

Dr C. F. Trachsel.

NÉCROLOGIE

La Société de numismatique vient de perdre un de ses anciens membres les plus dévoués, en la personne de J. B. Gaifre Galiffe, né en 1818, décédé à Genève le 26 février 1890, après une assez longue maladie qui l'avait forcé de renoncer depuis une année aux travaux historiques, son occupation de prédilection. Il n'entre pas dans notre cadre de rappeler les œuvres historiques de Galiffe. Elles sont très nombreuses et se trouvent dans les recueils suisses. Son œuvre numismatique se résume dans une étude sur les médailles militaires suisses, parue ici-même il y a quelques années[1].

P. S.

MÉLANGES

La médaille de P. Aug. Adet.

Parmi les médailles genevoises rappelant des souvenirs historiques, D. J. Blavignac[2] en a décrit une, frappée en 1794, au nom de P. Aug. Adet, résident de France à Genève. L'origine de cette médaille était jusqu'à ce jour mal définie. Frappée peu de mois après les tristes journées de Juillet, alors que les partis se trouvaient encore vivement surexcités, cette médaille avait-t-elle alors un caractère officiel? est-ce le gouvernement, les clubs, ou les particuliers qui l'ont offerte à P. Aug. Adet, dont la courte et pacifique mission contrastait si fort avec les basses intrigues de son prédécesseur? La question vaut la peine qu'on s'y arrête, car une médaille donnée officiellement au représentant accrédité de la Convention, dont les visées annexionnistes étaient connues, constituerait un document compromettant. Heureusement il n'en est rien. Non seulement la médaille de P. Aug. Adet n'a pas

[1] Médailles ou distinctions honorifiques accordées en Suisse pour services militaires par les autorités fédérales ou cantonales pendant le cours du XIXme siècle, dans le *Bulletin de la Société suisse de Numismatique,* quatrième année, Fribourg 1885, p. 33-47, avec une pl., et tirage à part, même date et lieu, in-8° de 15 p. avec une planche.

[2] *Armorial genevois*, Genève, 1849, in-8, av. pl. (M. D. G. t. VI et VII), et tirages à part, Genève, 1849, p. 320. Blavignac a décrit deux variétés de cette médaille.

été donnée par le gouvernement genevois ou par un corps constitué, non seulement elle ne semble pas avoir été offerte par un groupe de citoyens, mais encore il est plus que probable qu'elle n'a été frappée que dans un simple but de spéculation.

Voici en effet ce que nous lisons dans la *Feuille d'Avis*, en date du 20 décembre 1794, p. 666 [1] :

Le citoyen Pierre Ferrier, graveur, guidé par son zèle et secondé par la complaisance du citoyen Adet, a profité des derniers moments dont ce digne représentant de la nation française a honoré notre République, pour se procurer sa ressemblance en relief. Il a eu le bonheur d'y réussir complètement, et il propose à ses concitoyens une médaille par souscription pour conserver parmi nous la mémoire précieuse de ce bienfaiteur de la nation genevoise. Le citoyen Pierre Ferrier espère que ses concitoyens se plairont à l'encourager...

Le prix de la médaille sera de 1 fl. 9 s. — Ceux qui voudront leur médaille en argent paieront le poids en sus.

La médaille de P. Aug. Adet n'est pas connue en argent, mais seulement en métal blanc et elle n'est pas commune. On en peut conclure que « le zèle du graveur Ferrier » n'a pas rencontré auprès de ses concitoyens toute la récompense qu'il semblait mériter.

E. D.

* * *

L'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner à M. *Barthélemy Saint-Hilaire* une médaille gravée par M. Chaplain, membre de l'Institut, à l'occasion de son cinquantenaire académique. Cette pièce est excessivent remarquable par sa facture rappelant les plus beaux travaux de la renaissance italienne. Le buste regardant à gauche, en habit moderne, est d'un relief inusité dans la composition actuelle, mais d'un excellent effet. Le flan de la médaille va en s'abaissant vers les bords comme dans les œuvres de Bassiano. Il y a là, je crois, un heureux retour à la facture antique, et nous ne pouvons trop conseiller à nos graveurs

[1] Archives de Genève.

de s'inspirer de ce hardi document. La reproduction de la médaille se trouve dans le *Magasin pittoresque* du 15 février 1890. P. S.

*
* *

Je prie toutes les personnes possédant des médailles genevoises uniques ou gravées au burin, de bien vouloir m'en envoyer l'empreinte ou la description détaillée, étant sur le point d'entreprendre une description des médailles genevoises. Il existe certainemeet beaucoup de médailles de sociétés, tirs, abbayes et esquipots dont la description n'est pas connue et qui sont d'un grand intérêt pour la science. Les personnes qui voudront bien répondre à mon appel sont priées de me faire leurs envois au secrétariat de la société de numismatique, rue de la Cité, 20, Genève. P. STROEHLIN.

*
* *

Le gouvernement chinois vient de commander à Birmingham une émission de monnaies de cuivre et d'argent destinée à entrer en cours le 1er janvier 1891. Ces pièces portent le signe de la monnaie de Peking. P. S.

*
* *

Il existe à la bibliothèque publique de Genève un petit manuscrit assez curieux de Pierre Fatio, composé vers la fin du XVIIIe siècle et donnant beaucoup de renseignements sur les monnaies ayant cours à Genève pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce manuscrit intéressera les personnes qui désireraient des renseignements encore plus détaillés que ceux que l'on trouve dans le bel ouvrage de M. Eugène Demole. Une copie de ce manuscrit existe dans les archives de la famille Micheli à Genève et une autre en avait été faite par notre regretté collègue M. L. Ladé. Il l'avait complétée d'après ses notes personnelles et différentes collections genevoises. P. S.

BIBLIOGRAPHIE

(Le *Bulletin* rend compte de toutes les publications qui lui sont adressées, hormis les catalogues.)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Blätter für Münzfreunde, n° 158, 1889.

W. MAY, Der gegenwärtige und geschichtliche Zustand des Geld-, resp. Münzwesens in Bosnien und der Herzegowina.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, Janvier 1890.

Ueber Medaillen aus Aluminium. — Dr H. TAUBER, Ein Beitrag zur Münzkunde des Kronlandes Steiermark (Schluss). — Die Münzen- und Medaillen-Sammlung der Stadt Wien (Fortsetzung).— J. SCHWERDNER, Französische Medaillen auf der Pariser Weltausstellung.

Février 1890.

Die Gepräge der Gesellschaft. — E. JONAS-SCHACHTITZ, Das autonome Tetradrachmon von Tyrus. — Dr J. SCHOLZ, Die Münzen- und Medaillen-Sammlung der Stadt Wien.

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, 1890, n° 1.

ECKAU, Die Kipper- und Wipper- 24er Spruchgroschen. — Münzfunde.

M. B., Cocles. — H. W., Neue Medaillen.

Berliner Münzblätter, janvier 1890.

MENADIER, Ein Zwoller-Pfennig der ottonischen Zeit. — Zur Münz- und Siegelkunde Australiens (Fortsetzung und Schluss).

Antiqua, nos 11 et 12, 1889.

R. FORRER, Prähistorisches von der Pariser Weltausstellung. — S. von ZAKRZEWSKI, Pfahlbauten der Provinz Posen (Schluss). — Dr A. KÖNYÖKI, Neue archæologische Funde aus Ungarn. — R. FORRER, Badische Holzschlösser. — Archæologische Mittheilungen, Literatur, etc.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse, 1889, n° 12, 1890, nos 1 et 2.

Annuaire de la Société française de Numismatique, nov., déc. 1889.

E. HUCHER, Le trésor de Plourhan. — P. Ch. ROBERT, Monnaies et médailles des évêques de Metz. — M. de MARCHÉVILLE, Une pièce

d'or inédite de Raymond IV prince d'Orange. Vte G. de PONTON D'AMÉCOURT, Les monnaies royales de la première race des rois de France (suite). W. FRŒHNER, Grands bronzes de Néron transformés en miroirs.

Numismatisches Litteratur-Blatt, 1890, n°s 51 et 52.

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

John EVANS, *Anniversary address to the Numismatic Society of London*, June 20, 1889. — (Extr. de la *Numismatic Chronicle*, 3me série, vol. IX). — *Tribune de Genève* des 23 et 24 février 1890, contenant : *Faussaires en médailles*, par Paul Stroehlin.

Halke, H., *Einleitung in das Studium der Numismatik. Zweite Auflage mit 8 Tafeln Münzabbildungen und Text-Illustrationen versehen.* Berlin, 1889, F. und P. Lehmann.

Cet excellent petit manuel nous arrive aujourd'hui en seconde édition, la première (1882) ayant été rapidement enlevée. Résumé simple et clair, sans aucune prétention scientifique, ce livre est destiné, je crois, à voir de nombreuses éditions, car les bons manuels manquent ou sont vieillis. Les livres élémentaires sont une nécessité en numismatique, car ils encouragent les jeunes gens à passer du collectionnage à l'étude des pièces. Le novice se choque continuellement à d'énormes volumes compliqués et volumineux où il ne trouve généralement pas ce qu'il cherche. C'est donc un excellent service que M. Halke rend à la génération entrant aujourd'hui dans la carrière. Espérons que nos successeurs sauront lui en être reconnaissants. Il est à remarquer que ce manuel donne une part très importante à la numismatique barbare, romaine et médiévale ce que l'on ne faisait pas généralement autrefois, la place d'honneur étant toujours réservée aux villes grecques et aux suites impériales. Nous attirerons spécialement l'attention sur les excellents chapitres traitant des bractéates, des gros et de la technique du monnayage. La nouvelle édition considérablement refondue est ornée de belles planches en phototypie donnant les principaux types.

Paul STROEHLIN.

ERRATUM

Dans le n° 1 du *Bulletin* p. 30, ligne 1, au lieu de *Im nächsten Jahre*, lisez : *In diesem Jahre.*

IX[me] Année 1890 N° 3

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

NOTICE

sur les monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments[1].

Le *Bulletin* (1885, p. 125), a consacré quelques lignes au travail de M. R. Forrer (*Antiqua*, 1885, p. 145) sur « Les monnaies gauloises divisées » provenant de la Tène et du Pont de Thièle.

Depuis de longues années ces objets singuliers ont sollicité mon attention ; aussi me permettra-t-on de donner ici en peu de mots le résumé de mes observations et de mes recherches à ce sujet.

[1] La présente notice a été retrouvée dans les papiers de notre savant et regretté collègue, Arnold Morel-Fatio. Le manuscrit porte l'indication suivante : « Ce travail est à condenser, je ne me suis pas encore tout à fait résumé moi-même à ce sujet. Février, 1887. A. M.-F. »

Au mois de février 1887, Morel-Fatio était déjà fort malade. Il mourut le 10 août suivant, et l'on comprend bien qu'il n'ait eu ni le temps ni les forces de revoir son travail. Nous avons tenu à n'y rien changer. E. DEMOLE.

Et, tout d'abord, éliminons de la question les monnaies purement gauloises de potin; leur cassure, de forme irrégulière, est accidentelle, involontaire; de plus, les nombreuses pesées exécutées sur ces divers fragments ont établi qu'il n'y avait entre eux aucune relation appréciable de poids, et dès lors, aucune intention divisionnaire de la pièce intégrale.

Il faut aussi renoncer à l'hypothèse que ces monnaies de potin ont été morcelées comme frustes et de rebut : on les trouve à tous les états de conservation, le plus souvent même à fleur de coin.

La rupture des monnaies gauloises de potin, disons-le, est un simple accident imputable à la nature friable du métal, et, rien de plus.

Il en est autrement des monnaies romaines ou gallo-romaines de bronze que l'on trouve ainsi divisées. Ici, plus de cassure inégale et indécise, mais une section préméditée, exécutée avec un soin qui exclut toute idée de hasard.

Au lieu de rompre la pièce comme pour le potin gaulois, on a essayé de couper le bronze avec un instrument tranchant qui a tantôt opéré la section complète d'un seul coup, et, le plus souvent, tracé un sillon assez profond pour qu'on n'eût qu'à plier la monnaie pour achever de la séparer en deux moitiés. Ceci est la règle générale.

Les pièces gauloises de potin fragmentées appartiennent aux types les plus variés. C'est encore le contraire qui a lieu pour le bronze romain ou gallo-romain. On en jugera par le tableau suivant qui récapitule tous les types reconnus sur les fragments de cette dernière catégorie.

Colonie de nimes. IMP. DIVI. F. Têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa.

Revers. COL. NEM. Crocodile enchaîné à un palmier.

Autres pièces avec la légende variée IMP. DIVI. F. PP. Mêmes types.

La presque totalité des pièces divisées émane de cette colonie.

Colonie de vienne. IMP. CAESAR DIVI. IVL. DIVI. F. Têtes nues et adossées de Jules César et d'Auguste.

Revers. C. I. V. Proue de navire.

Lyon. IMP. CAESAR. DIVI. IVL. DIVI. F. Têtes adossées de Jules César et d'Auguste.

Revers. COPIA. Proue avec ses avirons.

Le grand bronze de pompée. MAGNVS. Janus bifrons. Revers. PIVS. IMP. Proue de navire.

Quelques pièces de la fin de la république au type précédent.

Ces quatre derniers types ne se rencontrent qu'avec une rareté infinie à l'état de monnaie divisée.

Enfin, mais très exceptionnellement, des monnaies impériales de bronze frappées en Italie. Pour ma part, depuis plus de vingt-cinq ans, je n'ai trouvé qu'un fragment de cette sorte; il est emprunté au moyen bronze de Drusus fils de Tibère.

A part cette dernière classe, d'ailleurs contestable et sur laquelle j'aurai à revenir plus loin, toutes les monnaies divisées que je viens de décrire présentent, soit les deux têtes adossées, soit la double tête du Janus bifrons.

On peut donc érigér en règle absolue que, loin d'avoir coupé indifféremment toute espèce de bronze romain, on a choisi d'une manière exclusive le numéraire de Nîmes pour lui imposer cette division. Les rares exceptions mentionnées plus haut n'infirment en rien ce principe; les pièces coupées de Pompée, Vienne, Lyon auront été, sans nul doute, admises à cette opération à cause de leur similitude avec le type nîmois, à cause des deux têtes ou de la double tête dont elles sont ornées.

Ici, deux questions se présentent; pourquoi a-t-on préféré la monnaie de Nîmes pour la diviser et dans quel but a-t-on opéré cette division. Il est difficile de le dire et l'on est, à cet égard, réduit aux suppositions les plus variées.

Rappelons seulement que la monnaie émise par l'atelier

de Nîmes jouissait dans nos contrées d'une faveur singulière, témoin la fréquence avec laquelle on la trouve à chaque instant, soit isolément, soit en nombre.

Le versant oriental du Jura, de Givrins jusque par de là Bienne, paraît avoir été le lieu de sa plus grande circulation.

Il m'en a été présenté successivement plus de 1100 exemplaires trouvés entre Saint-Cergues, Givrins, Arnex, Sainte-Croix et jusqu'à Concise, et nul doute qu'en remontant encore plus haut vers le nord-est, la même abondance se manifestât. Mais, on le comprend, il ne m'a pas été donné de faire dans ces parages des constatations aussi minutieuses que sur le territoire vaudois. L'affluence d'un numéraire émanant d'un atelier aussi lointain a de quoi surprendre, mais le fait est constant. Peut-être pourrait-on, sans trop de témérité, y trouver une explication dans le type même de la monnaie, dans le type du revers principalement.

L'animal amphibie qui y figure, le crocodile, n'avait-il pas quelques rapports avec certaines croyances locales, le culte des eaux par exemple, ce culte dont nous avons un témoignage quelque peu antérieur sur la monnaie gauloise des mêmes localités. Je veux parler de l'hippocampe placé au revers de la monnaie des Allobroges des bords du Léman. Cette dénomination m'a toujours paru trop limitée. Je sais que les monnaies à l'hippocampe ont appartenu non seulement au Léman, mais à tous les territoires voisins des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

On les a trouvées à plusieurs reprises, non seulement à Genève, Nyon, Yverdon, mais aussi jusqu'à Avenches. N'oublions pas non plus les intéressantes frises d'Avenches dans lesquelles nous voyons figurer l'hippocampe et les lions marins (Conf. *Bursian Aventicum*, Pl. VI, n°s 2 et 3).

Je n'insisterai pas sur ces rapprochements ; cependant j'ai cru devoir les mentionner.

Revenons au fait des pièces coupées.

La section a été opérée avec soin et toujours de manière à ne pas altérer les deux têtes figurées sur la monnaie. Quel-

quefois, dans un premier essai, un coup malhabile a déplacé l'instrument tranchant et laissé un ou plusieurs sillons sur la pièce, mais à côté de ces traces, un autre coup mieux dirigé a accompli l'opération de la manière voulue.

Mais quel a été le but de cette opération ?

Etait-ce pour créer une monnaie divisionnaire, était-ce pour détruire ou retirer de la circulation des pièces devenues frustes ?

Il faut rejeter ces deux hypothèses. Il n'y avait pas de motif dans nos contrées plutôt qu'ailleurs pour couper en deux le grand bronze puisque l'on avait à profusion sa division normale, le moyen bronze, et ce dernier, d'une valeur déjà si minime, n'avait guère besoin d'être divisé.

Quant à l'hypothèse d'une démonétisation, elle est encore moins admissible. Contrairement à ce qui a été avancé à cet égard, les fragments de monnaies coupées témoignent que l'on a plutôt choisi des pièces en bon état de conservation que des pièces déformées par une longue circulation.

D'ailleurs, à quoi bon, dans le cas d'une refonte de la monnaie, cette inutile main d'œuvre, le creuset était là et rien ne nécessitait un pareil morcellement.

Arrivons maintenant à la division des monnaies.

En premier lieu elle doit être contemporaine ou à peu près de l'émission des monnaies de Nîmes. C'est-à-dire quelque peu antérieure à l'ère chrétienne.

En effet, et contrairement à ce qui a été avancé, les pièces soumises à cette section se rencontrent bien conservées, à moins qu'elles n'aient, comme celles du pont de la Thièle, été immergées ou placées dans un milieu délétère. Il faut donc écarter l'idée de démonétisation d'un numéraire altéré.

Si l'on a choisi avec soin un type particulier de monnaie pour en faire le morcellement, on a apporté autant de soin dans le mode de section.

On s'est scrupuleusement attaché à respecter les deux têtes figurées sur la monnaie.

Ceci est encore une règle constante.

Dans quel but et pour quel usage a-t-on donc divisé ces monnaies.

Il est difficile de le dire.

Tout d'abord il faut, je crois, repousser l'idée de monnaie divisionnaire. On coupait le grand bronze aussi bien que le moyen. Pourquoi couper le grand alors que son diviseur, le moyen, était surabondant?

Quant au moyen bronze, sa faible valeur ne demandait pas à être fractionnée chez nous plus que dans toutes les autres contrées où il circulait et suffisait aux paiements.

S'il fallait absolument chercher une raison d'être à ces pièces ainsi fragmentées avec un certain soin, je serais porté à voir dans ces objets des marques ou tessères.

Je me résume :

La monnaie de Nîmes a circulé le long de notre Jura dans une proportion considérable.

Les monnaies coupées sont de Nîmes en règle générale.

La section est contemporaine, à peu près du moins, de cette circulation monétaire.

Elle est faite avec soin, conservant intactes les deux têtes du type.

On n'a pas voulu se procurer de division monétaire.

Le but de cette division, l'usage des morceaux, sont inconnus.

Peut-être des marques ou tessères.

A. Morel-Fatio.

LE CARNAVAL DE NICE

A Monsieur Eug. Demole, président de
la Société suisse de numismatique.

Le *Carnaval de Nice !*

Ne trouvez-vous pas, mon cher confrère et ami, que ce titre jure bien un peu avec la gravité de la science, et ne vous demandez-vous point comment on peut le donner à un article de numismatique ? Cela est pourtant, et, en ce faisant, je n'ai pas même le mérite de l'originalité.

Nous avons eu les médailles des Spintries, de ces compagnons de débauche que l'infâme Tibère réunissait autour de lui dans l'Ile de Caprée ;

Nous avons eu les monnaies des Evèques des Innocents et des Fous, c'est-à-dire des Saturnales chrétiennes du Moyen âge ;

Nous avons eu les médailles de la Société badine de *La Calotte*, — d'institution dauphinoise, ne vous en déplaise ;

Nous avons eu les médailles des Agathopèdes de la Belgique ;

Et autour de nous, ne voyons-nous pas des monuments de même nature, frappés à l'occasion de tous les évènements possibles : érections de statues, souvenirs révolutionnaires, concours de tir ou de vélocipèdes, de chant ou d'instruments de musique, de gymnasiarques ou de sauveteurs. Du moment que, dans ce siècle de concours, comme autrefois à Syracuse, pour les courses de chars, — mais c'était alors l'époque du grand art, — on distribue pendant le carnaval, ainsi que cela s'est vu et se voit à Nice, des prix aux fenêtres les mieux parées, aux chars les mieux organisés, aux groupes les mieux réussis, aux masques isolés les plus originaux, pourquoi ne frapperait-on pas aussi des médailles

en souvenir de ces fêtes de l'*Hilaritas publica* pour laquelle les Romains ne dédaignaient pas, trouvaient même de bonne politique, de faire des émissions de médailles et de monnaies ?...

Eh bien, — à part la monnaie qui est un droit réservé à l'Etat, — c'est ce qui se fait aussi à Nice depuis quelques années, et j'ai pu rassembler plusieurs témoignages de cette manifestation métallique, que je ne veux pas décorer du titre pompeux d'officielle et que je considère uniquement, à part ses principaux produits, comme l'expression d'un sentiment de spéculation de quelque obscur industriel. Mais elle n'en est pas moins très réelle, et je vais faire passer sous vos yeux les traces qu'elle a laissées de son existence éphémère.

J'avais résolu de passer une partie de l'hiver de 1879 dans la capitale des Alpes-Maritimes, et j'y arrivai juste au moment des fêtes du Carnaval. Fêtes est bien le mot : je n'avais jamais vu nulle part une telle animation, tant de la part des acteurs que de celle des spectateurs eux-mêmes. J'en étais à me demander si même il y avait quelqu'un appartenant à cette dernière classe !... C'était l'Italie avec ses *confetti*, plaisir assez barbare, alliée à la France avec ses *combats de fleurs*, digne des temps chevaleresques,... mais que l'on ne peut bien voir se réaliser que sur les bords fleuris du Paillon [1].

Disons-le de suite.

Cette Renaissance du Carnaval, qui semblait mort et bien mort depuis longtemps, est due à la charité. La nature se plaît dans les contrastes... Tout se touche, et la misère amène le plaisir, comme le plaisir conduit à la misère. Celle-ci excite la pitié, et, pour l'adoucir, l'esprit et le cœur imaginent mille moyens plus ingénieux les uns que les autres. Les malheureux jouissent eux-mêmes du spectacle qui doit les

[1] Hélas ! Tout a une fin, et le pauvre petit *fleuve*, qui donnait à Nice un aspect si particulier, a disparu depuis quelques années, en partie du moins, sous la baguette, je ne dirai pas d'une fée, mais d'un Conseil municipal bien mal *conseillé*.

soulager, et, s'il en est quelques-uns dont la gratitude fasse place à l'envie pour toutes les peines que de bons cœurs se donnent sous l'apparence d'un divertissement personnel, d'autres, au contraire, savent reconnaître que ce moyen est une des formes qui se prêtent le mieux à faire affluer dans l'escarcelle du pauvre, et d'une manière qui ne peut le blesser, l'argent nécessaire à son existence et à celle de sa famille, au soulagement surtout des infortunes timides, qui n'osent se montrer et qu'il faut aller relancer dans leurs tristes mansardes. Ce que la charité privée ne peut faire seule, elle l'obtient par le concours de tous, et c'est le plaisir public qui est le véritable condensateur de ces moyens secrets que la Providence suggère à l'humanité pour soulager ses semblables. La charité imposée et codifiée ne rendra jamais ces services. Le *droit* crée des exigences et ne fait que des ingrats, quand la charité privée recueille les bénédictions des cœurs qu'elle encourage par de bonnes paroles, et non par des mots sonores, parce qu'ils sont vides, haineux, parce qu'ils veulent *se montrer* humains au nom de la loi,... mais avec l'argent des autres.

Beaucoup le comprennent et encouragent l'initiative privée, quoique la politique, qui se glisse partout, cherche à dénaturer les motifs des actions de certaines personnes et à bénéficier par ce moyen de sentiments auxquels elle est complètement étrangère et dont elle ne devrait pas se parer.

A Nice, tout le monde se prête, en pareille circonstance, à cette expansion des trésors du cœur, et chacun sous la forme qui lui convient le mieux, se mêle à cette fête de la charité. Ce n'est plus le Carnaval antique où le plaisir seul, sous les formes les plus grossières parfois, avait place. Ici, le plaisir s'allie à un sentiment plus noble : son but est de faire le bien. L'idée conduit la fête, et la fête se fait par mille rouages mystérieux dont l'appât du plaisir concourt d'une manière inconsciente, chez beaucoup de ces acteurs, au grand résultat que l'on se propose. Aussi, depuis quelques

années obtient-on des merveilles de ce procédé. Un peu de statistique en convaincra mes lecteurs.

En 1876, la somme des recettes, faites pendant les réjouissances du Carnaval, se monta à . . . Fr. 89,753 80
Dépenses . . . . » 54,951 80

Excédant des recettes à employer en œuvres de bienfaisance . . . . Fr. 34,802 »

En 1877 . . . . Fr. 103,434 95
Dépenses . . . . » 72,200 45

Excédant des recettes à employer en œuvres de bienfaisance . . . . Fr. 31,234 50

En 1878 . . . . Fr. 80,465 20
Dépenses . . . . » 69,160 40

Excédant des recettes à employer en œuvres de bienfaisance . . . . Fr. 11,304 80

La recette inférieure de cette année 1878 marquait-elle une sorte de lassitude dans la charité publique ? Je ne le pense pas. Il y a des années malheureuses, des évènements imprévus, une moindre affluence d'hivernants, toutes causes qui peuvent, avec beaucoup d'autres, exercer une action sur l'abondance de la recette..., et il faut bien le reconnaître, le soleil lui-même s'était retiré de la partie pendant ces derniers hivers, ne distribuant ses rayons qu'avec parcimonie là où jadis il en était parfois trop prodigue. Je ne puis malheureusement pas continuer cette étude statistique de la charité jusqu'au jour où j'écris ces lignes, les documents nécessaires me faisant défaut ; mais, en somme, comme cela n'est pas de la numismatique, — du moins dans le sens que nous devons lui reconnaître ici, — nous n'avons pas besoin de nous en inquiéter davantage, et je passe de suite à mon sujet.

Dans une ville que, la réclame aidant, on a rendue célèbre pour les rayons bienfaisants de son soleil, — réputation un peu usurpée dans les dernières années surtout, il était bien naturel de songer à cet astre au sujet de fêtes dont la célébration avait tant besoin de sa présence à l'horizon. De là à personnifier le Soleil comme le grand moteur, comme le personnage le plus important du jour, il n'y avait qu'un pas à faire, et il fut bien vite franchi. Le Soleil daigna descendre dans l'arène, ou plutôt dans la rue du Corso et jusque sur le quai des Anglais. Sous les traits du classique Pierrot moderne, il vint se livrer en public aux écarts les plus somptueux et les plus risqués de la chorégraphie moderne, voire même sans la coopération de la musique d'Offenbach et, probablement aussi, sans l'assentiment de Terpsichore. Ou bien, — comme l'Aurore de notre Blanc la Goutte, dans son *Grenoblo malhérou*, quand elle prenait son loup, — couvrant sa face rayonnante, du classique loup de velours, il se contentait, afin de ne pas trop blesser les vues faibles, de contempler les humains à travers ses deux lucarnes, avec ses prunelles de feu...

Quelques mauvaises langues, pourtant, prétendent que ce blond Phébus au masque de velours pourrait bien n'être qu'une épigramme à l'adresse de l'absence de chaleur qui, dans ces dernières années, a fait fulminer tant d'anathèmes contre le climat niçois... Mais le soleil, en bon prince et malgré ceux qui lui jettent la pierre, se contente de

Verser des torrents de lumière
Sur ses obscur blasphémateurs.

L'initiative privée des médailleurs a su, en pareille occurrence, modifier chaque année ses types. Mais... cela coûte ; on ne rentre pas toujours dans ses frais ; on finit par faire les choses avec moins de luxe, puis... par ne plus les faire du tout.

C'est ce qui est arrivé, à Nice, dans les dernières années.

J'ajouterai néanmoins que, si le carnaval a existé de temps immémorial, dans cette ville comme partout, — mais avec les coutumes italiennes, — ce ne fut qu'en 1873 qu'on eut l'idée de lui donner plus de relief en l'organisant et en le francisant, sans lui enlever rien de son antique originalité. En 1874 fut frappée, par les soins de la spéculation privée, la grande médaille d'étain, — celle du *Soleil-Pierrot ;* — mais elle ne se débita pas, et on la remit encore en vente en 1875, année où l'on émit aussi de la même façon la médaille du *Soleil au loup.*

Une médaille officielle, celle-là en argent, fut frappée la même année pour être offerte aux commissaires des réjouissances : c'est la seule, du reste, qui ait trait à l'organisation de cette fête de charité ; les autres ne sont dues qu'à l'initiative privée ou à la spéculation.

Il y a donc eu, — mais avec des lacunes, — une série de bibelots, souvenirs que chacun, pour quelques sols... — pardon ! pour quelques centimes ! — pouvait crocher à sa boutonnière, pendant ces jours de saturnales, et que chacun aussi, quand il ne les vouait pas aux gémonies, a pu du moins reléguer dans ses archives...

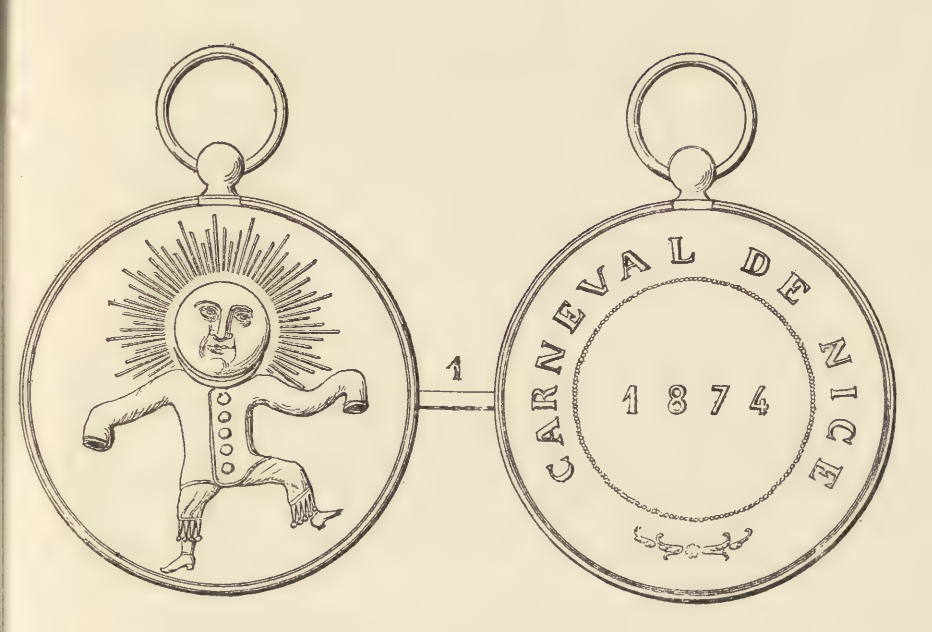
Ce sont ces petits monuments auxquels il me plaît, — modeste chroniqueur, — de donner place ici, comme on donne au théâtre une petite pièce après la grande. Il me suffira donc de les décrire succinctement, laissant, comme il convient, au lecteur le soin d'en penser tout ce qui lui plaira, au gré de son imagination.

I. — *Anépigraphe.* — Le Soleil vu de face, la tête rayonnante et costumé en Pierrot, se livre à un acte chorégraphique.

℞ CARNEVAL (*sic*) DE NICE ; Au bas un fleuron ; dans le champ, au milieu d'un grènetis, la date 1874.

Médaille à bélière.

Etain. Mod. 50 mill. N° 1.

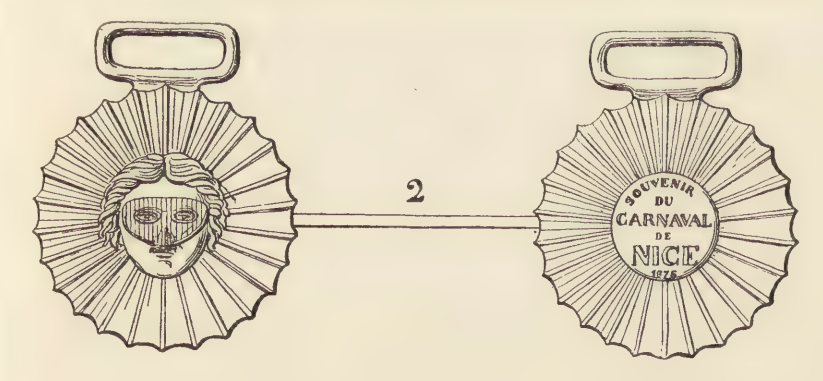


II. — *Anépigraphe ;* Tête radiée du Soleil, vue de face et portant un loup d'émail noir sur le visage.

℞ Disque rayonnant, sur lequel on lit, en six lignes : SOUVENIR — DU — CARNAVAL — DE — NICE — 1875.

Médaille à bélière.

Cuivre rouge argenté et émaillé. Mod. 31 mill. N° 2.



III. — NICÆA CIVITAS ; Ecusson aux armes du comté de Nice entre deux palmes liées avec un ruban et surmonté de la couronne comtale.

℞ ❀ LA POPULATION DE NICE RECONNAISSANTE ; dans le champ, en cinq lignes : AU — COMITÉ — DU — CARNAVAL — 1875.

Ar. Mod. 37 mill. N° 3.

IV. — VILLE DE NICE ; Ecusson aux armes de la ville de Nice entre deux branches de chêne liées avec un ruban et surmonté de la couronne murale.

℞ SOUVENIR — DU — CARNAVAL — DE NICE — — 1878, en 5 lignes dans le champ.
Médaille à bélière.

Laiton. Mod. 23 mill. N° 4.

V. — VILLE DE NICE ; Écusson de la ville de Nice entre deux palmes liées avec un ruban et surmonté de la couronne murale. Au-dessous de l'écusson : NICÆA CIVITAS.

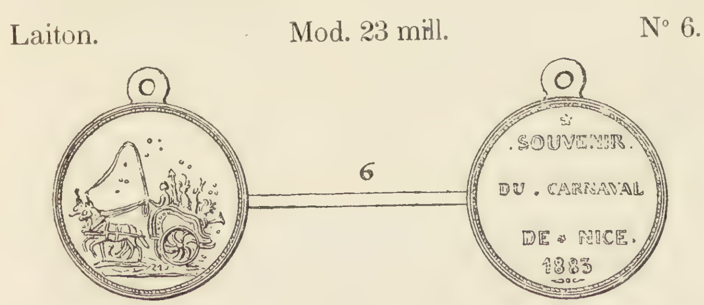
℞ SOUVENIR — DU — CARNAVAL — DE NICE — 1880, en cinq lignes dans le champ.
Médaille à bélière.

Laiton. Mod. 23 mill. N° 5.

VI. — *Anépigraphe ;* Char antique traîné par deux mules, conduit par Polichinelle et portant, derrière le conducteur, un magicien, un fou, un Jocrisse et un diable ; le tout, au milieu d'une pluie de bouquets.

℞ ★ . SOUVENIR . — DU . CARNAVAL — DE ✿ NICE — 1883 — AR, en quatre lignes dans le champ.
Médaille à bélière.

Laiton. Mod. 23 mill. N° 6.



Je n'ai point, mon cher confrère et ami, la prétention d'avoir réuni toutes les épaves du passé carnavalesque de la ville du soleil. Il aurait fallu pour cela y résider de longue date. Ces petits monuments métalliques meurent comme ils naissent, sans crier gare, et bien souvent ne laissent pas même un souvenir. Un numismate de Nice m'a affirmé qu'il y eut déjà une médaille en 1860, et que cette médaille représentait une

chauve-souris. Je l'ai en vain demandée à tous les échos ; ceux-ci ont fait la sourde oreille..., et je ne puis que transmettre à la postérité la plus reculée l'affirmation de mon confrère le Niçois.

Agréez, etc.

Grenoble, mars 1890.

G.[ve] VALLIER.

HISTOIRE MONÉTAIRE DE GENÈVE
DE 1792 A 1848

FRAGMENT[1]

1813-1848. — SYSTÈMES MONÉTAIRES

Le 31 décembre 1813, Genève, détachée de la France, était rendue à elle-même et, le 12 septembre 1814, elle entrait avec Neuchâtel et le Vallais dans la Confédération des 22 cantons que devait régir le pacte de 1815.

En consacrant la souveraineté des cantons, le pacte laissait à chacun d'eux le droit de battre monnaie, si bien que Genève se trouvait, au point de vue monétaire et vis-à-vis de la Suisse, dans une situation assez semblable à celle qu'elle occupait avant son annexion à la France.

Deux systèmes monétaires s'offraient à elle. Le premier, le plus ancien, celui qu'en définitive la population n'avait jamais abandonné[2], était le florin et la livre courante. Le second, était le système décimal français. Entre ces deux voies, l'hésitation ne pouvait être longue, la restauration de l'ancienne république entraînait forcément le retour aux anciennes dénominations et aux anciennes monnaies.

[1] L'*Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848,* étant actuellement sous presse et devant paraître dans les *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, nous cesserons désormais de faire paraître ces *Fragments*.

[2] On peut donner de ce fait une preuve officielle. Un ordre du jour, donné à Loerrach, le 27 décembre 1813, par le maréchal, prince de Schwarzenberg, établissait en francs la valeur des espèces d'Autriche et de Prusse. Le 20 janvier 1814, le maire de Genève arrêtait de donner connaissance de ce tarif au public par la voie de l'impression et d'y ajouter la valeur en florins, monnaie de cette ville. (*Registre des publications,* 1813-1816, E, n° 26. Extrait des *Registres de la mairie de Genève,* du 20 janvier 1814.)

Le 21 mars 1816[1], une loi établit la valeur précise de la livre courante, et, le 16 avril[2] de la même année, une seconde loi donna pouvoir au Conseil d'Etat de battre des monnaies de billon, c'est-à-dire des six-deniers, des sous et des sous-six-deniers[3].

Cependant, un des premiers soins de la Diète, pouvoir législatif de la nouvelle Confédération, avait été de s'occuper de la question des monnaies. Les auteurs du pacte de 1815 avaient évité de toucher à cette délicate question, convaincus, sans doute, qu'elle ne pouvait être résolue d'un jour à l'autre, mais que le temps et la bonne volonté des états confédérés en viendraient à bout.

Le problème alors à l'étude pouvait s'énoncer ainsi : les états suisses font usage de monnaies fort diverses, parfois sans aucun rapport entre elles. En laissant à chaque état le pouvoir de battre monnaie, pourra-t-on les amener tous à convenir d'une monnaie uniforme ? L'histoire était là semble-t-il pour répondre que non. Ce qui avait échoué au XVI[e] siècle entre quelques états de la Suisse et Genève pourrait-il réussir au XIX[e] siècle, alors que le nombre des intéressés était plus considérable et plus nombreuses aussi les diverses sortes de monnaies ? Assurément pas ; la souveraineté cantonale, en matière monétaire, était incompatible avec les sacrifices que l'établissement d'une monnaie uniforme devait exiger de la part des cantons, et pendant trente années, on allait assister dans les diètes suisses à des efforts aussi louables que stériles pour atteindre ce but irréalisable.

Nous avons dit que Genève restaurait son système monétaire duo-décimal au commencement de 1816, et précisément alors la diète suisse cherchait à jeter les bases d'un concordat monétaire entre les cantons. Les députés gene-

[1] R. D. L., t. II, p. 115.
[2] *Ibid.*, p.
[3] A partir de la Restauration genevoise, on ne trouve plus dans le langage officiel les expressions de deux-quarts, trois-quarts, six-quarts, mais la population les conserva tant que durèrent ces monnaies. Les termes de sols, sols-six-deniers ont fait place à ceux de sous, sous-six-deniers qui ne figurent cependant pas sur les monnaies.

vois à la diète n'ayant pas d'instructions définitives à cet égard avaient pris le projet de concordat *ad ratificandum*, et, le 27 septembre 1816[1], le directoire fédéral invitait le gouvernement de Genève à se faire représenter à une conférence où les bases du concordat seraient développées et arrêtées. Le Conseil d'état, après avoir demandé son préavis à la Chambre des comptes, répondit au directoire, le 25 novembre[2], que le système monétaire genevois étant étranger à celui des autres cantons, on ne voyait pas que l'avis de l'état de Genève dans cette affaire fût d'aucune utilité, mais que, dans le cas où les cantons viendraient à adopter un système uniforme, le Conseil s'empresserait de proposer au Conseil souverain de s'y ranger.

Cette réponse était parfaitement correcte. Venu le dernier dans la Confédération, l'état de Genève ne pouvait avoir la prétention d'imposer son système monétaire aux autres cantons, mais, tant que ceux-là ne se seraient pas préalablement mis d'accord pour le pied uniforme à adopter, il n'y avait aucun motif pour que Genève renonçât à un système qui lui convenait.

Malheureusement, l'accord des cantons était chose impossible en cette matière, et déjà l'on pouvait prévoir que tant que la régale des monnaies ne serait pas concentrée entre les mains de la Confédération, toutes les tentatives de concordats resteraient illusoires.

Notre intention n'est pas de retracer l'histoire monétaire de la Suisse jusqu'à la Constitution de 1848, Genève n'y ayant pris qu'une part indirecte, mais il nous reste à faire connaître comment cet état modifia le système de ses monnaies, en 1838, et lui substitua le système métrique décimal qui, dix années plus tard, devait devenir celui de la Suisse. Bien que le florin et la livre courante fussent plus populaires à Genève que toutes les autres monnaies, il est certain que, même au moment de la Restauration genevoise, bien

[1] R. C., 1816, p. 520.
[2] R. C., 1816, p. 616.

des personnes, surtout dans la banque, auraient préféré le franc au florin ; mais, comme nous l'avons dit, on ne pensait à ce moment-là qu'à écarter tout ce qui pouvait rappeler une époque malheureuse, et l'ancien système fut restauré. Cependant, les inconvénients qu'il présentait pour le commerce étaient évidents, et si, dans les siècles précédents, on les avait tolérés, c'est qu'on n'avait pas comme alors sous les yeux l'exemple du système décimal avantageusement pratiqué par la France, le royaume sarde et les États-Unis d'Amérique.

Vers la fin de 1827[1], le Conseil d'état, guidé par l'opinion publique, et principalement, croyons-nous, par la majorité des banquiers de la ville, demanda à la Chambre des comptes de préaviser sur les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait à retirer l'ancien numéraire genevois et à modifier le système monétaire. Le 13 novembre 1827[2], la Chambre donna le préavis demandé. Suivant elle, il était extrêmement nécessaire de changer un système monétaire aussi vicieux que celui de Genève, auquel on pouvait avantageusement substituer le système décimal français en conservant le terme de livre courante. En revanche, la Chambre voyait des risques sérieux à retirer brusquement l'ancien numéraire genevois. L'affaire en resta là. L'état ne voulait pas agir à la légère. L'adoption d'un nouveau système monétaire entraînait en effet la retraite de l'ancien numéraire et devait constituer plutôt, croyons-nous, une dépense qu'un danger, mais le danger pouvait venir de ce qu'au point de vue monétaire, Genève n'était plus complètement isolée. Si, après avoir modifié son système monétaire, il arrivait que les cantons se missent d'accord pour adopter un pied unique qui ne fût pas celui de Genève, cette ville se trouverait alors condamnée à un nouveau changement et à de nouveaux frais. Or, en 1825, sept cantons s'étaient déjà mis d'accord et avaient signé un concordat par lequel le franc suisse renfermerait dé-

[1] R. C. C., vol 13, p. 131.
[2] *Ibid.*

sormais 6^{gr},665 d'argent fin. A la vérité, ce concordat ne satisfaisait personne et n'était qu'un pis-aller. Les états qui l'avaient signé souhaitaient mieux, et, principalement dans la Suisse occidentale, un mouvement se décidait en faveur du système décimal français.

On voit que si, d'une part, l'état de Genève était désireux de renoncer à un système désormais condamné, d'autre part, il devait agir avec prudence pour ne pas, au dernier moment, se trouver isolé.

Cependant, les négociants de la ville, impatients de voir se réaliser un changement qui, aux yeux de plusieurs, ne pouvait présenter que des avantages, formèrent une association pour substituer, le 1er janvier 1836, le franc à la livre courante dans toutes leurs transactions, en changeant la cote des changes qui se trouvait alors en rapport avec l'argent courant. Le Conseil d'État fut nanti de cette association par une lettre de M. de Candolle-Baraban[1], qui prévoyait de fréquentes discussions entre les négociants partisans du *statu quo* et ceux qui seraient pour le changement. Aussi, M. de Candolle pensait-il qu'un pareil changement ne pouvait être admis que légalement. Le Conseil d'État s'adressa à la Chambre du commerce et voici le préavis qu'il en reçut: « Attendu que cette association se trouve être le résultat d'une convention particulière, que ceux qui l'ont signée l'ont fait à raison de convenances réciproques et sans prétendre contraindre personne, la Chambre estime que le gouvernement ne doit pas s'en occuper, d'autant plus que s'il résultait de cette convention des inconvénients quelconques, ils retomberaient sur ceux qui ont adhéré à ladite convention et non sur le public. En revanche, la Chambre émet unanimement le vœu de voir le système monétaire décimal adopté légalement dans le canton de Genève, et ayant été informée d'après le rapport de la députation à la Diète que plusieurs cantons, entre autres ceux de Berne, Vaud, Neuchâtel et Fribourg,

[1] R. C., 1835, vol. 2, p. 532.

seraient favorables à cette introduction, la Chambre prie le Conseil d'état d'écrire au canton de Berne pour lui demander de vouloir bien s'occuper de cet objet, en le prévenant que Genève serait disposé à adhérer à un concordat reposant sur cette base s'il était proposé [1]. »

Le Conseil d'état arrêta d'écrire à l'état de Berne dans le sens indiqué par la Chambre du commerce [2].

Mais à ce moment, on avait compris, à Genève, que l'unification des monnaies tentée par des états souverains, en matière monétaire, était impossible, et, tandis que la Diète poursuivait un débat stérile, le Conseil d'état genevois, désormais certain de ne pas rester isolé, allait céder enfin au mouvement croissant de l'opinion publique qui réclamait le système monétaire décimal. Dans sa séance du 26 novembre 1836 [3], la Chambre des comptes, sur la proposition de M. Prevost-Martin, arrêta de proposer au Conseil d'état l'étude d'un projet de loi qui aurait pour but :

1° L'adoption dans le canton de Genève du système métrique décimal pour les monnaies, dont la base serait le franc de France, de $4^{grm} 1/_2$ d'argent fin.

2° Le retrait successif de l'ancien billon genevois.

Le 13 janvier 1837 [4], le Conseil d'état chargeait la Chambre des comptes de préparer un projet de loi conforme à son préavis. L'année 1837 fut employée à préparer et à amender le projet de loi qui, après les débats du Conseil représentatif, reçut enfin la forme suivante :

Loi sur l'introduction du système monétaire métrique décimal.

Du 7 février 1838.

SECTION PREMIÈRE

Dispositions générales.

ART. 1er. A dater du premier janvier 1839, le système métrique décimal sera la base du système monétaire légal du Canton.

[1] - [2] R. C., 1835, vol. 2, p. 611.
[3] R. C. C., 1836, vol. 22, p. 425.
[4] R. C., 1837, vol. 1, p. 70.

Art. 2. Cinq grammes d'argent, au titre de neuf dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire qui portera le nom de *Franc de Genève*.

Le franc de Genève se divise en cent centimes.

Art. 3. Dès le premier janvier 1839, les comptes de l'Etat et ceux des Administrations publiques devront être tenus en francs de Genève. Dès la même époque, les actes soumis à l'enregistrement devront être stipulés en francs de Genève ou contenir la réduction en cette monnaie.

Art. 4. Les tarifs actuels relatifs à la perception des droits resteront en vigueur jusqu'à leur conversion en monnaie nouvelle par des dispositions législatives.

SECTION II

Fabrication de la nouvelle monnaie et autres dispositions y relatives.

Art. 5. Il sera fabriqué :

1° Des écus de cinq francs de Genève, au poids de vingt-cinq grammes et au titre de neuf cents millièmes d'argent fin.

Ces écus devront porter l'indication de la valeur légale du titre et du poids, et les armes de la République.

2° Des pièces d'argent au titre de neuf cents millièmes de fin d'un franc et de demi-franc.

3° Des pièces de vingt-cinq centimes et au-dessous, en billon d'alliage et en cuivre.

Art. 6. La tolérance du titre sera pour la monnaie d'argent de trois millièmes en dehors et autant en dedans.

Art. 7. La tolérance du poids sera comme suit :

Pour les pièces de cinq francs, de *trois* millièmes en dehors et autant en dedans.

Pour les pièces d'un franc, de *cinq* millièmes en dehors et autant en dedans.

Pour les pièces de demi-franc, de *sept* millièmes en dehors et autant en dedans.

Art. 8. Le mode de fabrication, le type et le montant de chaque frappe de *pièces d'argent* seront ultérieurement déterminés par la loi.

Art. 9. La loi déterminera pareillement le mode de fabrication, le type, la quotité d'alliage, la tolérance de poids et le montant de chaque frappe de *billon* ou de *cuivre*.

Art. 10. Le Conseil d'Etat est autorisé à donner, dans les limites du

principe établi par l'article 2, cours légal aux monnaies d'argent étrangères frappées sur les bases du système métrique décimal, en indiquant leur titre, leur poids et la tolérance légale de la frappe[1].

Art. 11. Toute autre monnaie étrangère, ainsi que les espèces d'or, ne pourront être tarifiées qu'en vertu d'une loi.

Art. 12. Ne pourront être livrés en paiement :

a) Les pièces d'argent d'un franc et de demi-franc que dans une proportion qui n'excèdera pas cinq pour cent.

b) Le nouveau billon d'alliage que pour compléter les fractions de l'écu de cinq francs.

c) La nouvelle monnaie de cuivre que pour compléter les fractions d'un franc de Genève.

SECTION III

Dispositions relatives à l'ancienne monnaie.

Art. 13. Toutes les valeurs stipulées en ancienne monnaie de Genève antérieurement au premier janvier 1839, seront converties en francs de Genève comme suit :

a) Celles en florins, à raison de deux florins deux sous pour un franc de Genève.

b) Celles en argent courant à raison de trois livres un sou neuf deniers pour cinq francs de Genève.

Art. 14. Les écus de 12 fl. 9 sous, de 10 fl. 6 sous, et de 6 florins 4 sous 6 deniers, ainsi que les pièces d'ancien billon frappées au coin de la République, continueront à avoir cours légal à raison de deux florins deux sous pour un franc de Genève.

Art. 15. La disposition de la loi du 21 mars 1816, qui autorise à donner dans les paiements cinq pour cent de haut billon et deux pour cent de bas billon est maintenue.

Cette quotité ne se cumulera point avec celle qui est mentionnée en l'article 12.

Art. 16. Chaque année, à commencer dès 1838, le budget portera une somme destinée à retirer l'ancienne monnaie jusqu'à sa suppression totale.

[1] Un arrêté du 16 novembre 1838 a donné cours légal aux monnaies d'argent ci-après :

Écu de cinq francs et pièces de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes de France.

Écu de cinq livres neuves, et pièces d'une livre et de deux livres neuves, et de cinquante centimes de Piémont.

Celles des pièces ci-dessus qui sont inférieures à l'écu de cinq francs ne pourront être données en paiement que dans une proportion qui n'excédera pas cinq pour cent.

[2] R. D. L., 1838, t. XXIV, p. 34.

Art. 17. Dans la session de décembre 1846, au plus tard, le Conseil d'Etat proposera une loi pour faciliter et compléter le retrait de l'ancienne monnaie et fixer l'époque de sa démonétisation.

CLAUSE ABROGATOIRE

Art. 18. Au 1er janvier 1839, la loi du 21 mars 1816 cessera d'être en vigueur.

Certifié conforme :
De Roches, Secrétaire d'Etat [2].

Pendant que cette loi était étudiée par les Conseils de Genève, la question monétaire suisse avait fait un pas en avant. Le 21 août 1837, la commission fédérale des monnaies, assemblée à Lucerne, avait élaboré deux projets de concordat envoyés aux cantons le 14 octobre suivant, puis, le 13 janvier 1838 [1], une circulaire du directoire fédéral invitait les états à se faire représenter, le mois suivant, à une conférence qui aurait lieu à Lucerne, pour la discussion et l'adoption de l'un ou de l'autre de ces projets.

L'état de Genève répondit que la date fixée pour cette conférence lui semblait bien rapprochée, eu égard à ce que la question monétaire ne paraissait pas suffisamment étudiée dans certains cantons, et que peut-être vaudrait-il mieux renvoyer cette affaire à la prochaine Diète ; que, néanmoins, le canton de Genève était prêt à se faire représenter le mois prochain, à Lucerne, si la conférence était décidée par une majorité d'états. En outre, le Conseil faisait savoir au directoire qu'un projet de loi pour introduire le système décimal dans le canton de Genève était alors soumis aux délibérations du Conseil représentatif [2].

Ce projet de loi, tel que nous l'avons transcrit, fût voté le 7 février 1838 [3], et le 28 mars [4], le Conseil d'état chargeait la chancellerie d'en faire, au directoire fédéral et à tous les cantons, la communication pure et simple. Cette loi, mise à

[1] R. C., 1838, vol. 1, p. 96.
[2] *Ibid.*, p. 115.
[3] *Ibid.*, p. 202.
[4] *Ibid.*, p. 476.

exécution le 1er janvier 1839, ne fut pas longtemps appliquée. La Constitution fédérale, votée par le peuple en 1848, remit entre les mains du pouvoir central la régale des monnaies, et le 7 mai 1850[1], les Chambres adoptèrent pour les monnaies suisses le système décimal français, tel qu'il avait été pratiqué à Genève dès 1839. Bien que les monnaies décimales genevoises fussent en harmonie avec les nouvelles monnaies fédérales, elles durent être retirées, de même que toutes les autres monnaies cantonales. C'est ainsi que prit définitivement fin, pour Genève, l'exercice d'un droit pratiqué dès les premières années de son indépendance.

E. Demole.

Jetons de Louis de Vers, abbé de la Charité et du Mont-Sainte-Marie.

(Diocèse de Besançon.)





M. de Palézieux a eu la gracieuse attention de me signaler un jeton de sa collection qu'il m'a fort aimablement engagé à publier dans ce *Bulletin* suisse.

En voici la description :

LVDOVICVS : DE : VERNO : ABBAS. — Écusson armorié posé sur une crosse d'abbé. *D'or au sautoir d'azur chargé d'une coquille de champ* (de Vers).

Rev. — **ABBAS • DE • CARITATE** • 1550. — Écusson

[1] R. D. L., 1850, vol. 36, p. 272.

à une bande chargée de la lettre K (armes de l'abbaye de la Charité), posé sur une crosse d'abbé.

Cuivre.

Ce jeton d'une gravure très fine a été frappé pour Louis de Vers, abbé de la Charité et de Mont-Sainte-Marie, du diocèse de Besançon, qui mourut en 1553 [1].

Il nous parait intéressant de rapprocher de cette pièce un autre jeton du même personnage sur lequel il prend le titre d'abbé du Mont-Sainte-Marie. Il a été dessiné et décrit dans un ouvrage assez rare, moitié imprimé, moitié manuscrit, sur les jetons de Franche-Comté. Je veux parler du

Commentaire sur les Jetons, Méreaux et Médailles de la Franche-Comté.

de Fouray de Boisselet.

Même droit qu'au n° précédent.

Rev. — **MONTIS • SANCTAE • MARIAE •** 1550. — Écusson aux armes de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, posé sur une crosse d'abbé.

Cette abbaye porte: parti au 1, de gueules à la bande d'argent, au 2, d'azur à *un lion d'or sur un champ semé de billettes du même.*

Cuivre.

(Fouray de Boisselet, pp. 44, 45 et pl. 27 n° 2.)

Ces deux jetons ont été frappés à Paris avec des coins gravés par Nicolas Émery. Un document extrait des Registres de la Cour des Monnaies de Paris en fait foi.

« Ce jour (20 mai 1550) a esté permis à Nicollas Émery, graveur au Palais, graver une pille et deux trousseaulx à faire geetons, esquelz y a, ascavoir à la pille, ung saultoir et au meillieu une coquille et autour est escript : *Ludovicus de Verno abbas 1550 ;* et a l'ung des trousseaulx, ung escu myparty au premier quartier, y a une bande et de l'autre cousté ung lyon rampant, le champ semé de billettes sans nombre

[1] *Gallia Christiana,* XV, pp. 271 et 306.

est escript : *Montis Sancte Marie* et à l'autre trousseau, dans l'escu y a une bande dans laquelle y a ung K et au tour est escript : *Abbas de Caritate.* » *(Archives Nationales,* Z [IB] 13)[1].

Je ne connais le second jeton que par le mauvais dessin de l'ouvrage précité. Il doit être bien vraisemblablement d'une gravure aussi fine est aussi habile que l'intéressante pièce de la collection de M. de Palézieux.

F. MAZEROLLE.

LA VALEUR DU MARC DE TROYES

A Monsieur Eug. Demole.

Cher Monsieur,

Il y a deux ans environ, quand j'eus fait paraître dans le *Bulletin* ma deuxième notice sur l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, vous m'écrivîtes pour me communiquer les réflexions que vous avait suggérées la lecture de ce petit travail. Vous trouviez, entre autres, que j'avais assigné un poids trop fort à certaines monnaies frappées à Nyon et à Cornavin, poids que j'avais calculé d'après Promis qui indique pour chaque pièce, d'après les ordonnances, qu'on en taillait tel ou tel nombre au marc de Troyes. La divergence provenait de ce que, comme tous, ou presque tous les auteurs, vous comptiez ce marc à 244,753, c'est-à-dire à la valeur qu'il avait en France et dans tous les pays[2] où l'on avait adopté le système français, à la fin du siècle passé, lors de l'introduction du système métrique, tandis que je prenais pour la valeur de ce marc 248,621, c'est-à-dire celle qu'il devait avoir à la fin du XI[me] siècle dans le Nord de la France et qui s'est conservée dans la livre anglaise dite

[1] Ce document n'est pas entièrement inédit. Il a été déjà signalé par Barre dans un article paru en 1867 dans l'annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie.— *Graveurs généraux et particuliers de monnaies de France, controleurs généraux des effigies. — Noms de quelques graveurs en médailles de la Renaissance française.* (V. p. 172.)

[2] A Genève, dans la fabrique d'horlogerie et de bijouterie, on comptait le marc à 244,752.

« troy pound », la livre médicinale employée aussi pour l'or et l'argent, égale à 1 $^1/_2$ marc, et qui pèse 372 gr. 931. Nous eûmes à ce sujet une correspondance : vous me dîtes, avec raison, que j'étais bien le seul à donner cette valeur au marc de Troyes quand il s'agit de nos contrées et du XVme siècle ; à quoi je répondis que c'était vrai, mais que si je n'étais pas sûr d'avoir raison, puisque nous ne savons pas à quelle époque le dit marc a subi une diminution de valeur, si cette diminution a eu lieu en une ou plusieurs fois ou même insensiblement et si elle s'est produite en même temps dans les différents pays qui se servaient de cet étalon, je croyais tout au moins être sûr que les auteurs qui comptent ce marc à 244 gr. $^3/_4$ ont tort, puisqu'à Turin, en 1817, quand le marc de Troyes fut remplacé définitivement par le poids métrique, il valait encore 245 gr. 896 ; cette équation est officielle. — Et les choses en restèrent là.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai appris un fait qui m'a confirmé dans mon opinion relative aux variations éprouvées, dans le temps et dans l'espace, par le marc de Troyes. On lit dans Grote (*Münzstudien*, 1865, p. 46) que quand Charles-Quint adopta en 1524 [1], sous le nom de marc de Cologne, la demi-livre usitée dans cette ville pour être à l'avenir l'unité de poids de tout l'Empire, pour les affaires monétaires, on trouva que 19 ass du poids de Troyes usité en Hollande [2] étaient égaux au denier du poids de Cologne, c'est-à-dire que le marc de Cologne était égal à ce marc de Troyes-là $\times$ $^{19}/_{20}$. Cette donnée intéresse Grote en ce qu'elle lui permet de trouver, d'une manière indépendante des autres calculs qu'il a faits sur ce sujet, mais avec un résultat presque identique, la valeur qu'il cherche, c'est-à-dire celle du marc de Cologne ;

[1] Chose curieuse, Hanauer dit que cette réforme eut lieu en 1559. Je ne suis pas en mesure de donner la clef de cette divergence qui est probablement plus apparente que réelle ; je suppose que la décision fut prise par Charles-Quint en 1524, qu'elle ne fut pas observée d'emblée partout et qu'elle fut étendue à tout l'Empire par son successeur en 1559.

[2] Il ne faut pas oublier que dans les pays du Nord le denier se divisait et se divise encore en 20 grains et non en 24 comme dans l'Europe latine.

ce dernier ressortit ainsi à 233,800 parce que le marc normal conservé à la Banque d'Amsterdam pèse, d'après le Taschenbuch de Noback, 246,084 (je néglige comme toujours les fractions de milligrammes). Quant à moi, ce qui m'intéresse surtout en cette affaire, au moins pour le quart d'heure, c'est l'existence même de cet étalon hollandais.

Nous avons donc ainsi 4 marcs de Troyes différents :

1° celui de France, à la fin du XVIIIme siècle : 244.....
2° celui de Turin, en 1817 : 245.....
3° celui de Hollande, en 1524 : 246.....
4° celui de la Grande-Bretagne, actuellement : 248.....

Lequel des quatre, maintenant, représente le mieux celui qui était employé dans le bassin du Léman au XVme siècle ? Avec la plupart des auteurs, vous avez choisi le premier ; D. Promis le deuxième ; quant à moi, je préfère adopter le quatrième ; voici pourquoi :

Les historiens de France font remonter au règne de Philippe Ier (1060-1108) l'établissement du marc comme unité de poids pour les monnaies au lieu de la livre ; c'est justement à cette époque-là qu'eut lieu la conquête de l'Angleterre par les Normands sous Guillaume le Bâtard. Nous savons que ce prince et son successeur introduisirent dans leur nouveau royaume toutes les institutions sociales, militaires, économiques et autres de leur pays d'origine, y compris les noms français qu'elles y portaient ; de même qu'ils importèrent en Angleterre le système monétaire de la livre, du sou et du denier en vigueur sur le Continent, de même aussi ils y introduisirent le marc de Troyes tel qu'il existait dans leur duché de Normandie, c'est-à-dire, selon toutes les probabilités, tel qu'il venait d'être créé.

D'autre part nous savons qu'en Angleterre, pays de tradition, ce qui est officiel, les vieilles institutions et les vieilles choses, bonnes ou mauvaises, ainsi que les expressions, même normandes, qui les désignent, tout enfin, s'est conservé beaucoup plus immuable à travers les âges que dans

les autres pays. J'admets donc avec une probabilité équivalant presque à la certitude que le marc de Troyes tel qu'il existe actuellement en Angleterre est sensiblement égal à ce qu'il était à l'origine.

De là à admettre que pour connaître la valeur qu'il avait dans nos contrées à la fin du moyen âge on risque beaucoup moins de se tromper en s'en tenant au marc anglais qu'en prenant un des trois autres dont j'ai parlé, il n'y a qu'un pas, et j'hésite d'autant moins à le franchir que je viens de trouver un argument, tiré d'un document du XVme siècle, qui confirme directement ces vues théoriques.

L'hiver dernier ayant à faire quelques recherches, à la requête d'un collègue, sur les premiers temps du monnayage épiscopal valaisan, je dus relire avec plus d'attention que je ne l'avais fait lors de sa publication dans le *Bulletin* (5me année, p. 41 et suivantes) le texte du journal de Walter Supersaxo, conservé aux archives de Valère. J'y trouvai cette phrase intéressante : *et nota quod marca secundum pondus Basiliense* par VI unciarum[1] *non facit nisi XV lot ponderis Troiani.* Naturellement il n'existait pas de loths du poids de Troyes, mais c'était une manière germanique de dire que le marc de Bâle valait 7 ½ onces de Troyes.

Vous êtes parti de cette donnée pour calculer la valeur, supposée inconnue, du marc du Bâle en prenant pour base la valeur, supposée bien connue, à 244,753, du marc de Troyes et vous avez trouvé 229 gr. 455.

J'ai fait le même calcul en évaluant le marc de Troyes à 248,621 et j'ai trouvé 233,082.

Voyons lequel de ces deux chiffres répond le mieux à la réalité des faits.

D'abord je me suis demandé ce que c'était que ce marc de Bâle dont parlait l'évêque d'après les renseignements fournis

[1] Par VI unciarum ; 6 onces au marc ! Nous sommes si habitués au marc de 8 onces que j'ai cru d'abord à une de ces erreurs de transcription ou de ces fautes d'impression qui foisonnent dans ce texte. Mais, après y avoir réfléchi, j'ai vu que c'était bien celà : le marc du Rhin était la moitié de la livre de Charlemagne qui se divisait en 12 onces comme la livre romaine quoi qu'elle fût plus forte que cette dernière.

par son monnayeur J. de Wurms. J'ai pensé d'abord qu'il n'existait pas de marc *de* Bâle, que cela voulait dire simplement le marc employé *à* Bâle, où de Wurms se proposait de faire l'achat des lingots, c'est-à-dire le marc de Cologne ou du Rhin. Puis, réfléchissant que Zurich avait son marc particulier, je me suis dit qu'après tout Bâle pouvait fort bien en avoir eu un aussi quoique je n'en eusse aucune connaissance. J'ai fait quelques recherches et voici ce que j'ai fini par trouver dans le bel ouvrage de l'abbé A. Hanauer : *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, Paris et Strasbourg, 1876, t. I, p. 9. Bâle avait en effet, avant l'unification des poids opérée au XVIme siècle, un marc spécial plus léger que celui de Strasbourg, mais plus lourd que celui de Cologne. La différence entre le poids de Cologne et celui de Bâle fut estimée au XVIIme siècle[1] à 3 loths sur 100 marcs en sorte qu'il suffit de multiplier par $^{1603}/_{1600}$ le poids du marc de Cologne pour obtenir celui du marc de Bâle.

Mais ici se présente une autre difficulté. A combien faut-il compter le marc de Cologne ? Vous savez aussi bien que moi, cher Monsieur, que l'on n'est pas absolument d'accord sur la valeur de cette unité métrologique ; les auteurs varient entre eux et Grote lui-même, qui fait autorité en ces matières, a varié d'une publication à l'autre. En 1863, il indique dans ses *Münzstudien*, 233,705 ; en 1865, dans le même recueil, il s'arrête à 233,856. La différence n'est pas grande, mais encore faut-il choisir. Quant à moi, je serais tenté de prendre, comme vous l'avez fait vous-même à l'occasion de vos études remarquables sur le *Münzprobierbuch* de Zurich, le premier de ces deux chiffres parce que Grote s'est laissé influencer, dans sa seconde manière, par le désir de faire coïncider la valeur historique du marc de Cologne avec la valeur conventionnelle qui lui fut donnée en 1821, en Prusse,

[1] Il existe bien une autre équation, tirée d'un document de 1564, à laquelle on serait tenté d'accorder plus de confiance parce qu'elle est plus ancienne, mais je la rejette parce qu'elle n'est pas fondée sur la comparaison des poids eux-mêmes, mais sur celle des valeurs, exprimées en kreuzer, que représentent ces poids. Le résultat est, du reste, à peu près le même.

d'après des vues théoriques en rapport avec le système, prétendu scientifique, de poids et mesures qu'on imagina alors. Grote dit du reste lui-même que le marc de Cologne peut être estimé à des valeurs assez différentes et que chacun peut admettre celle qu'il préfère. Je profite de la permission et voici comment je raisonne.

En 1829, les négociants de Leipzig avaient trouvé par des pesées directes que le plus ancien marc effectif conservé à Cologne pesait 233,812.

D'autre part, on avait trouvé en 1708 que le marc de Cologne étalon conservé à la monnaie de Strasbourg pesait 4402 grains français, ce qui fait 233,803.

Ces deux estimations concordent d'une manière extrêmement remarquable. J'en prends la moyenne, 233,808, et c'est ce chiffre que je compte prendre à l'avenir, pour mon usage et sans prétendre l'imposer à personne, comme valeur probable du marc de Cologne à l'origine.

Partant de là, nous trouvons, d'après ce qui a été dit plus haut, pour celui de Bâle 234,246.

D'autre part j'avais trouvé en calculant d'après les données du manuscrit de Valère 233,082, écart : 1 gr. 164.

L'approximation n'est pas brillante [1], et nous ne nous en contenterions pas de nos jours. Mais en 1479 on n'y regardait pas de si près et, après tout, J. de Wurms ne commettait une erreur que de $^1/_2$ $^0/_0$, à peine, tandis que si on prenait votre chiffre de 229 et une fraction, l'écart serait bien plus

[1] L'approximation serait plus satisfaisante si l'on admettait le systeme du Dr Eisenschmid. Cet auteur, qui écrivait en 1708, avait trouvé que le plus ancien marc de Strasbourg conservé au Pfennigthurm de cette ville était absolument conforme au marc de Cologne, conservé à la Monnaie, dont nous avons parlé plus haut. Il en concluait (je le cite d'après Hanauer) qu'au XIIIme siècle les villes du Rhin avaient toutes les mêmes poids. Il supposait que, dans la suite, la crainte de mauvaises pesées avait fait successivement hausser le poids de la livre et qu'on était ainsi arrivé à l'écart qu'il constatait entre l'étalon de 1259 et celui de 1518.

S'il en était ainsi, l'écart entre le marc de Bâle et celui de Cologne aurait été moins considérable, c'est-à-dire le marc de Bâle un peu plus léger, du temps de J. de Wurms que lors de l'établissement d'un étalon unique dans tout l'Empire.

Plusieurs faits me paraissent militer en faveur de ce système, mais je n'insiste pas : il est contesté par Hanauer, et cette discussion nous entraînerait trop loin.

considérable : 4 gr. 791, soit plus de 2 °/₀, ce qui me paraît bien inadmissible.

Me voici arrivé, cher Monsieur, au bout de ma démonstration qui n'est pas absolument rigoureuse, j'en conviens, mais qui me paraît avoir pour elle de fortes probabilités. J'admettrai donc, jusqu'à preuve du contraire, qu'on ne s'écarte pas beaucoup de la vérité en estimant le marc de Troyes à 248 gr. 621, au XVme siècle, en Savoie, dont le Haut-Valais, émancipé au point de vue politique seulement à partir de 1475, était une dépendance au point de vue monétaire et métrologique. Je ne serais même pas très étonné si des découvertes ultérieures venaient nous apprendre que ce chiffre est plutôt trop faible que trop fort.

Je pense n'avoir pas besoin de vous assurer qu'en écrivant ces lignes je n'ai pas voulu satisfaire un besoin de contradiction ou le désir d'avoir raison à tout prix, mais que j'ai cherché, d'une manière objective, la solution d'une question ardue, mais intéressante et très importante. J'espère que vous vous joindrez à moi pour engager nos collègues à faire quelques recherches dans les archives, les musées, etc., qui se trouvent à leur portée pour y découvrir si possible d'anciens étalons du marc de Troyes ou d'autres marcs, à les peser, et à vouloir bien nous communiquer le résultat de leurs investigations. Un fait bien établi vaut mieux que le plus beau raisonnement.

Veuillez agréer, etc.

Dr Ladé.

Fälschung der St. Galler Thaler von 1625.

Unser fründtlich willig dienst, sambt was wir ehren liebs und guts vermögen zuvor. Fromm, fürsichtig ehrsam wyss innsonders gut fründ und gethrüw lieb alt Eidtgnossen. Alsdann by vns jetzt ein zyt har mehrmahlen ein gattung Rychstaleren, so den Sanct Gallischen mit dem gepraeg

allerdings glychförmig, für gut und gerecht ussgegeben worden, wie sy dann auch darfür, so man deren nit sonderlichen warnimt, gehalten werdent, welliche aber am gewicht ein wenig ringhältiger weder die anderen, und auch am thon etwas underscheids ist, haben wir daruf dieselben durch unseren verordneten wardin um etwas eigentlicher besichtigen lassen und befunden, das sy allerdings faltsch und von Seipfenzinn gemachet sind. In massen sölliches uss dem gschack, so dieselben ein wenig mit den fingeren geriben werdent, ouch ze verspüren ist. Und damit nun durch sölliche faltsche Rychstaler niemand wyters betrogen werde, so haben wir nit wöllen ermanglen, üch .... derselben einen hieby verschlossen ze überschicken, damit Ir die üweren und andere üch nechstgelegne Ort und Oberkeiten dessen by zyten ouch verwarnen, und darby ein flyssigs uffsechen haben lassen koennind, durch wen derglychen faltsche Taler ussgegeben werdint, als Ir das üwerer gelegenheit und bywohnenden fürsichtigkeit noch ze thund wol wüssen ......

Indessen thund wir üch ... nebent erbietung aller wahren Eidtgnössischen thrüw, liebe und fründtschaft dem schirm Göttlicher gnaden wolbevelchen. Datum den 13. Februarii Anno 1626.

Burgermeister und Rath der Stadt Zürich.

Staatsarchiv Luzern.

Dr Th. v. Liebenau.

Fälschung der Batzen von Bern, Freiburg und Solothurn 1650-1652.

« Batzen werden immer Batzen bleiben » hatte der Rath von Bern erklärt, als um das Jahr 1650 sich eine Abordnung des Landvolkes erkundigte, ob wirklich die Herabsetzung der Batzen projektirt sei. Bald aber kam die Zeit, wo die Macht der Verhältnisse den Rath von Bern nöthigte, die Herabsetzung dieser Münzsorte vorzunehmen.

Diese Reduction wurde durch die im grossartigsten Massstabe bewerkstelligte Fälschung von Batzen der Kantone Bern, Freiburg und Solothurn erfordert, welche die Münzgeschichte der Schweiz kennt. Und die Reduction hatte auch die traurigsten Folgen, indem sie mit andern Motiven den grossen schweizerischen Bauernkrieg von 1653 veranlasste.

In welchem Umfange diese Fälschung betrieben wurde, zeigt das Schreiben von Bern an Freiburg vom 22. November 1652, worin es heisst : es ist uns von Solothurn « der verwarnliche Bericht einkommen, dass bis in etlich hundert Thausend Cronen solcher falschen Batzen gwüsslicher Orthen in Frankrych bysammen ligend, und heimlich eingeschleikt werden söllind. » Am 27. November gab Bern den eidgenössischen Orten Kenntniss : « dass auch an unsern nechst enetbirgischen Grenzen unser (Berner) Müntzstempfel gantz schandlich und faltschlich mit understandener nachpregung missbraucht werde, sonderlich in einem gewüssen flaecken genambt Canobio, anstos der Grafschaft Luggarus, Meylendergebiets, alwo man sich einer so schweren und groben faltschheit anneme, und daher und anderer orten uss Italien dergleichen faltschgepraegter batzen in's land geschleikt werden söllind. »

Die Fälschungen in Canobbio sollen von dem Grafen ausgegangen sein, der vom Reiche das Münzrecht erhalten hatte. Der Rath von Zug verlangte daher, dass beim Kaiser der Process gegen den Fälscher eingeleitet werde.

Bald hiess es aber auch, seit 1650 seien in Lyon falsche Schweizerbatzen fabrizirt worden. (Depeschen des französischen Ambassadors Jean de la Barde, im Archiv für schweizer. Geschichte, VI, 223.)

Aber neben diesen wirklich gefälschten Batzen von Bern cursirten seit 1643 auch zu leichte ächte Berner Batzen, die an Gehalt den in Lyon und Canobbio gefälschten Batzen von Bern, Freiburg und Solothurn annähernd gleich kamen.

Die Regierung von Zug verlangte daher, mit Hinweis auf

das in Michael Stettler's Chronik erzählte Vorgehen der eidgenössischen Stände gegen Münzmeister Oswald Vogt von Zug vom Jahre 1571, dass der Stand Bern gehalten werde, diese geringhaltigen Münzen einzuziehen und gegen vollgewichtige auszuwechseln. (Rathsprotokoll von Zug vom 5. Weinmonat 1652, Folio 91.)

Der Rath von Bern dagegen erliess ein Mandat, durch welches diese Batzen einfach auf halbe Batzen herabgesetzt wurden; der Termin für Einführung der neuen Währung begann schon drei Tage später. Die Tagsatzung in Baden setzte durch allgemeines Mandat im Januar 1653 die Berner Batzen auf die Hälfte, die Freiburger und Solothurner Batzen auf 2 Schilling herunter.

Ganz richtig bemerkte deshalb Pannerherr Emmenegger in seiner Eröffnungsrede des grossen Bauerntages in Wolhusen: der Fehler der eidgenössischen Orte bestehe darin, dass sie so lange den Curs dieser geringhaltigen Münzen geduldet und dann erst über Nacht diese Münzen abgerufen haben.

Als Hauptfälscher dieser Münzen betrachtete man in Bern den in Lyon ansässigen Genfer Jacques Tronchin; durch Urtheil vom 8. September 1657 wurde Tronchin in Bern in effigie gehängt. (Tillier, Geschichte von Bern, IV, 146.) Tronchin dagegen versicherte, er sei an der Fälschung unschuldig und selbst das Opfer eines Betruges geworden[1].

Noch bei der Erneuerung des Bundes zwischen der Schweiz und Frankreich wurde die Angelegenheit Tronchin's 1663 zur Sprache gebracht (Amtliche Sammlung der Abschiede, VI, 1, p. 601) weil die französischen Gerichte Tronchin's Unschuld anerkannt hatten.

Eine genauere Darstellung dieser Fälschungsgeschichte wäre gewiss sehr wünschenswerth.

D[r] Th. v. LIEBENAU.

[1] Auch Landvogt Chr. von Graffenried wurde des Antheils an der Fälschung beschuldigt. D[r] B. Hidber: *Schweizergeschichte*, Bern, 1888, II, 227.

Die Münzen der Grafschaft Lenzburg.

Wie nach der Entdeckung der Katakomben die dort gefundenen Reliquien « getauft » und den Kirchen zur Verehrung überlassen wurden, so werden auch heutzutage die in grossen Münzfunden zum Vorschein kommenden Münzen unbekannter Herkunft von phantasievollen Numismatikern den verschiedenen Münzherren zugetheilt. Man verfuhr hiebei oft ziemlich willkürlich, indem auch nur die entfernteste heraldische Andeutung als genügender Grund zu einer solchen Zutheilung hinreichend erachtet wurde. So sind jene kleinen viereckigen Brakteaten, welche einen stehenden Drachen von der linken Seite zeigen, als Münzen der Grafschaft Lenzburg bezeichnet worden. (*Numismat. Zeitschrift* 1843, p. 139; 1861, p. 77, N° 36—39, 41—46, Katalog der Sammlung von Münzen und Medaillen von J. Leitzmann, von Thieme, Leipzig 1880, p. 44 und 64, N° 1745—1747.) Der « blinkende Schein » für die Zutheilung liegt darin, dass das von den Grafen von Lenzburg gegründete Collegiatstift Bero-Münster im Aargau im Wappen *S. Michael mit dem Drachen* zeigt. — Eigentliche Wappen der Grafen von Lenzburg sind unbekannt. Im Siegel führten die letzten Grafen von Lenzburg eine Burg mit geöffneten Thoren. Das Städtchen Lenzburg im Aargau führte seit dem 14. Jahrhundert im Siegel, Panner und Wappen eine blaue Kugel im weissen Felde. Als dann im 15. Jahrhundert die Chorherren von Münster für ihre Stifter ein neues Grabmal erstellen liessen, so kamen sie auf die Idee, ein dem Kyburgischen Wappen ähnliches Familienwappen zu construiren. Sie stellten einen goldenen Löwen über einen goldenen Sparren im rothen Felde. Dazu wurde ein Pfauenstutz als Helmkleinod gewählt. Dieses willkürlich combinirte Wappen ging dann in verschiedene Wappenbücher, Glasgemälde (von Münster und Schännis) und auch auf die Michelspfennige über.

Der blosse Drache wurde *nie* von den Lenzburgern geführt, noch weniger von dem Stifte Münster.

Die wenigen Urkunden, die uns von den Grafen von Lenzburg, den Vögten Zürich's, noch erhalten sind, zeigen, dass diese sich der Züricher-Münze bedienten, wie denn auch seit dem 13. Jahrhundert die Grafschaft Lenzburg im Münzkreise Zürich's lag.

Mit Fug und Recht dürfen wir also behaupten, es liege absolut kein Grund vor, die bezeichneten Brakteaten der Grafschaft Lenzburg zuzuschreiben.

D[r] Th. v. Liebenau.

Besass die Abtei Pfävers das Münzrecht?

Im Jahre 1698 berief sich der vor eidgenössischen Tagsatzung der Kanzler des Fürstabtes von Pfävers auf ein Diplom Kaiser Friedrich I. vom Jahre 1161, laut welchem in Erfurt dem Kloster die hohe und niedere Gerichtsbarkeit in einem genau umgrenzten Bezirke verliehen worden, dazu eine Reihe von Regalien etc.: cum omni dominio et cunctis utilitatibus quæ dici possunt, id est hominibus . . . . cum consulatu et Iudicio ac denique *quod respicit Monetam*, pondus, vectigal, mensuram etc. (Hergott Mon. Dom. Austriæ, N° 236.)

Die Sache kam der Tagsatzung sehr sonderbar vor; einzelne Gesandte widersprachen den Begehren des Abtes sofort, da ihnen von solchen Rechten der Abtei nichts bekannt geworden sei; sie hielten die Wiederbelebung veralteter, nicht anerkannter Privilegien für unstatthaft. (Abschiede VI,2, 1902.) Sie untersuchten nicht näher, ob dem Abte damit ein Aufsichtsrecht über Münze, Mass und Gewicht oder ein eigenes Münzrecht u. s. w. verliehen worden sei. Für sie war die Thatsache massgebend, dass der Abt die historische Entwickelung des Rechtsverhältnisses zwischen den Schirmorten und der Abtei umgestalten, d. h. den alten Reichsfürstenstand des Klosters herstellen und die successive Spoliation des Klosters vernichten wolle. Zu diesem Zwecke

hatte der Abt die seit langer Zeit nicht mehr erneuerten Privilegien seines Klosters im Jahre 1696 wieder vom Kaiser sich bestætigen lassen. Aber der erste Versuch, die Hoheitsrechte im ganzen Umfange zurückzuerobern, musste schon aus dem Grunde scheitern, weil die Privilegien von 1613—1696 die Rechte des Abtes nicht speziell bezeichneten. Da wurden zwischen 1696 und 1698 eine Reihe von Diplomen für das Kloster fabrizirt, die ganz genau die gewünschten Rechte und Freiheiten aufzählten. Es waren dies die Kaiserurkunden vom 27. Mai 1019, 27. August 1028, 12. Juli 1050, von 1161 und vom 13. Novembre 1196, die weder der dem Kloster Pfävers befreundete Gilg Tschudi († 1572), noch Abt Johannes Heider (1590) gekannt hatten. Erst 1709 wurden diese Diplome in beglaubigter Abschrift der kaiserlichen Kanzlei vorgelegt, welche diese der allgemein gehaltenen Bestätigungsurkunde der Freiheiten des Klosters beifügte.

Jetzt erst nahm das Kloster einen neuen Anlauf, die Anerkennug seiner Rechte zu erwirken. 1729 suchte der Abt die Bestætigung der Privilegien von der Tagsatzung zu erhalten. Die katholischen Orte, namentlich Uri und Luzern waren hiezu bereit, Luzern insbesondere beanstandete laut Memorial vom 28. März 1729 das « Ius Monetandi » nicht. Die Stände Zürich, Bern und Glarus dagegen liessen durch den gelehrten Chorherrn J. J. Scheuchzer die einzelnen Diplome genau prüfen. Allein gerade das Diplom von 1161 konnte man in Original nicht vorweisen, sondern nur in neuen beglaubigten Abschriften. Die Glaubwürdigkeit dieses Diploms bestritt Scheuchzer vorerst aus zwei Gründen: 1) weil 1161 der Kaiser nie in Erfurt, sondern nur in Italien sich aufgehalten habe, und 2) weil die Schlussformel mit derjenigen andrer Diplome Kaiser Friedrich's nicht übereinstimme. Er hätte noch beifügen dürfen, dass auch die Recognition des Kanzlers nicht klappe und dass unter den Zeugen der bereits 1160 verstorbene Erzbischof Arnold von Mainz genannt werde.

Der Rath von Zürich erklärte daher am 29. März 1731:

Das Jus Monetandi hat der Prälat von Pfevers niemals gehabt, weder praetendirt, noch exercirt, und deswegen auch nichts aufzulegen, stehet ihm auch keineswegs zu, und ist ihm um so weniger das zu gestatten, wann man die Beschaffenheit gegenwärtiger Zeiten überleget.

Hierauf replicirte der Abt den 27. April 1736 :

Videatur Diploma Friderici Anno 1161, in welchem es entworfen, und von nachgehenden Kaisern, von welchen es das Recht hat, bis auf unsere Zeiten agnoscirt worden.

Aber sofort entgegneten auch die Stände Zürich, Bern und Glarus : Von gleicher, ja noch wichtiger Beschaffenheit ist das jus circa Mineralia et Monetam, und von solchem Belang, dass diese beiden Rechte, sonderheitlich das letztere, von einich-subordinirter oder niederer Oberkeit nit kan und mag angesprochen werden, und hat auch Pfefers desse sich zu keinen Zeiten bis ad Anno 1696, 97 und 98 by Anlass der Werbungen, da es damit allgemach hervorgerucket, anzumassen sich understanden, da dann aber diese Sach damaligen Herren Ehrengesandten so ausserordentlich vorkommen, dass sie neben Abschlag alles dessen die vorhin angeregten Abscheidt formirt haben (Akten im Staatsarchiv Luzern). So wurde denn mit Mehrheit der Stimmen das Diplom von 1161 als unterschoben erklärt (Abschiede VII, I, 931—937).

Richtig ist nun allerdings, dass das Kloster Pfävers absolut kein altes ächtes Diplom besitzt, laut welchem ihm das Münzrecht von einem Kaiser oder König ertheilt oder bestätigt wurde. Das Kloster besass im Mittelalter, so weit bis jetzt bekannt, nur allgemein gehaltene Bestätigungen seiner Freiheiten und Rechte, z. B. von Kaiser Friedrich I. von 1158, 7. Februar, Heinrich VII. von 1318, Karl IV. von 1347 ; dann aus der Neuzeit von 1613, 1636 und 1696. Erst 1709, 1735, 1790 und noch 1792 wurde das Münzrecht des Klosters laut Diplom von 1161 von der kaiserlichen Kanzlei ausdrücklich anerkannt. (*Oesterreichisches Notizenblatt*, I, 100—101.)

Richtig scheint die von Chorherrn Scheuchzer aufgestellte Behauptung, dass Pfävers niemals das Münzrecht ausgeübt habe, da urkundlich niemals Pfäverser-Münzen erwähnt werden, vielmehr in älterer Zeit die im Gebiete von Pfävers cursirende Münze diejenige von Constanz war.

Wenn nun auch zugegeben werden muss, dass vor 1709 Pfävers kein Münzprivileg schriftlich vorweisen konnte und dass auch das angebliche Diplom von 1196, resp. 1195, durch welches der Abt seine Erhebung in den Reichsfürstenstand nachweisen wollte, recht unglücklich gefälscht wurde, da ja der Abt seit 1130 in Kaiserurkunden häufig als Reichsfürst erwähnt und andern anerkannten geistlichen Reichsfürsten in der Zeugenreihe der Kaiserdiplome vorangestellt wird (Ficker, Reichsfürstenstand I, 100 und 338), so folgt daraus durchaus nicht, dass der Abt kein Münzrecht besass. Denn wie alle Reichsfürsten älterer Zeit hatte auch der Abt von Pfävers ipso facto das Münzrecht, sagt doch schon im April 1232 König Heinrich VII. im Diplome für die Abtei Stein am Rhein: abbati de Stain indulsimus monetam apud Steine a nobis et imperio tenendam . . . quem ad modum principes nostri et imperii suas monetas de nostra gratia et permissione soliti sunt permittere et renovare (Huillard-Breholles, *Hist. diplom. Friderici II.*, Imperatoris IV, 326—329).

Als die benachbarten Reichsfürsten, Aebte und Bischöfe von St. Gallen, Disentis, Fischingen, Rheinau, Muri, Constanz und Chur nach dem Toggenburger-Kriege lebhafter zu münzen anfingen, mag auch der Fürstabt von Pfävers die Lust verspürt haben, dieses ihm zustehende Regal zu verwerthen und seinem Stifte eine neue Einnahmsquelle zu erschliessen. Zu diesem Zwecke wurde das Diplom von 1161 in höchst überflüssiger Weise fabrizirt.

D[r] Th. v. Liebenau.

EIN JETON DES INSELSPITALS IN BERN



In Band III (1884) N° 7 des *Bulletin* veröffentlichte Herr Dr C. F. Trachsel den oben abgebildeten Jeton, welchen er der Schneiderzunft in Basel zuschrieb. In N° 8/9 des gleichen Bandes wiederlegte ich diese Ansicht und sprach die Vermuthung aus, der Jeton sei nicht schweizerisch ; durch Zufall gelang es mir nun nachträglich die Herkunft dieses merkwürdigen Stückes festzustellen.

Av. Auf einem fünffachen Berg zwei nach auswärts gebogene Bockshörner, zu deren Seite getheilt IN — SEL.

Rev. · ✻ · | SCHNID | STVBEN | 15 ✻ 93.

Das Wappen mit den zwei Bockshörnern ist dasjenige des Inselspitals in Bern [1], die Erklärung der Schrift ergibt sich hiernach von selbst.

Die *Schnidstube* wurde in Spitälern das Operations- oder Anatomiezimmer genannt, in welchem die angehenden Aerzte ihre chirurgischen Studien machten. Es kommt diese Bezeichnung auch anderwärts vor, so malte z. B. Rembrand sein berühmtes Bild « Die Anatomiestunde » für die « Snydkammer » in Amsterdam.

Was nun die Jahrzahl 1593 betrifft, so habe ich hierüber keine Erklärung ; möglicherweise wurde in diesem Jahre die Schneidstube eingerichtet. Vielleicht weiss ein Berner

[1] In der Amthausgasse in Bern (Eckhaus gegen das Inselgässchen) steht ein altes Gebäude, an welchem das gleiche Wappen nebst der Jahrzahl 1578 angemalt ist. Dieses Gebäude ist eine ehemalige, dem Inselspital gehörende, Scheuer. Vor circa 40 à 50 Jahren noch, besass das Inselspital einen Wagen, in welchem die Kranken nach Baden oder Schinznach geführt wurden. Dieser Wagen trug ebenfalls das gleiche Wappen. Ich verdanke diese Notiz unserm Archivar Herrn E. von Jenner in Bern.

Historiker hierüber Näheres zu berichten, ebenso aus welchem Grunde das Inselspital das erwähnte Wappen führte.

Basel. Alb. SATTLER.

NÉCROLOGIE

Monsieur Eugène Baud, antiquaire à Lausanne vient de mourir à l'âge de 60 ans. Homme adroit et modeste, il devait sa position à son seul travail; il connaissait à fond son métier. Il avait fait partie pendant quelques années de la Société suisse de numismatique. Paul STROEHLIN.

MÉLANGES

Münzverkehr.

Im Kleinverkehr zirkuliren noch immer alte 20-, 10- und 5-Rappenstücke mit dem eidgen. Kreuz auf der Vorderseite. Man sucht sie da und dort abzusetzen, ist damit aber überall unfreundlich aufgehoben. Ohne Zweifel ist unter dem Publikum die Meinung stark vertreten, diese Münzsorten seien abgerufen; dem ist aber *nicht so.* Die Postbureaux sind gehalten, alle diese Geldsorten unbeanstandet an Zahlungsstatt anzunehmen. Es wäre also wünschenswerth, dass man sie nicht immer beim Metzger, Bäcker, Wirth etc. an den Mann zu bringen suche. Bei diesem Verfahren bleiben diese alten Geldstücke unliebsamerweise noch zehn Jahre im Verkehre. Also auf die Post damit!

*
* *

Statistik über Münzfälschung.

Die statistische Erhebung, welche der Bundesrath in Vollziehung des internationalen Münzvertrages im Jahre 1889 veranstaltete und die das Jahr 1888 umfasst, ergab folgendes Resultat: Gefälschte Zwanzigfrankenstücke 11; davon ein Stück von Platin geprägt, alle übrigen gegossen. Gefälschte Zehnfrankenstücke 4; davon 1 Stück geprägt und

vergoldet, die übrigen gegossen. Gefälschte Fünffrankenstücke 100; davon 1 Stück geprägt, 2 durch Metallentzug gefälscht. Gefälschte Zweifrankenstücke 163; davon 1 Stück geprägt, alle übrigen gegossen. Gefälschte Einfrankenstücke 63; alle gegossen. Gefälschte Halbfrankenstücke 16; alle gegossen. Zusammen 357 Stücke. Die Fälschungen wurden immer sofort entdeckt.

* * *

Münzen-Auction vom 31. Mærz in München.

Basel. Goldgulden 1516. Haller 1518 . . .	Fr.	380 —
Bern. 6 fach. Ducat o. J.. . . » . . .	»	197 —
4 » 1680 . . » . . .	»	178 —
3 » 1680 . . » . . .	»	118 —
1 » 1684 . . » . . .	»	40 —
3 » 1697 . . » . . .	»	118 —
Thaler 1501 . . . . . » . . .	»	144 —
» 1540 . . . . . » . . .	»	243 —
St. Gallen-St.-Thaler 1565 . . » . . .	»	131 —
Genf. Méd. Joh. Calvin. Einseitig. » . . .	»	230 —
Luzern. Méd. 1699 als Doppelthaler. 1086 . .	»	236 —
Zürich. Thlr. 1559. H. 447 und Varietät à . .	»	87 —

BIBLIOGRAPHIE

(Le *Bulletin* rend compte de toutes les publications qui lui sont adressées, hormis les catalogues.)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Archiv für Bracteatenkunde, 1 Band, Heft 12.

R. von Höfken, Einleitung. — Id., Der Augsburger Münzbezirk (Schluss). — Duning, Ueber die Zutheilung einiger unbestimmter Bracteaten an Quedlinburg. — R. von Höfken, Nachtrag zum Bracteatenfunde zu Sulza. — Id., Ueber die Wetterauer Bracteaten.

Blätter für Münzfreunde, 1889, nº 159 et 1890, nº 163 et 164.

W. Schratz, in Regensburg, Ein Jubiläums-Münzfund fränkischer und regensburgischer Denare. — C. A. Sussmann, Münzen des Mahdi und eine Schatzanweisung Gordons. — Dr H. Knothe, Zur Geschichte des Münzwesens in der Oberlausitz.

Revue belge de Numismatique, 1890, 2me livraison.

Mlle MARIE DE MAN, Mélanges de numismatique zélandaise. — G. CUMONT, Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Eprave (province de Namur). — A. DE WITTE, Recherches numismatiques. — B. DE JONGHE, Description de quelques monnaies inédites ou peu connues d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn et analyse de quelques actes relatifs au monnayage de cette abbaye. — L. CHARRIER, Numismatique africaine. — E. THÉLLIER, Quelques pièces rares ou inédites recueillies sur les quais, à Paris. — L. NAVEAU, Numismatique du marquis de Franchemont. — R. VALLENTIN, Contre-marque sur un aureus de Vespasien.

Antiqua, no 1 et 2, 1890.

R. FORRER, Neue Bernstein Schuckstücke von Schwarzort. — R. FORRER, Pfeilspitzen als Amulete. — J. HEIERLI, Die Verbreitung der Pfahlbauten ausserhalb Europa's. — E. A. STÜCKELBERG, Zum Capital der Schalensteine. — R. FORRER, Ein Tène-Schwert-Curiosum.

Rivista italiana di Numismatica, 1890, fasc. 1er.

F. GNECCHI, Appunti di Numismatica Romana. — T. GENTILI DI ROVELLONE, Le Monete dei Pontefici Romani Leone VIII (ritenuto antipapa) e Giovanni XIII. — S. AMBROSOLI, Patacchina savonese inedita di Filippo Maria Visconti. — R. VON SCHNEIDER, Di un Medaglista anonimo Mantovano. — G. SFORZA, Una medaglia inedita de' Principi Baciocchi. — V. PROMIS, Moneta inedita di Pietro I di Savoia et pochi cenni sulla zecca primitiva de' Principi Sabaudi *(Réimpr.)* — V. PROMIS, Monete di Gio. Battista Falletti, conte di Benevollo *(Réimpr.)*

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, nos 3 et 4.

C. CURTIUS, Ueber die Hohlpfennig mit gekröntem Kopfe.

Dr P.-J. MEIER, Münzfund von Stroit.

Archives heraldiques suisses, nos 38, 39 et 40.

H. CAVIEZEL, Neues Wappenbuch der Stadt Chur. — G. B. di CROLLALANZA, La famiglia Planta.

Supplément, F. GULL, Die Grafen von Toggenburg.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse, no 3.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, März 1890.

Die Münzen- und Medaillen-Sammlung der Stadt Wien (*Schluss*). — E. JONAS-SCHACHTIZ, Das autonome Tetradrachmen von Tyrus.

April 1890.

Dr F. Kenner, Zur Feier des 20 jährigen Bestandes der numismatischen Gesellschaft.

Der Sammler, 1890. no 1.

H. Koch, Italienische Majolikaziegel. — Wh., Die Sammlung plastischer Kunstwerke zu Kassel. — L. Clericus, Die Stiefkinder der Numismatik. — R. Schmidt, Handschriftliche Eintragungen in einem Inkunabeln-Druck.

Anzeiger für Schweizerische Alterthumskunde, 1890, no 2.

J. R. Rahn, Das älteste Glasgemälde in der Schweiz. — E. Egli, Eine Grabschrift aus Agaunum.

Bollettino Storico della Svizzera italiana, 1890, no 3-4.

Viaggio del Monte Cenere per la Svizzera dell'abate Botelli. — J. Sax, Signori e conti di Mesocco (suite). — Abate Edoardo Torriani, dall'Archivio dei Torriani in Mendrisio. -- III. L'eremo di S. Nicola sopra Mendrisio. — IV. Artisti del Mendrisiotto in Boemia ed a Roma. — V. Per la storia del capitolo della Collegiata di Bellinzona. — I Castelli di Bellinzona sotto il dominio degli Sforza. — E. Tagliabue, Note per una Storia Mesolcinese. — Documenti svizzeri degli Archivi Milanesi. — Documenti del secolo XIV tratti d'all'Archivio Notarile di Milano. — I soldati luganesi della prima metà del secolo XV. — Dotta Severino, Curiosità attinte alla storia contemporanea del Ticino.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Deuxième série, tomes 1 et 2, t. 3, livr. 1.

A. Cartier et É. Rivoire. *Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*

É. Favre, Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888) Genève 1889, 8o pl.

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

F. Mazerolle, *Jetons de la maison du roi.* Mâcon, 1888, br. gr. in-8o de 64 p. avec 2 pl. — (Extr. de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1888.)

Le personnel de la maison du roi se répartissait en différents services administratifs et financiers, ayant à leur tête de hauts dignitaires, généralement pris parmi les princes du sang ou la fleur de la noblesse. Peu à peu ces grands officiers virent leur autorité diminuer

et leurs fonctions effectives passer entre les mains d'agents subalternes. C'est ce qui nous explique la multitude de jetons que l'on rencontre depuis le règne d'Henri IV. Ces pièces sont intéressantes pour la classification des différentes charges et la diversité des emblèmes des revers. M. Mazerolle s'est généralement borné à la description de ces revers qui sont du plus haut intérêt. Plusieurs jetons intéressent particulièrement la Suisse. Nous signalerons surtout un jeton de la Chambre des deniers, de 1626, avec le roi debout, armé, pardonnant à des protestants se tenant à ses côtés (page 15). Un jeton des bâtiments du roi, de 1686, représente une église bâtie près des ruines d'un temple protestant (page 45). Les jetons de la maison militaire, infanterie, se rapportent tous aux gardes suisses. L'un porte le drapeau de la compagnie des cent gardes (page 56 et seq.) Ce mémoire, orné de deux bonnes planches, est terminé par un petit armorial des officiers.

P. S.

F. Mazerolle, *Gros tournois et deniers parisis frappés au XVIe siècle.* Paris, 1888, br. in-8o de 7 p. avec vign. (Extr. de la *Revue de numismatique*, 1888.

Dans ce second mémoire, notre savant collègue fait connaître deux curieuses frappes de cuivre copiées sur les gros tournois et deniers parisis du roi saint Louis. L'emploi de ces pièces est assez curieux. Elles ont été frappées au XVIe siècle par le lieutenant général des eaux et forêts, pour être distribuées aux maîtres des eaux et forêts, leurs lieutenants et officiers, afin de servir de modèle pour la grosseur des mailles des filets. Ces pièces, très rares, se trouvent au Cabinet de France et dans la collection Rouyer.

P. S.

F. Mazerolle, *Monnaies de Ferri IV de Lorraine, restituées à Ferri III.* Bruxelles, 1888, br. in-8o de 7 p. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1888.)

Pour justifier cette nouvelle attribution, l'auteur rappelle que, du vivant de son père, l'héritier présomptif brisait son écu d'un lambel, et nous prouve que c'est par erreur que l'on n'a attribué jusqu'ici l'usage du lambel qu'aux lignes cadettes de la maison de Lorraine. Cette restitution permet de reculer l'époque à laquelle l'adoption d'une monnaie plus forte que le simple denier eut lieu dans le duché de Lorraine.

P. S.

F. Mazerolle, *Jetons rares ou inédits*. Paris, s. d., br. in-8° de 19 p., avec une pl. (Extr. du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. VI, 1886-1888.)

La Direction du musée de Cluny a chargé M. Mazerolle du catalogue de la collection d'Affry de la Monnoie déposée dans ce musée. Cette collection est surtout intéressante par la belle suite de jetons et de méréaux français; aussi M. Mazerolle trouve-t-il à chaque pas des pièces inédites et curieuses qu'il nous communique. Ce mémoire intéressera particulièrement nos voisins de Savoie, car la cinquième et la sixième parie sont exclusivement consacrées aux jetons de Louise de Savoie (mère de François 1er) et de ses officiers. Il y a là d'intéressantes variétés à légendes bilingues et un remarquable emblème, composé d'ailes unies par un L (planche 4). Dans le jeton décrit planche n° 5, il me semble voir le même emblème et non un lacs d'amour, comme le décrit l'auteur. La dernière partie du mémoire est consacrée à un jeton de P. Germain, et nous montre que les orfèvres ne dédaignaient pas de rivaliser avec les « tailleurs en médailles », de même que Dassier père et fils gravaient les poinçons des orfèvres. Il nous semble que cette coutume mériterait d'être reprise.

P. S.

ERRATA

Nous avons fait figurer par erreur dans la liste des membres de la Société, M. L. Malet, commis, à Genève.

En revanche, nous avons omis d'insérer le nom de M. F. Mazerolle, archiviste-paléographe, à Paris.

Dans cette même liste, nous avons indiqué que M. J. P. Delachaux était conservateur du médaillier de la Chaux-de-Fonds, tandis qu'il a été remplacé, depuis deux ans déjà, dans ces fonctions par M. E. Michaud, essayeur-juré.

Enfin, dans la liste des membres honoraires, nous nous empressons de rétablir le nom de M. E. de Fellenberg, qui en avait été injustement omis.

IXme Année 1890 N° 4

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

NUMISMATIQUE AVIGNONAISE DU PAPE CLÉMENT VII
(1523-1534).

Lorsque Poey d'Avant étudia, dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France, la numismatique papale du Comtat Venaissin et d'Avignon, il ne put signaler aucune monnaie des papes Benoît XI, Benoît XII, Alexandre V, Adrien VI, Clément VII, Marcel II, Urbain VII, Innocent IX et Léon XI [1]. M. Laugier, l'érudit conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille, a publié depuis lors un florin, au différent d'une tiare à trois couronnes, qu'il attribue avec une très grande vraisemblance à Benoît XII [2]. De mon côté, j'ai démontré que des pinatelles avaient été battues au nom d'Urbain VII, à Avignon; ces monnaies émises pour 2 sols 6 deniers tournois sont encore à retrouver [3]. Il

[1] *Monnaies féodales de France.* T. II, p. 345-384.
[2] *Monnaies inédites ou peu connues de Papes et Légats d'Avignon.*
[3] *Les pinatelles d'Urbain VII.*

m'est encore possible de diminuer d'une unité le chiffre de ces lacunes si regrettables, en démontrant que des monnaies au nom du pape Clément VII ont été frappées à Avignon.

L'année dernière, en publiant l'acte de nomination, du 16 mai 1531, de Girard Henrici, notaire d'Avignon, en qualité de secrétaire des Parlements Généraux des Ouvriers et des Monnayers du Serment de l'Empire, j'indiquais que l'on ne connaissait pas de monnaie avignonaise du pape régnant Clément VII. J'ajoutais, que si l'on observait que les ateliers de Mondragon, d'Orange, de Villeneuve et de Montélimar, voisins de celui d'Avignon, étaient fermés ou peu actifs à cette époque, le chômage de la Monnaie papale d'Avignon, durant la plus grande partie de la période de 1522 à 1534, sous Adrien VI et sous Clément VII, était non seulement très probable, mais encore s'expliquait fort bien [1]. Depuis lors, à la suite de longues recherches dans les Archives municipales d'Avignon et dans divers registres de notaires, j'ai trouvé des documents prouvant qu'il a été émis des monnaies avignonaises au nom du pape Clément VII, vers la fin de son pontificat.

Les secrétaires de la Monnaie d'Avignon furent successivement, durant le règne de Clément VII, Pierre Alibert ou Allibert et Girard Henrici à partir de 1531. Il semble à priori que si l'on pouvait consulter leurs registres, il serait aisé de découvrir tous les actes, concernant la Monnaie, reçus par eux. Au commencement du XVIme siècle, les notaires Avignonais se servaient encore de trois registres : les Rubriques, où étaient couchés jour par jour de simples renseignements, qu'ils complétaient lors de la rédaction ultérieure de leurs actes; les Notes Brèves, où les actes étaient transcrits seulement avec leurs clauses essentielles; les Notes étendues, nommées vulgairement Etendues, où non seulement toutes les clauses, mais encore d'interminables formules étaient insérées. L'ordre chronologique n'était pas observé sur les

[1] *Le parlement général des ouvriers et des monnayers du Serment de l'Empire, tenu à Avignon en mai 1531.*

registres des Etendues. Quelques actes ne passaient même jamais des Rubriques aux Notes Brèves et un plus grand nombre d'actes encore des Notes Brèves aux Etendues. On conçoit dès lors l'importance qu'offrent les Rubriques pour l'histoire; malheureusement, elles sont rarement parvenues jusqu'à nous.

Un Registre de la Monnaie fut commencé lors de l'élection de Pierre de Cocils comme prévôt général des Ouvriers et des Monnayers d'Avignon, vers la fin de l'année 1533; le registre précédent a disparu. Clément VII mourut le 25 septembre 1534. L'examen du Registre, tenu pendant la prévôté de Pierre de Cocils, prouve que la Monnaie d'Avignon était fermée au mois de décembre 1533 et ne fut réouverte qu'en avril 1535. Il est donc certain qu'il ne fut battu à Avignon aucune monnaie au nom de Clément VII pendant les dix derniers mois de son pontificat.

J'avais vainement compulsé les Notes Brèves des Secrétaires de la Monnaie d'Avignon de 1523 à 1534, lorsque j'ai mis la main sur un fragment des Rubriques de Girard Henrici, où il prenait des notes uniquement pour la rédaction des actes relatifs à la Monnaie d'Avignon. Ce manuscrit commence au mois d'avril 1531 et s'arrête au 14 septembre 1549. Ses dimensions sont : 116 millimètres de largeur sur 315 millimètres de longueur ; l'écriture est d'une lecture difficile [1]. On y trouve la preuve que le Légat, François de Clermont, fit fabriquer des monnaies au nom de Clément VII en 1531 ou en 1532. Le 9 juillet 1532, ce prélat, délégua en effet nobles Néry d'Eymonetis et Charles de Cheilus, pour vérifier les comptes de la fabrication des deniers frappés récemment :

Depputatio ad videndum et interessendum calculationem denariorum noviter cussorum [2].

Anno quo supra et die nona mensis julii, Reverendissimus

[1] *Archives de la ville d'Avignon.* H. H.
[2] F° 4, v°.

Dominus..... [1] et depputav..... [2] sua ad videndum et calculandum denarios noviter cussos, videlicet nobiles Nerium Deymonetis et Carolum de Chellusio..... [3].

Le 28 janvier de l'année suivante, les députés déposèrent leur rapport :

Nous, Néry d'Eymones et Charles de Chellus, depputés par Monsieur Reverendissime le Légat pour veoir et calculer les comptes...... [4].

Le reste du folio est en blanc.

Enfin le 15 septembre 1533, le Légat donna quittance de 86 florins, 2 gros et 13 deniers, soit en monnaie tournois de 51 l., 14 s., obole, qui lui revenaient pour faiblage, pour echarseté et peut-être aussi pour le seigneuriage :

Relatio computorum et quictancia de denariis ultimo cussis.

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo tertio et die quinta mensis septembris, in mei notarii, etc., constitutus personaliter Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus Franciscus de Claromonte, miseratione divina Episcopus Tusculanus, Sancte Romane ecclesie Cardinalis, Avinionis de latere Sedis Apostolice Legatus, qui, ad relationem, ut dixit, nobilium Nerii Deymonetis et Caroli de Chelussio, quam eidem obtulerunt, per quam apparet jus cum concernens de denariis cussis novissime tam per....... [5] quam aliis, prout in parcella sui......... [6] ipsorum subscripta, anno prefato, die XXVIII mensis januarii ascenden.......... [7] octuaginta sex florenos, duos grossos et XIII denarios, gratis per se et suos contentus, de dicta summa, eumdem nobilem Agaffini magistrum Petrum, prepositum ac dominum generalem et omnes alios tam prepositos, scissorem, custodes, operarios et monetarios ac quorum interest quictavit, etc.

[1] [2] [3] Les rats ont rongé la partie inférieure du folio où se trouve cet acte.

[4] F° 6, v°.

[5] [6] Extrémité du folio rongée par les rats.

[7] Rongé par les rats.

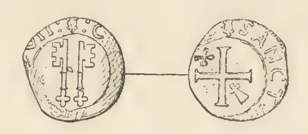
cum pacto, etc.... exceptione, etc.... promittens, juravit, etc.... De quibus..... [1].

Actum Avinione in viridario Palatii Apostolici juxta Mirandulam, presentibusibidem egregiis Dominis Labeone Berardi, advocato d. n., et Bonifatio de Garronibus, legum doctore, testibus, etc.....

Et me Girardo Henricy, notario, etc..... [2].

Il est donc certain que la Monnaie d'Avignon émit des deniers, soit vers la fin de l'année 1531, soit dans la première moitié de l'année suivante. Le contrôle de la fabrication suivait en effet de près l'émission des espèces, du moins en général et surtout lorsque les délivrances avaient été importantes.

Dernièrement, j'ai été assez heureux pour acquérir une petite monnaie inédite, malheureusement dans un fâcheux état de conservation, au nom de Clément VII, dont voici le dessin et la description :



Hermine renversée : (points clos) C...... VII : (points clos). Dans le champ les deux clefs papales adossées, de grande dimension et mal gravées ; entre elles un annelet.

℞ Hermine renversée. SANCT....... Croix pattée cantonnée au premier des deux clefs papales en sautoir et au quatrième d'une hermine.

Les légendes doivent être lues : CLEMENS : PP : VII : et SANCTVS : PETRVS.

Il est hors de doute que cette pièce appartient au pape Clément VII (1523-1534) et non à l'antipape Clément VII (1378-1394). La première considération à invoquer pour

[1] Blanc à l'original.
[2] F° 5, v° et F° 62.

cette attribution est le style de la monnaie. En outre les trois hermines de l'avers et du revers font allusion, non aux armes du pape régnant (d'or à cinq tourteaux de gueules et un d'azur en chef chargé de trois fleurs de lys d'or), mais à celles du Légat d'Avignon, alors en fonctions, François de Clermont [1]. On sait que c'est au début du XVI[me] siècle, sous Jules II, que les Légats d'Avignon commencèrent à faire inscrire leurs noms ou leurs armes et quelquefois les deux sur les monnaies, dont ils prescrivaient la frappe.

L'hermine qui précède les légendes du droit et du revers de notre pièce est renversée. Cette disposition semble due au caprice ou à une erreur du tailleur des coins. Si sur les monnaies de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er], frappées en Bretagne et connues à ce jour. les hermines sont toujours représentées dans leur position normale, on voit des hermines renversées sur quelques monnaies féodales de cette province.

Le type de notre monnaie, type qui jouit d'une certaine vogue, a été créé durant le pontificat de l'antipape Benoît XIII. Sous Jean XXIII (1410-1415), Eugène IV (1431-1447), Alexandre VI (1492-1503), Jules II (1503-1513), Léon X (1513-1521), Clément VII (1523-1534) et Paul III (1534-1549), des pièces analogues furent successivement frappées. La légende du revers fut toujours la même : SANCTVS : PETRVS ; les principales différences se rapportent aux meubles des cantons de la croix du revers.

Tous les auteurs se sont bornés à appeler ces pièces, billon ou bas-billon. Leur nom exact, qu'elles portent dans les ordonnances monétaires, est *petit denier*. On sait combien il est difficile aujourd'hui de retrouver le nom et la valeur des monnaies féodales à bas titre, car les tarifs sont muets à cet égard.

[1] Les armes de ce prélat sont blasonnées de diverses manières par les auteurs : 1° Fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'hermine ; 2° parti, au premier d'or, au château de gueules, au deuxième, écartelé au premier et au quatrième d'argent au lion de sable, au deuxième et au troisième fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'hermine ; 3° d'or à trois fasces de gueules, au chef d'hermine. REYNARD-LESPINASSE. LA CHESNAYE-DESBOIS. CIACONIUS. FUZON. MIGNE.

Les petits deniers valaient la moitié du denier, de là leur nom. Il en fallait 24 pour 1 sol et 6 pour 1 liard.

Les documents que j'ai reproduits ci-dessus, concernant le monnayage avignonais du pape Clément VII qualifient ces pièces du nom de *denarii*. Ce terme ne doit pas être traduit littéralement, c'est-à-dire par denier ; on doit lui attribuer le sens de petit denier. L'atelier d'Avignon n'émit au XVIme siècle aucune monnaie analogue aux deniers frappés dans les deux siècles précédents.

On trouve à cette époque, non seulement l'expression denarii, mais encore l'expression moneta minuta denariorum dans les actes en latin. Cette dernière expression est la plus ancienne et elle était fréquemment usitée aux siècles précédents : moneta minuta denariorum, quod nunc dicti denarii sunt [1]. Au XVIme siècle, à Avignon, obole, maille et petit denier étaient synonymes et servaient à désigner la même monnaie : « Permission de faire de petits deniers, sive mailhes, sive oboles » [2]. Nous avons déjà vu d'ailleurs que les petits deniers valaient la moitié d'un denier, absolument comme les oboles. Au commencement du règne du pape Paul III, le commerce se plaignit au Légat, François de Clermont, de leur rareté ; deux nouvelles émissions eurent lieu alors ; ce furent les dernières.

Le petit denier de Clément VII, que je viens de décrire, a-t-il été émis en 1532 ? Il est impossible de l'affirmer, car il faudrait démontrer que l'atelier d'Avignon n'a été ouvert qu'à cette date sous Clément VII et les documents écrits font complétement défaut pour le premier tiers du XVIme siècle.

Roger Vallentin.

[1] Manuscrit de 1534.
[2] Registre de la Monnaie. F° 18, v° (date de 1535).

FRAGMENTS NUMISMATIQUES SUR LE CANTON D'ARGOVIE

Le canton d'Argovie n'existe, dans sa forme actuelle, que depuis 1803; c'est un des plus jeunes fils de l'Helvétie, bien que la plus grande partie de son territoire ait été suisse depuis de longs siècles; partagé en comtés et en baillages, il était, comme d'autres, gouverné par les cantons primitifs, par des évêques, par des monastères, etc. Si la numismatique du canton actuel depuis son indépendance, se présente d'une façon fort simple, comme celle des cantons qui se trouvent dans le même cas, elle est d'autant plus variée pour les époques précédentes. Comme pays conquis et partagé entre de nombreux maîtres, les monnaies de chacun de ces derniers avaient naturellement cours dans le district qui lui appartenait.

Les plus anciennes monnaies du canton d'Argovie sont sans doute celles de Windisch, la Vindonissa des Romains; des pièces arrivées jusqu'à nous établissent que cette ville possédait un atelier monétaire à l'époque mérovingienne [1].

Dans le moyen-âge nous voyons la ville de Zofingue répandre de nombreuses variétés de bractéates; vers l'an 1366 elle frappait même des florins d'or [2]. Les uns prétendent que le droit de monnayer a été conféré à Zofingue par Charles-le-Gros (839-888), d'autres disent que ce droit ne date que de l'an 1257. Conquise par les Bernois en 1415, la ville cessa de battre monnaie, mais en 1721 et 1722, elle a fait une dernière fois usage de son ancien droit; il est difficile de comprendre que ce droit ait pu être contesté et discuté dans les mesures que chacun connaît.

Le 23 octobre 1373, les comtes de Habsbourg-Laufenbourg reçurent de l'empereur Léopold IV le droit de battre mon-

[1] Dr H. Meyer : *Die Bracteaten der Schweiz.* Zurich, 1845.

[2] Franz-Xaver Bronner : *Der Kanton Aargau,* hist., geograph., statist. geschildert St. Gallen und Bern, 1844. T. I, p. 507.

naie et ils placèrent leur atelier monétaire à Laufenbourg[1]. De nombreuses pièces de cet atelier sont connues et répandues dans les collections.

Notre but n'est pas d'entrer ici dans des détails au sujet des monnaies; les documents sur la numismatique argovienne se trouvent du reste assez dispersés; beaucoup d'assertions n'ont pu être suffisamment vérifiées et il reste sans doute encore bien des choses à relever dans les archives. Un premier essai d'aperçu général sur ce sujet a été publié par M. Ant. Henseler[2]; mais ce que M. Henseler, ainsi que Haller et d'autres encore ont déjà fait connaître, ne formera, avec notre humble contribution, que les premiers matériaux d'une description systématique des monnaies et médailles du canton d'Argovie.

Il existe des séries de prix d'écoles, ainsi que d'autres médailles, souvent fort rares et surtout très intéressants frappés par les différentes villes et monastères de notre petit pays. Nous allons essayer de donner une notice sur tout ce que nous avons pu recueillir sur ce sujet spécial. Beaucoup de renseignements utiles sur ces nombreuses pièces n'ont pu être trouvés jusqu'à présent et souvent même nous serons obligé de nous borner à une simple description des pièces mises à notre disposition; ce sera toujours mieux que de les laisser, longtemps encore, dans l'oubli.

Nous remercierons vivement ici tous ceux qui ont bien voulu, soit par des renseignements, soit par la communication de médailles ou d'empreintes, nous aider dans la tâche que nous nous sommes imposée. Parmi eux nous citerons MM. Imhoof-Blumer, à Winterthour, Ed. de Jenner, à Berne, Eug. Demole et A. Meyer, à Genève. En remplissant ce devoir nous exprimerons le désir de voir se joindre à ces collaborateurs tous ceux qui seraient à même de compléter

[1] Hergott: *Geneal. Habsburg.* T. III, p. 727. — Arnold Münch: *Die Münze zu Laufenburg.* Argovia. Aarau, 1874. — D[r] H. Meyer, *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* Zurich 1858.

[2] *Bull. Soc. Suisse,* V, p. 117. Héraldique, Sigillographie et Numismatique de l'Argovie.

cette notice. Un supplément suivra nécessairement ces quelques « fragments », écrits du reste sans autre prétention que celle d'être agréable aux curieux de la numismatique suisse.

I. LES PRIX D'ÉCOLE DE BREMGARTEN ET DE MELLINGEN.

L'origine de ces deux petites villes des baillages libres (Freien Aemter), si pittoresquement situées sur les bords de la Reuss, se perd dans l'antiquité romaine.

Sans vouloir nous arrêter à l'histoire politique, ici comme dans tout ce travail, et uniquement pour expliquer la présence du lion de Habsbourg dans leurs armoiries, nous ajouterons que ces deux villes, ainsi que celles de Lenzbourg et de Laufenbourg appartenaient jadis à cette puissante dynastie.

Plus tard ces communes adoptèrent des armoiries qui leur rappelaient moins leur sujétion; c'est ainsi que sur une des médailles de Mellingen (pl. III, fig. 3) nous remarquons une boule d'argent dans un champ de gueules.

De Bremgarten ainsi que de Mellingen nous connaissons plusieurs médailles qui étaient délivrées aux écoliers comme premier et second prix pour leur bonne conduite et leurs progrès dans les études. Nous nous sommes adressés au maire de Mellingen, M. Albin Frey, qui a bien voulu nous fournir les renseignements suivants à ce sujet : « De 1810-1820 environ, on cultivait encore cet excellent usage de donner des prix aux bons élèves des deux sexes. Chaque année une fête avait lieu à l'église. Le curé adressait des sentences à chacun et remettait la médaille. Celle-ci était généralement munie d'une belière et se portait suspendue à une chaîne. » Les archives ne contiennent rien qui puisse nous éclairer sur le nom de l'artiste qui a gravé ces deux belles pièces, ni aucun détail sur le lieu ou l'importance de la frappe. Les coins soigneusement conservés, nous ont été soumis grâce à l'amabilité de M. A. Frey; ce sont bien ceux des deux médailles de notre planche.

Il nous a été impossible d'obtenir de renseignements sur les trois médailles de Bremgarten, mais au point de vue artistique, sujet et exécution de la gravure, les quatre pièces de la planche III ont entre elles une ressemblance qui permet de supposer que toutes les quatre sont de la main du même artiste. Or au-dessous de l'écusson des deux médailles de Bremgarten (pl. III, fig. 1 et 2) nous remarquons la lettre M ce qui pourrait fort bien signifier : Mörikofer. Il existait deux très habiles graveurs en médailles de ce nom; qu'il nous soit donc permis d'ajouter ici une courte notice biographique [1].

Jean-Melchior Mörikofer est né à Frauenfeld le 17 novembre 1706 et apprit de lui-même l'art de la gravure en étudiant surtout les œuvres de Hedlinger. Un grand nombre de belles médailles (Georges II, Haller, Voltaire, Frédéric II de Prusse, etc.), ainsi que des sceaux et tous les coins de la monnaie de Berne de 1755 à 1761 sont l'œuvre de cet artiste distingué, consciencieux et modeste. Son neveu, *Jean-Casp. Mörikofer*, né également à Frauenfeld, le 7 novembre 1733, apprit l'art du graveur d'abord chez son oncle à Berne, ensuite à Paris ; mais à Pâques 1761, à la mort de ce dernier et avant d'avoir fini ses études, il dut subitement revenir pour continuer les entreprises de son oncle. Il s'agissait surtout de la gravure des coins pour la monnaie de Berne. On connaît aussi de lui un grand nombre de médailles très artistiques, preuves d'un véritable génie et d'un goût très pur. Une médaille avec le portrait de Catherine II est considérée comme son chef d'œuvre.

Les prix d'école de Bremgarten et de Mellingen n'existent qu'en argent. La frappe, à bord plat sans crénelures, en est très soignée ; l'ensemble, malgré la sobriété de l'ornementation est très heureux. Sur l'avers on voit simplement une

[1] Voir : J.-A. Pupikofer : *Der Kanton Thurgau,* histor., geogr., statist. geschildert, St. Gallen und Bern, 1837, p. 135. — Joh. Casp. Fuesslin : *Geschichte der besten Künstler der Schweiz,* Zürich, 1774. — Gottl. Eman. von Haller : *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet,* Bern, 1780, Bd. I, p. 495 et 496.

armoirie, sur le revers une guirlande ou branche de palmier avec une courte inscription.

1. *Bremgarten.* Pl. III, *fig. 1.* Diam. : 33 à 34 millimètres. Entre trois exemplaires nous avons remarqué un poids variant entre 11,30-11,50 g. Avers : lég. : CIVITAS BREMGARTENSIS, au centre un écu chargé d'un lion dressé, une guirlande de laurier repose sur les trois pointes supérieures de l'écu ; celui-ci est posé sur une console ornée d'une draperie. Au-dessous on remarque un m, probablement la première lettre du nom du graveur. Revers : une branche de laurier repliée sur elle-même et se croisant avec une palme. Lég. : PRÆMIUM DILIGENTIÆ.

2. *Bremgarten.* Pl. III, *fig. 2.* Diam. : 38 millimètres ; poids 16 g. Avers : lég. : CIVITAS BREMGARTENSIS. L'écusson au centre avec la lettre M au-dessous, comme sur la première médaille. Revers : un cartouche formé d'une guirlande de feuilles de laurier ; au centre sur deux lignes : PRÆMIUM — DILIGENTIÆ.

3. Il existe une variété de la médaille précédente, dont je dois l'envoi gracieux d'un exemplaire à son propriétaire, M. E. Hirzel, ancien caissier d'Etat de Zurich. Diam. : $0,^{m}04$, poids en argent 21,2 g. Cette augmentation provient d'un bord plat un peu plus large. L'avers est identique sur les deux pièces, mais le revers de celle-ci, tout en présentant à peu près le même aspect, a été exécuté avec un nouveau coin. La guirlande de feuilles de laurier et le nœud de ruban du bas varient légèrement, les parties supérieures de la guirlande, fixées à trois petites rosaces, celles-ci plus grandes que sur la première, se plient davantage, le nœud de ruban du haut présente ici deux tours seulement, tandis que sur l'autre nous en remarquons quatre. La médaille et sa belière ne forment qu'une pièce sans soudure.

1. *Mellingen.* Pl. III, *fig. 3.* Diam. : $0^{m},032$, poids : 13,20 g. Avers : un écu aux armes les plus récentes de la ville (de

gueules à une boule d'argent), surmonté d'une couronne de laurier et de deux branches de laurier et flanqué à droite d'une gerbe de blé, à gauche d'une corne d'abondance portant des fruits. Sous le disque portant l'écusson on voit le mot : MELLINGA, revers : deux branches de palmier liées au bas par un ruban et passant en haut à travers une couronne de fleurs. Au centre, en trois lignes : DECUS — SCIENTIARUM — VIRTUS.

2. *Mellingen.* Pl. III, *fig. 4.* Diam. : 41 millimètres, poids : 18,40 g. Avers : les anciennes armoiries de la ville, dans un cartouche orné et flanqué de branches de palmier et de laurier, surmonté d'un lambel portant une couronne ducale. Lég. : * MELLINGEISCHES. * PREMIUM * Revers : comme la précédente ; inscription en quatre lignes : DEM — FLEIS — GEBÜHRT — EHRE.

II. LES PRIX D'ÉCOLE DE BADEN.

Avons-nous besoin de faire ici une description de la ville et des environs de Baden ? Tout le monde connaît cette charmante petite cité, fort pittoresquement posée sur les bords de la Limmat entre des collines et des montagnes. Les anciennes tours, ainsi que les ruines du célèbre château du Stein (le rocher), d'abord propriété des comtes de Lenzbourg-Baden, ensuite de ceux de Kybourg, sont des témoins parlants de la ville du moyen-âge. Bien avant ce temps les Romains, peuple aussi envahissant qu'intelligent, avaient reconnu l'action salutaire des sources sulfureuses chaudes de cet endroit, ils lui donnèrent le nom « Aquae », qui fut, au moyen-âge, traduit en celui que la ville porte actuellement et qui signifie à peu près la même chose.

Plus tard, à l'occasion de la description des médailles de la paix de Baden, nous dirons quelques mots de son histoire. Pour le moment nous ne parlons que des prix d'école qui ont été décernés pendant plus d'un siècle et demi aux jeunes gens distingués.

Là, comme ailleurs, la fermeture annuelle des écoles était accompagnée d'une grande cérémonie, les promotions, qui avaient toujours lieu à l'église, avec l'assistance des magistrats et du clergé. Ni les protocoles du conseil municipal, ni ceux de la commission scolaire ne contiennent de renseignements sur ces prix d'école. M. le prof. B. Fricker, auquel nous nous étions adressé, a bien voulu faire des recherches qui, malheureusement, sont restées infructueuses. Il nous dit cependant que le fait d'être décoré de la médaille a été considéré comme un grand honneur et que probablement la protection y a joué son rôle. Les enfants décorés, commençaient leurs visites chez les parents, amis et personnes en vue, tout de suite après la fête pour recevoir des cadeaux ; jamais ils n'oubliaient l'abbé du fameux couvent de Wettingen, situé à une demi-heure de distance de Baden.

Depuis la plus ancienne médaille d'école de Baden (1683), jusqu'à la dernière, toutes portent sur un côté la sainte Vierge avec l'Enfant, ou bien seulement la tête de la Vierge, et sur l'avers une armoirie avec une inscription ou même cette dernière seule.

1. Pl. IV, *fig. 5.* Belle médaille en argent coulée et très artistement ciselée, de 1683, si toutefois nous lisons bien le troisième chiffre de la date. Diam. : 0^{m},039, poids : 18,10 gr. Revers : La sainte Vierge tenant dans la main droite le sceptre, et portant l'Enfant sur le bras gauche ; le tout est fortement en relief. Avers : au centre l'écusson de Baden, des deux côtés de celui-ci la date 16-83. Légende : ⁘ S. P. C. BADENSIS. MUSARUM CULTORIBUS D. D. *(Scolae publicae communalis Badensis musarum cultoribus dono dedit?)* Cabinet numismatique de Winterthur.

2. Pl. IV, *fig. 6.* Diam. : 0^{m},04, poids : 13,40 gr. Av. : inscription en quatre lignes : PRAEMIUM | DILIGENTIAE | IUVENTUTIS | BADENSIS | Au-dessus une étoile, au-dessous deux branches de palmier croisées, le tout entouré d'une guirlande de très petites feuilles. Les lettres gravées

au-dessous de l'inscription sont sans doute celles du nom de la personne qui avait obtenu le prix. Rev. : la Vierge Marie tenant le sceptre dans la main gauche et s'appuyant sur un écu aux armes de Baden. Elle porte l'Enfant sur son bras droit. En exergue : le nom du médailleur : HECKER Cabinet numismatique de Winterthur.

3. Pl. IV, *fig.* 7. Haller n° 2394. Médaille en argent ; celle de la collection de Winterthur a 16,60 gr. de poids, celle du musée de Berne 11,90, diam. : 0^{m},035. Av. : inscription en quatre lignes : PRAEMIUM | DILIGENTIAE | IUVENTUTIS | BADENSIS | entourée d'ornements rococos et surmontée d'un chérubin. Au-dessous se trouve encore un petit écusson de la ville. Au bas un H. Rev. : ressemblant beaucoup à celui de la fig. 6, signé : HECKER. Ce nom est inconnu à Baden et il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, d'obtenir de renseignements sur cet artiste.

4. Pl. IV, *fig.* 8. Argent, diam. : 0^{m},035, poids : 12,75 gr. Avers, la même inscription en quatre lignes que les deux précédentes, inscription accompagnée de dix étoiles, l'une au-dessus, l'une au-dessous, les autres au commencement et à la fin de chaque ligne. Le revers est identique au n° 3. Collection de Winterthur.

5. Pl. IV, *fig.* 9, est aussi une variété du n° 3 avec un revers identique. En argent, elle pèse 16,70 gr. ; diam. : 0^{m},037. L'avers ressemblant beaucoup à celui de la médaille précédente est une autre gravure, sans les étoiles. Collection de Winterthur.

6. Une autre médaille, appartenant à la collection de la ville de Baden et qui m'a été communiquée par M. le prof. B. Fricker, présente exactement le même revers que le n° 3, tandis que l'avers est une variété de notre n° 2. Au lieu de la guirlande à petites feuilles, nous voyons ici simplement entre deux cercles, un filet de points. L'inscription en quatre lignes est la même et le reste identique.

Un second exemplaire de la même médaille m'a été envoyé par M. E. Hirzel de Zurich. Les deux pièces portent un assez large et solide encadrement d'argent avec belière et anneau pour pouvoir les porter; dans la seconde, cette partie, ajoutée pour agrandir et surtout pour sauvegarder la médaille, montre encore des traces de dorure.

7. Pl. V, *fig. 10.* Argent; diam.: 0^m,038, poids: 29,10 gr. Haller n° 2393. Av.: toujours la même inscription en quatre lignes, au-dessus un chérubin; au-dessous un petit écusson aux armes de Baden entre deux branches de laurier et de palmier. Le revers est simplement une variété des n°s 2 et 3. Musée de Berne. Les n°s 2, 3, 4, 5, 6 et 7 proviennent sans doute du même graveur du nom de Hecker, et laissent bien à désirer au point de vue artistique.

8. Pl. V, *fig. 11.* Médaille en argent d'un modelage artistique, gravure bien exécutée, d'un artiste inconnu. Haller n° 2394 b. Diam.: 0^m,034, poids: 12,05 gr. Av.: inscription en quatre lignes toujours la même; au-dessus une branche fleurie, au-dessous un très petit écusson aux armes de Baden entre deux branches de laurier et de palmier. Le revers présente la sainte Vierge debout sur le globe terreste, tenant sur son bras gauche l'enfant qui, avec la pointe d'une longue croix, perce la tête du serpent; de la droite elle tient le sceptre. Au côté gauche de la Vierge on aperçoit une tête, probablement celle d'un lion. Collection de Winterthur.

9. Pl. V, *fig. 12.* Médaille ovale, en argent, visiblement du même artiste que la précédente. Haller n° 2390. Celle de la collection de Winterthur ainsi que celle du musée de Berne ont 8,30 gr. de poids. Av.: l'écusson de Baden dans un cartouche orné de lambrequins; au-dessus en demi-cercle: PRAEMIUM DILIGENTIAE Rev.: à peu près la même Vierge que sur la médaille précédente, seulement la tête est entourée d'une auréole de cinq étoiles.

10. Pl. V, *fig. 13.* Médaille ovale, en argent, de 23,50 gr.

Haller n° 1391 a. Av.: écusson très orné, au-dessus en demi-cercle: PRAEMIUM DILIGENTIAE Au-dessous de l'écusson on voit un H. Le revers présente ici, comme sur les deux médailles suivantes, une tête de profil, auréolée et couverte de voiles, peut-être celle de la sainte Vierge, peut-être celle de sainte Vérène qui, d'après la légende, a soigné les misérables et les malades dans les bains de l'endroit et s'est acquis ainsi la réputation d'une bienfaitrice. La gravure des trois pièces est cependant différente, mais sans grandes variantes. Collection de Winterthur.

11. Pl. VI, *fig. 14.* Médaille ovale, en argent. Celle de la collection de Winterthur pèse 15,0 gr. et celle du musée de Berne 14,50 gr. Haller 2391. Av. avec l'écusson. Lég.: PRAEMIUM DILIGENTIAE.

12. Pl. VI, *fig. 15.* Médaille ovale, en argent, de 7,10 gr. de poids, appartenant au musée de Berne. La collection de Winterthur en possède une frappe en cuivre. Haller n° 2392. Av.: l'écusson entouré de branches de palmier et de laurier; au dessus en deux lignes courbes l'inscription: PRAEMIUM | DILIGENTIAE.

Haller cite encore deux variétés de notre n° 3 (les n°s 2394 a et 2394 b) que nous n'avons pas pu retrouver. Elles ressemblent du reste beaucoup à notre médaille.

III. LES PRIX D'ÉCOLE DE BROUGG

L'origine de Brougg remonte aux premières invasions romaines, peut-être même plus haut. Cette petite ville est située sur la rive droite de l'Aar, qui à cet endroit s'est frayé un passage à travers les rochers et dont les deux plus rapprochés, reliés par une seule arche de maçonnerie, supportent le pont; le nom de Brougg (Brücke) donne à penser que le pont existait antérieurement à la ville. Il a dû être construit par les Romains pour faciliter le passage de leurs troupes; peu à peu les abords du pont ont attiré des indus-

triels de tous genres et une ville a pris naissance. Les armoiries nous montrent la porte fortifiée de la ville.

Quant aux renseignements sur la frappe des prix d'école (appelés Psalmen-Pfenninge et Schul-Pfenninge, deniers de psaume, probablement pour l'enseignement religieux et deniers d'école) nous avons eu sous les yeux la note que le maître monnayeur Fueter, de la monnaie de Berne, a envoyée à la ville de Brougg en 1795. Ce document, appartenant aux archives de Brougg, nous a été communiqué par M. le prof. Henberger qui avait bien voulu se charger de faire quelques recherches pour nous.

Ce compte du monnayeur de Berne nous apprend que le 30 août 1794, la ville de Brougg lui avait expédié trois coupes en argent doré pesant 84 $^1/_2$ onces, ainsi que trois autres encore au mois d'avril 1795 de 100 $^1/_2$ onces, qui donnèrent après la fonte 182 $^1/_4$ onces d'argent pur. Il fut frappé avec ce métal 206 pièces de Psalmen-Pfenninge (prix de l'enseignement religieux, c'est-à-dire la grande médaille) et 216 Heidelberger-Pfenninge, comme on appelait, je suppose, la petite médaille d'école. Ces 422 pièces tenaient avec l'alliage 21 marcs, 1 once, 8 deniers et en argent fin 17 marcs, 5 onces, 3 deniers, 12 grains. Le prix de fabrication de chaque pièce est fixé à 6 ✕ rs. Fait à Berne le 12 mai 1795, signé : Fueter, maître monnayeur.

Pourquoi appelait-on la petite médaille denier de Heidelberg ? on n'a pas pu l'expliquer.

Les premiers prix d'école de Brougg remontent au XVIIme siècle et nous allons en donner une courte énumération.

1. Pl. VI, *fig. 16.* Une belle médaille en argent coulée et ciselée ; diam. : 0,^{m}041, poids : 19,80 gr. Av. : les armoiries de Brougg, représentant une porte fortifiée. Le fond est orné comme une tapisserie et le tout entouré d'une guirlande de feuilles de laurier, très en relief, comme du reste les armoiries elles-mêmes. Rev. : au centre une inscription en cinq lignes : GOTTS | FORCHT IST | ZV ALLEN | DINGEN |

NVTZ. (La crainte de Dieu est avantageuse dans toutes les entreprises.) Autour on voit, entre une guirlande de feuilles de laurier et le bord en filet rehaussé, la légende suivante : PSALMEN + DAVIDS. Au bas, entre deux quinte feuilles, la date 16.57 incuse. Collection de Winterthur.

2. Pl. VI, *fig. 17*. Médaille en argent coulée et ciselée, avec un large bord plat. Diam. : 0^m,029, poids : 11,0 gr. Av. : les armoiries de la ville en haut relief, entourées d'abord d'un filet, ensuite d'une guirlande de feuilles de laurier. Au bas entre les deux tours la date gravée en creux 1671. Rev. : dans une large guirlande de feuilles de laurier, se trouve la même inscription, en cinq lignes, que sur la précédente. Cette médaille de la collection de Winterthur présente une variante du n° 897 de Haller.

3. Pl. VII, *fig. 18*. La même médaille, à peu près, que celle que nous venons de citer, mais avec un bord plat encore plus large ; à l'avers la date de 1682 en relief.

Haller 898 b. ; musée de Berne. Diam. : 0^m,031 ; poids : 14,40 gr. d'argent.

4. Pl. VII, *fig. 19*. Médaille en argent de 6,30 gr. (un autre exemplaire seulement 5,90 gr.) ; diam. : 0^m,029. Av. : au centre d'une belle guirlande de fleurs se trouvent les armoiries de la ville. Rev. : inscription en cinq lignes, en caractères allemands, entourée d'un double filet de points : GOTTS | FORCHT UND | FLEISS BRINGT | NUTZ UND | PREIS. (La crainte de Dieu et l'application apportent du profit et des louanges) Haller n° 898.

5. Une variété de la médaille précédente, qui m'a été communiquée par M. E. Hirzel est plus large (0^m,03) et plus épaisse que le n° 4, pesant 11,20 gr. d'argent. Les deux avers sont identiques. Le revers présente une autre gravure : l'inscription en cinq lignes comme sur la précédente ; au dessus se trouve un fleuron et le tout est entouré d'une

guirlande de petits bouquets de feuilles de laurier, entrecoupée à deux endroits par des nœuds.

6. Pl. VII, *fig. 20.* Diam. : 0m,029 ; poids : 6,80 gr. d'argent. Sur l'avers on voit simplement un écusson aux armes de Brougg surmonté d'un ornement portant une guirlande de feuilles de laurier. Le revers contient entre deux branches de laurier, croisées en bas et en haut, la même inscription (en lettres latines) que la précédente sur cinq lignes.

7. Pl. VII, *fig. 21.* Diam. : 0m,037 ; poids : 18,00 gr. d'argent. Av. : le même écusson que sur la précédente, un peu plus grand, surmonté du même ornement ; au-dessus un soleil rayonnant. Lég. : ZUR AUFMUNTERUNG DER IUGEND IN BRUGG (Pour l'encouragement de la jeunesse de Brougg). Le revers présente le roi David, agenouillé sur un coussin, jouant de la harpe ; sa couronne posée à terre devant lui. Au dessus un soleil rayonnant. Lég. : GOTTES FORCHT IST ZU ALLEN DINGEN NUTZ

Ces trois dernières médailles, assez répandues, varient passablement de grandeur et de poids, tout en étant frappées avec les mêmes coins. J'ai également remarqué plusieurs sortes de bordures ; il arrive aussi qu'en retournant la médaille, les deux empreintes se trouvent soit dans la même direction, soit renversées. Les coins des nos 4, 5 et 6 sont conservés dans les archives de Brougg.

8. Pl. VIIa, *fig. 22.* Belle médaille en argent doré, coulée et ciselée, qui appartient à la ville de Brougg et dont je dois communication à l'amabilité de M. le prof. Henberger. C'est la plus grande que nous connaissons de cette ville ; diam. : 0m,045 ; elle pèse (avec sa belière et un petit grelot pendu au bas) 19,40 gr. Av. : au centre les armoiries de la ville fort en relief ; au dessous la date 1700. Lég., sur un large bord entre deux cercles de grenetis : GOTTS ✣ FORCHT ✣ IST ✣ ZV ✣ ALLEN ✣ DINGEN ✣ NVTZ Rev. : au centre le roi David couronné, le genou gauche posé sur un coussin, jouant de la harpe. Cette figure est entourée d'un cercle et

plus au bord il y en a un second qui, avec le filet, encadre la légende : ✲ ALLES · WAS · ATHEM · HAT · LOBE · DEN · HERREN. HALLELVIA (Que tout ce qui respire loue le Seigneur. Alleluia.)

9. Pl. VII[a], *fig. 23.* Médaille coulée et ciselée, en argent, qui m'a été obligeamment communiquée par M. E. Hirzel de Zurich ; diam. : 0[m],044 : elle pèse, y compris les appendices, belière en haut et en bas, avec anneau et grelot, 21,50 gr. L'avers ressemble beaucoup à celui de la précédente. Au-dessous de l'armoirie on lit la date 1689, tandis que sur le bord, dans la même inscription que sur la précédente on voit distinctement la date 16—82. Le revers avec la même figure au centre et une inscription indique que le n° 8, ressemble en général beaucoup à celui-ci.

10. Haller (n° 895) mentionne une médaille de Brougg de l'année 1650 qui, d'après la courte notice de cet auteur, doit ressembler à notre n° 1. Lui-même n'en a pu voir qu'une empreinte.

IV. LENZBOURG

La petite ville de Lenzbourg, perchée avec son antique château-fort, sur un immense rocher, possède également une jolie médaille comme prix d'école ; je n'ai pu obtenir de renseignements, soit sur la date de la frappe, soit sur l'artiste qui l'a gravée.

11. Pl. VII[a], *fig. 24.* Je n'ai connaissance que d'un seul prix de Lenzbourg avec très peu de variantes. Sur tous les exemplaires les deux faces restent les mêmes. Le diamètre varie entre 27 et 28 mm., le poids entre 7,3 et 7,6 g. d'argent. Sur l'avers on remarque, entourés de branches de palmiers et de lauriers les écussons du canton d'Argovie et de Lenzbourg. Ce dernier présente comme armoiries une boule d'azur sur champ blanc (pour le distinguer de Mellingen, qui porte une boule d'argent sur champ de gueules). Revers : deux branches de laurier, nouées en bas par un ruban et croi-

sées en haut, au centre l'inscription suivante en deux lignes : PRAEMIUM | DILIGENTI. Les deux faces ont un caractère artistique et la médaille fait une impression très favorable.

Je joins ici une pièce qui mérite l'attention par les rapports historiques qui ont existé entre son lieu d'origine et Lenzbourg : c'est le florin de saint Michel de Bero-Munster (Pl. VII[a], *fig. 25*).

Les comtes de Lenzbourg sont les fondateurs de l'abbaye de Bero-Munster (cant. de Lucerne) ; ce sont les chanoines qui ont fait frapper ce florin de saint Michel, qui porte d'un côté des armoiries qui pendant longtemps ont été considérées comme celles des comtes de Lenzbourg.

M. le D[r] Th. de Liebenau (voir le présent *Bulletin* 1890, p. 101) en donne l'explication suivante ; on ne connaît aucune armoirie des premiers comtes de Lenzbourg et les derniers descendants de cette puissante famille mettaient sur leur sceau un château avec les portes ouvertes. Les armes qu'on voit sur ce florin ont été composées par les chanoines à l'occasion de la restauration du tombeau de famille de Lenzbourg, dans l'église de l'abbaye au quinzième siècle, et ils ont pris pour modèle celles des comtes de Kybourg.

Il existe un grand nombre de variétés de ce beau florin ; le musée de Winterthur en possède 33, et il s'en trouve probablement encore d'autres.

(*A suivre.*) B. REBER.

LA MEDAILLE DE HANS WALDMANN

L'anniversaire de la bataille de Morat (23 juin 1476) a été célébré à Zurich l'an dernier, par une fête en l'honneur du bourgmestre Waldmann, l'un des héros des guerres de Bourgogne.

L'on sait que Hans Waldmann, né avant 1435, dans le canton de Zoug, de parents obscurs, sut rapidement conquérir une position très élevée ; après une jeunesse orageuse, pendant laquelle il avait exercé différentes professions et

s'était couvert de gloire en plusieurs rencontres, il acquit en 1452 la bourgeoisie de Zurich. Enrichi par son mariage, il franchit très vite les différents degrés de la magistrature zurichoise et fut nommé, en 1483, bourgmestre de cette ville.

Cette fortune rapide n'avait pas été sans soulever une violente opposition, particulièrement au sein des familles nobles qui détenaient depuis longtemps les principales fonctions publiques. Waldmann brisa toutes les résistances et gouverna, pendant quelques années, despotiquement, mais avec un talent incontestable, le pays de Zurich. Le tout puissant bourgmestre, dont la vie privée était fort peu digne, s'était entouré d'un groupe qui le compromit plutôt par ses excès. Une conspiration se forma contre lui dans les rangs de la noblesse ; les paysans s'insurgèrent de leur côté à la suite de mesures vexatoires prises à leur égard et la bourgeoisie suivit bientôt cet exemple.

Le 1er avril 1489, Waldmann fut arrêté avec ses compagnons et le 6 du même mois, malgré les immenses services rendus par lui, comme soldat et comme magistrat, il fut décapité devant l'une des portes de la ville. Waldmann garda sur l'échafaud la plus noble contenance et prononça les paroles qui sont reproduites en légende sur la médaille qui fait l'objet de cette notice.

Les réformes apportées par Hans Waldmann dans l'administration de l'état, la haute position qu'il avait su rendre à la ville de Zurich, produisirent bientôt une réaction en sa faveur ; les ennemis du bourgmestre furent poursuivis et l'exécution de plusieurs d'entre eux mit fin à la guerre civile.

Waldmann, malgré ses erreurs, malgré son ambition démesurée, n'en est pas moins l'une des grandes figures de l'histoire suisse ; la fête célébrée le 23 juin de l'année dernière était une sorte de réhabilitation et l'on ne peut que louer la population zuricoise d'avoir donné une grande solennité à cette manifestation. Une exposition remarquable, consacrée à Waldmann, a eu lieu à Zurich du 21 juin au 7 juillet 1889 ;

elle contenait des armes, des objets ayant appartenu au bourgmestre, le glaive qui a servi à lui trancher la tête, un fragment de la cloche, fondue en 1451, qui sonna, pendant sa marche à l'échafaud et qui s'est brisée l'année dernière, des manuscrits, des lettres, des portraits, des vitraux et une collection fort complète de tout ce qui a été publié sur le compte de Waldmann. L'on y voyait aussi des dépouilles bourguignonnes provenant des batailles de Morat et de Grandson, entre autres les fameuses coupes et les tapisseries abandonnées par le Téméraire.

M. L. Durrich, négociant de Zurich, a édité à l'occasion de cette fête une médaille assez belle, gravée et frappée à Stuttgart par M. W. Mayer ; il en a été frappé 500 exemplaires, dont

5 en or,
70 en argent,
300 en bronze,
125 en bronze doré, argenté ou oxydé.
500.

Voici la description de cette médaille, dont le module est de 69 millimètres :



GOTT WOLLE DASS DIR KEIN LEID
WIDERFAHRE DU LIEBE ZURICH

sur une guirlande de laurier.



Le buste de Waldmann flanqué d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban ; la tête de trois quarts à gauche, un manteau bordé de fourrure sur les épaules, au cou un collier d'ordre. En légende, sur le champ :

Hans Waldmann Burgermeister von Zürich

℞ : Waldmann debout, armé de pied en cape, la tête découverte, tenant de la main droite un étendard sur lequel on lit :

GRANDSON MURTEN
* NANCY *

A sa gauche, un écu à ses armes (d'or à cinq sapins de gueules feuillés de sinoples rangés en pal sur une terrasse de même), sommé d'un heaume à lambrequins, sur le cimier duquel (un tortil surmonté d'un homme nu, poilu et barbu,

couronné, tenant dans chaque main et à bras tendu un sapin arraché) le héros pose la main gauche.

A la droite de Waldmann, un cartouche reposant sur un socle, entouré d'un rameau de laurier et portant les armes du canton de Zurich (tranché d'argent et d'azur) ; sur le socle la signature W. M. A sa gauche un cartouche disposé comme le précédent, mais entouré d'un rameau de chêne et chargé du sceau de la ville de Zurich : un triple dais gothique abritant les saints patrons de la ville, saints Félix, Exupère et sainte Régula, portant leurs têtes nimbées dans leurs bras.

Exergue, dans un cartouche :

1489 . 1889.

JAQUES MAYOR.

EIN JETON DER LUNATI-VISCONTI

Joseph Appel hat in seinem *Repertorium zur Münzkunde des Mittelalters und der neuern Zeit*, IV, 2, p. 906, die Vermuthung ausgesprochen, die unter N° 3345 beschriebene « schöne Münze scheint mir auf einen Vergleich wegen des Bellenzer-Thals geprägt worden zu sein. » Seine Beschreibung lautet :

A. Zwei Wappenschilde, oben eine Muschel, darüber eine Krone. Das erste Schild ist in der Mitte getheilt, die erste Abtheilung ist abermal zweimal getheilt ; im obern Theile erscheint ein gekrönter Adler, im untern drei Halbmonde, im andern Theile die Mailänder Schlange. Im zweiten Schilde sind acht Schlingen, vier im gelben und vier im weissen Felde. An der Seite der Verzierung stecken Lorbeerzweige, unten hängt eine Quirlande.

R. PRO * PRINCIPE — VT * PRO * ARIS. * In der Mitte steht ein Schweizer in alter Tracht, mit umgegürtetem Schwert, in einer Hand die Helleparte, in der andern einen

Stab haltend, daneben 1711. Im Abschnitt: CALCVLVS Münz. G(rösse) 19. w(iegt) $^3/_8$ Lt. 12 Gr. Jst. Tab. 7, n. 13 gestochen.

Richtig hat Appel diesen Jeton unter die Schweizer-Münzen eingereiht, wenn auch 1711 durchaus kein Vergleich wegen des Bellenzer-Thales abgeschlossen wurde. Der Urheber dieses Jetons war damals auch noch kein eigentlicher Schweizer, wohl aber Commandant der Luzerner Garde in Lothringen.

Das Wappen (heraldisch) rechts ist nämlich dasjenige der Markgrafen Lunati-Visconti von Mailand, dasjenige links, das seiner Gemahlin, deren Geschlecht mir unbekannt ist.

Als im Januar 1707 Baron de Chauviray, seit 1701 Oberst der Schweizergarde in Lothringen, Marechal de Lorraine et Barroy geworden war, stellte der Herzog den 12. Januar 1707 den Marquis Ferdinand Lunati-Visconti der Garde als Oberst vor. Bis 1737 stand die Garde in Luneville, wohin dieselbe 1703 von Nancy versetzt worden war. Zahlreiche Erlasse für die Garde (bis 1729) Lunatis sind mit dem oben beschriebenen Wappen der Visconti-Lunati besiegelt.

Am 23. October 1717 bat Marquis Ferdinand Lunati-Visconti von Mailand, Oberst der herzoglich-lothringischen Garde, den Rath von Luzern, ihn in das Stadtbürgerrecht von Luzern aufzunehemen. Dieser beschloss: am Montag soll der Marquis durch eine Rathsdeputation abgeholt, in die Rathssitzung begleitet und nach erfolgter Aufnahme in das Bürgerrecht in seine Wohnung zurückbegleitet werden. Die Rathsdeputirten sollen den « Frauenzimmern » des Marquis je zwei Blatten mit Confect und Früchten überreichen.

Am 25. October 1817 wurde der Marquis mit seinen zwei Söhnen und deren Nachkommen in's Bürgerrecht von Luzern aufgenommen. Der Marquis sollte zwei hölzerne Häuser kaufen, dieselben abreissen und an deren Stelle zwei Häuser in Stein aufbauen. Erst wenn die Fundamente zu den neuen Häusern gelegt worden, sollten die Söhne des

Marquis als « geborene Bürger » von Luzern betrachtet werden. Der Marquis sollte aber nicht gehalten sein, das Bürgerrecht zu erneuern, so lange er die Stelle eines Obersten bekleide. Sollte der Marquis oder einer seiner Söhne sich verehelichen, so sollte das Bürgerrecht je nach 10 Jahren erneuert werden (Rathsprotokoll von Luzern, N° XC, Fol. 284 a, 285).

Lunati baute aber in Luzern nicht, sondern erkaufte dafür am 16. Mai 1719 die beiden im Gebiete von Luzern gelegenen Schlösser Baldegg und Hünegg um 3000 Louisd'or von Johann Rudolf Mayr von Baldegg, die er 1725 an den Herzog von Lothringen überliess. (Liebenau : die Ritter von Baldegg, p. 98—99.)

Am 3. October 1735 übergab Franz III., Herzog von Lothringen, anlässlich der Verehelichung mit Maria Theresia, Erzherzogin von Oesterreich, Lothringen an König Stanislaus von Polen und übernahm zunächst das Herzogthum Toscana. Im April 1737 zog die lothringische Schweizergarde von Luneville nach Brüssel und Monts, am 11. Dezember 1737 bestieg sie in Ostende ein Schiff, das sie nach stürmischer Fahrt am 9. März nach Livorno brachte. Am 12. März 1738 hielt die Garde in Florenz ihren Einzug. Von dort marschirte die Garde 1745 nach Wien, als der Herzog den Kaiserthron bestieg. Dort wurde Marschall de Cordua ihr Oberst.

Aus den Acten des Staatsarchivs von Luzern ist nur ersichtlich, dass auf den verstorbenen Marquis Lunati-Visconti, der niemals sein Bürgerrecht von Luzern erneuerte, Cordua als Oberst folgte. So viel ist durch diese Zusammenstellung gewonnen, dass der Schweizer auf dem Jeton von 1711 sich auf die Schweizergarde in Lothringen bezieht, so dass wir denselben unter die Schweizer-Münzen einreihen dürfen.

D[r] Th. von LIEBENAU.

Falsche Schreckenberger aus Correggio.

An der Tagsatzung der VIII katholischen Orte gab der Stand Luzern den 8. August 1619 Kenntniss, dass er die in grosser Zahl im Lande cursirenden Schreckenberger als eine zu geringhaltige Münze habe verrufen lassen. Hierauf wurde von der Conferenz der VIII katholischen Orte vom 8. und 9. Januar 1620 beschlossen, die Schreckenberger nochmals verrufen zu lassen, nachdem am 19. Dezember 1619 die vorderösterreichische Regierung in Ensisheim diejenige von Luzern vor der Annahme dieser italienischen Dreibätzler gewarnt hatte.

Bald stellte es sich heraus, dass diese Münzsorte in der berüchtigten Münzstätte zu Correggio gefälscht und durch drei Personen in die Schweiz importirt worden war. Ueber diese angeblich bona fide importirten Münzen gab dem Rathe von Luzern der Landvogt von Baden mit Schreiben vom 26. Januar 1620 folgenden Bericht :

Uff eüwer, miner g. und geb. herren, mir ufgetragenen beuelch hab ich nit ermanglet wegen ihres habenden gefangenen der faltschen Schrekhenbergern halber der Jenigen glichmessigen Personen namen und bekantnus, so von meinern vorfahrenden herren Landtvogt Escheren von Zürich an jüngst verwichenen St. Verena Märckht Zurach desswegen in verhaftung genommen worden in alhiesiger Canzly ufsuechen ze lassen. Welcher Personen Irer drey und der lenger sich Stephanus Gierandin de Versey, der ander, so ein kurze Person, Eberhard Moleslen de Hymon, Lotringer bietes, und der Junger Anthonio Dovino de Mirocor, Burger, sich genambet. Die haben dergleichen Schrekhenberger zue Correggio, zwischen Modena und Regior, so ein Oesterrichischer Herr, der sich Prinz de Correggio namse, schlagen lassen, an der zal ungevor 12000 stuck, gegen allerhandt müntz verwechselt ; deren jedes stuck sie umb 13 oder 14 soldt, und jeder soldt pro 2 rappen werths geachtet, solches

aber in keinen weg auf betrug in das Land gefuehrt, dann si auch dess falsches einiche wüssenschaft gehabt haben. Sonsten von Inen nichzit weiteres in wüssen. Welches Ich hiemit Euch mein g. und geb. herren und Obern zu ihrer dest besserer nachricht hiemit anfuegen sollen und wellen, dieselben der allmacht Gottes und denen mich zu g. und gest. wol beuechlend. Datum Baden den 26ten Jaunarii Anno 1620.

E. E. G. D. V. F. W.

undertheniger

Joseph am Rhyn, Ritter, Landtvogt
der Grafschaft Baden.

Original im Staatsarchiv Luzern.

Dr Th. v. LIEBENAU.

MÉLANGES

L'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique aura lieu le 18 et le 19 octobre, à Genève.

* * *

M. Edm. Plattel, directeur de la monnaie fédérale à Berne, a publié dans le vol. VIII de ce *Bulletin* une statistique détaillée des monnaies fausses suisses et nous fait observer que la variété contenue à la page 107 du n° 3 du *Bulletin* de 1890, n'est qu'une reproduction abrégée de cet article. Nous lui en donnons volontiers acte et rectification.

* * *

Notre collègue, M. le Dr A. Ladé, déjà privat-docent à la Faculté de médecine, annonce pour le semestre d'hiver un

cours de numismatique à la Faculté des lettres de l'Université de Genève. Cet enseignement qui jusqu'à ce jour faisait défaut sera, nous n'en doutons pas, suivi avec un vif intérêt.

* *
*

Jetons des chantiers de la Gryonne.

On sait que l'Etat de Vaud travaille depuis bien des années, avec l'appui de la Confédération et en mettant fortement à contribution les communes, à la correction de la Gryonne.

Ces travaux ont été divisés en trois sections dont la première, actuellement achevée, allait des Devens à l'embouchure du torrent et avait été confiée à des entrepreneurs.

Ces Messieurs, employant de nombreux ouvriers, avaient fondé dans les bois situés des deux côtés de l'ancien cours de la Gryonne, territoires de Bex et d'Ollon, sur la rive droite du lit actuel, non loin de l'embouchure de ce torrent dans le Rhône, toute une colonie ; ils y résidaient eux et leurs familles, ainsi que les ouvriers, etc. A cause de la grande distance des deux villages les plus voisins, ils avaient établi des cantines et des magasins où les ouvriers se nourrissaient et pouvaient s'approvisionner au moyen de jetons qui leur étaient donnés en payement. Il en a été frappé des quantités considérables et, quoique ces chantiers n'existent plus depuis plusieurs années, on en trouve encore beaucoup dans cette contrée.

Je crois utile de les mentionner et de les décrire, afin que le souvenir s'en conserve, *ne varietur*. Qui sait si sans cela, dans quelques années ou dans quelques siècles, les numismates de l'avenir, au vu de ces petites pièces portant l'écusson vaudois accompagné de lettres et de chiffres, ne s'égareraient pas dans les suppositions les plus ingénieuses sans en trouver la véritable explication ?

Ce sont des jetons de cuivre, sans aucune prétention ar-

tistique, je dirai même fort laids, frappés en creux d'une manière très primitive.

Au droit, l'écusson vaudois, réduit à sa plus simple expression, surmonté des lettres V H, initiales des deux beaux-frères associés, MM. Velan et Humberset.

Au revers, l'indication de la valeur : 1 F pour les jetons d'un franc, 1, 2, 10 et 20, sans autre, pour ceux de 1, 2, 10 et 20 centimes.

Module : 25 millimètres pour le jeton de 1 franc, 19 millimètres pour les quatre autres.

Ces pièces ont servi de 1883 à 1885. En 1885 elles ont été remplacées par des rondelles de zinc unifaces, ne portant plus ni écusson, ni initiales, qui ne me paraissent pas mériter d'être décrites.

D^r^ L.

* *
*

CORRESPONDANCE

Genève, 15 septembre 1890.

Monsieur W. Wavre, vice-président de la Société Suisse de Numismatique, Neuchâtel.

Monsieur et cher collègue,

Pour des motifs que je ne puis exposer ici, je viens remettre entre vos mains ma démission de président de la Société Suisse de Numismatique et de rédacteur du bulletin de cette Société. Je vous prie de bien vouloir me remplacer à l'assemblée générale qui aura lieu à Genève le 18 octobre.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Eug. Demole.

* *
*

Triens de Saint-Maurice.

J'ai fait dernièrement l'acquisition d'un triens fort intéressant par une faute de légende qui n'est pas encore signalée.

Cette pièce porte au lieu de ACAVNO, l'inscription AVCANO. Il ne peut y avoir de doutes dans l'attribution de cette pièce à Saint-Maurice, le type étant le même que sur les autres triens connus. Il existe bien un triens à la bibliothèque nationale à Paris avec l'inscription AVCIANO, mais le type et le nom du monétaire ne permettent aucune attribution à cette ville jusqu'alors indéterminée. P. S.

L'Etat français acquit en 1889 par les soins de M. Anatole Chabouillet les meilleures pièces de la collection mérovingienne de Ponton-d'Amécourt. Parmi celles-ci se trouvent deux triens de Saint-Maurice en Vallais aux noms des monétaires NICASIOS et ROMANUS, donc deux bonnes variétés non décrites jusqu'à ce jour. M. Maurice Prou en donne la description sous les n[os] 58 et 59 de son article *Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt acquises par la bibliothèque nationale.* (*Revue numismat.*, Paris, 1890, 2[me] fasc.) P. S.

* * *

Causerie numismatique

Les jetons de jeu de cartes, etc.

Les connaissances des numismates sont fréquemment mises à contribution pour l'explication de vils jetons de laiton, par des personnes instruites, mais qui ignorent la numismatique, ainsi que par des ignorants qui se posent en connaisseurs, tels que certains fripiers et marchands de bric-à-brac, qui vous disent, par exemple, d'un ton qui n'admet aucune contradiction : C'est une *monnaie* trouvée à la « Plaine du Loup, elle a été perdue par un soldat de l'armée « de Charles le Téméraire. » Or c'était un jeton de jeu de Nuremberg à l'effigie de Louis XV. Le propriétaire de cette rareté avait l'air d'avoir couché à la belle étoile dans le camp du duc de Bourgogne. Un chiffonnier de Lausanne m'offrait dernièrement un jeton, sur lequel je lus *Léon XIII*, en ajoutant : « C'est le pape actuel, Léon XIII, successeur de Pie IX. »

Vous faites erreur, répliqua l'heureux détenteur de la pièce, entre IX et XIII il doit y avoir eu trois papes.

On me demande aujourd'hui l'explication d'un jeton de jeu du genre de ceux que l'on voit partout.

Droit : ⁘ HANNS KRAVWINCKEL * IN * NV (i. e. in Nürnberg) grenetis intérieur. Dans le champ tête de guerrier casqué.

Revers : ✢ GOTES SEGEN * MACHT * REICH grenetis intérieur, dans le champ globe crucifère dans un encadrement de trois lobes. Diamètre 20 millimètres.

Les fabricants de jetons de jeu établis à Nuremberg par leur nombre et l'étonnante fécondité de leurs ateliers avaient réussi dans les deux derniers siècles à se créer un monopole pour ce genre d'industrie. Ils inondaient le monde entier de leurs produits camelotiques. Les jetons destinés à la France portaient la tête du roi régnant. Pour terminer cet aperçu voici une liste des principaux fabricants de Nuremberg : *Dietzel, Dorn, Gerner, Höfer, Höger, Hörauf, Hofman, Jordan, Koch, Krauwinckel, Lauer, Laufer, Maler, Nebelthau, Pfrundt, Reich, Schulthes, Vogel, Voit, Weidinger.*

La famille des *Laufer* nous offre plusieurs noms : *Hans, Conrad, Cornelius, Lazarus-Gottlieb, Wolfgang.*

L'atelier des *Lauer* existe encore. Il produit d'excellentes frappes qui méritent d'être mentionnées, telles que les souhaits de nouvelle année portant :

PROSIT NEUJAHR de 1885 et 1886.

En parcourant ma collection, je trouve encore quelques noms plus ou moins connus de maîtres monnayeurs allemands : *Bornemann*, à Brunswick ; *Claus,* à Stolberg ; *Hecht,* à Leipzig ; *Martin Kune,* à Eisleben en 1567 ; *Pfeffer*, à Brunswick ; *Töpfer* et *Brauns,* commissaires britanniques à Brunswick.

Lausanne, le 7 juin 1890.

C.-F. Trachsel, Dr.

* * *

A propos du port des médailles.

Il est de mode aujourd'hui de porter soit suspendues à la chaîne de montre, soit en épingles de cravates, des monnaies ou petites médailles, anciennes ou modernes.

Par suite de manque de goût ou indifférence, ces monnaies ou médailles sont souvent fixées à la tige de l'épingle ou suspendues d'une manière que je qualifierais d'absurde. Les soudures, en effet, et cela huit fois sur dix, sont placées dans le champ de la pièce au lieu de l'être sur la tranche. Il me semble que de cette dernière manière le possesseur de la médaille aurait le grand avantage de la conserver intacte quelle que soit sa valeur et à plus forte raison si elle en a une.

Lorsqu'une médaille quelconque est fixée par la tranche, il sera extrêmement facile de couper net et d'effacer les traces de soudure avec soin (voy. fig. 1[a], 2[a], 3[a]); en cas contraire, c'est-à-dire si la médaille a été fixée maladroitement en une partie quelconque de l'une de ses deux faces, avers ou revers, il sera à peu près impossible d'obvier au mal sans gâter la pièce encore davantage (voy. fig. 1[b], 2[b], 3[b]).

Il est à déplorer que des centaines de monnaies et médailles aient été ainsi abîmées et même trouées par leurs propres détenteurs, lesquels ne se rendent guère compte de l'étendue que peut atteindre le mal si la mode de les porter devait persister.

Pour ce qui est des numismatistes eux-mêmes, les pièces de leurs collections laisseraient apercevoir maintes traces de la négligence d'autrui et on verrait qu'elles ont déjà passé par les mains de personnes fort négligentes.

Je rappellerai, pour terminer, qu'à notre époque d'immobilisation des objets d'art et de curiosité, immobilisation qui se traduit par la création d'innombrables musées, il serait temps de ménager ce qui peut encore rester dans le commerce, cela aussi bien dans l'intérêt du négociant que du curieux.

Notre temps a cela de particulier que la destruction sou-

vent absolument inutile des monuments du passé grands et petits, marche de pair avec la création de nombreuses sociétés dites « protectrices », des dits « monuments » ; nous détruisons donc d'une part pour protéger de l'autre, il y a là, semble-t-il, contradiction évidente[1].

A.-St. van Muyden.

* * *

Le 2 mars 1888, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation ; pour laisser de cette fête un monument durable, elle a chargé M. Edouard Favre, son dévoué vice-président, de donner, en un volume paru il y a peu de mois, une vue générale de son activité pendant ce premier demi-siècle d'existence.

Le *Mémorial* contient, après une préface instructive, les listes des membres de la Société, des tables de ses publications, le récit détaillé de la fête jubilaire, une série de portraits de membres illustres de la Société dus au burin habile de M. Rodolphe Piguet, et surtout, la partie importante du volume, un sommaire des procès-verbaux des 518 séances, tenues par la Société d'Histoire de 1838 à 1888.

Il serait trop long d'énumérer, même brièvement, toutes les communications se rapportant à la numismatique ou à ses branches accessoires, la sigillographie, l'héraldique, qui ont été faites à la Société d'Histoire, et l'on voit par ce sommaire combien elles ont été nombreuses. La plupart, du reste, des travaux présentés, ont été publiés, soit dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, soit dans d'autres recueils ; mais le nombre des communications restées inédites est encore grand. Le Mémorial rend, en les signalant, de réels services aux érudits : il leur épargnera, entre autres (le cas s'est présenté), la désagréable surprise de refaire ce qui a déjà été fait.

J. M.

[1] La planche VIII qui illustre la note qu'on vient de lire est offerte par M. P. Strœhlin, secrétaire de notre société.

Conférence ouvrière de Berlin.

Il a été frappé à cette occasion à Berlin un grand médaillon en bronze et en argent, qui intéresse aussi la numismatique suisse, puisque ce pays avait envoyé des délégués. En voici la description :



Droit : Le buste de Guillaume II à gauche. Il a la tête découverte, porte l'uniforme des grenadiers de la garde, l'ordre de l'aigle noir et une pelisse d'ours jetée sur l'épaule gauche. Lég. ❋ WILHELM II DEUTSCHER KAISER KÖNIG VON PREUSSEN. La légende est séparée du buste par un grénetis et entourée d'un double grénetis.

Rev. La vue de Berlin prise au soleil levant du haut de la

colonne de la Victoire. Au bas, sur une corniche, une banderolle supportant l'écusson de Berlin. Sur la banderolle à droite et à gauche BERLIN 1890. Une large banderolle au haut de la médaille porte de gauche à droite les armes des



états participants, reliées par une branche de laurier. Au dessous de chaque écusson le nom du pays : BELGIEN DANEMARK DEUTSCHLAND ENGLAND FRANKREICH ITALIEN LUXEMBURG NIEDERLANDE ŒSTR. & UNGARN PORTUGAL SCHWED & NORW. SCHWEIZ SPANIEN.

Dans le champ, un peu au-dessus du centre, en trois lignes :

ARBEITER- | SCHUTZ- | CONFERENZ

Bronze. Argent. Mod. 0,085.

P. Stroehlin.

* * *

Notre savant collègue, M. Imhoof-Blumer, vient de faire paraître dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Munich*, un remarquable travail intitulé : *Griechische Münzen. Neue Beiträge und Untersuchungen.* Cet ouvrage illustré de quatorze planches renferme la description de nombreuses monnaies inédites et la restitution de beaucoup de médailles grecques classées sous un faux nom.

* * *

M. Paul Stroehlin, secrétaire de notre Société, vient de recevoir le diplôme d'associé étranger de la Société royale belge de numismatique, à Bruxelles, et celui de membre actif de la Société impériale de numismatique, à Vienne.

NÉCROLOGIE

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Marc-Louis Bovy, père de notre collègue M. le professeur Hugues Bovy.

Jean-Samuel Bovy (1763 † 1837) avait trois fils : Antoine (1795 † 1885), Marc-Louis (1805 † 1890) et Julien-Jean dit Jules (1810 † 1844). Les noms de ces trois frères, ainsi que celui de leur père, sont intimement liés à l'histoire numismatique genevoise du commencement de ce siècle. Dès 1825, jusqu'à la fermeture de l'atelier de Genève, en 1848, l'entrepreneur de monnaie appartint toujours à un membre de la famille Bovy. Pour les émissions de 1825 et de 1833, cet entrepreneur fut Jean-Samuel Bovy ; pour celles de 1838 à 1840, MM. Bovy frères et Ce, et depuis lors, M. Marc-Louis Bovy.

Si Jean-Samuel Bovy a été, par son intelligence et ses aptitudes remarquables, le fondateur de la maison, si Antoine Bovy s'est illustré par d'admirables conceptions artistiques, Marc-Louis Bovy, dans sa longue et laborieuse car-

rière, toute consacrée à la frappe des médailles, a contribué pour sa bonne part à la réputation qui honore aujourd'hui sa famille.

C'était un aimable vieillard, d'une extrême modestie, qualité qui, chez les Bovy, est une tradition de famille.

Ce n'est que bien tard que nous avons eu le privilège de le connaître, mais jamais nous n'oublierons cette sereine et vénérable figure qui, dans toute l'acception du mot, était celle d'un homme de bien.

E. D.

BIBLIOGRAPHIE

(Le *Bulletin* rend compte de toutes les publications qui lui sont adressées, hormis les catalogues.)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Revue belge de Numismatique, 1890, 3me livraison.

J. Rouyer, Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas (suite). — B. de Joughe, Deux monnaies frappées en Flandre en 1581.

Archives héraldiques suisses, 1890, nos 41-42.

Société héraldique suisse. — Maurice Tripet, Les sceptres suisses. — Samuel de Perregaux, Bourgeois d'honneur de la Chaux-de-Fonds. — André Hubert, Calendrier Neuchâtelois. — Alfred Schweizer, Armes de Mirabaud. — Armorial de Gebre. — Jurisprudence héraldique. — La famiglia Planta (suite).

Blätter für Münzfreunde, 1890, no 160.

W. Schratz, Ein Jubiläums-Münzfund fränkischer und regensburgischer Denare.

Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse, 1890, nos 4, 5, 6 et 7.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, 1890, nos 82 et 83.

Schmerling-Medaille. — Die Medaillen des k. und k. Kammer-Medailleurs Anton Scharff in der XIX. Jahres-Kunst-Ausstellung. — Forcheimer-Medaille. — Paul Joseph, Ein böhmischer Fund von halben Batzen.

Bollettino Storico della Svizzera italiana, 1890, nos 5 et 6.

I Castelli di Bellinzona sotto il dominio degli Sforza. — I Sax

signori e conti di Mesocco (appendice.) — Viaggio dal Monte-Cenere per la Svizzera dell'abate Botelli. — Dell'Archivio dei Torriani in Mendrisio. — I soldati lvganesi della prima metà del secolo XV. — Documenti Svizzeri degli Archivi Milanesi. — Architetti ed ingegneri militari sforzeschi. — La bibliografia del Monte-Generoso.

Archiv für Bracteatenkunde, 1890, 11. Band, Heft 1.

P. J. Meier, Zur Bracteatenkunde von Hildesheim und Helmstedt.

Paul Osswald, Der Bracteatenfund zu Grossberndten.

E. Bahrfeld, Der Fund von Oels.

Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, 1890, n°s 5, 6 et 7.

C. Curtius, Ueber die Hohlpfennige mit gekröntem Kopfe. — Paul Weinmeister, Ueber einen anscheinend Joachimsthaler Jeton. — F. Tewes, Ein Thalerfund von Hildesheim. — Das tragische Ende eines « grossartigen » Münzfundes.

Numismatisches Literatur-Blatt, 1890, nos 53 à 56.

Berliner Münzblätter, 1890, nos 114, 115 et 116.

Menadier, Ein Pfennig Marquards, Abtes der Benedictiner-Abtei Lorsch an der Bergstrasse. — Inhalts-Verzeichniss der Medaillen aus der 1869 zu Danzig versteigerten Sammlung des Dr med. C L., von Duisburg (Fortsetzung). — Chemische Winke für Numismatiker. — Madrowski, Ueber Thorner Hausmarken.

Antiqua. nos 3-4, 1890. R. Forrer, Pfahlbauten in Orinoyo. — J. Messikommer, Pfahlbauten am Greiffensee. — P. Storno, Bernsteinfund von Oedenburg. — G. Bosshard, Prähistorische Station von Cucuteni. — R. Forrer, Ein figurlicher Messergriff der Tènezeit.

Der Sammler. 1890. nos 2 et 3. Harrach, Der Haselschläfer in der Gefangenschaft. — L. Clericus, Die Stiefkinder der Numismatik. — Wh, Die Kunstsammlungen in Cassel. — R. Schmidt, Handschriftliche Eintragungen in Incunabeln. — W. Schwartz, Die Preussischen Könige als Künstler. — W. Angerstein, Erinnerung an Ludwig Anzengruber. — P. Roth, Die Amerikanische Post.

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

F. et E. Gnecchi. *Saggio di bibliografia numismatica delle zecche italiane medioevali e moderne*. Milano, Cogliati, 1885.

La connaissance des sources imprimées est devenue une branche spéciale de la numismatique, comme pour les autres sciences; devant le flot toujours montant des revues, des volumes spéciaux et généraux, nous avons besoin d'un classement clair et net, d'une vue générale indiquant rapidement les domaines inédits et les descriptions

nouvelles. Notre époque positive porte naturellement aux catalogues et aux inventaires ; il ne faut donc pas s'étonner de voir surgir un peu partout ces bibliographies qui sont les guides de tout travail et qui épargneront à nos descendants la désagréable surprise de travailler longtemps à composer de gros manuscrits, pour finir par les déchirer en découvrant que cent ans auparavant la même dissertation avait déjà été faite.

Le plus ancien travail de bibliographie numismatique est la bibliographie suisse de G. E. Haller, l'auteur du classique catalogue des monnaies et médailles suisses. Dans un ouvrage très volumineux qui fut son grand œuvre, Haller catalogua non seulement tous les livres ayant un intérêt pour la Suisse, mais encore les compte-rendus et les articles que ces publications avaient suscités. C'est un vrai travail de bénédictin et je recommande à tous les amis du classement méthodique, de parcourir ces huit gros volumes ou seulement la partie numismatique. Depuis lors on a renoncé à beaucoup de fatras inutiles et les bibliographies se sont simplifiées, sont devenues claires et nettes. Nous avons d'abord le catalogue de Lipsius complété par Leitzmann, abrégé, court et peu sûr, ressemblant plutôt à un catalogue de libraire qu'à une étude scientifique. Puis l'Italie nous donne le volume de V. Promis *(Tavole sinottiche delle monete battute in Italia*, etc.) paru en 1869. Ce savant volume, facile à consulter, donnant un résumé des types, des frappes, une bibliographie simple et parfaitement sûre est le premier volume sérieux sur cette partie de la numismatique. En 1883, parut la *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*, par M. G. Cumont, puis, en 1886, la *Bibliografia numismatica espanole* de don Juan de Delgrado. L'élan était donné, les travaux sérieux se succédèrent avec rapidité. La plus belle bibliographie vit alors le jour, le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, par MM. Arthur Engel et Raymond Serrure. Ce recueil est un modèle du genre pour le classement, la clarté et la richesse des matériaux. Tous ces différents travaux montrent l'importance de cette branche de la science numismatique et de la nécessité d'une nouvelle bibliographie italienne, aussi détaillée et exacte que celle des autres pays. MM. Gnecchi arrivant vingt ans après n'ont eu qu'à reprendre à peu près le contenu des *Tavole* en y joignant les nombreux travaux parus depuis cette date. Et, certes, cela n'est pas commode ; les revues abondent en Italie et si elles ne vivent pas longtemps, elles ne sont que plus difficiles à obtenir. Les travaux sur le moyen âge sont répartis dans une foule de recueils locaux peu connus ou de gros volumes coûteux et rares. Nous devons donc une grande reconnaissance à MM. Gnecchi car par leur beau volume ils nous épargnent le long travail de classe-

ment et d'annotation que chaque collectionneur doit faire. Ils ont aussi, si je puis m'exprimer ainsi, agrandi la numismatique italienne en montrant tous ces mémoires, toutes ces notices pour la plupart peu connues. Le classement est assez ingénieux, quoique donnant lieu à de nombreuses répétitions qui grossissent le volume. A chaque rubrique sont répétés tous les ouvrages généraux avec indication de la page citant les monnaies de l'endroit. Les villes ou seigneuries dont on suppose l'existence de monnaies sans en connaître encore sont marquées d'un astérisque et celles auxquelles on a fait de fausses attributions sont marquées de deux astérisques. Etait-il bien utile de réserver une place aux premières ; car en somme ces notices rentrent plutôt dans une histoire de la monnaie italienne que dans un inventaire des sources imprimées. Les notices historiques en tête de chaque rubrique sont d'un grand intérêt et font de la *Bibliografia* un excellent manuel de géographie et d'histoire numismatique italienne.

Un travail de cette importance ne peut prétendre à être complet. Il doit y avoir de nombreuses notices, de petits articles dans les périodiques locaux, qui viendront compléter une seconde édition de cette bibliographie. Etant peu au courant de ces publications je n'ai pu relever que de petits oublis concernant surtout la frontière suisse. Je crois de mon devoir de les noter ici car ils complèteront toujours, en vue de l'avenir, le travail que j'analyse. — A Bellinzone il y aurait différents travaux à ajouter. Il faudrait aussi noter les nombreux décrets et traités sur la frappe des monnaies des trois cantons dans le Tessin. Ils se trouvent tous dans le recueil des *Abschiede der Eidgenossenschaft*. Plusieurs des nombreux travaux de Vincenzo Promis ne sont mentionnés nulle part. En relisant le *Bull. Soc. Suisse* on trouverait bien des petites choses à ajouter pour la Savoie, Gex, Genève, Nyon. Je suis étonné de ne pas voir le Genevois; Les comtes de Genevois sont savoisiens, donc italiens puisque MM. Gnecchi comprennent non seulement tous les princes italiens, mais aussi les limites de l'Italie actuelle. La bibliographie se trouve dans l'intéressant mémoire de M. E. Demole. Notre savant honoraire M. le Dr Th. de Liebenau serait mieux qualifié que moi pour compléter ces indications.

Ces petits oublis ne gâtent en rien le beau travail de MM. Gnecchi et leurs collègues des autres pays les aideront à le compléter. Notre bibliographie suisse qui, je l'espère, verra bientôt le jour ne pourra que s'inspirer du classement logique et simple adopté dans cet ouvrage. Qu'il me soit permis, en terminant ces quelques impressions, de regretter un vieil ami, mort il y a plusieurs années et qui a beaucoup contribué à faire aimer et connaître à l'étranger la numismatique italienne. Je veux parler de Hirsch, de Munich, le savant et zélé marchand que nous appelions familièrement *le père Hirsch*. Joyeux

pélerin d'Allemagne en Italie et d'Italie en Allemagne, il passait régulièrement dans notre ville emportant nos doublets italiens et nous rapportant des pièces suisses. C'était un homme qui connaissait à fond la numismatique des plus petites villes d'Italie et qui aurait été d'une grande utilité à MM. Gnecchi pour compléter leur travail.

Paul Stroehlin.

Manuels Roret. J.-A. Blanchet. *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne.* — 3 vol. pet. in-8°, avec atlas de 14 planches.

Cette nouvelle édition de la seconde partie du manuel de M. de Barthélemy rendra les mêmes services que la première. Le prix excessivement bas, les nombreuses notices sur toutes les parties de la numismatique, le format et l'impression en font un excellent manuel pour les commerçants. La nouvelle édition est en somme un nouvel ouvrage. De nombreuses innovations en ont plus que doublé le volume ; bien des erreurs ont été rectifiées et le classement est conçu sur un nouveau plan. Nous regrettons cependant l'ancienne division, plus scientifique, basée sur l'origine des anciens pays et sur la diffusion des types monétaires. Ce manuel est avant tout un manuel français fait pour des numismatistes français. Le grand intérêt est et sera toujours en France pour la numismatique nationale. C'est ce qui explique la place disproportionnée qui lui est accordée dans ce manuel de numismatique générale. Nous ne nous en plaignons pas, car l'auteur, un jeune savant déjà bien connu par ses nombreux mémoires, est un fin connaisseur de cette partie et on peut se fier complètement aux renseignements qu'il nous donne. Les parties mérovingiennes et carlovingienne sont d'un grand intérêt et d'une réelle valeur numismatique. La bibliographie se trouve indiquée presque partout et dénote chez l'auteur une grande connaissance des publications étrangères.

Les généralités laissent souvent un peu à désirer, elles sont si abrégées qu'elles ne sont d'aucune utilité, comme la nomenclature des types. La bibliographie générale à la fin des volumes n'est pas assez complète non plus. Elle manque d'indications sur l'importance et la valeur des ouvrages cités. L'indication des sources manuscrites, les chartes et documents, sont d'un grand intérêt et rendent cette nouvelle édition infiniment supérieure à la première. Il n'y a qu'à feuilleter la numismatique mérovingienne dans les deux éditions pour voir les innombrables améliorations dans la composition de cette partie.

D'excellents chapitres sont aussi consacrés à la numismatique féodale, aux assignats et monnaies fiduciaires, aux médailles françaises, aux jetons et méreaux, aux plombs, aux poids monétaires.

Par contre les chapitres sur la liste des saints, la valeur marchande

des pièces, sont incomplets et de peu d'utilité. Il sera toujours bien difficile de fixer exactement la valeur marchande des monnaies et médailles, car les prix sont avant tout basés sur l'abondance ou la rareté, choses qui dépendent absolument de circonstances imprévues comme les trouvailles et les ventes aux enchères. Les médailles qui sont frappées en nombre moins grand que les monnaies, possèdent en outre une valeur artistique. Elles sont donc plus recherchées et disparaîtront nécessairement dans les musées, d'où les collections ne ressortent plus. On peut donc, sans hésiter, leur donner en général une valeur supérieure aux monnaies pour la numismatique moderne. La publication d'un bon volume sur un sujet spécial, fait aussi monter le prix de vente des séries.

Pendant que je suis en train de dire de vilaines choses à M. Blanchet, j'irai jusqu'au bout, sûr qu'il ne m'en voudra pas et lui demandant de me rendre la pareille à la prochaine occasion. Autant le premier volume et quelques chapitres de la seconde partie du second volume m'ont charmé et même passionnément intéressé, autant je regrette la première partie du deuxième volume : la numismatique étrangère. C'est un domaine nouveau et passablement inconnu en France ; M. Blanchet a fait de louables efforts, mais, malgré tout, c'est la partie faible de l'ouvrage. L'Allemagne est incompréhensible avec sa nouvelle division par provinces de l'empire actuel. Les systèmes monétaires, les unions, les anciens cercles et l'ordre logique des diètes disparaissent complètement. Il est impossible d'arriver à comprendre le classement souvent clair de cette numismatique qui n'est embrouillée qu'en apparence. Il n'y a que deux classements, l'historique ou l'alphabétique et dans un manuel comme celui-ci, où on cherche rapidement une indication, il faut l'ordre alphabétique précédé d'un classement théorique sur la place et l'importance des états à l'ancienne diète. Sous ce rapport l'ancienne édition reste supérieure.

La Suisse aussi est fort incomplète. Il serait trop long d'entrer dans des détails pour un sujet sur lequel M. Blanchet n'a pas voulu insister. Les notices abrégées sur d'innombrables villes et états allemands, ne donnent aucun renseignement sur le type, le système, les séries, et l'énumération sèchement historique ne peut qu'embrouiller les commençants. Le manuel Leitzmann est déjà de peu d'utilité, pourtant il est plus volumineux que les trois tomes du *Manuel*. Il vaudrait mieux renoncer à tout cela et donner quelques notions très générales sur les systèmes et les types en renvoyant aux sources imprimées pour chaque sujet ; car un commençant sera effrayé par ces catalogues hérissés de noms bizarres et ne pourra s'y retrouver.

La numismatique générale est une chose avant tout théorique ; une suite de grandes notions sur les classements, les appellations numis-

matiques ; l'étude des différents pays ne vient qu'ensuite. Je crois qu'il est souvent dangereux de mélanger les deux choses, car on ne sait où s'arrêter à temps et l'infiniment petit envahit tout. La numismatique étrangère de M. Blanchet et la forêt de noms allemands en lignes serrées et ardues me fait un peu l'effet d'un traité d'anatomie et d'un traité de pathologie des maladies spéciales qu'on aurait interfolié ensemble.

Voilà beaucoup de reproches et de critiques pour une chose qui est peut-être secondaire, mais j'ai tenu à montrer à M. Blanchet que j'ai lu et apprécié son *Manuel*. Il y a tant de choses excellentes et utiles que je n'ai pu passer sous silence les parties qui me semblaient d'une valeur secondaire.

Je souhaite à ce petit manuel, un grand succès et d'aussi assidus lecteurs qu'à son prédécesseur. Il y a quelque seize ans, c'est avec lui que j'ai commencé mes collections et nous sommes toujours restés de bons amis quoiqu'il commence à se couvrir un peu de poussière depuis que M. Blanchet est venu prendre place à côté de lui.

Paul Stroehlin.

Emil Bahrfeldt, *Der Bracteatenfund von Dahsau*, Wien, 1885. Intéressante notice sur cette trouvaille de trente-trois bractéates de la seconde moitié du XIIme siècle. Nous y remarquons souvent une bractéate inédite de Gosslar et deux bractéates Jakza de Köpenick à grandes légendes. Les dernières sont curieuses pour la transition des monnayeurs Wende à celui des ducs de Brandenburg. Les bractéates polonaises de Miesko III nous montrent des légendes hébraïques, car les fermiers de la monnaie étaient généralement juifs et se servaient de légendes hébraïques comme déférents. Une planche très exacte accompagne cette notice. P. S.

Emil Bahrfeldt, *Die bei Ilmersdorf gefundenen Bracteaten*, Wien, 1885. Trouvaille beaucoup plus conséquente que la précédente, puisqu'elle contenait 684 pièces. Elle se trouve déposée au musée provincial de Berlin. Son importance numismatique est assez moindre, car la grande majorité se compose de Moritzpfennig et d'autres bractéates saxonnes et brandebourgeoises, déjà connues. Les numéros 12, 13 et 14 sont d'intéressantes variétés des types connus de Bernard de Saxe, remarquables surtout par leur poids dépassant 1 gr. et leur excellent titre, ce qui explique pourquoi ce type fut imité dans toute la région saxonne. Cette trouvaille date des premières années du XIIIme siècle. P. S.

Emil Bahrfeldt, *Das Münzwesen der Stadt Luckau in der Niederlausitz*. Savant mémoire d'après des recherches personnelles faites dans les archives saxonnes. M. Bahrfeldt nous fait connaître

des Pfennig antérieurs à 1622, date à laquelle s'arrêtent les documents conservés. La numismatique des pays Wendes est encore tellement embrouillée que l'on n'avance qu'à petit pas. Ces peuples continuellement en luttes contre les races germaniques qui les ont peu à peu absorbés, ont vu leurs archives maintes fois anéanties, de sorte que les recherches s'arrêtent en général au XVIme siècle Le marc de Luckau était cependant un poids d'argent d'un usage assez répandu au XIIIme siècle, comme le montrent les transactions de la ville de Guben. Le type des pfennig et deniers de Luckau est un griffon, un lion ou un taureau. La description de M. Bahrfeldt contient 25 types, dont la moitié environ sont inédits. P. S.

Emil Bahrfeldt, *Beiträge zur Brandenbürgischen Münzkunde*, Wien, 1881. Cette notice forme avec quelques autres articles publiés dans la revue de la société de Vienne une intéressante contribution à l'étude des deniers brandebourgeois. La question des ateliers monétaires du nord de l'Allemagne est loin d'être éclaircie et ne peut guère se résoudre qu'au moyen des trouvailles assez nombreuses de deniers et de monnaies unifaces. Il est donc utile de consulter tous ces petits mémoires qui sont réunis dans les revues scientifiques et historiques allemandes. Celui de M. Bahrfeldt étudie spécialement les deniers des premiers margraves brandebourgeois. (1 planche.)

P. S.

Emil Bahrfeldt, *Der Marschwitzer Bracteatenfund*, Breslau, 1885, deux planches, in-8.

La trouvaille de Marschwitz se compose de 103 bractéates représentant 50 types de la fin du XIIme siècle. Ce sont des monnaies des margraves de Brandebourg et de Meissen, du duc de Saxe, du comte de Wettin et de l'évêque de Magdebourg. Plusieurs de ces bractéates étaient brisées ou coupées ce qui vient soutenir l'hypothèse des monnaies coupées employées comme monnaies divisionnaires. A propos d'un *Moritzpfennig* inédit, M. Bahrfeldt résume en quelques pages l'historique et la classification de ces bractéates. C'est une des parties les plus intéressantes de ce mémoire et elle sera consultée avec fruit par toutes les personnes s'occupant de ce sujet. Le huitième chapitre est consacré aux bractéates muettes de cette trouvaille ; les attributions nous semblent souvent un peu risquées, mais ces hypothèses mènent quelquefois à un bon résultat. En somme une intéressante notice. P. S.

Emil Bahrfeldt, *Der Münzfund von Aschersleben*. Ein Beitrag zur Denarkunde des XIII. und XIV. Jahrhunderts. Berlin, 1890. Quatre planches et nombreuses figures dans le texte. 66 p., in-8.

Travail excessivement soigné et intéressant sur cette immense

trouvaille comprenant plus de 11,500 monnaies, bractéates, deniers et gros du XIIIme et du XIVme siècles. En comparant toutes ces pièces et en les décrivant avec un soin minutieux, M. Bahrfeldt nous a donné là un excellent tableau de la numismatique du nord de l'Allemagne et des pays voisins à cette époque. Nous ne pouvons entrer ici dans un examen détaillé des nombreuses variétés inédites : il n'y en a pas moins de 60 pour le Brandebourg. Il ressort des analyses faites sur cette trouvaille que le poids moyen des deniers brandenbourgeois au XIIIme siècle était de 0,64 gr. et que leur frappe était de 374 pièces au marc d'argent fin. L'analyse chimique donne une parcelle d'or d'environ 0,1 pour cent dans le métal des deniers, ce qui s'explique par la coutume de jeter dans le métal en fusion un florin d'or ou un joyau, comme cela se fait encore aujourd'hui dans la cérémonie de la fonte d'une statue ou d'une cloche. Une notable partie de la trouvaille se compose de monnaies coupées d'une façon régulière et d'un poids généralement égal. Nous sommes bien en présence de deniers coupés pour en faire des oboles. Il est donc nécessaire de conserver ces pièces dans les collections. C'est une preuve de plus en faveur de l'usage des monnaies coupées antiques, qui se rencontrent souvent si abondamment dans le midi de la France. La seule monnaie d'or de cette trouvaille est un florin d'or de Florence, dont le déférent est malheureusent effacé. C'est une preuve de plus des nombreuses étapes des monnayeurs florentins à travers l'Europe entière et un argument en faveur des intéressants documents rassemblés et savamment étudiés par M. Alexis. Cette étude de M. Bahrfeldt est un de ces travaux consciencieux qui marqueront dans la numismatique du moyen âge et seront toujours utiles pour avoir une vue d'ensemble sur cette période embrouillée. Ajoutons que la trouvaille d'Aschersleben est la plus importante de celles qui ont été faites depuis 1853. Elle se composait d'un tiers environ de gros bohêmes, d'un tiers de deniers brandenbourgeois et d'un tiers de bractéates et monnaies diverses. Il serait intéressant de reprendre ce travail en le comparant avec les nombreuses trouvailles de ces trente dernières années et d'en faire la base d'une étude comparée sur les bractéates d'Europe.

P. STROEHLIN.

IXme Année 1890 N° 5

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

RAPPORT FINANCIER 1889-1890

Messieurs et chers collègues,

Nous avons déjà donné dans le *Bulletin* n° 2 la liste des membres de la Société au 1er mars 1890.

A la fin de l'année 1889 notre Société ne comptait que	89 membres.
Le nombre a été diminué encore de . . . . par le fait de la démission de M. Guyon, à Thonon, et M. Burkhardt, à Bâle, qui nous ont quitté l'un fin décembre, l'autre quelques jours plus tard, pour des raisons personnelles.	2 »
L'effectif était donc réduit, au moment où le nouveau comité entrait en fonction, à . . .	87 membres

actifs.

Nous avons fait tout notre possible pour faire entrer de nouveaux membres et pour ramener ceux qui nous avaient quittés pour des causes quelconques. Nous avons le plaisir de pouvoir présenter à votre approbation une longue liste de candidats.

Ce sont en première ligne les personnes reçues par le Comité en vertu des pouvoirs accordés à l'assemblée générale de Bâle, en 1883, et dont les noms ont déjà été insérés dans le *Bulletin* nº 2, soit :

MM. Audeoud, E., négociant, Genève.
Bieler, J., horloger, Genève.
Cailler, H., négociant, Genève.
Conchon, F., négociant, Genève.
Demole-Ador, J., rentier. Paris.
Du Roveray, P., négociant, Lisbonne.
Fluck, J., banquier, Genève.
Greissler, F., négociant, Burgdorf.
Guillaumet-Vaucher, orfèvre, Genève.
Hantz, G., directeur de musée, Genève.
Kündig, W., libraire, Genève.
Lamotte, E., banquier, Genève.
Landry, Fritz, graveur, Neuchâtel.
Liemne, H., banquier, Genève.
Meyer, Ad., banquier, Berlin.
Morin-Pons, H., banquier, Lyon.
Perron, S., banquier, Genève.
Picard, É., antiquaire, Genève.
Prévost, A., banquier, Londres.
Revilliod, G., possesseur de l'Ariana, Genève.
Vallier, G., archéologue, Grenoble.
Vincent, A., négociant, Carouge.
Ziegler, U., rentier, Neu-Habsburg bei Meggen (Lucerne).

Auxquels il faut joindre :

MM. Barrelet, J.-H., négociant, Vevey.
Bielmann, Franz, négociant, Lucerne.
Cahn, A.-E., numismatiste, Frankfort s/M.
Crombac, Arthur, négociant, Genève.
Fischer, E., joaillier, Vienne (Autriche).

Hahlo, J., numismatiste, Berlin.
Hamburger, L. et L., numismatistes, Frankfort s/M.
Von Hettlingen, M., négociant, Schwyz.
Imwyler, Adolf, numismatiste, Lucerne.
Mazerolle, Fernand, archéologue, Paris.
Neustætter, Josef, numismatiste, Vienne (Autriche).
Pousaz-Gaud, D., Ollon.
Rilliet, Albert, professeur, Genève.
Terrier, Charles, commis. Genève.
Van Muyden, A.-St., antiquaire, Genève.
Vettiner, Jules, orfèvre, Genève.
Dufour, Théophile, direct. de la Bibliothèque publique, Genève.
Schweizer, Rudolph, fabricant, Wangen.
Vallentin, Roger, secrétaire de l'Académie de Vaucluses, Saint-Péray (Ardèche).
Fenardent, père, numismatiste, Paris.
Franzoni de Beaumont, rentier, Saconnex, Genève.
Kaufmann, Rodolphe, hôtelier, Fleurier.
de Loriol, Perceval, rentier, Frontenex, Genève.
Marchand, Fréderic, curé, Varembon, France.
Stapelmohr, Henri, libraire, Genève.

Donc,

	48 nouveaux membres
qui, joints aux	87 actifs
forment un effectif de	135 membres actifs.

Ces heureux résultats vous prouvent, Messieurs, qu'il y a bien plus de personnes s'intéressant à notre science qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Le Comité vous engage vivement à faire tout votre possible pour amener de nouvelles recrues à notre Société.

Le nombre des abonnés a également augmenté de 9.

Nous soumettons à votre approbation le compte de caisse pour l'année 1889, compte qui a été établi encore par l'ancien trésorier, M. R. Brüderlin, de Bâle, d'une façon tout à fait claire.

Nous vous prions de lui donner décharge en le remerciant de la façon remarquable avec laquelle il a su diriger les finances de la Société.

COMPTE DE CAISSE

RECETTES	Fr.	Ct.	DÉPENSES	Fr.	Ct.
1. Solde ancien . .	257	15	1. *Bulletin* A) Impression.	788	—
2. Cotisations . . .	644	29	*Bulletin* B) Illustrations	210	50
3. Abonnements . .	306	46	2. Frais généraux, ports, etc., etc. .	153	37
4. Droit d'entrée . .	30	24	3. Solde à nouveau .	281	65
5. Vente de tirages à part et anciens *Bulletins* . . .	176	05			
6. Intérêts	19	33			
Fr.	1433	52	Fr.	1433	52

N'étant que depuis neuf mois en fonctions, nous ne pouvons vous présenter aujourd'hui qu'un tableau incomplet des finances de la Société en 1890, mais nous faisons notre possible pour les faire prospérer de plus en plus.

Pour cela, nous avons inauguré cette année le système de vente et d'achat par l'entremise du *Bulletin* : mode qui n'est pas seulement avantageux pour la caisse de notre Société, mais qui donne aussi l'occasion aux membres d'avoir des rapports suivis entre eux. Diverses personnes nous ont objecté que la remise demandée est trop élevée et devrait être diminuée. Le Comité n'a pas cru devoir entrer dans ces vues, estimant que la chose ne valait alors plus la peine du travail énorme qu'elle exigeait.

Le bénéfice obtenu s'élève pour le moment à environ 400 fr.

Le nombre des vendeurs a été de 16, celui des acheteurs de 43. Les annonces ont également atteint un chiffre fort élevé, soit plus de 300 fr., et nous ne négligerons rien pour augmenter cette ressource importante. La vente des anciens *Bulletins* et des tirages à part a donné environ 400 fr., chiffre qui — autant que nous nous en rappelons — n'a jamais été atteint.

Il vous semblera peut-être étrange que nous ayons choisi ce moment de prospérité financière pour vous proposer dans les statuts que vous allez discuter dans la prochaine assemblée générale d'augmenter la cotisation et de la porter à 10 fr., mais nous n'avons pas seulement en vue de nouveaux frais généraux, comme

l'impression de diplômes, auxquels nous voudrions donner un cachet plus artistique qu'aux anciens formulaires, mais nous voudrions faire un pas en avant et augmenter la valeur de notre publication. Nous vous proposerons de faire dès le 1er janvier prochain non seulement un Bulletin paraissant régulièrement tous les mois, mais aussi une Revue publiée tous les trois mois. Nous reviendrons du reste là dessus en discutant les statuts.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à la barque qu'on nous a confiée et que nous avons menée avec un bon résultat à travers divers orages, de poursuivre victorieusement sa marche en avant.

Genève, 10 octobre 1890.

Pour le Comité :
Th. Henlé, *trésorier*.

Nous avons de regret d'annoncer aux membres de la Société de Numismatique la démission de vice-président de M. le professeur W. Wawre, à Neuchâtel. Cette démission est motivée par les nombreuses occupations scientifiques de notre collègue qui ne lui permettent plus de s'occuper aussi activement qu'il le désirerait de la Société de Numismatique. Des démarches faites par ses collègues du Comité pour le faire revenir sur cette décision n'ont malheureusement pas abouti.

Par suite de la démission du président et du vice-président et de l'acceptation des nouveaux statuts, le Comité a été constitué comme suit par l'Assemblée générale du 18 octobre :

Président et réd. des publications :	MM. Paul Strœhlin,	Genève.
Vice-président :	Prof. Dr Ladé.	»
Secrétaire :	Jaques Mayor.	»
Bibliothécaire :	B. Reber,	»
Premier suppléant :	Am. Buri,	»
Deuxième suppléant :	H. Cahorn.	»

L'Assemblée générale de la Société suisse de Numismatique a eu lieu à Genève le samedi 18 octobre. Les candidats proposés à l'acceptation de l'Assemblée ont tous été acceptés.

En outre, la distinction de membre honoraire à été accordée à MM. Eugène Demole à Genève et Louis Chautard à Croissanville. Dans le prochain numéro du *Bulletin* nous reviendrons sur ces détails et donnerons le compte rendu de l'assemblée générale.

Pour le Comité :

Paul STRŒHLIN, *président.*

FRAGMENTS NUMISMATIQUES SUR LE CANTON D'ARGOVIE

(*Suite.*)

V. ZOFINGUE.

L'histoire numismatique de la ville de Zofingue comporte plusieurs époques de vive discussion, ce qui explique les publications nombreuses et les manuscrits conservés dans différentes bibliothèques et qui traitent moins souvent de la description des monnaies et médailles que des lois, et surtout de la question de savoir si Zofingue avait le droit de battre monnaie, ce qui ne fait du reste aucun doute pour tout historien impartial. En 1415, la ville devient bernoise et le droit de monnayer tombe par ce fait ; mais, à la suite de certaines vexations et pour prouver son droit, la ville entreprit une dernière fois de battre monnaies en 1722 et 1726. Sans doute ce coup de tête lui attira des démêlés très désagréables avec ses maîtres, les monnaies en question ne purent pas circuler et la ville dut même les cacher. Ces pièces, devenues très rares et recherchées, sont les suivantes : 20 Kreutzer (5 Batzen) 1722 ; 10 Kreutzer ; 4 Kreutzer (1 Batzen) 1726 ; $^{1}/_{2}$ Batzen, 1726 ; 1 Kreutzer, 1722 ; Vierer.

Nous relevons ces faits en passant et plutôt parce que sur quelques-uns des prix d'école que nous allons décrire ici, la ville de Zofingue ne put s'empêcher de marquer la valeur de ces pièces, ce qui dénote certainement un dernier mouvement de regret pour un droit perdu. Plusieurs de ces prix sont marqués 20 ou 12 $^{1}/_{2}$ Batzen. Les détails suivront plus loin.

1. Pl. IX, *fig. 26.* Haller 926. Médaille en argent coulée et ciselée, poids : 8,0 gr. (celle du Musée de Berne a 7,0 gr.), diam. : 0^{m}, 025. Av. : l'écusson de Zofingue, dans un cartouche orné ; au-dessus : Z. O. Rev. : inscription en cinq lignes entre deux branches de laurier croisées en bas et en haut : PRÆ. | MIVM | DIL : CA | TECH : | 1627 | .

2. Pl. IX, *fig. 27.* Haller 927. A peu près comme la précédente ; la couronne de laurier un peu variée, sur le revers la date 1685. Elle est cependant un peu plus petite (0^{m},024 de diam.) et pèse 6 gr. en argent.

3. Pl. IX, *fig. 28.* Haller 928. Médaille coulée et ciselée, poids : 7,60 gr. ; un autre exemplaire : 8,50 gr. et diam. : 0^{m}, 028. Av. : L'écusson richement entouré d'ornements et surmonté d'un chérubin. Des deux côtés de la tête : Z. — O. Rev. : Au centre d'une large couronne inscription en cinq lignes : PRÆ | MIVM | DIL : CA | TECH. | 1685.

4. Haller 929. Argent 5,60 gr. Diam. : 24^{mm} ; mais, sauf le diamètre différent les deux côtés absolument identiques aux numéros 1 et 2.

5. Pl. IX, *fig. 29.* Haller 930. Médaille coulée et ciselée, en argent, 15,40 gr., diam. : 0^{m},035. Av. : L'écusson de la ville surmonté d'un chérubin entouré de lambrequins. Légende en deux lignes, partagée par l'écusson : 17—04 Z — O Rev. : Le roi David regardant à gauche, la tête couronnée, agenouillé sur un coussin et jouant de la harpe. Légende : PRÆMIVM DILIGENTIÆ PSAL. ❀ L'exemplaire de la collection de Lucerne que M. le D^r Th. de Liebenau a eu l'obligeance de m'envoyer a un poids de 18 gr.

6. Pl. X, *fig. 30.* Haller 931. En argent, 7,8 gr., diam. : 0^{m},028. Av. : L'écusson ovale entouré d'ornements, surmonté d'un chérubin. Rev. : Inscription en sept lignes : PRÆMIVM | DILIGEN : | CATECHETIC. | PRO IV : | VENTUTE | ZOFING : | 1715. Dessus et dessous un ornement.

7. Pl. X, *fig. 31.* Haller 932. En argent, 6,8 gr., diam. : 0^{m},027. Av. : L'écusson ovale entouré d'ornements. Grènetis. Rev. : Entre deux branches de laurier, croisées en bas et en haut,

l'inscription suivante en six lignes : PRÆ : | MIVM | DILI-GEN : | CATECHE | TICÆ | 1720. Grènetis.

8. Pl. X, *fig. 32*. Haller 933. Argent 11,10 gr., diam. : 3 cm. C'est une médaille qui, au point de vue du type, diffère complètement du reste des prix de Zofingue. Av. : Ecusson de la ville surmonté d'un chérubin et tenu des deux côtés par deux génies qui de leur main libre portent une branche de palmier. Grènetis. Rev. : Inscription en six lignes : PRÆ : | MIVM | DILIGEN. | CATECHE | TICÆ | · 1721. En bas deux branches de palmier croisées, autour trois rinceaux Grènetis.

9. Pl. X, *fig. 33*. Haller 934. En argent, 19,20 gr. ; l'exemplaire de Berne n'a que 18,5, celui de Winterthur 18,70. Diam. : 0m,037. Av. : L'écusson de la ville entouré de deux branches de palmier et d'autres ornements, surmonté d'une grande coquille. Lég. : Palmen-Pfenning. (Lettres allemandes) En exergue : Zofingen (idem). Rev. : Inscription en sept lignes en caractères allemands, entourée au bas de deux feuilles de palmier, le reste en ornements : Herr ! | Diess soll mein | Theil seyn dass ich | deine Wort be- | wahre. | PS : CXIX. | 57 | (trad. : Ce sera ma part que je garde tes paroles).

10. Pl. XI, *fig. 34*. Haller 935. Médaille en argent, diam. : 0m,036, poids : 18 gr. (celle de Winterthur a 17,30). Av. : Ecusson de la ville, entouré de fleurs, de branches de palmier et d'autres ornement, surmonté d'une coquille. Lég. : Stadt Zofingen (lettres allemandes) ; en exergue : 20 Batzen (idem). Grènetis. Rev. : en 6 lignes : Joh. XIII. V. 17 | So Ihr dieses | wüsset | So seyt Ihr selig | wan Ihr's | thut. (Lettres allemandes.) La pièce qui a servi pour notre figure est renflée au milieu avec un bord à grènetis très aminci.

11. Pl. XI, *fig. 35*. Haller 936. Médaille en argent, diam. : 0m,032, poids : 10,5 gr. Av. : Ecusson de la ville dans un cartouche surmonté d'une gerbe de fleurs, d'où pendent deux guirlandes. Lég. : Catechismus-Pfenning. En exergue : Zofingen. (Catechismus, lettres latines ; Pfenning et Zofingen,

lettres allemandes.) Rev. : entre deux branches de palmier et de laurier on lit en six lignes (caractères allemands) : Selig sind | die seine Zeüg- | nussen bewah- | ren | PS. CXIX. | 2. Grènetis.

12. Pl. XI, *fig. 36.* Argent 10,50 gr., diam. : 0m,033. Haller 937. Av. : L'écusson orné de branches de palmier, surmonté d'une couronne de laurier. Lég. : Stadt Zofingen. En exergue : 12 1/2 Batzen (le tout en lettres allemandes). Rev. : Entre deux branches de palmier, en trois lignes : Preis | der | Schreib-Kunst. Grènetis.

13. Pl. XI, *fig. 37.* Médaille en argent, 10,50 gr. ; diam. : 0m,033, Haller 938. Grènetis. Av. : comme la précédente. Rev. : se trouve l'inscription suivante, cartouche portant en trois lignes : Preiss | der | Rechen-Kunst. (Caractères allemands). Grènetis.

14. Pl. XII, *fig. 38.* Haller, 939, en argent, diam. : 0m,033, poids : 10,80 gr. Av. : comme sur la précédente. Grènetis. Rev. : Au milieu d'un entourage d'ornements on voit l'inscription suivante, en lettres allemandes, en trois lignes : Preiss | der | Sing-Kunst. (Prix de chant.) Grènetis.

VI. CANTON D'ARGOVIE

1. Pl. XII, *fig. 39.* Prix du département de l'instruction publique du canton d'Argovie. Av. : au milieu en deux lignes, entourées de deux branches de laurier : CANTON | ARGAU Lég. : ERZIEHUNGS RATH. Grènetis. Sur le revers on remarque au centre un homme en habits de savant ancien posant une couronne de laurier sur la tête d'un enfant nu. A droite au fond, on voit un temple antique, entouré d'une auréole. Lég. : DEM FLEISS ZUM LOHNE (prix de l'application). En exergue la date 1801. Cette date est surprenante parce que le canton d'Argovie fut institué comme tel par l'acte de Médiation, en 1803. Grènetis. Médaille en argent de 6,50 gr. et de 0m, 021 de diam.

2. Pl. XII, *fig. 40.* Petite médaille de mérite du Canton d'Argovie. Je n'en ai vu, jusqu'à présent, qu'en or et en

argent. Elle a $0^{m},032$ de diamètre. Av. : Au milieu on remarque, l'écusson fortement en relief et entouré de deux cornes d'abondance remplies de fruits de toute nature et portant également des branches de laurier se croisant. Lég. : CANTON ARGAU. Le revers présente une déesse coiffée d'un casque à plume, assise au pied de deux colonnes, tenant dans sa main droite une lance et appuyant le bras gauche sur un bouclier, orné d'un œil rayonnant. Autour de la déesse on voit groupés de nombreux emblèmes : le caducée de Mercure, la corne d'abondance, une lyre, des livres, des cartes, un globe, une perspective et au fond le soleil levant. Lég. : SALUS POPULI SUPREMA LEX. En exergue le nom du graveur : *Schenk.*

3. Pl. XII, *fig. 41.* La grande médaille de mérite du canton d'Argovie, de $0^{m},042$ de diamètre, en or, argent et même en métal ordinaire. Av. : L'écusson argovien, entouré de palmier et laurier. Lég. : CANTON ARGAU. Le revers montre également une déesse coiffée d'un casque à plume, assise et appuyée contre la base d'une colonne. Elle tient dans sa main droite une couronne de laurier et dans sa main gauche une lance, en mettant le bras sur un bouclier orné au centre d'une tête de Méduse. Autour on voit les attributs comme le hibou, la corne d'abondance, un livre, le globe, un télescope, etc. En exergue le nom du graveur : A. SCHENK. F.

(A suivre). B. REBER.

LES MÉDAILLES DU CONCOURS MUSICAL DE GENÈVE

Une grande fête internationale de musique a eu lieu à Genève les 15, 16 et 17 août 1890 ; favorisée par un temps exceptionnellement beau, elle a fort bien réussi. Ce concours avait attiré un grand nombre de sociétés, chorales, harmonies et fanfares, comprenant plus de dix mille exécutants et venant de Suisse, de France et d'Italie.

Comme toutes les fêtes, celle-ci a provoqué une véritable

éclosion de monuments numismatiques, en général peu remarquables, mais non dénués d'intérêt; en voici la description.

Disons auparavant et une fois pour toutes, que les armes de Genève sont: « *parti au premier d'or à la demi-aigle de sable, couronnée, becquée, lampassée, allumée et membrée de gueules, au second de gueules à la clef d'or mises en pal.* » La plupart de ces médailles, même celles qui sont pourvues de bélières frappées et peintes, sont ornées de rubans de diverses couleurs et dont nous ne nous occuperons pas.

Médailles officielles; les mêmes coins que celles des Concours de 1872 et 1882, la date seule changée.

1° Grand module. Ecu aux armes de Genève sommé d'un soleil à rayons droits et flamboyants, portant le monogramme IHS Au bas une banderolle dont les deux extrémités s'enroulent sur elles-mêmes, entourant l'écu et portant la devise · POST · TENEBRAS · LUX · Signé: ANT. BOVY Ce coin, œuvre remarquable d'Antoine Bovy, a déjà servi à frapper de nombreuses médailles, telles que celle du chemin de fer de Paris à Lyon et à Genève, celle de la donation Angrand, celle de la Société Romande pour la protection des animaux, etc.

℟.: CONCOURS MUSICAL Ex.: ☆ GENÈVE, AOUT 1890 ☆ Une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban; le centre laissé libre pour y graver le nom du possesseur.

Il en a eté frappé (Atelier Furet à Genève):

Argent	60	exemplaires.
Bronze	225	»
Vermeil	83	»
	368	exemplaires.

Diamètre: 51^{mm}. — Vermeil, Argent et Bronze.

2° Petit module; le type, réduit, de la précédente. Le coin de l'avers est celui des écus de 5 francs de Genève 1848; la devise n'est pas sur une banderolle.

Il en a été frappé :

Or	6 exemplaires.
Vermeil	71 »
	77 exemplaires.

Diamètre : 37^{mm}. — Or et Vermeil.

Les numéros suivants sont les produits de l'entreprise privée.

3° GRAND CONCOURS MUSICAL Dans le champ en quatre lignes : DE | GENÈVE | 15 16 ET 17 AOUT | 1890 Au bas un trophée formé d'une lyre, d'un cornet à piston, d'un violon, d'une clarinette, d'une harpe, d'un rouleau de musique déployé et d'une couronne de laurier, flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne; signé : C. R.

℟. : La musique personnifiée par une femme debout, couronnée de laurier tenant une lyre et un carton sur lequel on lit en lettres incuses : MUSIQUE Sur le socle qui la porte, la signature J. SALMSON C'est la reproduction d'une statue de cet artiste qui décore le péristyle du théâtre de Genève. Au fond vue de la ville, avec le pont du Mont-Blanc, l'île Rousseau, un bateau à vapeur ; à l'arrière-plan le Salève et le Môle. Signé : CH. RICHARD F.

Diamètre : 51^{mm}. — Argent (naturel et oxydé), bronze argenté et bronze.

4° CONCOURS DE MUSIQUE SUISSE ET INTERNATIONAL DE GENÈVE Ex. : ☆ 16 · ET 17 · AOUT 1890. ☆ Trophée formé d'une lyre, d'un tambourin, d'une trompette, d'un rouleau de musique déployé et d'une branche de laurier ; grènetis.

℟. : GENEVE Vue de Genève, avec les ponts du Mont-Blanc et des Bergues et l'île Rousseau; sur l'eau deux cygnes et trois bateaux ; à l'arrière-plan le Salève et le Môle. Ex. : un petit écu penché aux armes de Genève, posé sur deux rameaux de laurier liés par un ruban ; signé : C. DEFAIL(LY, la fin du mot manque). Grènetis.

Bélière ornée de deux drapeaux en sautoir, d'une cou-

ronne de laurier et de deux dauphins entre les hampes des drapeaux.

Diamètre : 33^{mm}. — Métal blanc ; 6 exemplaires en argent.

5. Une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban; au centre en 7 lignes, la première et la dernière arrondies : GRAND CONCOURS INTERNATIONAL | D'ORPHÉONS | HARMONIES | ET FANFARES | 15. 16. 17 AOUT | 1890 | GENÈVE

℟. : POST TENEBRAS LUX Vue de Genève, passablement fantaisiste, avec le pont du Mont-Blanc, l'île Rousseau, un bateau à vapeur ; à l'arrière-plan le Salève ; dans le ciel une croix fédérale rayonnante. Ex. : GENEVENSIS CIVITAS

Bélière comme la précédente. Diamètre : 33^{mm}. — Etain et similor.

6° En huit lignes, la première et la dernière arrondies : SOUVENIR | DU | GRAND CONCOURS | MUSICAL | DE | GENÈVE | 16 & 17 AOUT | 1890

℟. : Vue de Genève, avec les ponts du Mont-Blanc et des Bergues et l'île Rousseau ; à l'arrière-plan le Salève et le Mont-Blanc.

Bélière ornée de deux écus accolés aux armes de la Confédération et de Genève, sommés d'une lyre rayonnante, accompagnés d'une branche de laurier et d'une branche de chêne et d'une banderolle portant ces mots 16. 17. AOUT Entre les écus et la banderolle : 1890 Diamètre : 31^{mm}. — Etain et similor.

7° CONCOURS DE MUSIQUE. Trophée formé d'une lyre, d'un tambour, d'un rouleau de musique déployé, de quatre clarinettes, d'un trombone, d'un saxophone, de deux trompettes, d'un alto et d'une basse, dans une couronne formée de deux palmes liées par un ruban.

℟. : VILLE DE GENÈVE. Ecu orné aux armes de Genève, sommé d'un soleil portant le monogramme IHS et posé sur vingt-deux drapeaux rayonnant autour de l'écu ; au bas signé : ❀ VIEUMAIRE

Bélière ornée d'une lyre dans une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Diamètre : 46mm. — Etain et Similor.

8° Semblable au droit du numéro 5.

℟. : Réduction de celui de la précédente ; signé : VIEUX-MAIRE

Bélière comme les numéros 4 et 5. Diamètre : 33mm. — Etain et similor.

9° SOUVENIR DE LA FÊTE MUSIQUE INTERNATIONALE ☆ En légende dans le champ : GENÈVE LE 15.-18. AOUT 1890 Ecu aux armes de Genève ; grènetis entre les deux légendes.

℟. : Trophée formé d'une contre-basse, d'un cor de chasse, d'une flûte, de deux trompettes et d'un rouleau de musique déployé, posé sur une console. Autour vingt-sept petites étoiles.
Bélière. Diamètre : 33mm. Etain.

10° ☆ SOUVENIR · CONCOURS · JNTERNATIONAL · DE · MUSIQUE · ☆ · une seconde légende en dedans : ☆ GENÈVE ☆ DU 15. AU 18. AOUT 1890 Ecu aux armes de Genève posé sur deux rameaux de laurier ; grènetis.

℟. : Trophée fourré d'une lyre, d'un tambour, d'un violon et son archet, d'une flûte, d'un basson, d'une trompette, d'une basse et de deux rameaux de laurier ; grènetis.
Bélière. Diamètre : 33mm. — Similor et métal blanc.

11° Médaille quadrangulaire, les angles arrondis, la boucle de suspension placée à l'un des angles. CONCOURS INTERN. DE MUSIQUE · Ex. : · GENÉVE 15-18 AOUT 1890 · Ecu orné aux armes de Genève, sommé d'un soleil portant le monogramme IHS Les espaces vides entre le bord et la légende qui est circulaire sont remplis par de petits ornements ; grènetis entre le bord qui est en étain et le centre qui est en similor.

℟. : Trophée formé d'une lyre, de deux trompettes en sautoir et d'un rameau de laurier. Grènetis et ornements dans les angles comme au droit.

Dimensions : 28^{mm} de côté. — Etain, le centre en similor.

12° En six lignes, dans le champ : SOUVENIR | DU | GRAND CONCOURS | MUSICAL | 16. 17. AOUT | 1890 Grènetis.

℞. : Ecu aux armes de Genève sommé d'un soleil portant le monogramme IHS et flanqué de deux branches de laurier ; au-dessous banderolle portant en lettres incuses, la devise : POST TENEBRAS LUX Au bas : SOUVENIR DE GENÉVE. Grènetis.

Bélière ornée de rinceaux, portant une croix fédérale posée sur deux carabines en sautoir et une couronne formée de deux branches de laurier. Diamètre : 23^{mm}. — Similor.

13° Réduction du droit des numéros 5 et 8.

℞. : VILLE DE GENÈVE Ecu aux armes de Genève dans un cartouche flanqué de deux rameaux de laurier.

Bélière comme les numéros 4, 5 et 8. Diamètre : 23^{mm}. — Etain et similor.

14° Comme le précédent.

℞. : CONFEDERATION HELVETIQUE Tête de la République couronnée de chêne et d'épis de blé, regardant à gauche ; signé : VIEUXMAIRE

Bélière, diamètre et métaux, comme la précédente.

15° Comme les deux précédentes.

℞. : Une lyre surmontée d'une étoile dans une couronne formée de deux branches de laurier.

Bélière, diamètre et métaux, comme les deux précédentes.

16° En neuf lignes dans le champ, la première arrondie : SOUVENIR | DU | GRAND CONCOURS | SUISSE ET INTERNATIONAL | DE MUSIQUE | A GENÈVE | 10000 EXÉCUTANTS | 15. 16. ET 17. AOUT | 1890 Couronne formée de deux branches de laurier liées par un ruban ; grènetis.

℞. : Trophée formé d'une lyre, d'un rouleau de musique déployé et d'un rameau de laurier ; signé : LAUER Grènetis.

Diamètre : 40^{mm}. — Métal blanc.

Cette médaille, éditée par M. Defailly, à Genève, est l'une des mieux réussies de celles qui ont été créées pour le Concours Musical de 1890; elle n'a pas malheureusement pu être vendue pendant la fête, un accident étant arrivé au coin pendant la frappe.

17° Comme les numéros 5 et 8.

℞.: Une lyre surmontée d'une étoile rayonnante, dans une couronne formée de deux branches de laurier; signé: VIEUXMAIRE

Bélière comme les numéros 4, 5, 8, 13, 14 et 15. Diamètre: 33^{mm}. — Etain et similor.

18° En six lignes dans le champ: CONCOURS | MUSICAL | DE | GENÈVE | LE 15. 16. 17. AOUT | 1890 Grènetis.

℞.: Une lyre dans une couronne formée de deux branches de chêne; grènetis.

Bélière. Diamètre: 28^{mm}. — Etain.

19° SOUVENIR DU GRAND CONCOURS INTERNATIONAL En sept lignes dans le champ: DE | MUSIQUE | GENÈVE | (SUISSE) | 15, 16 et 17 | AOUT | 1890

℞.: Trophée formé d'un violon et son archet, d'un cor de chasse, d'une clarinette et d'un rameau de laurier; grènetis.

Bélière ornée d'une lyre dans une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Diamètre: 34^{mm}. — Etain et similor.

20° CONCOURS INTERNATIONAL Une seconde ligne de légende: DE MUSIQUE. En cinq lignes dans le champ: ∽.∽ | GENÈVE | —o— | 15, 16 & 17 AOUT | 1890

℞.: Une lyre surmontée d'une étoile rayonnante et flanquée de deux branches de laurier.

Deux types de bélière: l'un avec la Tour Eiffel, l'autre orné d'un écu aux armes de Genève, d'une cible, d'un drapeau fédéral et d'un drapeau genevois, d'un petit écu aux armes de la Confédération sommé d'une couronne murale et de branches de laurier. Diamètre: 19^{mm}. — Similor.

21° CONCOURS INTERNATIONAL En six lignes dans le champ DE | MUSIQUE | GENÈVE | (SUISSE) | 15, 16 & 17 AOUT | 1890.

℞. : Même motif que le revers du numéro précédent.

Bélière ornée de drapeaux, d'un cartouche portant les lettres R. F, d'un faisceau de licteur surmonté d'un bonnet phrygien et de branches de laurier. Diamètre : 24mm. — Similor.

22° CONCOURS MUSICAL En quatre lignes dans le champ DE | GENÈVE | 15. 16. 17. AOUT | 1890 Signé : CARTAUX PARIS

℞. : CONCOURS · MUSIQUE. Une lyre accompagnée d'une branche de laurier.

Deux types de bélière ; l'un orné de drapeaux, d'une lyre et d'un cartouche portant les lettres R. F, l'autre orné d'un écu aux armes de Genève sommé d'une étoile, de deux drapeaux fédéraux, de branches de laurier et d'une banderolle chargée de vingt-deux étoiles. Diamètre : 14mm. — Similor.

Les médailles qui suivent n'ont point été gravées spécialement pour le Concours Musical de Genève, mais elles se vendent à toutes les fêtes du même genre ; ce sont du reste des produits particulièrement inférieurs :

23° Couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne ; au centre en quatre lignes : SOUVENIR | DU GRAND | CONCOURS | – · – Au-dessus une étoile.

℞. : REPUBLIQUE FRANÇAISE Tête de la République, couronnée de chêne et de fleurs, regardant à droite ; grènetis.

Bélière. Diamètre : 26. — Similor.

24° Couronne formée d'une branche de chêne et de laurier ; au centre en trois lignes SOUVENIR | DU GRAND | FESTIVAL Grènetis.

℞. : CHORALE · FANFARE ☆ ☆ HARMONIE ☆ Une lyre ; grènetis.

Bélière. Diamètre : 27. — Similor.

25° Couronne formée de deux branches de laurier ; au cen-

tre en trois lignes: SOUVENIR | DU GRAND | FESTIVAL Grènetis.

℟. : CHORALE ☆ FANFARE ☆ HARMONIE ☆ Une lyre ; grènetis.

Bélière ornée de deux drapeaux, d'une lyre et de branches de laurier. Diamètre : 22^{mm}. — Similor.

26° Couronne formée de deux branches de laurier liées par un ruban ; au centre en cinq lignes : HALTET | FRAU | MUSICA | IN | EHREN Grènetis.

℟. : Couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban ; au centre une lyre. Grènetis.

Bélière. Diamètre : 27^{mm}. — Etain.

Nous ne pouvons songer à décrire les rubans et décorations de toute nature qui ont vu le jour à l'occasion du Concours Musical de 1890 ; cela nous entraînerait trop loin et sortirait certainement de notre sujet. Voici cependant quelques-unes de ces pièces que nous signalerons aux collectionneurs :

1° Ruban en soie rouge et jaune ; au haut un aigle aux ailes déployées tenant une clef dans ses serres (armes de Genève), au milieu une lyre, au bas une banderolle portant ces mots : CONCOURS DE MUSIQUE GENÈVE 1890 Ces trois sujets frappés en métal blanc ; l'on avait fait aussi une décoration avec l'aigle seul sur un ruban.

2° Ruban en soie bleue, blanche, rouge et jaune avec frange dorée ; au centre sur une banderolle frappée en métal blanc, plusieurs fois repliée sur elle-même :

CONCOURS MUSICAL GENÈVE 1890.

3° Ruban en soie rouge bordée de jaune et de blanc, ornée d'une frange dorée ; au haut un aigle aux ailes déployées tenant une clef dans ses serres, frappé soit en métal blanc soit en similor. Au centre, imprimés en argent, en trois lignes, la première arrondie :

CONCOURS | MUSICAL | GENÈVE 1890. Variante avec une lyre à la place de l'inscription, etc.

4° Ruban en soie rouge et jaune, orné d'une frange dorée. Au centre un écu aux armes de Genève flanqué de deux branches de laurier; au-dessus en deux lignes : TIR FÉDÉRAL | 1887, au-dessous : GENÈVE Cette ornementation est tissée en soie de différentes couleurs. Pour utiliser ce ruban en vue du Concours Musical, on a fixé sur les mots : Tir fédéral, une banderolle frappée en métal blanc portant ces mots : C^RS. MUSICAL et la date 1887 a été oblitérée par la date 1890 imprimée en argent.

5° Décoration ronde en carton. La croix fédérale imprimée sur champ rouge portant en cœur un écu aux armes de Genève et sur ses branches CONCOURS MUSICAL GENÈVE 1890

Diamètre : 48^{mm}.

6° Epingle de cravate en métal blanc ou doré, émaillé ; la tête ovale porte un écu aux armes de Genève avec le soleil et la devise.

JAQUES MAYOR.

LES MÉDAILLES DU TIR FÉDÉRAL DE FRAUENFELD

Le Tir fédéral de cette année a eu lieu, comme l'on sait, dans la petite ville de Frauenfeld et a réussi au-delà de toute attente. Bien que ne possédant pas les ressources nombreuses et variées d'une ville comme Berne ou Genève, où eurent lieu les derniers tirs fédéraux, les habitants de la capitale du canton de Thurgovie se sont absolument distingués ; notre fête nationale a rarement excité un tel enthousiasme et n'a réuni un nombre aussi considérable de tireurs. Tous ceux qui y ont pris part garderont le meilleur souvenir de la cordialité et de l'entrain qui n'ont pas cessé de règner pendants ces dix jours.

Au point de vue spécial qui nous occupe, le tir de 1890

n'a guère différé des précédents. Voici la description aussi complète que possible, des productions numismatiques que nous avons pu nous procurer ; nous serions très reconnaissant à ceux de nos collègues qui pourraient nous signaler quelque pièce manquant à cette liste. Mais avant d'aller plus loin, et pour éviter d'inutiles répétitions, disons quelques mots des armes du canton de Thurgovie et de la ville de Frauenfeld.

Thurgovie porte : *tranché au premier d'argent au lion d'or, au deuxième de sinople au lion d'or.* Les lions doivent bien être d'or et non d'argent et de sinople comme on les reproduit trop souvent ; ces armes datent de 1803, elles sont du reste une copie modifiée de celles des comtes de Kybourg, anciens Seigneurs du pays : *d'argent à la bande de gueules accompagnée de deux lions de même.* Quant à la ville de Frauenfeld elle porte : *d'or au lion de gueules dressé, tenu enchaîné par une femme vêtue de même et placée à senestre.*

1° Médaille officielle. (Pl. XIII, fig. 1.) Un concours a été ouvert entre les artistes suisses pour la fourniture des médailles officielles, l'auteur du projet choisi devant se charger de la gravure et de la frappe. Ce sont les dessins de notre collègue M. Hugues Bovy, l'éminent sculpteur, qui ont été adoptés par le comité du tir ; M. Bovy, joignant à ses qualités de dessinateur et de compositeur habile, celle de graveur, a pu exécuter lui-même les coins et cette œuvre nouvelle ne le cède en rien, au point de vue artistique, à ses précédentes productions. Quant à la frappe, elle a été exécutée par notre collègue M. Furet, dans cet atelier de Chantepoulet, d'où sortirent de si nombreuses et de si belles œuvres, et dont on déplore la perte récente de l'ancien et vénéré chef, Marc-Louis Bovy.

Le nombre des exemplaires frappés a été, en raison de l'affluence très grande des tireurs, particulièrement considérable ; dès le troisième jour de la fête les médailles man-

quèrent et l'on dut à plusieurs reprises augmenter la commande. En voici les chiffres :

Or	119
Argent (naturel et oxydé)	5,760
Bronze	4,500
Aluminium	24
Total	10,403

La pensée qui a dirigé M. Bovy dans l'exécution de cette médaille, est fort belle : la Suisse protégeant et abritant sous son égide le canton de Thurgovie ; la description de cette pièce remarquable la fera, du reste, mieux comprendre :

EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN FRAUENFELD Ex. : ⁘ JULI 1890 ⁘ Ecu aux armes de la ville de Frauenfeld posé sur deux carabines, deux fusils Vetterli et une fouette mis en sautoir et une couronne ouverte formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

℞. : HEIL DIR HELVETIA La ville de Frauenfeld personnifiée par une femme assise, la main droite retenant une gerbe de fruits sur son genou et la gauche appuyée sur un écu aux armes du canton de Thurgovie entouré de rinceaux ; la Suisse sous les traits d'une femme debout, coiffée d'un casque et le bras droit armé d'une épée l'abrite de son bouclier. Dans le fond le château des comtes de Kybourg à Frauenfeld. Au-dessous de ce groupe le millésime 1803, date de l'entrée du canton de Thurgovie dans la Confédération ; plus bas la signature : HUGUES BOVY.

Diam. : 45 ^{mm}. — Or, argent, bronze et aluminium.

2° Parmi les médailles exposées au pavillon des prix et remises par différents donateurs, on remarquait tout spécialement l'envoi du gouvernement italien ; c'était, du reste, la seule, en dehors de la médaille officielle, qui ait été frappée spécialement, l'avers tout au moins, pour le tir fédéral de 1890. En voici la description :

☆ TIRO FEDERALE DI FRAUENFELD ☆ Exergue : 1890 Au centre en cinq lignes : AI | TIRATORI | SVIZZERI | GLI | ITALIANI | Au-dessous un fleuron.

℞. : Un trophée formé d'une cible surmontée de la couronne royale ; au bas deux carabines en sautoir ; au-devant un aigle aux ailes déployées dépassant la cible, tenant dans ses serres un cartouche rectangulaire portant ces mots, en une ligne : PRO PATRIA ET REGE Grènetis.

Une large couronne de laurier garnie de rubans croisés entoure la médaille proprement dite et fait corps avec elle ainsi que la bélière formée d'une couronne murale surmontée d'un anneau, disposition identique à celle des médailles militaires françaises.

Cinq exemplaires de cette pièce remarquable, destinés à la Cible Patrie (un en or, deux en argent, deux en bronze), ont été remis au Comité du tir par les délégués du gouvernement italien, M. le comte de Fabrice, secrétaire particulier de S. E. le ministre Crispi et directeur au Ministère de l'Intérieur et M. le chevalier Gigante, secrétaire du précédent, qui étaient chargés d'étudier l'organisation de nos fêtes nationales de tir.

Les numéros qui suivent sont dépourvus de caractère officiel. Produits de l'industrie privée, leur valeur artistique ou intrinsèque est généralement nulle.

La plus petite cérémonie, le plus intime anniversaire voit apparaître un grand nombre de ces médailles dites de fête ; le besoin de garder un souvenir durable d'un événement quelconque s'est excessivement développé pendant notre époque agitée, de là une abondance exagérée de statues, de bustes, de médailles surtout, abondance dont les numismates au moins ne se plaindront pas. Ces échantillons d'un art souvent inférieur, nous ne parlons que des monuments numismatiques, ont leur intérêt : ils expliquent une foule de préoccupations d'un moment et contribueront grandement à éclaircir et à faciliter la tâche des historiens

futurs. Quelques-uns d'entre eux sont ou deviendront fort rares, la plupart des collectionneurs les négligeant absolument et le stock non écoulé retournant au creuset pour servir, comme toute chose en ce monde, à la création de nouveaux produits.

3° ☆ ERINNERUNG AN DAS EIDGENÖSSISCHE SCHÜTZENFEST ☆ Ex. : 20.—30 JULI 1890 Vue de Frauenfeld, sur le ciel FRAUENFELD en une ligne arrondie. Au bas, un petit écu aux armes du canton de Thurgovie posé sur deux branches de laurier. Grènetis.

℟. : Trophée formé d'une cible trouée en plusieurs points, surmontée d'un chapeau orné d'une cocarde et d'une plume, posée sur deux carabines en sautoir et deux branches de chêne. Grènetis.

Bélière. Diam. : 33mm. — Métal blanc.

4° ✠ EIDGENÖSS. SCHÜTZENFEST FRAUENFELD ✠ ☆ Au centre en cinq lignes : 20—30 | —*— | ✠ JULI ✠ | —*— | 1890 Au-dessus une croix fédérale rayonnante, au-bas un point, le tout dans une couronne formée de deux branches de laurier.

℟. : Vue de Frauenfeld ; exergue : FRAUENFELD Dans le ciel deux écus accolés aux armes du canton de Thurgovie et de la ville de Frauenfeld, surmontés d'une croix fédérale rayonnante et accompagnés de rameaux de laurier.

Bélière. Diam. : 33mm. — Métal blanc.

5° EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN FRAUENFELD 1890)|(Vue du Pavillon des Prix, au-dessous : GABENHALLE sur une petite banderolle. Grènetis.

℟. : ⨯ WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN La Suisse personnifiée par une femme tenant de la main droite une épée nue dressée vers le ciel, le bras gauche étendu ; à ses côtés deux hommes armés d'arquebuses et cuirassés ; devant elle et à ses pieds la croix fédérale au centre d'une couronne de laurier. Grènetis.

Bélière. Diam. : 33mm. — Métal blanc.

6° · ERINNERUNG A. D. EIDG. SCHÜTZENFEST. Ex. : FRAUENFELD 20.—30. JULI 1890. Croix fédérale entourée d'un grènetis.

℞. : Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau orné d'un rameau de chêne ; une carabine pend derrière la cible, une autre devant elle accompagnée d'un couteau de chasse, d'une gibecière et d'une poire à poudre, le tout posé sur deux branches de chêne.

Bélière. Diam. : 33mm. — Métal blanc.

7° ZUM AND. A. D. EIDGENÖSS. SCHÜTZENFEST I. FRAUENFELD V. 20.—30. JULI 1890 ❂ Ecu orné aux armes de la Confédération. Grènetis entre la légende et le centre.

℞. : ☆ UEB AUG UND HAND ☆ Ex. : FÜRS VATERLAND Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau orné d'une plume, posée sur deux carabines en sautoir et deux branches de chêne. Grènetis.

Bélière. Diam. : 28mm. — Le centre en similor, le bord en métal blanc.

8° Cette pièce est quadrangulaire, mais son anneau de suspension est placé à l'un des angles. Les angles sont arrondis ; la légende suit la forme carrée de la médaille et commence à son angle inférieur : ZUM ANDENKEN A. D. | EIDGENÖSS. SCHÜTZENFEST I. FRAUENFELD | V. 20.—30. JULI 1890.

Ecu orné, aux armes de la Confédération ; au-dessous : SCHWERDT STUTTGART Le centre circulaire entouré d'un grènetis ; les espaces vides entre le centre et la légende sont remplis, au haut et au bas par trois feuilles de chêne, aux côtés par une étoile.

℞. : Légende circulaire en caractères allemands : ❂ NEB. AUG · UND · HAND ❂ Ex. : · FÜRS · VATERLAND · Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau orné d'une plume, posée sur deux carabines en sautoir et deux branches de chêne ; au bas pend une poire à poudre, le tout

dans un cercle d'arcatures demi-circulaires. Les angles restés vides sont remplis par des fleurons d'acanthe.

Dimensions : 27mm de côté. — La partie centrale, ronde, en similor, le reste en métal blanc.

9° ERINNERUNG AN DAS EIDGENŒSSISEHE (sic.) Au centre en six lignes : SCHUTZENFEST | IN | FRAUENFELD | VON 20 BIS | 30 JULI | 1890.

℞. : EINER FÜR ALLE ! ALLE FÜR EINEN ! Un socle rectangulaire portant Guillaume Tell et son fils ; signé : VIEUMAIRE ❀

Bélière ornée de drapeaux et de couronnes. Diam. : 23mm. — Similor.

10° Une couronne formée de deux branches alternativement de chêne et de laurier liées par un ruban. Au centre, en neuf lignes, les deux premières et la cinquième courbes: ZUR | ERINNERUNG | A.D. | EIDG. | SCHÜTZENFEST | IN | FRAUENFELD | 20.—30. JULI | 1890 Grènetis.

℞. : EINER FÜR ALLE UND ALLE FÜR EINEN ☆ Ecu aux armes du canton de Thurgovie surmonté d'une croix fédérale rayonnante, le tout dans une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Bélière ornée de drapeaux et de couronnes. Diam. : 30mm. Similor et métal blanc.

11° · EIDGEN. SCHÜTZENFEST · Ex. : FRAUENFELD 20.—30. JULI 1890 Trophée formé d'une cible surmontée d'une coupe, posée sur deux carabines en sautoir et deux branches de chêne ; au-devant sont suspendus un couteau de chasse, une poire à poudre et une gibecière.

℞. : Ecu aux armes du canton de Thurgovie, surmonté d'une étoile et flanqué d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, liées par un ruban ; au-dessus, en une ligne arrondie : KANTON THURGAU

Bélière. Diam. : 28mm. — Similor.

12° ERINNERUNG AN DAS EIDGENÖSSISCHE SCHÜTZENFEST ☆ et dans le champ : FRAUENFELD IM JULI 1890 Ecu aux armes du canton de Thurgovie. Grènetis.

℟. : Semblable à celui du n° 6.

Bélière. Diam. : 33^{mm}. — Métal blanc.

13° Dans le champ en neuf lignes, la première arrondie : EIDGEN. | SCHÜTZENFEST | FRAUENFELD | 20.—30. JULI 1890 | · — · — · | TIR FEDERAL | FRAUENFELD | 20.—30. JUILLET | 1890 Grènetis.

℟. : Deux écus accolés aux armes du canton de Thurgovie et de la ville de Frauenfeld, sommés d'une couronne murale et entourés de deux branches de chêne liées par un ruban. Grènetis.

Bélière. Diam. : 26^{mm}. — Similor et métal blanc.

14° Une couronne formée de deux branches de laurier, liées par nn ruban ; dans le haut un petit écu aux armes de la ville de Frauenfeld. Au centre en sept lignes : ERINNERUNG | AN DAS | EIDGENÖSSISCHE | SCHÜTZENFEST | IN | FRAUENFELD | 1890

℟. : Le Serment du Grütli.

Bélière. Diam. : 42^{mm}. — Etain.

15° · EIDGENÖSS. SCHÜTZENFEST FRAUENFELD · Une couronne formée de deux branches de laurier, au haut une croix fédérale rayonnante, au bas un fleuron ; au centre en trois lignes : 20—30 | ☆ JULI ☆ | 1890 Grènetis.

℟. : Trophée formé de deux carabines en sautoir suspendues à un guidon dressé devant une cible ; le tout dans une couronne de chêne. Grènetis.

Bélière. Diam. : 25^{mm}. — Similor et métal blanc.

Les médailles qui suivent n'ont point été faites spécialement en vue du tir de 1890 ; elles se vendaient à Frauenfeld comme dans toutes les fêtes de tir sans distinction. Nous croyons devoir cependant, les décrire ici.

16° Une couronne formée de deux branches de laurier, liées par un ruban ; au centre en quatre lignes : WIR | WOLLEN SEIN | EIN EINIG VOLK | VON BRÜ-DERN | Grènetis.

℟. : Trophée formé d'une cible surmontée d'un chapeau orné d'une cocarde et d'une plume, posée sur deux carabines en sautoir et deux branches de chêne, liées par un ruban. Grènetis.

Bélière. Diam. : 27^{mm}. — Métal blanc.

17° Médaille quadrangulaire, disposée comme le n° 8. Couronne de chêne ; au centre en cinq lignes : WIR | WOLLEN SEIN | EIN EINIG VOLK | VON | BRÜ-DERN Les angles laissés vides entre le bord et la couronne sont remplis par de petits ornements. Grènetis.

℟. : Légende circulaire : ÜB AUG UND HAND FÜRS VATERLAND · ☆ · Trophée formé d'une cible, d'un cor de chasse, d'un drapeau, d'une carabine et d'une gibecière, d'un maillet et d'un couteau de chasse, placé sur un terrain au-devant d'un arbre coupé à une petite hauteur. Grènetis.

Dimensions : 27^{mm} de côte. — Etain.

18° Une couronne formée de deux branches de chêne, liées par un ruban ; au centre en trois lignes : DEM | BES-TEN | SCHÜTZEN Grènetis.

℟. : Trophée formé d'une cible surmontée de deux carabines en sautoir et d'un cor de chasse ; au bas une poire à poudre, puis un maillet et une bourre posés sur un terrain. Grènetis.

Bélière. Diam. : 27^{mm}. — Etain.

19° Une couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban ; au centre en trois lignes : HOCH | DEM | STARKEN Au-dessous une étoile. Grènetis.

℟. : Un homme armé d'un maillet, frappant sur une tête-de-turc. Grènetis.

Bélière. Diam. : 27^{mm}. — Etain.

20° Nous joignons à ces médailles une plaque frappée, ronde, uniface et montée en broche, gravée en vue du tir.

Ecu aux armes de la ville de Frauenfeld, au-dessus : FRAUENFELD Au bas en lettres gravées sur une banderolle : SCHÜTZENFEST · 1890.

Bélière. Diam. : 30^{mm}. — Argent.

Il faudrait, pour être complet et donner une vue d'ensemble des *souvenirs* du tir fédéral de 1890, citer de nombreuses cocardes et bien d'autres insignes plus ou moins singuliers. Nous nous bornerons à décrire ici deux rubans : l'un en soie blanche, orné d'une frange dorée ; statue de l'Helvetia, le bras gauche dressé vers le ciel, la main droite tenant une couronne de laurier, contre le socle deux écus accolés aux armes de la Confédération et du canton de Thurgovie posés sur deux carabines en sautoir et sur des branches de chêne et de laurier, liées par un ban. Dans le haut, en deux lignes, la seconde arrondie : Eidg. | SCHÜTZENFEST Au bas, en deux lignes : FRAUENFELD | 1890 Plusieurs variantes ; l'une, entre autres, porte une statue de l'Helvetia, semblable à celle des monnaies fédérales d'argent. Les figures qui ornent ces rubans sont tissées en soie de différentes couleurs.

L'autre, d'un intérêt plus direct, pour nous autres genevois, en soie verte, porte imprimé en argent un écu rayonnant aux armes du canton de Thurgovie ; au-dessus en trois lignes, la première arrondie : SCHÜTZEN-COMP^{IE} | † 5 † | THURGAU au-dessous en trois lignes : OCCUPATION | GENF | 1865

Médaille commémorative des installations hydrauliques

DU CHATEAU ET DE LA VILLE DE GRUYÈRES

La médaille que nous présentons aux lecteurs du *Bulletin* est destinée à rester une rareté numismatique ; mais ce n'est point seulement à ce titre, secondaire à la vérité, que nous la publions : l'intérêt qu'ont excité, dans une partie de la presse

suisse, les travaux qu'elle doit commémorer et la haute valeur artistique de cette œuvre justifient pleinement cette notice.

Il est peu de gens qui ne connaissent la vallée de la Sarine, le vieux château de Gruyères et le bourg qu'il domine; ceux qui l'auront vu ne sauraient l'oublier de sitôt, surtout s'ils ont pu apprécier l'hospitalité généreuse des châtelains, M. Emile Balland, de Genève, et ses fils.

Indépendamment des souvenirs historiques que rappelle ce manoir, souvenirs qui nous reportent aux temps reculés du moyen âge et à la possession séculaire des comtes de Gruyères, la valeur archéologique et architecturale des bâtiments eux-mêmes soigneusement restaurés et entretenus et les chefs-d'œuvres nombreux que des artistes tels que Corot, Français, B. Menn, Leleux, Daniel Bovy et tant d'autres qui furent les hôtes du château y ont accumulé, en font un inestimable monument. L'on comprend que MM. Balland, propriétaires actuels, aient songé à mettre à l'abri d'un désastre leur demeure princière, désastre que le manque absolu d'eau et la difficulté des voies d'accès auraient rendu irréparable.

Au mois de février de cette année, MM. Balland adressaient aux autorités fribourgeoises, après de minutieuses recherches, une requête tendant à leur donner la libre disposition d'une source intarissable jaillissant des flancs de la dent de Broc, l'une des plus belles montagnes de la Gruyères; leur demande reçut un accueil favorable et les travaux de captation et de canalisation commencèrent bientôt sous l'habile et aimable direction de M. l'ingénieur Crausaz, de Fribourg, qui détermina d'après les études préliminaires de M. Balland et avec une exactitude et une science qui lui font honneur, les détails de cette entreprise. Les forges de Roll, à Gerlafingen, furent chargées de la fourniture des tuyaux de conduite.

Le 29 août 1890, l'eau arriva pour la première fois aux acclamations enthousiastes de l'assistance, et fut distribuée aux hydrantes et fontaines du château; ce fut à ce moment

que les fils de M. Emile Balland offrirent à leur père un exemplaire en or de la médaille qui fait l'objet de cette notice et qui fut aussi donnée aux différents collaborateurs et amis des propriétaires du château.

Disons encore que la source est captée à 960 mètres environ d'altitude (les dents de Broc ont près de 2000 mètres), qu'elle traverse la Sarine sous un pont après un parcours d'environ 1000 mètres, qu'elle remonte ensuite le long d'un rocher vertical haut de 30 mètres puis redescend de l'autre côté en pente douce pour atteindre la colline de Gruyères et arriver au château qui est à 100 mètres au-dessus de la plaine environnante.

L'eau jaillit encore, malgré ce long trajet et les diverses pentes qu'elle subit, avec une pression de 10 athmosphères; la longueur totale de la canalisation est de 2000 m. Après avoir desservi le château, l'eau redescend à la ville de Gruyères, la commune s'étant empressée d'accepter avec reconnaissance l'offre de MM. Balland d'installer plusieurs hydrantes dans l'intérieur du bourg. Gruyères est ainsi à l'abri du fléau qui a dévoré récemment la charmante ville de Broc, sa voisine; elle le doit à M. Emile Balland et en gardera pieusement le souvenir, espérons-le du moins.

La médaille (pl. XIII, fig. 2), œuvre de notre collègue M. Hugues Bovy, parent de M. Balland et l'un des hôtes assidus de Gruyères, est fort belle, conçue et exécutée avec amour. Il en a été frappé (atelier Furet à Genève) :

Or	1
Argent (naturel et oxydé) .	15
Bronze	25
Total :	41

Voici la description de cette charmante pièce :

꙰ LES EAUX DE LA DENT DE BROC AMENÉES A GRUYÈRES ꙰ Ex. : INAUGURATION AOUT 1890 Couronne ouverte dans le haut, formée de deux parties liées par un ruban et composées de plantes aquatiques telles que

roseaux, nénuphars et liserons. Le champ libre doit recevoir le nom gravé du destinataire.

℟. : HOMMAGE AU GÉNIE BIENFAISANT. Un génie ailé volant, tenant de la main droite une baguette dont il vient de frapper le rocher, le bras gauche étendu et la main faisant un geste de commandement ; au bas l'eau sort par un jet violent d'un rocher couvert de plantes aquatiques et coule ensuite à flot. Au fond, les montagnes de Gruyères et la dent de Broc, signé : HUGUES BOVY. F.

Diamètre : 45^{mm}. — Or, argent et bronze.

Jaques MAYOR.

La médaille officielle du tir cantonal de Soleure.

Le tir cantonal soleurois a eu lieu, avec succès, cet été ; il a fourni encore à M. Hugues Bovy l'occasion de nous donner une belle médaille (Pl. XIII, fig. 3), mais la gravure seule est son œuvre ; il est vrai que c'est la tâche la plus difficile et qu'il n'est pas toujours commode de tirer un parti aussi merveilleux d'un dessin dont on n'est pas l'auteur et qui ne tient point assez compte des exigences spéciales de l'art de la gravure en médailles. L'avers a été composé par M. H. Jenny et le revers reproduit la partie centrale d'un tableau bien connu de M. W. Vigier.

Comme celle de Frauenfeld, la médaille officielle de Soleure a été frappée par M. Furet :

Argent (naturel et oxydé)	950
Bronze	860
Total	1810

En voici la description :

KANTONALSCHÜTZENFEST Ex. : ⁂ SOLOTHURN 1890 ⁂ Écu aux armes de la Confédération [1], la croix char-

[1] Pourquoi les armoiries fédérales sont-elles augmentées d'un orle ; c'est une faute héraldique que l'on répète trop fréquemment.

gée d'un petit écu aux armes du canton de Soleure *(coupé de gueules et d'argent)*, posé sur un trophée formé des armes de jet de différentes époques ; une arbalète et sa trousse garnie de carreaux, une arquebuse à mèche, un mousquet à pierre, un fusil à percussion, une carabine de tir et un fusil Vetterli, rayonnant avec un drapeau fédéral flottant autour de cet écu ; le tout placé sur une couronne de chêne et de rhododendron fermée, signé : H. JENNY INV.

.: HERZ UND HAND DEM VATERLAND La scène fameuse de l'avoyer Wengi se plaçant devant la gueule d'un canon prêt à tirer sur ses concitoyens ; l'avoyer, que l'on voit de face, est cuirassé, la tête nue, le bras gauche replié sur la poitrine, la main droite posée sur la pièce d'artillerie qui présente un habile raccourci. Au fond un pont et de vieilles maisons à tourelles et à pignons ; au bas : WENGI 1533. Signé : WALTHER VIGIER INV. HUGUES BOVY SC.

C'est, bien certainement, l'une des plus belles médailles frappées en Suisse depuis dix ans.

JAQUES MAYOR.

Médaille de la donation de Léonce Angrand à la Ville de Genève.



Droit Lég. : LA VILLE DE GENÈVE RECONNAISSANTE Ex. : * 1831 * Au centre, dans une couronne de

laurier et de chêne, liée au bas par un ruban et ouverte dans le haut sur quatre lignes : A | LEONCE | ANGRAND | — | ·

Revers : Un écu aux armes de Genève sommé d'un soleil flamboyant et royonnant ayant au centre JHS, posé sur une banderolle portant la dévise : · POST · TENEBRAS · LUX · *Signé* Ant.-Bovy.

Le 7 août 1881, Monsieur Léonce Angrand, ancien consul général et chargé d'affaires de France en Amérique, offrait son importante collection de coquilles à la ville de Genève ; cette collection fut acceptée avec reconnaissance par le conseil administratif.

(Séance du conseil administratif du 6 décembre 1881.)

Ce conseil décida de proposer au conseil municipal de faire frapper une médaille qui serait offerte à M. Léonce Angrand en témoignage de la reconnaissance de la ville de Genève pour le don de ses collection conchyologiques et ethnographiques. M. Gosse proposa éventuellement de confier ce travail à M. Hugues Bovy et après en avoir conféré avec ce dernier M. le conseiller estime que la dépense pour cette médaille s'élèverait de 450 à 500 fr. C'est donc un crédit d'égale somme qui devra être demandé au conseil municipal.

(Séance du conseil municipal du 20 décembre 1881.)

Le conseil municipal, décrète alors ce qui suit :

Le conseil municipal,

Vu les lettres en date des 7 et 19 août 1881 par lesquelles M. Léonce Angrand fait don à la ville de Genève d'une collection conchyliologique ;

Sur la proposition du conseil administratif,

Arrête :

Cette donation est acceptée.

Une somme de 500 fr. est mise à la disposition du conseil

administratif pour faire frapper une médaille qui sera offerte à M. Angrand par la Ville de Genève en témoignage de reconnaissance.

Une expédition de la présente délibération sera adressée au généreux donateur.

(Séance du 17 janvier 1882 du conseil municipal.)

M. Hugues Bovy a écrit à M. Gosse qu'il était sur le point d'avoir terminé le coin du revers pour la frappe de la médaille d'or à offrir à M. Angrand. M. Bovy demande quelles seraient les médailles à frapper outre cette médaille d'or. Le conseil administratif décide de faire frapper un certain nombre d'exemplaires de cette médaille. M. Gosse est chargé de s'entendre à ce sujet avec M. Bovy.

(Séance du 14 février 1882.)

M. Roumieux, numismatiste, s'est adressé à M. Gosse pour lui demander si le conseil administratif consentirait à lui vendre six exemplaires de la médaille frappée en l'honneur de M. Leonce Angrand suivant le préavis de M. Gosse le Conseil Administratif décide de répondre à M. Roumieux qu'il lui cédera ces 6 exemplaires au prix de 10 fr. l'un.

(Séance du 21 avril 1882.)

Sur la proposition de M. Gosse le Conseil Administratif décide d'offrir un exemplaire de la médaille frappée par la Ville de Genève en l'honneur de M. Léonce Angrand à MM. Lunel, de Loriol et Brot.

M. Bovy a utilisé pour le droit le coin de l'écu de 10 francs de 1848.

Il résulte donc, d'après les renseignements donnés par les procès-verbaux du conseil administratif de la ville de Genève que la frappe n'a pas été déterminée pour les exemplaires en bronze. Le procès-verbal du 14 février 1882 nous dit qu'il sera frappé « quelques » exemplaires en bronze. Puis le conseil vend à M. Roumieux six exemplaires en bronze. Il y en a eu certainement un plus grand nombre

d'exemplaires frappés, car cette médaille se rencontre assez fréquemment et n'est pas d'un prix fort élevé. Les personnes qui pourraient me donner des renseignements exacts sur le nombre d'exemplaires frappés en bronze et en argent me rendront service.

Théodore Henlé.

MÉLANGES

Trouvaille de Zurich.

Le 3 juillet 1890 on a trouvé une quantité considérable de monnaies gauloises en creusant des fossés près de la bourse à une profondeur de 5 mètres. Il y avait 1 $^1/_2$ quintal de blocs du métal à demi fondu dont le plus gros pesait 65 kilos. Ces blocs de fonte consistent en monnaies gauloises de potin dont plusieurs sont encore très reconnaissables. On a trouvé en même temps plusieurs monnaies de même type très bien conservées. Elle portent la plupart un cerf ou un bouquetin au droit et un caducée informe au revers. Ce type attribué par Duchalais aux Santones se rencontre fréquemment en Suisse et avait été décrit par Meyer (Die in der Schweiz gefundenen gallischen Münzen) sous le numéro 127.

Des monnaies du même type se rencontrent dans les gisements lacustres de La Tène et de Tiefenau près Berne. Il ne peut donc y avoir de doutes sur l'époque de ce type qui serait bien un type helvète. Cette trouvaille a été donnée par le possesseur du terrain M. Abegg-Arter à la société des antiquaires de Zurich qui l'a déposée au Musée de la Ville.

P. S.

* * *

Notre collègue, M. Alphonse Revilliod, a présenté dans la séance de rentrée de la Classe des Beaux-Arts de la Société des Arts de Genève, qui a eu lieu le 3 octobre, un certain

nombre de reproductions de modèles d'Antoine Bovy qui font partie d'une collection composée d'une centaine environ de ces modèles, collection éditée par le conseil administratif de la ville de Genève et destinée aux collections publiques de cette ville. Des exemplaires seront mis en vente et une exposition publique aura lieu prochainement ; nous saluons avec bonheur cette entreprise, qui ne saurait manquer de porter au loin le nom de ce grand artiste, en lui donnant comme un regain de gloire. Nous reviendrons du reste sur cette collection, dont notre collègue M. J. Mayor dresse le catalogue. P. S.

* * *

A l'occasion du Xme Congrès médical de Berlin en 1890, on a fait une exposition d'objets ayant rapport à l'histoire de la médecine. Le Dr Pfeifer de Weimar a exposé une remarquable collection de monnaies et médailles employées comme amulettes contre la maladie et les dangers militaires. Elle se composait de plus de 200 pièces. Les plus curieuses étaient les monnaies de Mansfeldt, les thalers dits de la peste de Wittenberg, de Breslau, etc. Le croix de Saint-Georges et celle de Saint-Ulrich.

Il y avait aussi de belles collections de médailles de médecins d'Europe et une collection de médailles sur les épidémies. P. S.

* * *

Il vient de se fonder à Vienne (Autriche) une nouvelle société de numismatique sous le nom de *Club der Münz- und Medaillen-Freunde*. Le président est M. R. Fischer (Hôtel Müller) et M. Joseph Nentwich rédacteur des publications. Les séances ont lieu tous les lundis à l'Hôtel de Lorraine. Nous ne pouvons que souhaiter du succès à la nouvelle société et nous saluons dans cette fondation un nouveau progrès de la numismatique. P. S.

M. Hugues Bovy, notre confrère, vient de faire un excellent médaillon de son père, feu Marc-Louis Bovy, très remarquable par le modelé et l'anatomie de la construction. Nous ne pouvons que féliciter M. Bovy de ce beau travail, qui, à part son intérêt numismatique, restera comme un vivant souvenir pour tous ceux qui ont eu l'occasion de connaître son père. P. S.

* * *

M. C.-F. Trachsel, notre ancien président, vient de publier dans le *Monatsblatt der numism. Gesellsch. Wien*, n° 85, une petite trouvaille de monnaies anciennes dont une est excessivement curieuse et est attribuée par lui à la Bourgogne au XIme siècle. P. S.

* * *

M. A. Engel vient de publier dans la *Rev. belge de num.* un savant article de miscellanées numismatiques contenant entre autres une intéressante imitation italienne d'un teston d'Uri.

* * *

Notre collègue M. J. Chautard vient de publier une savante *étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du revers* dans la Revue Belge de numismatique, 1890. 4me livraison.

* * *

Notre collaborateur, M. Roger Vallentin, a publié dans la revue numismatique française, 1890, I, un mémoire intitulé : *Un dernier coronat inédit de Charles VIII, frappé à Marseille.*

* * *

Nous signalons aux membres de la Société suisse de numismatique un très curieux volume de notre savant membre

honoraire M. Imhoff-Blumer (en collaboration avec M. Othon Keller). Figures d'animaux et de plantes sur des monnaies et des pierres fines de l'antiquité classique, XXVI pl., Leipzig, Teubner, 1889, in-4°.

Le prix de numismatique de l'Académie des inscriptions et belles lettres de France vient d'être décerné pour cette année à MM. A. Engel et R. Serrure, numismatistes, pour leur excellent *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.*

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que M. Max Bahrfeldt notre collègue honoraire a été nommé capitaine d'infanterie allemande.

*
* *

Nous publierons dans notre prochain numéro une très intéressante leçon sur les *deniers mauriçois* à la légende LVDOVICVS et XRISTIANA RELIGIO, par laquelle le professeur Dr Ladé a ouvert son cours de numismatique à l'Université de Genève. Cette question si embrouillée attirera sans aucun doute l'attention de tous les numismatistes et pourra sans doute s'éclaircir par l'exposition si claire de notre vice-président.

*
* *

La Société académique de Genève a décidé de faire donner cet hiver à Genève dans les bâtiments de l'Université un cours gratuit par M. le Dr phil. Max van Berchem sur l'archéologie arabe en se basant spécialement sur les manifestation de l'art industriel au moyen âge. L'auteur fort qualifié par ses longues études et ses voyages en Orient, s'occupera pendant quelques leçons de la numismatique arabe.

BIBLIOGRAPHIE

(Le *Bulletin* rend compte de toutes les publications qui lui sont adressées, hormis les catalogues.)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Archives héraldiques suisse, nº 44.

M. T., Les armoiries fédérales. — Ad. GAUTIER, John Galiffe. — A. HUMBERT, Ex-Libris de Mülinen. — Bibliographies.

Kongl. Vitterhets. Historie och Antiquitets Akademiens Mänadsblad, 107 fig., Stockholm, 1888-1890.

H. HILDEBRAND, Badebodafyndet. — Stormynten i Swerige 1512-1535. — Ons en ny stadsplan för Visby. — Ur lärda Sällskaps handlingar och tidskrifter. — F. NORDIN, Gotlands s. k. Kämpagrafvar. — A. SEGERSTEDT, Arkivet ä en Zwensk bonsgärd. — A. HEIKEL, Fynd frän bronsäldern i Finland. — O. SUNDEL, Fynd pä Helgeandsholmen är 1805. -- Kampagrafven vid. Aby i. Bro. — E. EKHOFF, Kyrka vid Granhammar.

Bibliographie et chronique littéraire suisse, nº 8 et 9, 1890.

Blätter für Münzfreunde, nº 161.

Numismatische Erinnerungen an das 800jährige Jubiläum des Hauses Wettin. — Versteigerungen. — 1 Planche de 9 médailles entre autres la pièce fédérale de 5 fr. 1889.

Nº 165. — J. ERBSTEIN, Eine Nachahmung des hanoverschen Doppelthaler vom 8. Mai 1854. — Neue Prägungen. — 1 Planche de 9 méd.

Antiqua, nº 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

R. FORRER, Ein Schaalenstein bei Oppenau. — R. FORRER, Römische Bronze-Nachbildungen prähistorischer Steinbeile. — J. HEIERLI, Die Verbreitung der Pfahlbauten ausserhalb Europa's. — H. MESSIKOMER, Ein massenfund gallischer Potinmünzen in Zürich. — R. FORRER, Schmuckgegenstände aus dem Gräberfelde von Akmin. — Diverses. — R. FORRER, Die Urform des Bilddrucks. — RÖDIGER, Chenopodiumfrage. — R. FORRER, Primitive menschliche Statuetten.

Numism.-sphrag. Anzeiger, nº 8-9.

F. TEWES, Ein Thalerfund von Hildesheim. — Weitere Münzfunde. — Münzprivileg von Recklinghausen. — Münzfunde.

Revue belge de numismatique, 1890, IV.

J. CHAUDARD, Etude sur les jetons au point de vue de la reproduc-

tion du type du revers. — Ant. ENGEL, Mélanges numismatiques. — A. DE WITTE, Un quarteron de Binche. — R. VALLENTIN, Date de la fabrication des quart-d'écus de Henri III.

Berliner Münzblätter, Juli 1890.

F. BARDT, Ein Münzfund aus der Mitte des 18. Jahrhunderts (Schluss). — Verzeichniss der Sammlung von C. L. de Duisburg.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, nº 84, 85.

Münzfund von Hainburg. — Paul JOSEPH, Ein böhmischer Fund von halben Batzen. — Medaille auf die Vermählung des Herzogs Franz Salvator. — O. MÜLLER, Medaille der Bachofen von Echt. — C. F. TRACHSEL, Ein kleiner Lausanner Münzfond. — H. TAUBER, Münzfund von Ilz in Steiermark.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, nº 23, fasc. 1 à 4 et compte rendu des réunions de 1887.

SÉRIZIAT, Etude sur Tébessa et ses environs. — MÉLIX, Sur une médaille. — LECLERC, Tifachi naturaliste du Magreb. — MÉLIX, Les monuments mithriatiques de l'Algérie. — DE VAQUIÈRES, Callaâ-es-Senam.

Rivista di Numismatica, 1890, III.

P. STETTINER, origine della moneta in Italia. — F. GNECCHI, Appunti di numismatica romana. — G. Jatta, A proposito di una moneta di Rubi. — E. TAGLIABUE, È davvero esistite le zecca di Mesocco ? — G. CASTELLANI, Un piccolo di Astergio III Manfredi per Faenza. — A. COMANDINI, Medaglie Italiane del 1889. — A. SAMBON, Le monete del ducato napoletano. — C. LUPPI, Vita di Dom. Sestini. — Planches et dessins.

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

J. MAYOR. *Le Mausolée du duc Henri de Rohan dans la Cathédrale de Saint-Pierre à Genève*, Genève, 1890. 33 p. in-8º.

Dans cette intéressante brochure, extraite du *Journal de Genève*, septembre 1890, notre collègue étudie les différentes vicissitude par lesquelles ont passé les cendres de Henri de Rohan, de sa femme et de son fils Tancrède, jusqu'à la construction du nouveau mausolée qui va être inauguré dans quelques jours. Nous y trouvons d'intéressants renseignements sur la pierre tombale de Guillaume de Marcossay évèque de Genève, mort en 1377. Cette pierre avait été renversée pour recouvrir le tombeau de Rohan. P. S.

IXme Année 1890 No 6

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRŒHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

Avis concernant les publications de la Société à partir de l'année 1891.

A partir du 31 décembre 1890, le *Bulletin de la Société suisse de numismatique* cessera de paraître comme organe unique de la Société.

Cette publication sera remplacée par les deux suivantes :

Le *Bulletin mensuel de la Société suisse de numismatique*

paraîtra une fois par mois et donnera les actes administratifs et officiels de la Société, les nouvelles courantes et de petits travaux de moindre importance. Il est destiné surtout à tenir au courant des affaires de la Société les membres actifs et honoraires, à signaler les nouveautés scientifiques, les trouvailles et les nouvelles frappes de monnaies et médailles. Il aura avant tout un caractère suisse.

La *Revue suisse de numismatique* paraîtra quatre fois par année si possible et ne contiendra que des travaux inédits, des mémoires importants au point de vue scientifique. Les illustrations continueront à y être données en clichés dans le texte et en planches hors texte.

Les membres de la Société reçoivent gratuitement ces deux publications.

L'abonnement pour les personnes étrangères à la Société sera de

Fr. 3 — pour le *Bulletin*.
» 15 — pour la *Revue*.

Les ventes publiques et les catalogues de marchands ne seront signalés que comme annonces payantes. Le tarif reste le même que pour les années précédentes.

Les offres et demandes de médailles et monnaies inaugurées cette année seront continuées dans le *Bulletin mensuel* en vertu de l'accueil favorable qu'elles ont rencontrées et du résultat financier qui a été excellent pour la caisse de la Société.

Tous les envois de manuscrits et de pièces à décrire et de publications numismatiques pour les deux organes doivent être adressés à M. Paul Strœhlin, président de la Société et rédacteur en chef, à Genève, 20, rue de la Cité, 20.

Les Annonces et les Monnaies a vendre doivent être envoyées à M. Henlé, trésorier de la Société, à Genève, 79, route de Chêne, 79.

Les monnaies à vendre doivent être accompagnées d'un

bordereau détaillé avec le prix demandé. Toute pièce sans prix fixé ne sera pas insérée. Il en sera de même de toutes celles dont le prix est inférieur à 1 franc pour un seul lot.

Le rédacteur en chef,
Paul Strœhlin, *président.*

XIme ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à Genève, au Cabinet des Médailles
le Samedi 18 octobre 1890

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Vingt-huit membres sont présents ainsi que plusieurs personnes étrangères à la Société.

M. Paul Strœhlin, secrétaire, préside en l'absence de MM. Eug. Demole, président et Wawre, vice-président, démissionnaires. Le procès-verbal de la précédente assemblée (Berne) est lu et adopté.

M. le président donne lecture de deux lettres de démission; les raisons invoquées étant personnelles et toutes les démarches possibles ayant été faites, les démissions de président et de vice-président de MM. Demole et Wawre sont acceptées.

Il est encore donné connaissance de plusieurs lettres de membres ou de personnes invitées qui sont empêchées d'assister à la séance et qui envoient leurs excuses et leurs vœux.

M. Henlé, trésorier, lit un rapport financier réjouissant et qui est approuvé.

L'assemblée reçoit à l'unanimité un nombre considérable de candidats (48) dont la liste a été publiée avec le compte rendu financier dans le n° 5 du Bulletin.

MM. Chautard, l'un des numismatistes français les plus distingués et Eugène Demole, notre ancien président, sont nommés membres honoraires en raison des services rendus par eux à la science numismatique.

MM. Henri Liemne à Genève et R. Brüderlin à Bâle, sont nommés vérificateurs des comptes.

Les démissions de MM. Burkhardt, à Bâle et Guyon, à Thonon, sont acceptées.

L'assemblée passe ensuite à l'objet le plus important à l'ordre du jour : la révision des statuts. Le projet rédigé en français et en allemand a été distribué à tous les membres qui recevront les nouveaux statuts, tels qu'ils ont été modifiés et adoptés dans cette séance.

M. Geigy pose la question préalable de savoir s'il n'est pas nuisible de discuter aujourd'hui ces nouveaux statuts; il lui semble que l'on se presse un peu et il dit que pour sa part, il n'a pas le temps d'étudier à fond le projet. Plusieurs membres répondent et il est décidé d'entrer en matière.

Le projet est discuté article par article et d'une manière très serrée. Nous ne pouvons donner ici un compte rendu complet de cette discussion et nous renvoyons les personnes qui désireraient obtenir de plus amples détails, au procès-verbal de la séance qui sera communiqué par M. Jaques Mayor, secrétaire de la Société.

Des modifications assez importantes sont apportées à nos statuts, du chef de cette révision. Le Comité, augmenté de deux membres est réuni autant que possible en une seule ville; la cotisation et le droit d'entrée sont augmentés; le Bulletin uniquement consacré aux affaires administratives, aux petites nouvelles, etc., paraîtra chaque mois et il sera complété par une Revue trimestrielle qui prendra le nom de *Revue suisse de numismatique*, etc.

La séance a été terminée par une communication de M. Reber : 1° Sur les monnaies gauloises considérées comme remèdes; 2° sur les rapports qui existent entre les emblêmes qui ornent ces monnaies et certaines sculptures préhistoriques; 3° sur la numismatique argovienne, fragment de l'étude qui paraît en ce moment dans le Bulletin. Ces trois travaux seront publiés prochainement.

De nombreuses pièces rares ou inédites ont été présentées par M. Burri, de Genève, et vivement appréciées.

Les membres de la société se sont transportés dans le vestibule du théâtre, mis obligeamment à la disposition du

comité par le Conseil administratif de la ville de Genève et où a eu lieu le banquet fort bien servi par M. Strobel, tenancier du café du théâtre. Plus de cinquante convives y assistaient et la plus franche cordialité n'a cessé de régner; des discours ont été prononcés par MM. Paul Strœhlin, président; J.-E. Dufour, conseiller d'Etat; André Bourdillon, conseiller administratif; Ernest Strœhlin, professeur, au nom de la Société d'histoire et d'archéologie; Weber, de Zug; Th. Henlé, Dr Ladé, Wawre, Burri et plusieurs autres.

M. Strœhlin, président, fait circuler pendant le banquet de nombreuses pièces suisses rares et inédites, ainsi que M. Weber, de Zug, qui présente les plus rares pièces d'or de Zug. Une ovation enthousiaste a été faite au doyen des numismates genevois, M. Arnold Meyer.

La journée a été terminée par la visite d'une exposition de médaillons d'Antoine Bovy à l'école municipale d'art et de l'atelier de frappe de M. Furet qui a bien voulu frapper sous les yeux de ses collègues, plusieurs médailles du tir fédéral de Frauenfeld.

Mentionnons encore la superbe médaille donnée à tous les membres de la société et aux invités du 18 octobre par M. P. Strœhlin et qui fait l'objet d'une notice spéciale dans le présent numéro.

Le Secrétaire, J. Mayor.

Réception de nouveaux membres.

Le Comité de la Société suisse de numismatique a reçu comme membres actifs de la Société:

MM. Arthur Engel, numismatiste, Paris.
Amédée Roche, ingénieur, Genève.
Frédéric Steiner, rentier, Berne.
Louis Schütz, négociant, Genève.
Louis Hennet, numismatiste, Delémont.
Julius Meili, numismatiste, Bahia (Brésil).

Au nom du Comité:

Le président, P. Strœhlin. *Le secrétaire*, J. Mayor.

Démission.

M. van Peteghem, numismatiste à Paris, a envoyé sa démission de membre actif de la Société. Les démarches faites par la présidence pour le faire revenir sur cette démarche n'ont pas abouti.

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE

A PARTIR D'OCTOBRE 1890

MM. PAUL STRŒHLIN, Président et Rédacteur,
Cité, 20, Genève.
» Dr LADÉ, professeur, Vice-Président,
rue Verdaine, 13, Genève.
» TH. HENLÉ, Trésorier,
route de Chêne, 79, Genève.
» B. REBER, Bibliothécaire,
Boulev. James-Fazy, Genève.
» J. MAYOR, Secrétaire,
rue des Chaudronniers, 7, Genève.
» A. BURRI, } Suppléants.
» A. CAHORN, }

MM. H. LIEMNE, à Genève, } Reviseurs des comptes.
» R. BRÜDERLIN, à Bâle, }

MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Les membres de la Société et les personnes qui ont assisté à la réunion du 18 octobre ont reçu un précieux souvenir de cette fête : c'est de la médaille commémorative, offerte par M. Paul Strœhlin à ses collègues, que nous voulons parler et nous nous faisons l'interprète de tous, pour adresser ici à notre dévoué président, un remerciement

public et sincère. M. Strœhlin a eu pour collaborateurs MM. Charles Richard, l'habile graveur et Louis Furet, frappeur, qui ont contribué à l'exécution de cette belle pièce; qu'ils en reçoivent aussi nos remerciements.

Inutile d'ajouter que la médaille du 18 octobre restera une rareté numismatique, destinée aux seuls membres de la *Société suisse de numismatique*, aux personnes invitées à la fête et à quelques musées. Le coin de l'avers a été regravé.

Voici, du reste, les chiffres exacts de cette frappe :

Or	1
Argent	20
Etain.	3
Bronze	154
	178 exemplaires.

En voici la description :



☆ SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE ☆ Une seconde ligne de légende en caractères plus petits : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 18 OCT. 1890 Dans le champ GENÈVE Au bas un trophée formé d'un buste de femme couronné de laurier, d'une plume, de volumes, de médailles, d'un compas, d'un parchemin déroulé orné de trois sceaux et portant ces mots en 4 lignes : FRIBOURG | 14 | DÉCEMBRE | 1879 (date

de fondation de la Société) et de rameaux de chêne et de laurier ; signé C. R. (Charles Richard).

℟. : Les armes de Genève blasonnées, sommées d'un soleil rayonnant portant le monogramme IHS et entourées d'une cordelette formant au bas une boucle dans laquelle sont passées une branche de chêne et une branche de laurier. La devise POST TENE | BRAS LVX en légende, partagée en deux par le soleil ; signé : CHARLES RICHARD F.

Diam. : 50mm. Or, argent, bronze et étain.

J. MAYOR.

LES PROGRÈS DE LA NUMISMATIQUE GAULOISE

DEPUIS LELEWEL

M. A. Chabouillet, conservateur honoraire du département des médailles et antiques, à la bibliothèque nationale de France vient de publier le catalogue des monnaies gauloises de cette bibliothèque, rédigé par feu Ernest Muret[1].

Dans sa spirituelle et savante préface, M. Chabouillet développe une idée non seulement vraie pour la numismatique gauloise, mais encore pour la numismatique tout entière : combien il est dangereux de prétendre expliquer des légendes incomplètes.

Cette observation est bien juste ; nous l'admettons très volontiers ; mais parce que plusieurs savants ont ridiculement erré en voulant interpréter à la légère des morceaux de légende, nous ne crierons pas à la désolation et nous ne prendrons pas le deuil de la numismatique gauloise. Nous n'aimons pas à désespérer et nous préférons dire à nos confrères : ayez foi ! vous soulèverez les difficultés les plus lourdes.

En Allemagne, on chante sur tous les tons que la numismatique gauloise est un sphinx dont jamais on n'arrachera les secrets et que le sphinx se taira malgré les avances

[1] Paris, librairie Plon, 1889, in-4, XXVII et 327 p.

des plus illustres savants. Les efforts des Lelewel, des de Saulcy et d'autres encore pour dompter le monstre auraient été vains.

Nous aurions certes un motif de nous couvrir la tête de cendres si depuis le demi-siècle où Lelewel le premier essaya de formuler la doctrine de la numismatique gauloise, celle-ci était restée au même point. Qu'elle ait progressé ? Comment nier un fait aussi évident. N'a-t-elle pas reçu de notables perfectionnements en ce qui concerne :

1° La rectification des légendes par la découverte de pièces nouvelles ou mieux conservées ;

2° La statistique des trouvailles ;

3° Les études épigraphiques.

Des trente-cinq légendes douteuses ou incomplètes dans l'ouvrage de Lelewel, le catalogue Muret n'en laisse subsister que douze ; de ces douze, la *Revue française de numismatique*[1] de 1886, en supprime encore une et un examen critique des planches de Lelewel réduit ce nombre à huit s'il faut admettre comme exacte l'interprétation des légendes : ADNAMATIOS et ROVECA.

En dehors de ces trente-cinq légendes, toutes les autres légendes lues par Lelewel se trouvent, par le fait, confirmées.

Pour ce qui est de la statistique des trouvailles, nous n'entreprendrons pas ici de chercher à rectifier en l'invoquant, toutes les attributions de pièces gauloises.

Citons seulement la détermination exacte du groupe de monnaies connu sous le nom de DVRNACOS — EBVRO, si longtemps expliqué de tant de manières différentes et qui, par cela même, jetait grande confusion dans toute la science numismatique gauloise. Les dix-huit combinaisons de noms que renferme ce groupe avaient fait naître les explications les plus fantastiques, par exemple, des revendications pour Ambiorix, Tournai, Verdun, les Eburons ou les Eburovices, etc., etc. Ne sait-on pas, aujourd'hui, que ces pièces

[1] Cette revue a paru entre l'impression et l'apparition du catalogue Muret.

toujours trouvées sur les bords de la Durance appartiennent à la Narbonaise orientale et que, selon toutes probabilités, elles ont été émises par des duumvirs voconces [1].

D'autre part, si des légendes incomplètes ont donné l'essor à des conjectures éphémères, n'a-t-on pas deviné exactement en rapportant à Vercingetorix cette monnaie d'or sur laquelle les lettres INGETORIX ne fournissaient qu'une présomption en faveur de l'illustre rival de César.

Combien encourageant de constater, au bout d'un demi-siècle, qu'au lieu de ce spécimen incomplet, amputé des quatre premières lettres, nous possédons, grâce surtout à la trouvaille de Pionsat, une vingtaine de statères, quelquefois variés, preuves indiscutables d'une émission monétaire par le célèbre chef Arverne. Sans doute, quelques problèmes de numismatique gauloise sont encore à résoudre ; M. Chabouillet en indique dans sa préface du catalogue Muret. Nous n'en rapporterons ici qu'un seul pour montrer que certaines hypothèses peuvent retarder le triomphe de la vérité.

Le savant conservateur du cabinet des médailles de France se demande si TVRONOS — CANTORIX etc., ne sont pas les noms de gouverneurs établis par Jules César, hors de leur pays d'origine [2]. Cette hypothèse nous paraît insoutenable. Un gouverneur, c'est-à-dire un mandataire, mentionnerait sur la monnaie le pouvoir ou la nation qu'il représente (César ou Rome) et la nation qu'il gouverne, mais pourquoi inscrirait-il son nom en rappelant sa nationalité originaire ?

Si des pièces gauloises ont été frappées hors des limites de la puissance romaine par des généraux romains investis de l'*imperium* [3] ou par des chefs gaulois guerroyant hors du territoire de leur nation, c'est tout autre chose.

Ces généraux, ces chefs frappaient monnaie, exception-

[1] De Barthélemy, *Revue française de numismatique*, 1883-1884. — Comparez, *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1890, page 48.

[2] Voyez préface du *catalogue Muret*, p. XIX et XX, p. 48.

[3] Ce fait était admis par de Saulcy et on en trouve des exemples fréquents dans la numismatique romaine, particulièrement pour les proconsuls.

nellement il est vrai, et en vertu du pouvoir militaire dont ils étaient revêtus ; mais leur monnaie, quoique battue à l'étranger, était comme la monnaie émise par les magistrats nationaux sur le territoire même de la nation, une valeur dont le caractère légal émanait de la souveraineté de cette nation.

M Chabouillet nous semble trop prouver en tirant argument d'une mauvaise interprétation d'une légende COL RVS qui fit attribuer une monnaie de bronze à *Colonia Ruscino*, puisque cette pièce n'est pas gauloise. Mieux vaudrait abandonner l'étude des monnaies coloniales romaines que d'essayer d'émettre un avis sérieux sur la signification d'une légende mal lue. La mésaventure du savant français rappelée par M. Chabouillet ne prouve qu'une chose : le danger de se fier à des exemplaires frustes pour défendre une thèse.

N'avons-nous pas vu nos savants et les savants français s'égarer en cherchant à déterminer par quels princes avaient été émises certaines monnaies flamandes ? Le petit gros de Marguerite de Constantinople, au cavalier, n'a-t-il pas été attribué à Marguerite d'Avesnes ? Le gros de Philippe de Thiette, frappé à Alost, n'était-il pas d'abord considéré comme une monnaie de Philippe le Hardi ? Les deniers de Robert de Jérusalem n'étaient-ils pas classés par Hermand dans le numéraire de Robert II d'Artois et le petit gros, au saint Michel, de Bruxelles, émis par Jean Ier, n'est-il pas décrit dans l'ouvrage de Denduyts parmi les pièces de Jean III, duc de Brabant ? Enfin, quelles longues recherches l'atelier de *Meraude* n'a-t-il pas coûtées avant de dévoiler aux savants son véritable nom de Poilvache ?

Et combien d'autres exemples il serait facile de citer !

S'il existe beaucoup d'incertitudes dans la numismatique gauloise, que de monnaies carlovingiennes et même capétiennes encore problématiques !

La numismatique du moyen âge a aussi des côtés obscurs : le gros tournois à la légende PHILIPVS ou PHILIPPVS REX n'a-t-il pas suscité des controverses interminables ?

M. Chabouillet ne dit rien des enseignements que de Longpérier, Duchalais et d'autres ont puisé dans l'épigraphie, enseignements qui ont tant contribué au progrès de la numismatique gauloise.

N'est-ce pas l'étude comparée de l'épigraphie qui a fait connaître quantité de noms d'hommes inscrits sur les monnaies gauloises où les numismates avaient trop souvent l'habitude de ne chercher, en dehors des personnages mentionnés par César, que des noms de peuples et de localités.

Un seul exemple de l'importance de cette étude suffira.

M. Chabouillet parle, dans sa préface (p. XVI) d'une monnaie d'argent portant au droit la légende: GAIV. IVLI. et au revers: OMAPATIS. et d'après des exemplaires mieux conservés: ACEDOMAPATIS ou AGEDOMAPATIS (voir n[os] 4599 et 10412 du catalogue Muret). Or, à Saintes, a été découverte une statue élevée en l'honneur d'un prêtre de l'autel des trois Gaules, à Lyon, nommé *Caïus Julius Victor*, fils de *Conconnetodubnus* et petit-fils d'*Agedomapatis* [1].

Cette découverte, due à M. Esperandieu et signalée par M. Allmer dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* (1888, p. 341 et 398, et 1889, p. 695), réduit à néant les deux conjectures tirées de la décomposition de la légende ACEDOMAPATIS (AGEDO fils de MAPAS, ou la lettre P étant considérée comme un R: AGEDOMAR — ATIS (ios). Voici du reste l'inscription complète du monument de Saintes:

C[AIO] IVLIO CONCONNETODVBNI F[ILIO], VOLT[INIA] (de la tribu voltinia) VICTORI, AG[ED]OMOPATIS NEPOTI, PRAEFECTO FABRVM, TRIBVNO MILITVM COHORT[IS] I[II] [GALLI] ARVM SACER-

[1] L'inscription est en réalité AG . . OMOPATIS, deux lettres manquent par suite d'une cassure de la pierre.

Sur les pièces à la légende AGEDOMAPATIS, voyez De Saulcy, *Revue numismatique française*, 1862, pl. I, n° 6, p. 28 et p. 325 (trouvaille de Chantenay ; de Barthélemy, *Revue celtique* 1877, t. III, *Revue numismatique française* 1883, pl. I, n° 5 (trouvaille de l'île de Jersey).

D[OTI] ROMAE ET AVGVSTI AD CONFLVENTEM, C[AIVS]. IVLIVS, VOLT[INIA], VICTOR FILIVS.

L'identification d'AGEDOMAPATIS, légende de la monnaie, et d'AGEDOMOPATIS (de l'inscription) paraît à peu près certaine puisque le chef gaulois, dont le nom figure sur la monnaie, se place sous la protection de Jules César (CAIVS IVLIVS) et que le personnage enterré à Saintes est affilié à la gens *Julia*, devenu par conséquent citoyen romain, inscrit dans la tribu *Voltinia* et qu'il porte, comme son fils, le prénom de *Caïus* [1].

Voilà, nous paraît-il, assez de preuves qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir de la numismatique gauloise ; depuis les premières tentatives d'explication par Lelewel, elle a fait des progrès considérables qui promettent des succès plus grands encore. Pour montrer combien vite elle a marché depuis l'impulsion donnée par le savant Polonais, il suffira de publier à l'appui de nos dires le tableau comparatif de quelques légendes de monnaies gauloises telles qu'elles étaient lues par Lelewel et des indications plus précises fournies par le catalogue Muret :

1. AMBILLI — EBVRO (Muret, n°s 5716 à 5732). — Lelewel lisait : AMBILIL — EBVRO (pl. VI, n° 17) argent. — Lelewel croyait à l'existence d'une pièce au nom d'AMBIORIX, pièce publiée pour la première fois par Bouteroue (*Recherches curieuses des monnaies de France*, Paris 1676). Une telle monnaie est tout à fait imaginaire et n'a été inventée qu'à cause d'une variété des pièces à la légende AMBILLI qui ne porte que les trois premières lettres (AMB) de ce mot (v. Muret, n° 5746). On sait aujourd'hui que ces pièces portent les noms de duumvirs du pays des Voconces.

[1] Lorsque l'Académie de Berlin aura fait paraître le volume des Inscriptions de la *Gaule Celtique et de la Gaule Belgique*, comme elle a fait paraître déjà le magnifique recueil de Hirschfeld sur la *Gaule Narbonaise*, le parallèle entre les noms propres des monnaies gauloises et les inscriptions gallo-romaines pourra être complètement établi. Ce sera une nouvelle source de progrès pour la numismatique gauloise.

2. ANDECOM (Muret, n°s 6342 à 6356), légende lue par Lelewel : ·VDECOM (pl. III, n° 44) et ANDECA (pl. IV, n° 47) argent. Légende comparée par De Saulcy à la leçon ANDECOMBORIVS donnée par certains manuscrits pour le nom du chef rémois qui, dans les éditions classiques, est nommé ANTEBROGIVS. Ce n'est pas, à vrai dire, une rectification de légende fautive.

3. ANDOBRV — CARMA (Muret, n°s 8671 à 8679). L'exemplaire (bronze) connu par Lelewel (pl. III, n° 50) ne portait pas la légende du droit. A cause de la légende du revers, Lelewel rapproche ces pièces de celles de l'Atrébate COMIVS, avec l'inscription : COMIOS — CARMANOS. John Evans croit qu'ANDOBRV est MANDVBRATIVS des Commentaires de César. Si cette opinion est vraie, ces pièces resteraient à l'Atrébatie.

4. ANORBOS — DVBNO (Muret, n°s 4949 à 5025), argent. Lue par Lelewel (pl. IV, n° 46) BNORBO ou DVBNOR. On sait maintenant que ces monnaies appartiennent à la série de l'Eduen DVMNORIX.

5. CAMBOTRE, parfois un signe abréviatif devant la lettre T (Muret, n°s 4131 à 4138) argent. Lelewel (pl. V, n° 11) ne connaissait qu'un exemplaire avec la légende CAMBOTRE et attribuait déjà cette monnaie aux CAMBOLECTRI auxquels ces pièces sont rapportées de nos jours.

6. CONNO EPILLOS — SEDVLLVS (Muret, n°s 4578 à 4579), bronze. Lelewel n'était parvenu à lire que le mot EPILOS (pl. VII, n° 2). De Saulcy prétend que le nom inscrit au revers de cette monnaie est celui de SEDVLIVS, chef des Lemovices et un des commandants de la cavalerie gauloise au siège d'Alise (*Annuaire de la Société française de numismatique,* 1867).

7. CORIARCOS . . . . . . — A . HIR . IMP . (Muret, n° 8093), bronze. Lelewel lisait : CORIAII. . .CNC — A HIR IMO (pl. VI, n° 36). Les savants ne sont pas d'accord sur

l'interprétation de la légende du droit de cette pièce d'Aulus Hirtius. (Maxe-Werly, *Revue belge de numismatique*, 1889. *Monnaies des Remi.*)

8. DIASVLOS. (Muret, n°s 4870 à 4884), lue par Lelewel : DIAOVLOS (pl. VII, n° 13). Cette pièce d'argent est évidemment éduenne ; on la trouve toujours avec des pièces analogues de DVMNORIX. De Saulcy s'est demandé si au lieu de DIASVLOS, il ne fallait pas lire DIVISAΓOS (Divitiac). C'est peut-être chercher trop loin.

9. DVBNOREX et DVBNOCOV (Muret, n°s 5026 à 5048). Lelewel (pl. IV, n° 45 et pl. VI, n° 19) n'avait sous les yeux que des exemplaires de ces deux pièces d'argent sur lesquels il ne pouvait lire la légende du revers et voyait seulement DVBNORIX ou DVBNOREX (Dumnorix). Ces pièces ne diffèrent que par le type du revers ; comme leurs inscriptions sont identiques, nous les comprenons sous un seul numéro.

10. DVBNORIX (ne figure pas dans Muret), argent. *Revue de numismatique française* 1886 (pl. XI, n° 5). Lelewel (pl. VI, n° 11) lisait : IRNERIX.

Comme type, cette pièce est identique à la suivante.

11. ΔOVBNO (Muret, n°s 4885-4944) argent. Lelewel (pl. VI, n° 15) lisait : . . . VVO (pl. IX, n° 6) : . . PNO.

Aujourd'hui, nul numismate n'ignore que ces piéces sont de l'éduen DVMNORIX.

12. KAΛETEΔOV, KAΛEΔOV, KAL (Muret, n°s 8158 et 8297) argent. Lelewel (pl. IV, n°s 40 et 41) lisait : KAΛE — TEΔOV, KAΛΔOV, KAΛΔV, KAΛV. Suivant De Saulcy, ces légendes signifieraient, Celtes-Eduens (voyez aussi *Museon*, 1885).

13. MATVCIINOS ou MTVCIINOS (Muret, n°s 9203 à 9232) bronze (les deux premières lettres en monogramme). Lelewel (pl. VI, n° 43) lisait : MTVBINVS.

14. NIDE — ALABPOΔIIOC (Muret, n°s 8100 à 8104), argent. Lelewel (pl. VI, n° 12) lisait: NIBI — AΛΛABЬOAII.

Nous devons faire des réserves pour la lecture NIDE (c'est plutôt NIIDI ou NIDE). Lelewel attribuait cette pièce aux Allobroges. Le style de ces monnaies et leur provenance indiquent un peuple du sud de la Gaule Belgique (Maxe-Werly, *Revue belge de numismatique*, 1889, *Monnaies des Remi*).

15. пENNOOVINΔOC (Pennovindos) (Muret, n°s 8095 à 8099) argent. Lelewel (pl. VI, n^s 13 et 14) lisait: EINOON-NΔOC, ENIIпKIпV. Provenance : Centre et ouest de la Gaule.

16. POTTINA (Muret, n°s 8825 à 8830) or. Lelewel (pl. IV, n° 23) lisait : GOTTINA. Provenance : Sud de la Belgique.

17. Q. DOCI — SAM. F (Muret, n°s 5402 à 5507) argent. Lelewel (pl. IV, n°s 35 et 36) lisait : Q. DOCI — SANT (lecture erronée interprétée par SANTONOS).

On trouve fréquemment cette pièce dans l'est de la Gaule. Nombreux sont les avis à propos de son attribution. Appartient-elle aux Sequanes, aux Helvètes ou aux Allobroges ? Les savants qui l'attribuent à ces derniers tirent argument du prénom romain Q., c'est-à-dire QVINTVS qu'a pris DOCI . . ., fils de SAM . . ., la gens *Fabia* étant la protectrice des Allobroges depuis Q. Fabius Maximus (voyez Cicero, pro Fonteio).

18. ROVV — VOLVNT ou CN. VOL. (Muret, n°s 5895 à 5905 et 5906 à 5915) argent. Lelewel (pl. VI, n° 38) lisait: ROVV — ESOL. On sait aujourd'hui que ces pièces sont de *Rovu* (selon Robert : *Rovuca*) et de Cn. Voluntillus, duumvirs voconces.

19. SEQVANOIOTVOS (Muret, n°s 5329 à 5367) argent. Lelewel (pl. IV, n° 27 et pl. VI. n° 16) avait lu ; SEQVANO SEQVANOS. La nouvelle lecture exacte ne modifie pas l'attribution aux Séquanais.

20. SVTICOS — RATVMACOS (Muret, nos 7364 à 7366 ou 7367 à 7369) bronze. Lelewel (pl. VI, n° 34) lisait au droit. OSSVTICOS et interprétait exactement l'inscription du revers : RATVMACOS. L'attribution à Rouen semble indubitable.

21. VADNIILOS (Muret, nos 7980 à 7999) bronze. Lelewel (pl. IV, n° 5) avait lu : VANE . . . . Provenance : centre de la Gaule.

22. VARTICE (Muret, nos 8645 à 8650) bronze. Lelewel lisait VARIXCE, pl, IV, nos 59 et 60. Pièce attribuée avec grande probabilité par De Saulcy (*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867) à VERTICON, chef Nervien.

23. VERCINGETORIXS (Muret, nos 3772 à 3776 et 3777 à 3780) or. Lelewel (pl. VII, n° 39) n'avait pu lire que : , . . . INGETORIX. On ne connaissait alors que ce seul exemplaire incomplet. Maintenant, grâce surtout à la trouvaille de Pionsat, on possède une vingtaine de statères de Vercingétorix, parmi lesquels plusieurs variétés.

24. VOCARAN (VOCARANA) (Muret, nos 8822 et suivants) or. Lelewel (pl, VI, n° 3) lisait : VOCARANT. Provenance : sud de la Belgique.

Terminons cette liste par l'énumération de quelques pièces publiées par Lelewel, qui leur a reconnu des légendes dont la lecture est douteuse :

Pl. I, n° 16, bronze ; lue : LISCVS et attribuée au Vergobret Eduen. Cette lecture est très douteuse.

Pl. III, n° 17, argent ; lue DIΛΛ et pl. III, n° 13, lue : OMIOS ou OΛΛIOS ces deux légendes (avec monogrammes) doivent probablement être lues : ADNAMATIOS.

Pl. IV, n° 55, bronze ; lue : KENVEIA : c'est peut-être ROVECA (chef belge du sud) qu'il faudrait lire. Roveca porte sur certaines pièces le titre d'*Arcantodan*. Comparez

Lelewel, pl. VI, nos 48 et 49. Cette pièce n'existe pas dans les collections du Cabinet de France.

Pl. VI, n° 50, bronze; lue: ATEPI (cette légende est probablement tout autre). Cette pièce appartient par son type au groupe à la légende CVBIOS (Bituriges Cubii).

Pl. VI, n° 51, bronze; lue : INONO (?). C'est probablement une monnaie de la Grande-Bretagne.

Pl. VI, n° 60, bronze ; déclarée illisible par Lelewel. Muret (n° 8081), lit OMΛOS, mais Lelewel a raison.

Pl. VII, n° 15, légende: ΛIKVS. Pièce, en fer, fabriquée sans doute par un loustic.

Pl. VII, n° 16, argent; lue VOOC par Lelewel et attribuée par lui aux *Vocuntii*. C'est une erreur évidente. Cette pièce, par son type, appartient à l'est de la Gaule.

Pl. VII, n° 72, bronze, lue: AVARICO (Duchalais, pl. I, n° 2), Muret (nos 8442-8444) lit: VACIICO.

Pl. IX, n° 7, argent; lue: ΘNO — SAΛ. Elle est décrite dans Muret, comme par les autres numismates, d'après De Saulcy: IMIOCI — SΔΛ. Cette lecture est mauvaise, mais on ne parvient pas à en trouver une autre plus acceptable.

Georges Cumont.

LES DENIERS MAURIÇOIS

LEÇON INAUGURALE

faite à l'Université de Genève, le 22 octobre 1890

par le Dr Ladé, privat-docent.

Après avoir réclamé l'indulgence de ses auditeurs, rappelé le souvenir de cours semblables donnés dans le temps par les professeurs Picot et Soret; après avoir dit qu'il omet à dessein de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à l'étude

de la numismatique et renvoie à une autre leçon la définition de cette science, sa division, etc., et l'exposé du plan qu'il compte suivre, l'orateur s'exprime en ces termes :

Messieurs,

J'ai pris pour sujet de notre entretien d'aujourd'hui une des parties les plus obscures et les plus difficiles de la numismatique suisse, mais aussi une des plus intéressantes, parce qu'il y a là des découvertes à faire et qu'il y a lieu de déployer beaucoup de sagacité pour arriver à quelques résultats : je veux parler de la question des deniers mauriçois.

Je n'ai pas la prétention de vous présenter des résultats complets et absolument certains, bien loin de là ; je vais simplement vous indiquer l'état actuel de la queston, comme je le comprends, et peut-être cet exposé engagera-t-il l'un ou l'autre d'entre vous, Messieurs, à faire de nouvelles recherches sur ce sujet. C'est, du reste, d'une manière générale, le but que je me propose surtout en faisant un cours de numismatique : mon intention n'est pas tant d'enseigner des choses que, le plus souvent, mes auditeurs pourraient trouver dans des livres, que d'exciter en eux le goût des recherches personnelles et de leur servir de premier guide dans leurs travaux scientifiques.

On trouve souvent dans notre contrée, c'est-à-dire dans la Suisse romande et dans le nord de la Savoie, des pièces d'argent portant au droit une croix cantonnée de quatre besants et le nom d'un empereur Louis, *Ludovicus imperator*, orthographié de deux manières différentes comme nous le verrons plus loin, et au revers le temple carolingien avec la légende *christianà religio,* complète ou un peu abrégée.

Plusieurs questions se posent à propos de ces pièces : où ont-elles été frappées ? quel est le Louis qui s'y trouve nommé ?

C'est à Morel-Fatio, ce savant dont nous déplorons la perte, qui a fait faire tant de progrès à la numismatique en

général et surtout à celle des trois évêchés qui avoisinent le Léman, qu'appartient le mérite d'avoir reconnu qu'elles ont été frappées en Valais, à Saint-Maurice d'Agaune[1], qu'on appelle maintenant Saint-Maurice tout court.

Les raisons sur lesquelles il se fonde sont, en peu de mots, les suivantes : ces pièces-là se trouvent le plus souvent dans nos environs ; quand elles sont réunies en forme de trésors elles sont mélangées à des monnaies d'autres souverains, laïques ou ecclésiastiques, qui avaient des possessions dans notre contrée et, en vertu du principe territorial qui domine dans notre science, c'est-à-dire en présence du fait qu'à ces époques reculées le numéraire s'éloignait moins de son lieu d'émission que dans des temps plus récents, il est naturel d'admettre qu'elles ont été frappées dans le pays romand dont le lac Léman forme le centre.

Mais on connaît tous les ateliers de cette région, dont le nombre n'est pas très grand et les pièces qu'ils ont émises, nous les connaissons aussi, nous les possédons et nous pouvons les classer en séries qui ne présentent pas de lacunes où les pièces qui nous occupent pourraient être intercalées. D'autre part, une foule d'indices et quelques documents historiques nous prouvent que Saint-Maurice a possédé, depuis des temps très reculés, un atelier, mais on n'a pas retrouvé de pièces postérieures à l'époque dite mérovingienne, qui en portent le nom ancien ou moderne. On peut donc admettre, par exclusion, mais avec une probabilité équivalant presque à la certitude, que c'est en cette ville qu'ont été frappées les pièces que nous appellerons désormais mauriçoises : ce sont presque toujours des deniers ; les oboles sont beaucoup plus rares, mais ce que nous dirons des uns peut s'appliquer aux autres.

Nous avons dit en commençant que les deniers mauriçois diffèrent beaucoup entre eux. La première chose à remarquer, c'est que les uns nous donnent le nom de l'empereur Louis sous sa forme primitive, germanique : HLVDOVVI-

[1] Il y a en Valais une autre localité qui s'appelle Saint-Maurice-de-Laque.

CVS, et au revers le mot XPISTIANA en toutes lettres, tandis que sur d'autres deniers le nom de l'empereur est latinisé : LVDOVICVS, et Christiana est abrégé ainsi : XPIANA.

En même temps, les deniers de la première catégorie ont un facies plus ancien et rappellent plus ou moins, par leur style et par les caractères des légendes, les pièces frappées en différents lieux de l'Europe occidentale par les empereurs de la famille de Charlemagne, tandis que ceux de la seconde catégorie ont un aspect et des légendes plus modernes.

Ce n'est pas tout : les premiers, quand ils sont bien conservés, ont un poids qui se rapproche de celui des deniers de Charlemagne, 1 gram. 50 environ, avec des écarts dans les deux sens : ils sont aussi de meilleur aloi et leur titre va de 700 millièmes environ jusqu'aux titres les plus hauts que puissent présenter des monnaies d'argent. Les deniers de la seconde catégorie sont plus légers : ils varient entre 1 gram. 20, au maximum, et 80 centigrammes, et la plupart oscillent autour du poids d'un gramme, en se tenant plutôt au-dessous de ce chiffre qu'au-dessus. Ils sont d'un titre plus bas que les premiers, 550 au maximum et souvent ils ne sont plus d'argent, mais de billon, c'est-à-dire que leur titre est inférieur à 500 millièmes.

Comment faut-il classer chronologiquement ces deux catégories ? Sans entrer ici dans des détails qui trouveront leur place ailleurs dans une monographie complète que nous nous proposons, un mien ami et moi[1], de publier avec pesées, essais de titre, planches et documents à l'appui, et où nous essayerons de prouver ce qui va suivre, je me borne à présenter, sous forme de thèses ou d'aphorismes, les résultats auxquels nous sommes parvenus.

I. *Les deniers mauriçois de la première catégorie, avec*

[1] M. Maurice de Palézieux, ancien président de la Société suisse de numismatique. Il s'est occupé de cette question avant moi et la plupart des deniers mauriçois que nous avons étudiés ensemble font partie de sa belle collection. Ce qui suit doit être considéré comme l'expression de notre pensée commune, sauf cependant que je revendique pour moi seul la responsabilité de ce qui a trait aux sparguli.

HLVDOVVICVS à l'avers et XPISTIANA au revers, ont été frappées entre la première moitié du IXme siècle et la fin du Xme.

II. *Il est possible, probable même, qu'une partie de ces pièces a été frappée ailleurs, mais dans l'état actuel de la science il n'est pas possible de faire sûrement cette séparation.*

En tout cas, la plupart de ceux qui ont été retrouvés dans le bassin du Léman proviennent de Saint-Maurice.

III. *Les deniers mauriçois de la seconde catégorie, avec LVDOVICVS à l'avers et XPIANA au revers, ont été frappés pendant la période comprise entre la fin du second royaume de Bourgogne et l'établissement de la suprématie de la maison de Savoie dans nos contrées, c'est-à-dire entre le commencement du XIme siècle et le milieu du XIIIme.*

IV. *Ceux-ci ont tous été frappés à Saint-Maurice.*

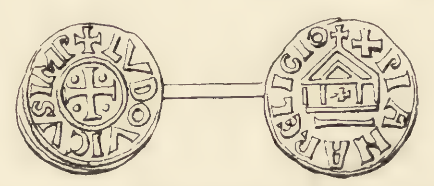
V. *On ne sait pas d'une manière certaine si les deniers de la seconde catégorie ont suivi immédiatement ceux de la première, ou bien s'il y a eu entre deux une lacune pendant laquelle l'atelier de Saint-Maurice aurait chômé. La première hypothèse paraît la plus probable.*

Une autre question qui se pose à propos de ces deniers est la suivante. Quel est le Louis dont le nom y figure et se maintient encore longtemps après que ce souverain, quel qu'il fût, eût cessé de régner, à peu près comme cela est arrivé pour Conrad sur les monnaies de Gênes, pour Charles-Quint sur celles de Besançon ?

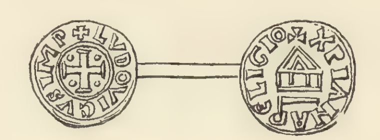
Je ne pense pas que ce soit Louis I, soit Louis-le-Débonnaire, comme on l'admet généralement, ou Louis III, dit l'Aveugle, dit aussi le Bosonide, roi de Provence et empereur seulement nominal, comme l'admettent certains numismates allemands, bien moins encore Louis-le-Bègue, comme roi de France Louis II, et comme empereur Louis III.

Je pense que c'est Louis II, dit le Jeune, fils de Lothaire,

dont nous savons qu'en 858 ou 859 il possédait Genève, Lausanne et Sion, qui lui furent cédés par son frère Charles et qui, après la mort de ce dernier, partagea la Provence avec Lothaire II, roi de Lorraine, son autre frère. Il fut roi d'Italie pendant quelques années et empereur de 855 à 875.



Une pièce de ce souverain, trouvée à Savièse en Valais, me paraît être le prototype[1] des deniers mauriçois : la facture en est très bonne, le dessin du temple élégant, les colonnes pourvues d'ornements et de petits chapiteaux ; le module, 21 millimètres, est un peu plus grand que celui des pièces subséquentes, le poids est de 1 gram. 63, le métal est de l'argent presque pur ; elle ressemble par son style à certains deniers carolingiens de Milan et à ceux qui ont été frappés à Rome par les empereurs, rois d'Italie, soit à leur nom seul, soit conjointement avec les papes.



Rien d'étonnant que des deniers aussi pesants et d'aussi bon aloi aient laissé de bons souvenirs dans cette contrée et c'est sans doute pour cela que l'abbaye de Saint-Maurice les a imités et a tenu à conserver le nom de ce souverain

[1] Un tout petit fait m'en fournit la preuve : il y a à ce denier, à la lettre M, un défaut de gravure, évidemment fortuit et sans aucune importance. L'artiste du XIme siècle, auteur du denier que voici, a reproduit ce défaut, en l'exagérant même un peu, comme s'il était voulu et avait une signification. — A ce moment, M. Ladé fait circuler parmi ses auditeurs deux pièces mauriçoises, à titre de spécimen. Voir le cliché ci-dessous. Le denier, trouvé près de Genève, est probablement de la première moitié du XIme siècle : l'obole, trouvée à Ollon, paraît être de la première moitié du XIIIme.

après sa mort, soit qu'elle ait obtenu de ses successeurs le droit de frapper monnaie, soit qu'elle l'ait usurpé : il y a, au moyen âge, de nombreux exemples de faits semblables, surtout de la part de souverains eccésiastiques. Il est possible que l'abbaye de Saint-Maurice ait frappé monnaie en vertu d'une concession que Rodolphe I, roi de Bourgogne Transjurane, lui aurait octroyée en reconnaissance de ce qu'il y avait été sacré roi. Quoiqu'il en soit, résumons ce qui vient d'être dit.

VI. *Les premiers deniers portent le nom de l'empereur Louis II; ils ont été frappés par ce souverain lui-même.*

VII. *L'abbaye de Saint-Maurice conserva son nom sur les deniers au type moins soigné, plus banal, qu'elle fit frapper par la suite, avec l'orthographe germanique HLVDOVVICVS et l'adjectif XPISTIANA en entier.*

J'ai dit tout à l'heure que les deniers mauriçois de la première catégorie pèsent environ 1 gramme et demi, comme ceux de Charlemagne ; ce qui revient à dire qu'ils sont, comme ceux de ce souverain, à la taille de 240 à la livre. J'ouvre ici une parenthèse pour vous donner quelques explications sur cette livre : c'est un des points les plus obscurs de la numismatique.

Il est certain que Charlemagne, réformant complètement le système monétaire usité avant lui dans les royaumes chrétiens fondés sur les ruines de l'empire romain, substitua l'étalon d'argent à celui d'or et qu'il prit pour unité le denier : c'était le même nom qu'avait porté la principale monnaie d'argent des Romains, mais avec une valeur très différente. C'était une pièce d'argent de 240 à la livre, les textes contemporains en font foi. Mais aucun document écrit ne nous renseigne sur la valeur de cette livre, non plus que sur l'époque à laquelle elle fut établie. Si l'on cherche par des pesées directes, le poids effectif des deniers carolingiens, on trouve qu'avec de très grandes variations d'un exemplaire à l'autre, ils pèsent, en moyenne, un peu plus d'un gramme

et demi, disons 1 gram. 55 environ. Multipliant cela par 240, nous trouvons 372 ou 373 grammes pour la valeur de la livre, nous ne dirons pas : *de Charlemagne*, vous verrez tout à l'heure pourquoi, mais *usitée du temps de Charlemagne.*

Quelle était l'origine de cettre livre ? On ne saurait le dire, attendu que les documents font défaut et l'on est réduit à des conjectures. Plusieurs faits montrent qu'à l'époque de la migration des peuples, les Barbares se servaient pour eux-mêmes et pour leurs relations avec les Romains d'une livre particulière, plus forte que celle des Romains, dans la proportion de 9 à 8, et que nous appellerons *livre germanique.*

Or, il a été démontré par les recherches modernes (voir Hultsch, *Griechiche und römische Metrologie*, p. 151 et 152) que la livre romaine n'était autre que la moitié de la mine (*μινε*) commerciale des Phéniciens, dont le système de poids et mesures (dérivé lui-même du système babylonien) avait donné naissance aux unités de poids des Grecs, des Italiotes et des Carthaginois.

N'est-il pas extrêmement remarquable de constater que la livre germanique, employée du temps de Charlemagne et longtemps avant lui et qui s'est conservée jusqu'à nos jours sous le nom de livre de Troyes, est exactement la moitié de l'ancienne mine phénicienne évaluée par les métrologues modernes (voir Hultsch, loc. cit. p. 418) à 746,7 grammes ? Il paraîtrait donc que les anciens Germains, qui étaient en relations commerciales avec les Phéniciens, soit directement, soit par l'intermédiaire des Carthaginois, avaient adopté, à une époque excessivement reculée, la mine primitive des Phéniciens et s'en étaient tenus là avec une persistance propre à leur race, tandis que d'autres peuples, les Etrusques, les Romains, les Grecs et jusqu'aux Carthaginois, avaient adopté des modifications plus récentes de cette mine.

Deux faits, d'ordres très différents, viennent confirmer cette hypothèse.

D'abord, il est très curieux de constater que le même rapport de 9 à 8 que nous trouvons entre la livre germanique, dont je crois être le premier[1] à affirmer l'existence, et la livre romaine, se trouve aussi entre le pied germanique dont parlent les auteurs anciens et qu'ils appellent *pes drusianus* et le pied romain : on lit dans *Hyginus*, cité par Hultsch (p. 693) : item dicitur in Germania in Tungris pes drusianus qui habet monetalem pedem et sescunciam. Cette coïncidence n'est pas fortuite ; elle tient à ce fait, mis en lumière récemment, que dans les systèmes anciens tout se tenait, comme dans le système métrique, c'est-à-dire qu'il y avait une corrélation nécessaire entre les mesures de capacité, celles de longueur et les poids.

En second lieu, il est non moins curieux de constater que les plus anciennes monnaies germaines qui soient venues jusqu'à nous, les Regenbogenschüsselchen, pèsent en moyenne 7 gram. 50, c'est-à-dire juste la centième partie de cette ancienne mine dont elles auraient été la drachme, soit demi-statère, tout comme en Grèce la drachme attique, par exemple, était la $^1/_{100}{}^{me}$ partie de la mine attique réduite par Solon.

J'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas confondre cette livre germanique, usitée du temps de Charlemagne, avec la livre dite de Charlemagne : cette expression se trouve pour la première fois dans les auteurs du XIIIme siècle ; elle désigne une unité de poids dont la genèse n'a été expliquée par personne et dont la valeur a varié beaucoup en allant en augmentant : elle est d'abord de 410 grammes environ, et finit par ascender à 466 grammes et trouve sa dernière expression dans les livres de Nuremberg et de Cologne. A l'époque où cette livre, divisée par deux, servit à former l'unité de poids de l'empire sous le nom de marc de Cologne, elle était supérieure, dans la propostion de 5 à 4, à la livre vraiment carolingienne.

[1] Cela avait été entrevu par l'abbé Hanauer, le savant et perspicace auteur des *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne* ; voir p. 19. C'est un ouvrage très remarquable, très suggestif, dont je vous recommande la lecture et l'étude.

Me sera-t-il permis d'émettre aussi une hypothèse pour expliquer cette augmentation ? Je trouve dans l'ouvrage déjà cité de Hanauer, p. 10, un extrait d'un auteur peu connu du moyen âge, nommé Amalarius. D'après lui, il fut décidé, dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816, que dorénavant les distributions de vin faites aux chanoines seraient faites d'après le poids et non d'après la mesure parce que, dit-il, les mesures ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre, tandis que le poids est uniforme partout. Amalarius ne dit pas, du reste, quel était ce poids. Mais, n'est-il pas permis de supposer que les chanoines, ayant intérêt à l'augmenter, quel qu'il fût, surent profiter de l'influence dont ils jouissaient alors pour obtenir du pouvoir séculier, en une ou plusieurs fois, une augmentation de la valeur de la livre ? Je soumets cette hypothèse à vos méditations.

Revenons maintenant aux deniers mauriçois dont nous nous sommes beaucoup écartés, et passons à ceux de la seconde catégorie, à ceux où le nom de LVDOVICVS est romanisé et où le mot XPISTIANA est abrégé par l'omission des lettres IST.

Ces pièces sont loin d'êtrer ares, et toutes les collections en contiennent au moins quelques exemplaires. Aussi, nous est-il permis d'espérer qu'il nous sera donné, à mon collaborateur et à moi, d'en réunir encore plus que nous n'en possédons pour élucider complètement leur classement chronologique.

Il est possible dores et déjà d'établir dans cette longue série quelques divisions qui passent par nuances insensibles de l'une à l'autre. Un fait constant, déjà établi par Morel-Fatio, c'est que plus on avance, c'est-à-dire plus on s'approche de l'époque moderne, plus le poids des deniers diminue, plus le titre en est bas et plus la fabrication laisse à désirer. Si nous combinons les données tirées de la teneur en métal précieux de ces pièces avec la forme des caractères qui doivent être comparés, disons-le en passant, à

ceux qui étaient employés dans les provinces ayant fait partie du royaume de Bourgogne et dans le nord de l'Italie plutôt qu'à ceux de la France proprement dite, nous sommes amenés à reconnaître trois périodes assez distinctes dont deux, la première et la troisième, sont caractérisées par le temple à quatre colonnes, tandis que dans la période intermédiaire il y en a six.

Un fait permet d'assigner une date, au moins approximative, aux deniers de la première période tétrastyle : les mieux frappés, par conséquent les plus anciens, paraissent avoir été taillés sur le pied de 240 à la livre, avec une réduction cependant, puisqu'ils ne dépassent pas le poids de 1 gram. 20 centigr., tandis que les suivants, oscillant autour d'un gramme, semblent être à la taille de 240 au marc. Or, on sait que l'usage du marc ne peut, en aucun cas, remonter plus haut que le milieu du XIme siècle.

Quant à la période du temple à six colonnes, elle paraît n'avoir pas duré longtemps : un certain nombre de ces deniers présentent une conformation du degré inférieur du temple semblable à celle des deniers lausannois « à la crosse » trouvés à Ferreyres, et comme il s'en trouvait justement dans ce trésor, il n'est pas illogique de leur assigner la date du milieu du XIIme siècle.

Quant à la seconde partie tétrastyle, qui suit la précédente, on peut aussi lui assigner une limite qu'elle ne doit pas avoir dépassée : aucune des pièces qui la représentent ne porte de signes quelconques destinés à distinguer les émissions, le degré inférieur du temple n'est jamais remplacé par des points ou des annelets, le tympan n'offre non plus rien de semblable ; par contre, quelques-unes de ces pièces, les dernières, commencent à montrer une disposition de la colonnade, qui est générale sur les pièces de la région du Léman au type du temple dès la fin du XIIIme siècle : les piliers étant soudés au fronton et au premier degré, forment ainsi un cadre oblong. De cet ensemble de circonstances, on peut inférer que ces pièces ne dépassent pas le

milieu ou tout ou plus le deuxième tiers du XIIIme siècle. Pour me résumer en quelques mots, nous avons donc :

VIII. *Première époque tétrastyle. Du milieu du XIme siècle au milieu du XIIme.*

IX. *Période hexastyle : aux environs de 1150.*

X. *Deuxième période tétrastyle : du milieu du XIIme siècle au milieu ou au second tiers du XIIIme.*

Maintenant il se présente une difficulté. Comment se fait-il que le monnayage de l'abbaye de Saint-Maurice ait cessé avant la fin du XIIIme siècle, et par quoi a-t-il été remplacé ?

Nous savons par une charte de 1239 qu'Amédée IV, comte de Savoie, avait le droit de battre monnaie à Saint-Maurice, mais rien ne nous prouve qu'il en ait usé, ou, s'il l'a fait, les pièces qu'il aurait fait frapper, peut-être à la suite d'un accord avec l'abbaye, doivent être cherchées parmi les derniers deniers mauriçois au type immobilisé que nous avons décrit.

En tout cas, ses cinq successeurs, Boniface, Pierre II, Philippe I, Amédée V et Edouard, n'ont rien frappé à Saint-Maurice. Et pourtant, pendant tous ces règnes, les deniers mauriçois étaient, d'après des actes que nous possédons, la monnaie la plus répandue en Chablais et avaient cours au loin dans d'autres provinces de la Savoie. Qu'en concluons-nous ? Simplement ceci, c'est que la quantité des deniers émis autrefois pendant plusieurs siècles par l'abbaye de Saint-Maurice avait été si considérable qu'elle suffisait encore à la circulation sans qu'il fût besoin d'en renouveler la frappe.

Il paraît bien que les comtes de Savoie faisaient de temps en temps frapper monnaie à Saint-Maurice, comme en témoigne le maître Moïse Millemerces, mentionné par un acte de 1279, mais on peut supposer que ces émissions se bornaient à bien peu de chose, et qu'elles n'étaient faites que pour affirmer les droits du souverain, puisqu'il n'en est rien arrivé jusqu'à nous.

A une époque postérieure, sous Aimon (1329-1343) et sous Amédée VI (1343-1383), on voit paraître quelques pièces frappées pour le Chablais au type du temple carolingien et portant le nom de cette province ou celui du comte. Mais il a dû en être frappé très peu. Les deniers sont excessivement rares, quant aux oboles et aux gros mauriçois valant 5 deniers, commandés à Manfred Frotta par un ordre de frappe de 1349 que nous possédons, et dont la teneur permettrait de les reconnaître sans la moindre hésitation, personne, que je sache, ne les a jamais vus.

Par contre, j'ai eu sous les yeux deux deniers au type mauriçois d'un poids insuffisant, d'un mauvais aloi, jaunâtres, d'une gravure absolument négligée, qui sont évidemment l'œuvre d'un faussaire. Les lettres, où l'on trouve plusieurs traces de gothique, me font l'effet d'avoir été tracées par un artiste qui cherchait à imiter des caractères plus anciens à une époque où l'écriture gothique était seule en usage et qui retombait involontairement dans la gothique. On peut supposer que ces pièces sont le produit de Louis I, baron de Vaud, faux-monnayeur incorrigible, qui imitait le numéraire des deux évêchés voisins, celui de France, etc., et qui aura imité aussi les deniers mauriçois à une époque où il ne s'en frappait déjà plus, mais où il y en avait encore beaucoup en circulation. Cette hypothèse me paraît confirmée par le dessin du fronton du temple, trop haut et de travers, qui rappelle par un certain je ne sais quoi, celui de certains deniers de Louis de Vaud frappés à Nyon.

Enfin vint un moment où tout cela prit fin et où les deniers mauriçois cessèrent de circuler, du moins dans la plus grande partie du territoire où ils avaient cours autrefois, c'est-à-dire dans les provinces soumises à la maison de Savoie. Cela eut lieu dans la première moitié du XVme siècle. Aucun document écrit ne nous renseigne sur la date précise de cette démonétisation, mais deux faits permettent d'affirmer qu'elle eut lieu entre 1413 et 1448 : d'une part, en 1413, on trouve encore les deniers mauriçois mentionnés dans le

compte du trésorier général de Savoie et tarifés à 6 pour 1 gros, ce qui était bien à peu près leur valeur intrinsèque ; d'autre part, dans un trésor trouvé dernièrement pas bien loin de Genève, que j'ai eu à classer ces derniers jours, et qui doit avoir été enfoui en 1448 ou 1449, trésor composé de 1250 pièces, où le monnayage savoyard est le plus fortement représenté, il ne se trouve pas une pièce mauriçoise.

Pour résumer ce qui précède nous disons :

XI. *Le monnayage de l'abbaye de Saint-Maurice cessa avant la fin du XIIIme siècle.*

XII. *Néanmoins les pièces mauriçoises continuèrent à être la monnaie courante dans cette région.*

XIII. *Ces pièces ont été contrefaites par Louis I, baron de Vaud.*

XIV. *Les comtes de Savoie frappèrent très peu à Saint-Maurice : il n'est pas sûr que les prédécesseurs d'Aimon l'aient fait ; quant à ce dernier et à Amédée VI, ils n'ont usé de ce droit régalien que dans une mesure extrêmement restreinte.*

XV. *La monnaie de Saint-Maurice paraît avoir été fermée en 1359, quand celle de Nyon rentra en possession de la branche aînée de la maison de Savoie.*

XVI. *Néanmoins les deniers mauriçois continuèrent à circuler en Savoie et ne furent démonétisés qu'après le commencement du XVme siècle.*

Maintenant, Messieurs, franchissons par la pensée à peu près un demi-siècle, remontons le cours du Rhône et arrêtons-nous à Sion, sous l'épiscopat de Walter Supersaxo, en 1479.

Ce prélat, qui venait d'assurer l'indépendance du Valais par la campagne victorieuse de 1475, reconnut, en homme d'état bien avisé, la nécessité de compléter cette émancipation par la création d'un numéraire national. Il nous reste

de lui quelques rares monnaies ; il nous a laissé aussi un document, écrit de sa propre main, connu sous le nom de *Journal de Valère*, où il entre dans les détails les plus circonstanciés (quoique souvent difficiles à comprendre) sur la frappe qu'il projetait et aussi sur l'état de choses que la nouvelle organisation monétaire allait remplacer.

C'était un système assez composite, qui n'avait jamais été décrété formellement par une autorité, mais qui s'était établi de lui-même par la force des choses. Ecoutons les propres paroles de l'évêque :

« In reductione monetarum primarum patrie Vallesii que sunt capitta, videlicet sparguli quorum tres valebant V den. et quinque den. blap. XXX blap. continebant unciam unam argenti et sic blap. Vallesiensis valebat tantum sicut blap. Bernen. vel melius.

« Retinendo et reformando illum valorem et comparando valores monetarum, libra I Bern. florenus Sabaudie et flor. Vallesii idem esset et par computus secundum monetam levem quae nunc currit per Sabaudiam, Friburgum et alia loca circumvicina.

« Secundum quem computum II flor. Sabaudie vel Vallesii facerent Renen. I et due libre Bern. Friburgen. et Solodren. Renen. I.

« Ad computum quinque den. pro blap. ut solitum est in Vallesio XIII sol. IV den. faciunt Renen. »

Et plus loin :

« Den. Vallesii valeret III allenses Berni.

« Item unum sparguli Vallesien. valet I quinarium Bern. et I quartum Sabaudie. »

Et plus loin encore :

« Item monetarius fabricare debuit blap. quinarios et obulos cum pacto XXVIII blap. pro uno Renen. »

Je n'en citerai pas davantage ; ce qui précède suffit pour l'intelligence de ce qu'il nous reste encore à dire ; le reste du manuscrit de Valère se lit tout au long dans la cinquième

année du *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, pages 42 et suivantes.

De ce texte il résulte donc qu'il y avait en Valais, avant W. Supersaxo :

1° Le florin, monnaie de compte, qu'il ne faut pas confondre avec le florin effectif, le florin d'or *parvi ponderis*, bien moins encore avec le florin du Rhin ;

2° Un certain nombre de monnaies effectives, le denier, le sparguli et le plappart, ayant une valeur relative de 3 : 5 : 15.

3° Un sol valaisan, monnaie de compte selon toutes les probabilités, de 12 deniers valaisans.

Or, Messieurs, étant donné que la livre de Berne et les florins du Valais et de Savoie, tous trois monnaies de compte, étaient égaux entre eux ; étant donné en outre que le sparguli du Valais était égal à un fünfer de Berne et à un quart de Savoie, et que le denier valaisan était égal à 3 heller ; étant donnée enfin la division bien connue soit de la livre de Berne, soit du florin de Savoie, on arrive, par des calculs qui ne sont pas très compliqués, à trouver que le plappart valaisan devait valoir autant que la parpaïole, ou plutôt que ce qu'on appelait plappart valaisan, n'était pas autre chose que la parpaïole des ducs Louis, Amédée IX et Philibert I. Du reste, parpaïole est dérivé de plappart : *parpagliuola* est le diminutif de *parpaglia*, inusité, qui est la forme italienne de *plappart*, la consonne double *pl* étant contraire au génie de cette langue. Le plappart valaisan, soit parpaïole, valant 5 deniers, était donc à la fin du XVme siècle le représentant beaucoup diminué de valeur de l'ancien gros mauriçois qui valait 5 deniers mauriçois d'après l'ordre de frappe de 1349 dont nous avons parlé. C'est le seul exemple que je connaisse d'un gros de 5 deniers.

Maintenant, si nous étudions à la lumière de ces données les pièces rarissimes de W. Supersaxo qui sont parvenues jusqu'à nous, nous trouvons que cet évêque, tout en chan-

geant le type et la légende des monnaies, n'a pas touché à leurs dénominations et aux rapports qu'elles avaient entre elles avant lui : il n'a pas changé le système monétaire. C'est exactement ce qui s'est passé à Genève en 1535.

Il n'y a pas pour moi le moindre doute que les 3 pièces connues, qui sont décrites et en partie figurées dans le numéro en question du *Bulletin* ne soient effectivement :

1° L'obole ou denier (je dis bien : ou, dans le sens de : *soit, autrement dit*, et non pas dans le sens de : *ou bien, ou peut-être* ; c'est paradoxal, mais vous verrez) ;

2° Le sparguli (nom valaisan) ou quart (nom de son équivalent savoyard) ou encore quinaire (traduction de fünfer, nom de son équivalent bernois) ;

3° Le gros ou plappart. Le mot de gros ne se trouve pas dans le manuscrit de Valère, mais cette antique dénomination n'était sans doute pas oubliée du temps de Walter Supersaxo puisque nous la retrouvons sous ses successeurs immédiats.

N'êtes-vous pas frappés, Messieurs, comme je l'ai été moi-même dans le temps, de l'étrangeté de ce mot de sparguli ? D'où pouvait-il bien provenir ?

Je remarque d'abord qu'il est très ancien et que, longtemps avant W. Supersaxo, il en est question dans le traité de Conthey, en 1418. Je remarque aussi que ce mot se présente sous deux formes : sparguli et spagürli ; la première se trouve dans le manuscrit de Valère, la seconde dans les registres de Berne et de Lucerne. Il y a là une inversion de consonnes, à peu près comme pour ce qu'on appelle en langage romand des *matoles* de beurre, que dans d'autres parties du pays on appelle des *malottes* ; comment faut-il dire ? Je penche pour sparguli, parce que l'autre forme, spagürli, se refuse à toute étymologie raisonnable, classique, romande ou germanique, tandis que je peux en proposer une pour sparguli.

Quand on remarque que la pièce ainsi appelée avait deux

autres noms, quart et fünfer, empruntés au monnayage bernois et savoyard, quand on se souvient qu'à la fin du moyen âge, le Valais avait pour voisins principaux Berne, la Savoie et le Milanais, on est tenté de prendre sparguli pour le nom d'une monnaie de Milan équivalant au quart et au fünfer : on sait que les monnaies de ce duché étaient répandues très loin, entre autres dans notre contrée, mais cette supposition paraît peu probable quand on relit le premier paragraphe du journal de Valère où cette monnaie est qualifiée de valaisanne, moneta patriae Vallesii. Du reste, recherches faites, je n'ai pu trouver dans le monnayage milanais aucune espèce qui se soit jamais appelée, officiellement ou vulgairement, sparguli, ou dont le nom ressemble même de loin à ce mot-là.

Pour moi, c'est un dérivé de *Sparren*, chevron, et l'on appelait ainsi les anciens deniers mauriçois au type carolingien, soit ceux de l'abbaye, soit ceux, beaucoup moins abondants, des comtes de Savoie, à cause des deux angles formés par le fronton du temple qui, en effet, ressemblent beaucoup à des chevrons.

Je me demande même si Walter n'a pas cherché à imiter, dans une certaine mesure, l'ancien type qui avait fait donner leur nom à ces pièces, ou, si vous préférez, à le rappeler au public, en mettant dans le champ des oboles et des sparguli qu'il frappait son initiale, un W, qui a une forme doublement angulaire : c'est une des lois les mieux établies en numismatique que celle de la persistance des types caractéristiques aux époques où le grand public ne savait pas lire ; je suis d'autant plus porté à admettre que Walter a eu l'intention, pour ces pièces-là, de rappeler le type ancien bien connu, qu'il n'a justement pas mis son initiale sur ses gros, destinés à remplacer des pièces où il n'y avait pas de fronton pouvant être pris pour des chevrons [1].

[1] Deux petites remarques à l'appui de ma supposition : Walter a donné à son initiale la forme latine, nettement angulaire, plutôt que la forme gothique qui était alors la seule usitée dans notre région, soit pour les légendes soit pour les lettres isolées occupant le

Il est vrai qu'en prenant les deniers mauriçois pour des tiers de plappart, on les évaluait un peu trop bas, puisqu'ils contenaient 40 centigrammes d'argent fin, quelques-uns même un peu plus, tandis que les quarts de Savoie de Louis et d'Amédée IX n'en contenaient que 39, 38 et 37, et même ceux de Philibert Ier, avant les évènements de 1475, seulement 34, mais il en est toujours ainsi quand d'anciennes espèces sont prises comme l'équivalant de monnaies plus modernes frappées d'après un autre système : on arrondit pour avoir des rapports aussi simples que possible et cette simplification se fait au détriment de la vieille monnaie. Je pourrais en citer des exemples tirés de l'époque actuelle.

Du reste, les deniers mauriçois ayant déjà beaucoup circulé (les plus récents avaient alors déjà plus d'un siècle) devaient être généralement usés et faibles de poids.

Ces pièces n'étant plus reçues dans les caisses publiques en Savoie, dont le Bas-Valais formait une partie intégrante, il n'est pas téméraire de supposer qu'elles avaient été refoulées dans le Haut-Valais [1] où l'on a été de tout temps très à court de numéraire.

Cette hypothèse n'est qu'une hypothèse, mais elle explique parfaitement tous les faits, entre autres celui-ci par lequel je veux terminer : d'après mon système, l'ancienne obole mauriçoise aurait circulé à la fin du XVme siècle pour un denier, moins dépréciée par conséquent que la pièce dont elle avait été la moitié. Cela expliquerait une chose qui semble inexplicable à première vue, que la même monnaie soit appelée dans le même acte tantôt denier (p. 41), tantôt obole (p. 42). C'était un denier, puisqu'elle passait pour un denier et c'était une obole puisqu'elle s'appelait ainsi lorsqu'elle avait été frappée.

Dr LADÉ.

champ. Enfin, ce n'est pas une chose commune à cette époque de voir un évêque mettre son initiale dans le champ d'une monnaie : les souverains laïques le faisaient souvent, mais, sans vouloir affirmer que les souverains ecclésiastiques ne le faisaient jamais, il ne me vient pas à la mémoire un second exemple de cette disposition.

[1] Et c'est de là, pourrons-nous ajouter, qu'elles se sont répandues à Berne, à Lucerne et jusque dans les baillages italiens formant le canton du Tessin où nous les trouvons aussi mentionnées dans les actes.

Médaille de la Société genevoise de photographie

La Société genevoise de photographie, pour récompenser les personnes les plus méritantes prenant part à ses expositions, a créé (décembre 1889) deux médailles de prix dont voici la description :

1. *Grand module.* SOCIÉTÉ GENEVOISE DE PHOTOGRAPHIE ☆ Couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban ; le centre laissé libre pour y graver le nom du possesseur.

℟. : Ecu aux armes de Genève. Le même coin que le revers de la médaille Angrand, décrite dans ce *Bulletin*, p. 312.

Diam : 51 mm.

Il a été frappé jusqu'à aujourd'hui (atelier Furet, Genève), 34 exemplaires de cette médaille, soit 1 en vermeil, 4 en argent et 29 en bronze.

2. *Petit module.* Réduction de l'avers de la précédente.

℟. : Le coin des écus de 5 francs de Genève, 1848.

Diam. : 37 mm.

Il a été frappé 8 exemplaires de cette médaille : 6 en argent et 2 en bronze.

Un exemplaire en bronze de chacun de ces deux types a été remis au cabinet des médailles de Genève.

Les coins des revers sont l'œuvre, comme chacun le sait, d'Antoine Bovy. Il nous semble qu'il serait grand temps de se servir d'autres types et que la ville devrait renoncer à les prêter ; c'est un véritable abus. On peut difficilement, il est vrai, trouver quelque chose de mieux, soit comme gravure, soit comme héraldique, mais à cause de cela même, il vaudrait mieux ne pas soumettre ces coins à des frappes réitérées qui finissent par les détériorer.

Les lettres des deux avers ont été gravées par M. Schlutter à Genève.

J. MAYOR.

CAUSERIE SUR LES MONNAIES GAULOISES[1]

I. *Monnaies considérées comme remèdes.*

Plus un peuple reste en arrière au point de vue de son développement intellectuel, plus il s'attache à ses traditions : la superstition lui tient lieu de connaissances positives. Dans aucune des branches de l'activité humaine, la superstition n'a joué et ne joue même encore un rôle plus considérable que dans la médecine ; que certains produits, les plus bizarres, voire les plus malpropres, aient pu inspirer une confiance suffisante au point de vue de leur valeur thérapeutique, cela peut à la rigueur s'expliquer par l'état d'ignorance dans lequel on se trouvait alors, mais que des monnaies aient été considérées comme des médicaments précieux et employés comme tels, c'est, je crois, un fait peu connu et digne de remarque.

Dans un ouvrage intitulé *Musei Museorum*, publié en 1704 par le médecin Valentini[2] (T. II, p. 62, édition de 1714), on lit que certaines monnaies appelées *scutellae iridis* par l'auteur (Regenbogen-Schüsselein), et qui ne sont autre chose que des monnaies celtiques, sont d'une action merveilleuse contre les fièvres et pour faciliter les accouchements, quand on en ajoute aux boissons ; celui qui possédait une de ces monnaies était comblé de biens et s'il s'en défaisait, il attirait sur sa tête une disgrâce éternelle et mettait en péril sa race et son nom. Valentini tient ces faits d'un jeune médecin qui était propriétaire d'une pièce celtique et qui ne voulait la céder à aucun prix.

Notre auteur cite la croyance répandue encore aujourd'hui dans nos campagnes[3], qui veut que partout où l'arc-

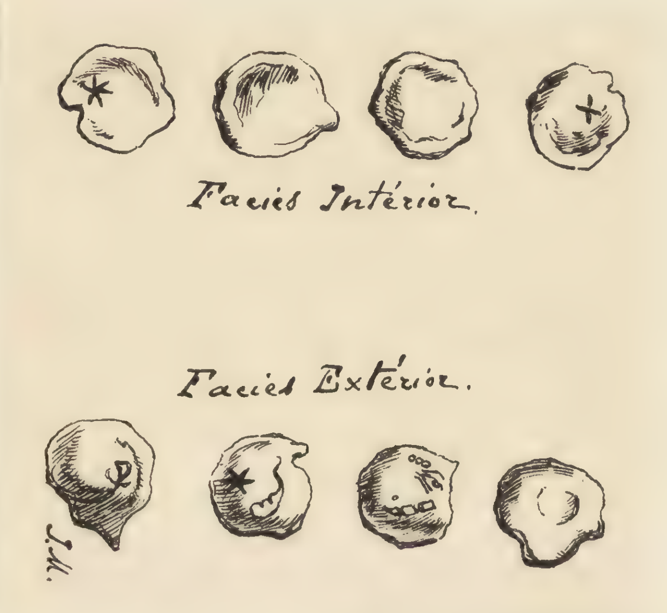
[1] Communiquée à l'assemblée générale de la *Société suisse de Numismatique*, le 18 octobre 1890, à Genève.

[2] Valentin ou Valentini (Michel-Bernard), médecin et naturaliste allemand, né à Giessen en 1657, mort dans la même ville en 1726 ; il a publié plusieurs ouvrages curieux.

[3] B. Reber ; *Zwei Celtische Münzen, aus dem Torfmoore von Wauwyl*. Indicateur d'antiquités suisses, Zurich 1884, p. 86.

en-ciel touche la terre on trouve une de ces pièces concaves et cela parce qu'on remarque sur la plupart d'entre elles une croix ou une étoile ; Valentini lui-même ne croit pas à cette origine céleste et dit que ceux qui attribuent ces monnaies aux Romains ou aux Goths sont dans le vrai.

Les pièces connues à l'époque de Valentini sont fort rares ; il en cite cinq et donne la figure, que nous reproduisons, de quatre d'entre d'entre elles en tête du chapitre onzième de son ouvrage ; l'une d'elles appartient au célèbre Platter de Bâle.



II. *Rapport entre les emblèmes et les symboles qui ornent les monnaies celtiques ou gauloises et les sculptures que l'on remarque sur certains monuments préhistoriques.*

L'étude des âges préhistoriques m'a vivement préoccupé ces dernières années, celle en particulier des monuments dits celtiques ou druidiques dispersés dans notre pays. Un

certain nombre de *pierres à écuelles* sont connues et ont été publiées par les archéologues suisses, sans toutefois qu'une explication satisfaisante de ces vestiges du passé ait été donnée ; l'on en est réduit encore maintenant aux hypothèses les plus variées et les plus ingénieuses.

Il n'a pas été possible non plus d'attribuer ces monuments à un peuple quelconque, les preuves et les points de comparaison font défaut ; il est vrai de dire que, chez nous du moins, les sculptures connues jusqu'à présent, produits d'un art très primitif, se repètent sans variations notables : ce sont des écuelles, isolées, groupées ou reliées entre elles par des rainures. Il en sera autrement désormais, depuis que j'ai eu la satisfaction de trouver de vastes emplacements couverts de signes préhistoriques, à Salvan et à Gremenz, en Valais, signes qui diffèrent fréquemment de ce que l'on a déjà décrit et qui augmente le nombre de ceux que l'on connaît.

Aux deux endroits cités, j'ai constaté, parmi les formes connues antérieurement, des marques triangulaires ou quadrangulaires, des croix, des demi-cercles et bien d'autres figures. Quelques-uns de ces signes se rencontrent également sur les monuments préhistoriques d'autres pays, mais la plupart sont nouveaux.

En comparant ces signes gravés sur les blocs erratiques et les rochers de nos montagnes avec les emblèmes et les symboles qui ornent les monnaies celtiques et gauloises, j'ai trouvé entre eux une remarquable analogie ; un certain nombre même de ces signes sont semblables.

La symbologie et la mythologie de nos peuples primitifs sont pour ainsi dire inconnues ; il est donc impossible de connaître la signification de ces figures ; il semble cependant que certaines tribus chez les anciens Gaulois et les Helvètes avaient adopté une marque distinctive et lorsqu'on aura définitivement reconnu le symbole caractéristique de chaque tribu, un grand pas sera fait pour l'explication et la compréhension des sculptures mystérieuses qui ont intrigué et intriguent encore les savants.

Il est plus que probable que l'on trouvera ensuite, dans les collections d'objets lacustres ou provenant de tombeaux, des points de comparaison suffisants pour éclairer et expliquer l'histoire de cette époque reculée. J'ai voulu simplement, par ces quelques lignes, attirer l'attention sur un sujet qui promet de devenir d'une grande importance.

B. Reber.

MÉLANGES

D'après le *Journal de Genève* du 5 décembre 1890, il aurait été fait de fausses pièces de 5 francs suisses de 1889, se reconnaissant assez facilement au son et au toucher savonneux.

*
* *

M. Paul Strœhlin prie toutes les personnes possédant des médailles de tir genevois uniques, gravées à la main ou frappées à peu d'exemplaires, de bien vouloir lui en communiquer la description et si possible de lui confier les pièces, pour un travail sur les médailles des tirs genevois qui paraîtra au commencement de 1891, dans la *Revue suisse de numismatique.*

*
* *

Nos collègues, MM. Guillaumet-Vaucher et Paul Strœhlin, ont été nommés dernièrement membres du Grand Conseil de la république et canton de Genève.

*
* *

La maison Thévoz et Ce, à Genève, qui imprime les planches de ce bulletin, a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition de photographie à Genève, en 1890. Nous ne pouvons que la féliciter de ce beau succès. Dans son exposition figuraient plusieurs des planches du *Bulletin* qui ont été fort remarquées.

*
* *

Il s'est formé à Genève un Comité dans le but d'offrir, à la fin de cette année, une médaille d'or à M. le professeur

Ernest Naville, l'éminent défenseur de la liberté religieuse et l'un des promoteurs de la représentation proportionnelle en matière électorale. Il sera frappé à cette occasion quelques exemplaires de cette médaille en argent et en bronze. Nous donnerons la description de cette médaille dans une de nos prochaines livraisons.

*
* * *

Les Serviteurs de Saint-Pierre.

Sur la proposition de Mgr Fava, évêque de Grenoble, et d'un certain nombre de hautes personnalités catholiques à la tête desquelles est M. Lucien Brun, S. S. le pape Léon XIII vient de créer un nouvel ordre de chevalerie, destiné à récompenser les services importants rendus à sa personne et à l'Eglise.

L'Ordre des *Serviteurs de Saint-Pierre* comprendra des chevaliers, des commandeurs et des grand'croix. L'insigne consiste en une étoile d'émail blanc à six pointes, portant en son centre la représentation de la Sainte-Trinité, et entourée d'un flamboiement d'or. Le tout est surmonté d'une tiare avec les clés pontificales, également en or. Un ruban jaune avec liserés rouges suspend ce bijou sur la poitrine ou au cou des titulaires suivant le grade.

*
* *

Nous avons signalé dans le précédent numéro du *Bulletin* une collection de modèles et de médaillons d'Antoine Bovy, éditée par le Conseil administratif de la ville de Genève. Cette collection sera publiquement exposée dans quelques jours à l'Ecole municipale d'art (Bâtimant du Grütli, rue Général-Dufour); nous ne saurions trop recommander à nos collègues et à tous les amateurs d'œuvres d'art de visiter cette exposition qui comprend une centaine environ de numéros, parmi lesquels quelques-unes des plus admirables créations du maître. Ces médaillons sont, du reste, destinés à la vente, plusieurs séries en ont déjà été moulées dans ce but. Un catalogue, dressé par notre collègue, M. J. Mayor, servira de guide au visiteur.

*
* *

M. Julius Meili, notre confrère, vient d'être nommé associé étranger de la *Société royale belge de numismatique.* Nous sommes heureux de cet honneur et de ce nouveau lien qui vient unir plus étroitement nos deux sociétés.

*
* *

M. Louis Furet nous communique comme complément à la notice de M. Henlé, dans le dernier numéro du *Bulletin*, qu'il a retrouvé dans les livres de la maison M. L. Bovy, le chiffre de la frappe exacte de la médaille Léonce Angrand.

Elle se compose de :

1 médaille d'or de 91,5 gr. (or fin).
20 » de bronze.

Mais il n'a pas retrouvé de mentions des médailles d'argent. Il n'en aurait donc pas été frappé.

*
* *

A tous les numismatistes !

Nous serions très reconnaissant à toutes les personnes qui voudraient bien nous communiquer les pièces, médailles et monnaies du canton d'Argovie, omises dans le travail qui se publie actuellement dans le *Bulletin.* Nous voudrions présenter une étude aussi complète que possible ; chaque nouvelle pièce ou variété nous sera d'une grande utilité.

B. Reber,
Boul. James-Fazy, Genève.

L'ŒUVRE NUMISMATIQUE DE VINCENT PROMIS [1]

1. — Rectification à un article sur des monnaies obsidionales franco-italiennes, dans la *Revue Numismatique*, deuxième série, t. XII, 1867, p. 251-254.

2. — Sull' origine della Zecca Veneta. Turin, imprimerie royale, 1868, br. in-8 de 32 p. av. pl.

3. — Tavole sinottiche delle monete battute in Italia, o da Italiani all' estero, illustrate con note. Turin, imprimerie royale, 1869, in-4 (LXXIX) et 25 p.

[1] L'œuvre de Vincent Promis comprend un nombre d'ouvrages ou d'articles bien plus considérable que celui que nous indiquons ici. On pourra s'en convaincre en consultant le bel ouvrage de M. le baron Antoine Manno, *L'opera cinquantenaria della R. Deputazione di storia patria di Torino,* Turin, 1884, in-4, p. 346-350. Nous nous bornons à indiquer, d'après ce volume, les travaux ayant trait à la numismatique.

4. — Sigilli italiani, dans les *Miscellanea di storia italiana*, Turin, 1876, XV, p. 85-127, et 7 pl., avec tirages à part, Turin, 1874, in-8.

5. — Su una medaglia inedita di Carlo Emanuele I, Cenno (13 giugno 1875), dans les *Atti Accad. delle Scienze Torino*, 1875, X, p. 1041-1043 av. une pl. et tirages à part in-8.

6. — Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie, et complainte imprimée à Malines à l'occasion de sa mort, en 1530, dans les *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Chambéry, 1875, XV, p. 177-196, av. deux pl. et tirages à part in-8.

7. — Di uno smalto conservato nel Regio Medagliere di Torino, dans la *Rivista Sarda*, Cagliari, 1875, II, p. 53-57 av. tirages à part in-8.

8. — Su due monete di Kanniskire Re dei Parti (16 gen. 1876), dans les *Atti Accad. delle Scienze Torino*, 1876, XI, p. 583-587, av. une pl. et tirages à part in-8.

9. — Bolla in piombo del secolo VIII (24 nov. 1876), dans les *Atti Accad. delle Scienze Torino*, 1876, XII, p. 102-104, avec une pl. et tirages à part in-8.

10. — Tessere di Principi di Casa Savoia o relative ai loro antichi Stati illustrate (3 febr. 1878), dans les *Memorie Accad. Scienze Torino*, 1879, S. II, XXXI, p. 403-437, av. 7 pl. et tirages à part in-4.

11. — Filippo d'Este, marchese di S. Martino e Lanzo, ed una sua medaglia inedita. Cenno (22 dic. 1878), dans les *Atti Accad. Scienze Torino*, 1879, XIV, p. 301-308 av. une pl. et tirages à part in-8.

12. — Monete imperiali scoperte a Casalvolone presso Novara (13 Aprile 1878), dans les *Atti Soc. Archeol. e BB. AA.*, Turin, 1878, II, III.

13. — Cenni su alcuni bronzi romani inediti, dans les *Atti Soc. Archeol. e BB. AA.*, Turin, 1879, II, p. 193-196, av. deux pl. et tirages à part in-8.

14. — Medaglia di Teresa di Lichtenstein moglie di Emanuele di Savoia Carignano conte di Soissons, dans la *Curiosità et ricerche di storia subalpina*, Turin, 1880, IV, p. 719-721, av. une pl. et tirages à part in-8.

15. — Su una tessera romana, poche parole (18 gennaio 1880), dans les *Atti Accad. Sc. Torino*, XV, p. 429-430, av. tirages à part in-8.

16. — Su tre sigilli inediti del Piemonte (12 dic. 1880), dans les *Atti Accad. Sc. Torino*, XVI, p, 158-163, av. tirages à part in-8.

17. — Commemorazione. Adriano de Longpérier, dans les *Atti Accad. Scienze Torino*, 1882, XVII, p. 373-377, av. tirages à part in-8.

18. — Sulle monete di Castiglione dei Gatti, dans les *Atti Accad. Sc. Torino*, 1881, XVI, p. 870-871, av. une pl. et tirages à part in-8.

19. — Monete di zecche italiane inedite o corrette. Memoria quarta, dans les *Miscellanea di storia italiana*, Turin, 1883, S. II, VI (XXI), p. 271-312, av. cinq pl. et tirages à part in-8.

NECROLOGIE

H. A. ERBSTEIN

Les journaux allemands ont annoncé la mort de M. H.-A. Erbstein, l'un des principaux archéologues et numismatistes de l'époque actuelle. Tous nos collègues déploreront cette fin prématurée; c'est une très grande perte pour la science et nous croyons devoir consacrer au défunt ces quelques lignes.

Henri-Albert Erbstein, second fils de Jules-Théodore Erbstein, archiviste du royaume de Saxe, est né à Dresde le 3 juillet 1840; il fit ses premières études dans sa ville natale, puis fréquenta l'Université de Leipzig où il suivit avec distinction les cours de droit, d'économie politique et d'histoire, et obtint le diplôme de docteur en droit. En 1861, Erbstein fut appelé avec son frère au musée national germanique de Nuremberg. C'est alors qu'il se consacra entièrement à l'étude de l'histoire de l'art et de l'archéologie; lié avec la plupart des professeurs et des artistes de l'Allemagne, il se livra à des travaux considérables et publia plusieurs ouvrages importants. On lui doit la classification et la description de différentes collections célèbres.

On sait qu'il collabora depuis 1882, avec son frère Jules, le directeur actuel, à la rédaction des très utiles « Blätter für Münzfreunde », fondées par le Dr Grote. Lorsque le Dr Grässe abandonna, cette même année, la direction de la Voûte Verte, de la collection des porcelaines et poteries et du cabinet royal des monnaies, à Dresde, Erbstein lui succéda dans une partie de ses charges; il dirigea aussi le musée historique et la galerie d'armes.

Erbstein fut créé conseiller de cour et honoré de plusieurs distictions flatteuses; il reçut, entre autres, la grande mé-

daille d'or, décernée par l'empereur d'Autriche pour l'art et la science.

Jouissant d'une considération méritée, Erbstein joignait à une vaste érudition une inépuisable complaisance. Ceux de nos collègues qui ont eu le privilège d'entretenir avec lui des relations scientifiques n'ont pu que se louer de son affabilité et de sa modestie. Il est mort le 25 juin dernier, dans sa demeure de Blasewitz, près Dresde.

*
* *

GUSTAVE REVILLIOD

Notre éminent collègue, M. Gustave Revilliod, vient de mourir au Caire. Nous nous joignons au profond deuil que cause cette nouvelle inattendue et nous reviendrons dans un prochain numéro sur cette belle vie.

BIBLIOGRAPHIES

PUBLICATIONS NON PÉRIODIQUES

W. Wavre. **Falsification d'antiquités lacustres 1859-1890.** (Extrait du *Musée Neuchâtelois 1890.*) — Neuchâtel, 1890, br. in-8°.

Notre collègue, M. Wavre, le savant conservateur du musée de Neuchâtel, a fait une œuvre utile en signalant aux archéologues et aux amateurs d'antiquités lacustres les falsifications si nombreuses auxquelles se sont livrés d'habiles mystificateurs.

Les premières découvertes de palafittes étaient à peine faites que l'on signalait déjà des objets falsifiés et les faussaires n'ont pas cessé de produire jusqu'à aujourd'hui. Le fameux *âge de la Corne*, qui est apparu sur les bords du lac de Neuchâtel vers 1882 et a duré plus de trois ans, a fait trop parler de lui pour que l'on ne stigmatise pas énergiquement les agissements de ses inventeurs; les journaux les plus graves, les sociétés savantes même s'en sont préoccupés jusqu'au moment où les faussaires, ayant complété

leur coupable industrie par de nombreux faux en écriture, ont pu être poursuivis et emprisonnés (1887). Le mémoire de M. Wavre est accompagné de deux planches qui reproduisent les objets les plus curieux de ces périodes nouvelles des temps préhistoriques, objets qui dénotent de la part de ceux qui les ont fabriqués une certaine fertilité d'imagination.

L'historique des différentes phases par lesquelles a passé l'industrie des fausses antiquités (industrie qui ne cessera pas de sitôt certainement) est fort curieux et l'on voit avec regret combien de personnes, et parmi les plus compétentes, ont été trompées; Troyon lui-même a figuré dans les planches de ses *Habitations lacustres* plusieurs produits de la première fabrique d'antiquités, celle de Concise.

La notice de M. Wavre est destinée à rendre d'importants services aux collectionneurs et nous pensons être leur interprète en lui exprimant nos sincères remerciements. Quand donc posséderons-nous une loi sévère punissant les falsificateurs d'objets de curiosité?

J. M.

*
* *

Jules Chautard, **Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon.** — Vendôme, 1882, br. in-8°.

M. Chautard, membre honoraire de la *Société suisse de numismatique*, a bien voulu faire don à notre bibliothèque d'un très intéressant opuscule publié par lui et qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire si compliquée des jetons seigneuriaux français du XVIIme et du XVIIIme siècles.

La maison qui fait l'objet spécial de l'étude de M. Chautard est, du reste, l'une des plus importantes de France, et son histoire, intimement liée à l'histoire générale de ce pays, est curieuse au plus haut point. Les jetons décrits se rapportent principalement: à *Louis-Joseph*, duc de Vendôme, né en 1654, général des galères du roi, gouverneur de Provence et l'une des gloires de la maison de Bourbon; à *César*, duc de Vendôme, amiral de France, aïeul du précédent; à

Alexandre, grand prieur de France, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, né en 1595 ; à *Louis de Mercœur*, duc de Vendôme ; et à *François de Vendôme*, duc de Beaufort, successeur de César dans sa charge d'amiral.

Des planches remarquables illustrent ce mémoire, complété encore par de substantielles notes ; il sera lu avec fruit par tous les numismatistes, aussi bien ceux qui s'occupent spécialement de la numismatique française que ceux qui collectionnent les pièces de tous pays.

J. M.

ERRATUM

Dans mon travail *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, IV, Lenzburg, page 153, le mot « perché » doit suivre le mot « château-fort ». La ville se trouve au bas du rocher, non pas sur celui-ci.

B. Reber.

CONCOURS ARTISTIQUE DE PHOTOTYPIE

Un Concours artistique ayant été ouvert à Genève, le soussigné, directeur du Concours fait frapper une médaille tirée à trois exemplaires, un en or, un en vermeil et un autre en argent, destinés à être offerts aux concurrents primés.

Si la demande lui en est faite pendant les quinze jours qui suivront celui où le présent *bulletin* paraîtra, le directeur du Concours fera frapper encore un exemplaire en or de cette médaille au prix de fr. 200 ; dix exemplaires en argent à fr. 25 et cinq exemplaires en bronze au prix de fr. 15 pièce.

La médaille sera du module d'environ 35mm ; elle présentera au droit les circonstances du Concours, et au revers un soleil avec la légende POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Le soussigné prend l'engagement que, en aucun cas, ni pour le présent, ni pour l'avenir il ne sera frappé aucun autre exemplaire de cette médaille destinée à rester une rareté.

Genève, 31 décembre 1890.

E. Demole.

Genève. — Imp. P. Dubois, quai des Moulins, 5.



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cᵉ, GENÈVE

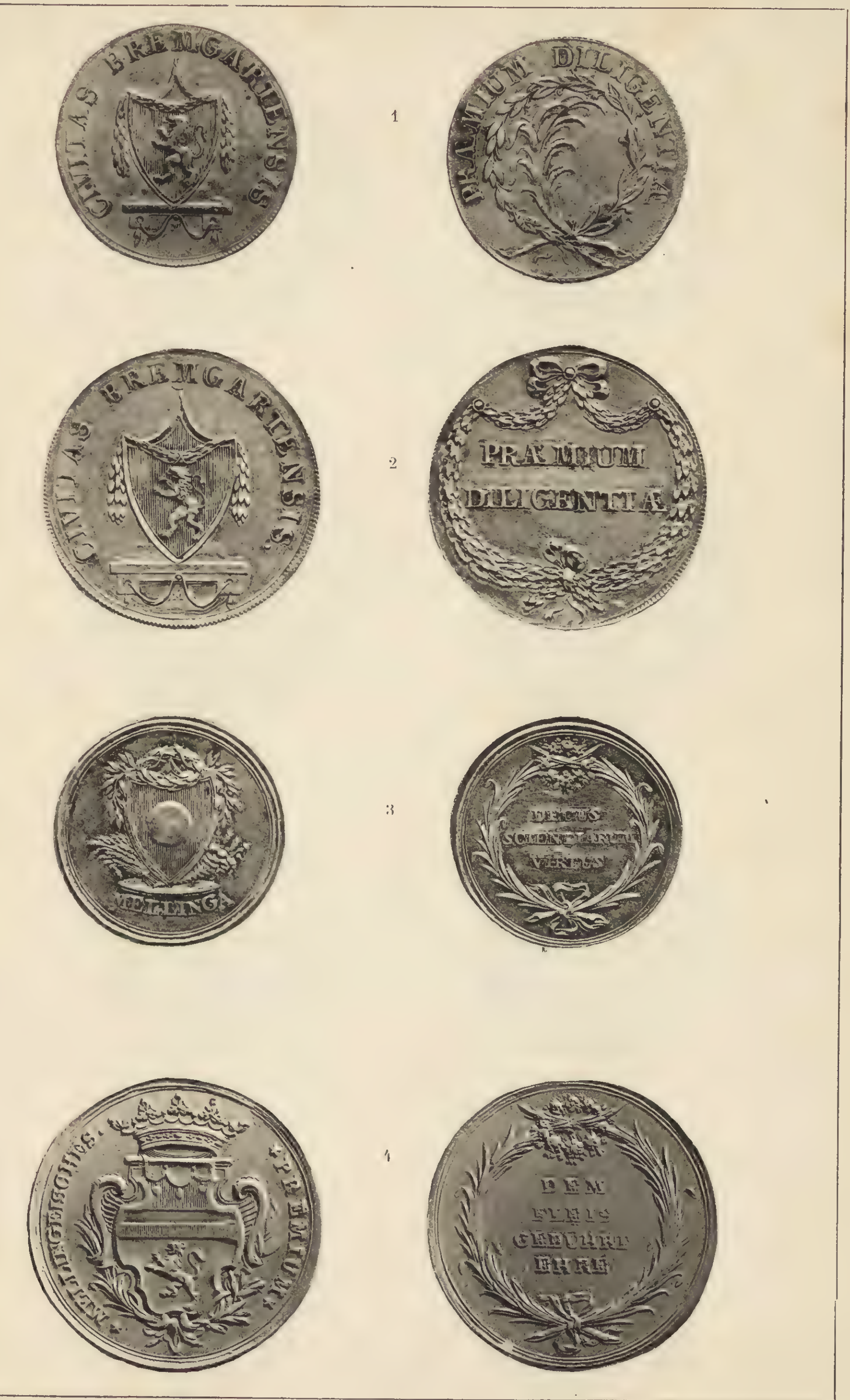
MÉDAILLE DE L'UNION ROMANDE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (Nº 1).

MÉDAILLES DES SOCIÉTÉS PROTECTRICES DE GENÈVE (Nº 2) ET DE VAUD (Nº 3).



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & C°, GENÈVE

DAS SCHWEIZ.-ZWANZIG-RAPPENSTÜCK.



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



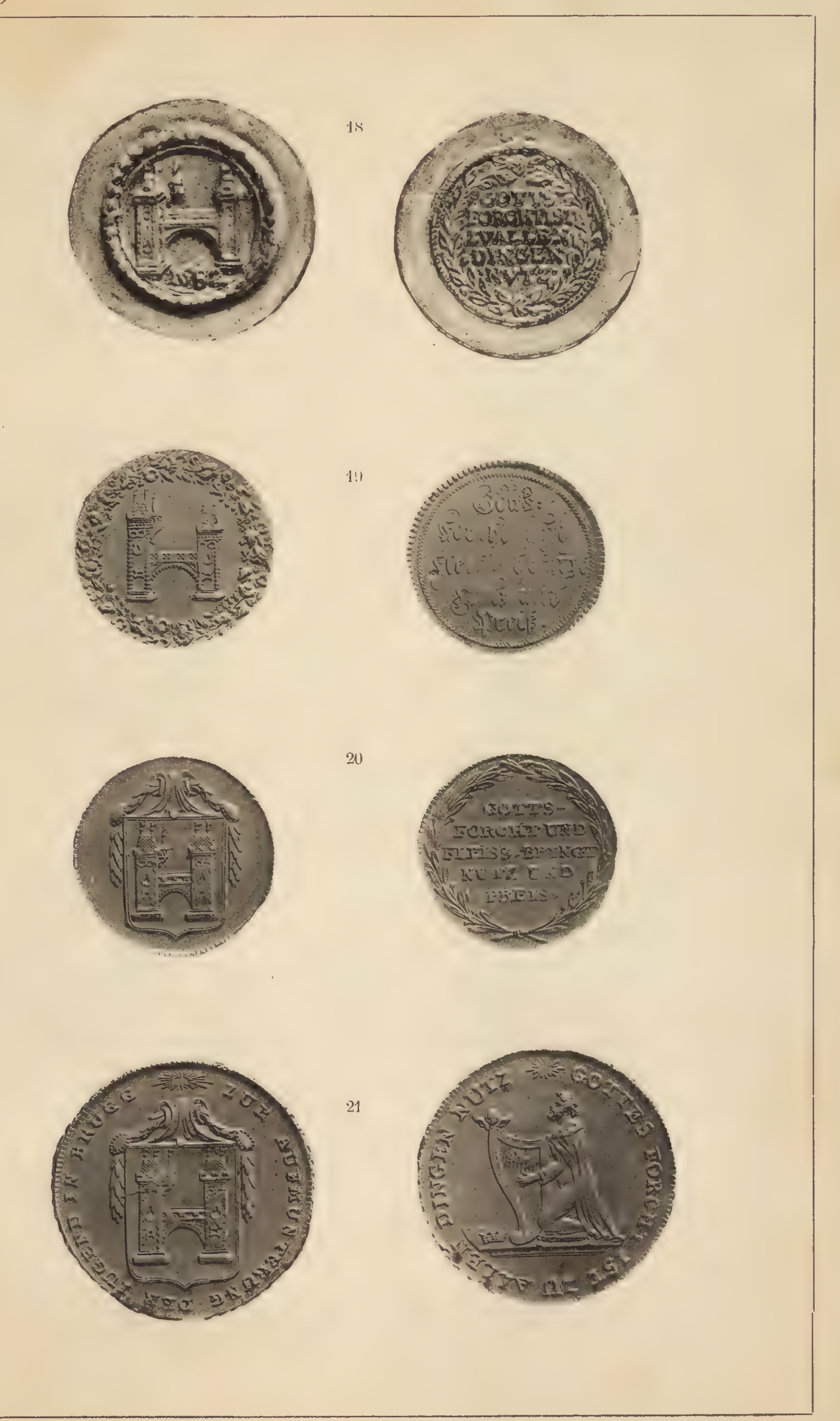
PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



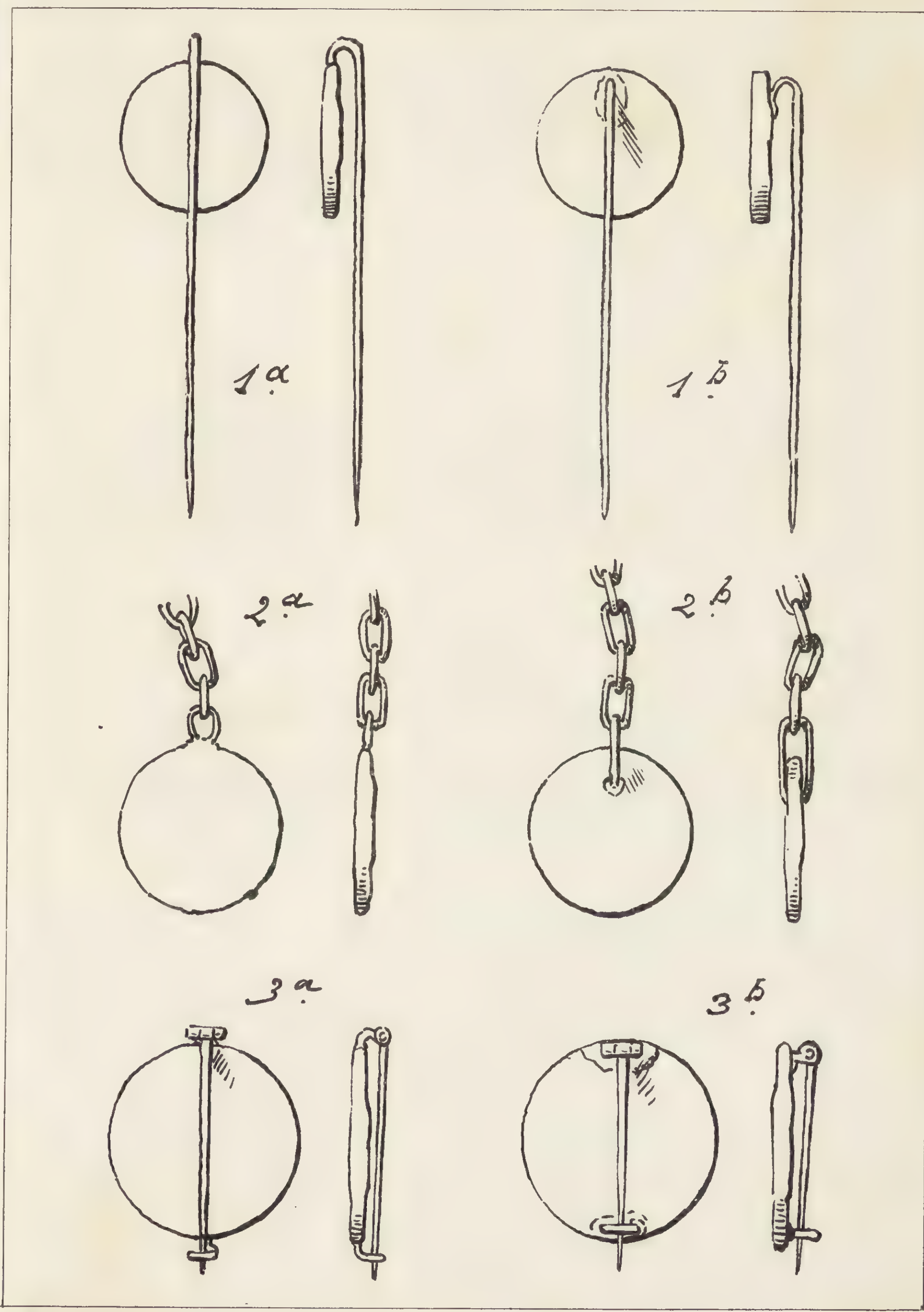
PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



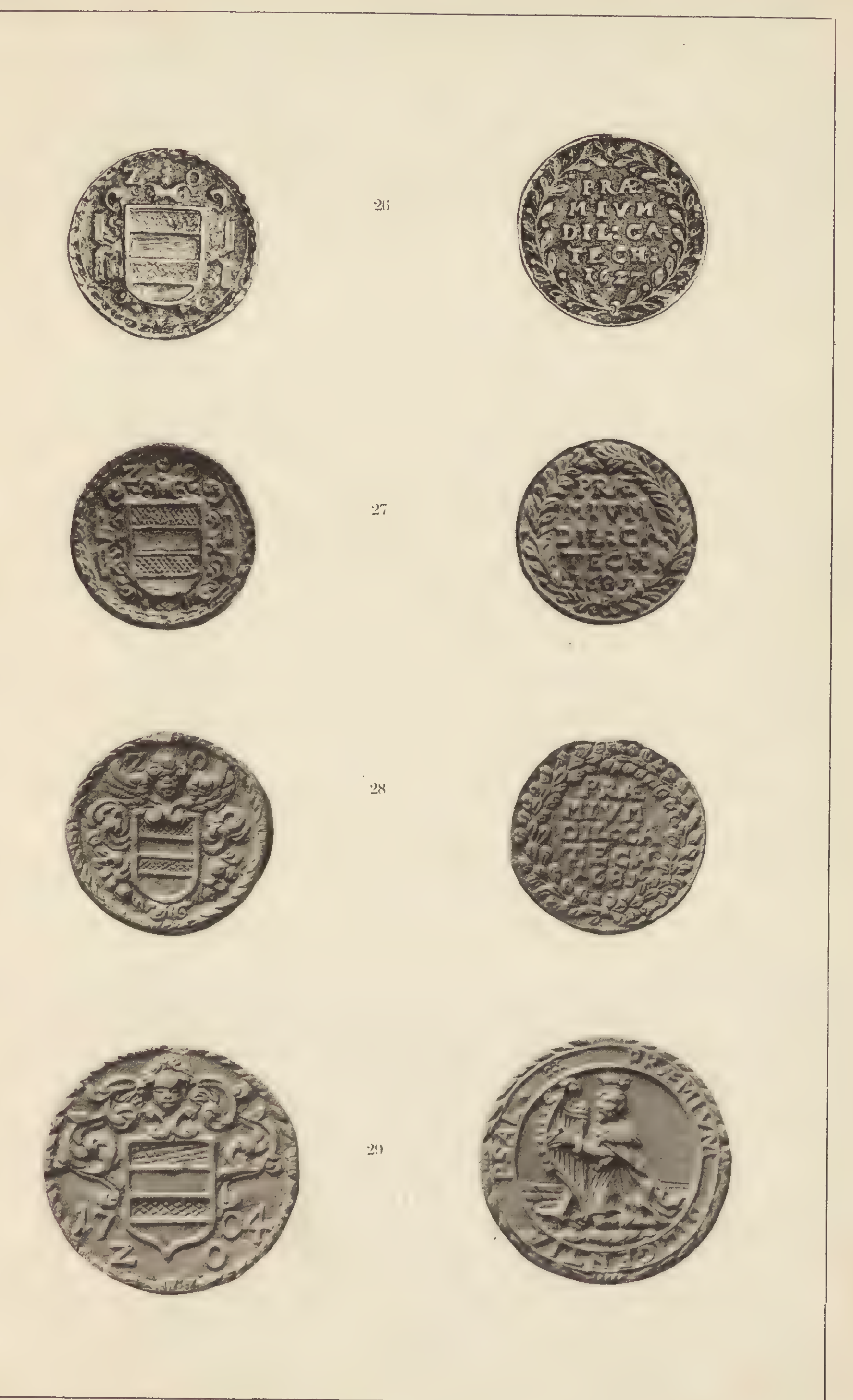
PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



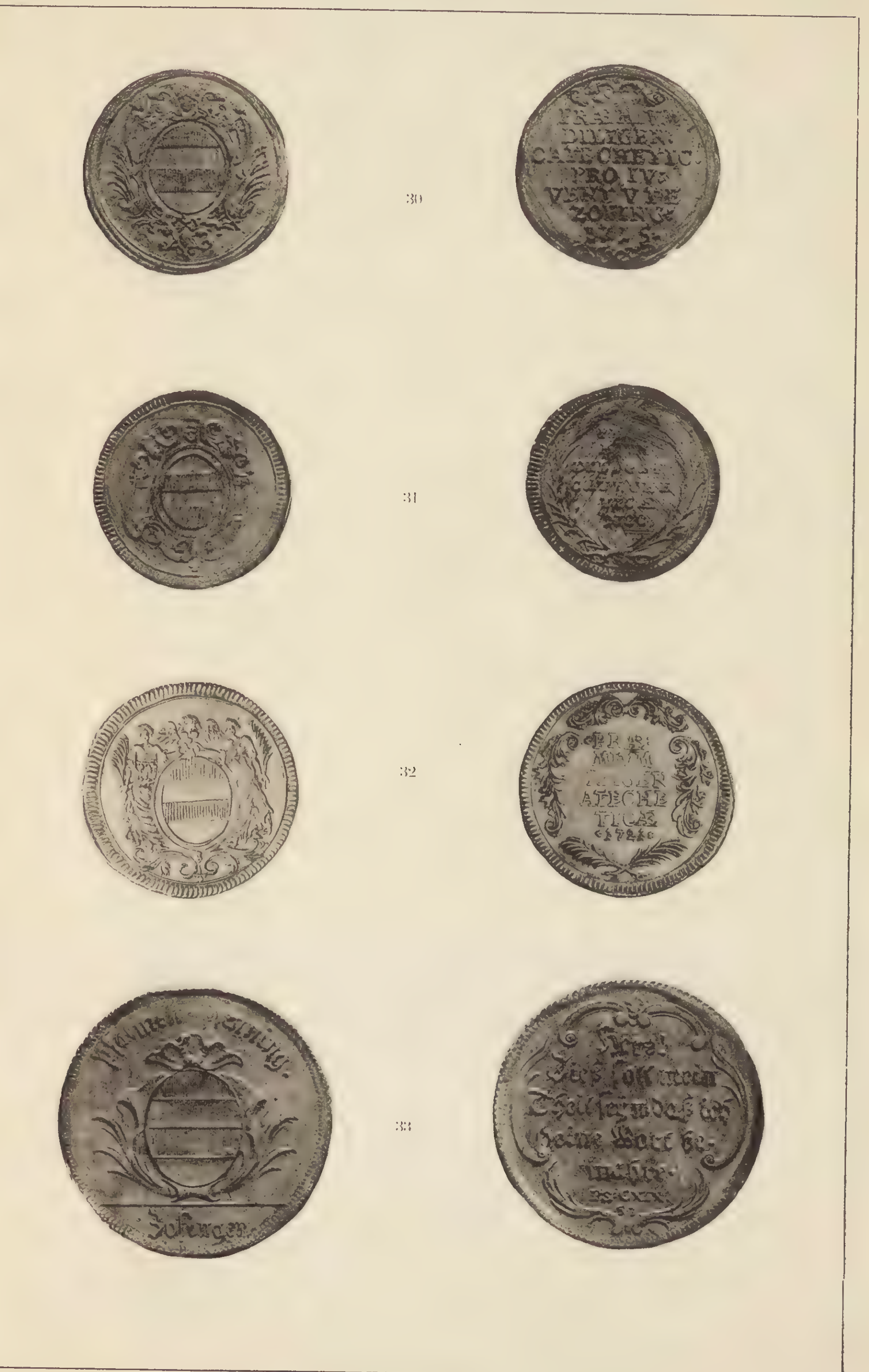
Lith. J. Rey. r Petitot, 4.

DE LA MANIÈRE DE SUSPENDRE LES MÉDAILLES.



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE

(*Page* 189).





38





39





40





41



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

PRIX D'ÉCOLE D'ARGOVIE



PHOTOTYPIE F. THÉVOZ & Cie, GENÈVE

MÉDAILLES SUISSES DE 1890

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du dépositaire et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 99 fr. le 2 %

pour des pièces de 100 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du dépositaire et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 99 Fr. 2 %

für Stücke von 100 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES

		Fr.	C.
1	Appenzell, R.I. 15 Kreuzer, Sattler nº 7 b. c.	10	—
2	» R.I. 15 Kreuzer, Sattler nº 8 t. b. c.	10	—
3	Bâle, Thaler 1640 très beau	12	—
4	» 1/2 Thaler 1797 très beau	15	—
5	» Paix de Westphalie t. b. c. H. 67	40	—
6	Berne, 4 Ducats s. d. H. 954 fl. d. c.	125	—
7	» 2 Ducats 1679, H. 1029 t. b. c.	90	—
8	» 2 Ducats 1789, Lohner 85, fl. d. c.	45	—
9	» double Doublon 1794 t. b. c.	70	—
10	Confédération, 20 fr. 1873, Helvetia assise, 3 points	30	—
11	Genève, 3 Sols 1564 t. b. c.	5	—
12	» 3 Sols 1566 t. b. c.	5	—
13	» 3 Sols 1567 t. b. c.	5	—
14	» Pistole 1724 RRR t. b. c.	300	—
15	» 3 Sols 1791 argent (conseill. avec trou rebouché)	3	—
16	» 5 centimes dits « au cadran » essai RRR	150	—
17	» Écu 1794 (Prix du travail).	15	—
18	» 4 centimes 1839 argent.	6	—
19	» 25 centimes 1847 argent (conseillère avec trou)	4	—
20	» 20 francs 1848 or.	35	—
21	» 10 » 1848 or	40	—
22	» 5 » 1848 argent	12	—
23	» 10 » 1851 argent	40	—
24	» Prix de littérature, t. b. c.	7	—
25	» Prix de Piété, t. b. c.	7	50
26	» médaille argent, prix du collège.	6	—
27	» prix de la Société des Arts, 39 gr.	18	—
28	» prix du Conservatoire, 35 gr..	7	—
29	» Méd. octogone, Canal de Roanne, 15 1/2 gr.	8	—
30	» Jacques Necker, médaille en bronze par Duvivier.	3	—
31	» médaille argent tir du centenaire Rousseau 44 gr.	20	—
32	» tir fédéral 1887 petite méd. en or (seul ex. frappé)	50	—
33	» tir fédéral 1887 la même en argent	4	75
34	Lucerne, médaille du tir 1889	25	—
35	Neuchâtel, 21 Batz 1799 fl. d. c.	12	—
36	» 21 Batz 1799 var. fl. d. c.	12	—
37	Schaffhouse, Thaler 1622	15	—
38	Soleure, Thaler 1813	14	—
39	Uri et Unterwald, 1/2 Teston. VRANIE : ET VNTERVALDI + t. b. c. Poids 3,35 gr.	125	—
40	Vaud, Thaler 1832, extra beau	15	—



Echange, Vente et Achat d'Objets d'Art et d'Antiquité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

PRIX DES ANNONCES

		Pour 8 insert.	6 insert.	4 insert.	2 insert.	1 insert.
Page entière	Fr.	130 —	100 —	70 —	35 —	20 —
1/2 page	»	65 —	50 —	35 —	18 —	10 —
1/4 page	»	33 —	25 —	18 —	9 —	5 —
1/8 page	»	17 —	13 —	9 —	5 —	2 50

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse : 8 francs. — Pour l'Étranger le port en sus.

S'adresser au trésorier, M. Th. HENLÉ, 3, rue de la Croix-d'Or, Genève.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du dépositaire et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 99 fr. le 2 %

pour des pièces de 100 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du dépositaire et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 99 Fr. 2 %

für Stücke von 100 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES

		Fr.	C.
1	Tir fédéral Coire 1842, écu de tir fl. d. c.	16	—
2	» Basel 1844, écu de tir, fl. d. c.	26	—
3	» Chaux-de-Fonds 1863, écu de tir. fl. d. c. . .	8	—
4	» » méd. en bronze (Landry), b. c.	1	50
5	» Schaffhouse 1865, écu de tir, fl. d. c. . . .	8	—
6	» Zug 1869, t. b. c.	10	—
7	» St-Gallen 1874, t. b. c.	7	50
8	» Fribourg 1881, méd. étain (Richard), t. b. c. .	1	50
9	» Bern 1885, écu de tir, t. b. c.	7	—
9a	» » »	7	—
10	Bundesthaler v. Stampfer (gegossen)	19	—
11	Toggenburger Krieg 1718, H. 100, gs 22, fl. d. c. . . .	15	—
12	Soc. helvétique de bienfaisance à Paris 1821, gs 18, fl. d. c.	16	—
13	Rép. helvétique, 40 Batz S. 1798, t. b. c.	15	—
14	» 40 Batz B. 1801, b. c.	13	—
15	» 10 Batz 1799, b. c.	4	—
16	» 5 Batz 1799, b. c.	2	—
17	» 5 Batz 1800, b. c., avec trou	2	—
18	Appenzell, 5 Batz 1809, t. b. c.	3	—
19	Argovie, 4 francs 1812, t. b. c.	15	—
20	» 20 Batz 1809, t. b. c.	7	—
21	» 20 Batz 1809, t. b. c.	6	—
22	» 5 Batz 1826, t. b. c.	2	—
23	Bâle, Thaler 1639, t. b. c.	18	—
24	» Thaler 1622, b. c.	10	—
25	» 5 Batz 1809, t. b. c.	3	—
26	» 5 Batz 1826, t. b. c.	3	—
27	» évêché, 10 kr. 1726, 1787, 1788, b. c.	3	—
28	Berne, Ducat 1794, fl. d. c.	18	—
29	» Teston 1492, H. 993, t. b. c.	100	—
30	» Seizain (XVI Pfennig) p. Dassier H. 789, 91 gr. t. b. c.	35	—
31	» 20 Batz 1796, b. c.	5	—
32	» 30 Kreuzer s. d., t. b. c.	5	—
33	» Jubilé 1828, t. b. c.	1	50
34	» Jubilé 1828, t. b. c.	1	50
35	Coire ville, Thaler s. m. H. 1823.	56	—
36	» évêché $^{2}/_{3}$ Thaler 1689, H. 2179, t. b. c.	20	—
37	Genève, Thaler 1622 G. R., t. b. c.	60	—
38	» Thaler 1622 G. R., t. b. c.	65	—
39	» Thaler 1622 G. R., t. b. c.	65	—
40	» Thaler 1623 R. G., t. b. c.	120	—

41	Genève,	Écu 1722, t. b. c.	12	—
42	»	Écu 1723 doré, t. b. c.	10	—
43	»	Écu 1723, t. b. c.	10	—
44	»	Écu 1723, t. b. c.	10	—
45	»	Écu 1795, b. c.	10	—
46	»	Écu 1796, b. c.	10	—
47	»	5 francs 1848, t. b. c.	10	—
48	»	24 Sols 1645, t. b. c.	20	—
49	»	Florin 1654, t. b. c.	4	—
50	»	21 Sols 1710, t. b. c.	1	50
51	»	10 $\frac{1}{2}$ Sols 1714, b. c.	2	—
52	»	10 $\frac{1}{2}$ Sols 1715, b. c.	2	—
53	»	15 Sols 1794, t. b. c.	1	50
54	»	9 Deniers 1715, 2 var. M. C.	1	80
55	»	6 Deniers 1709, 1762, 1765, 1769, 1785, 1788, 1795, 1819, 1825, 1833, 10 pièces	5	—
56	»	5 centimes, An 9 (Époque française), b. c.	2	—
57	»	25 centimes 1847 argent, essai, fl. d. c.	13	—
58	»	4 centimes 1839, frappe en argent, fl. d. c.	6	—
59	»	1 centime 1839	6	—
60	»	F. Soret, Bronze RR, fl. d. c.	40	—
61	»	J. Fazy, Bronze, b. c.	1	50
62	»	Lautrec, Bronze (Dassier), b. c.	10	—
63	»	Dufour, Bronze, b. c.	1	25
64	»	M. Turrettini, Bronze (Dassier), t. b. c.	5	—
65	»	A. Bovy, gr. 69, argent, f. d. c.	35	—
66	»	Prix d'école (Dassier), t. b. c.	11	—
67	»	Jubilé 1735 (Dassier) Br. t. b. c.	15	—
68	»	Jubilé 1735 (Dassier) Br., troué, m. c.	8	—
69	»	Jubilé 1835, argent, t. b. c.	8	—
70	»	Tir cantonal 1882, gr. 31 argent, fl. d. c.	23	—
71	Grisons	5 Batz 1807, t. b. c.	3	—
72	Luzern,	Thaler 1622 H. 1137, t. b. c.	40	—
73	»	5 Batz, 1815, b. c.	2	—
74	»	Prix d'école U B p. H. Voyez N 1092, t. b. c.	22	—
75	Neuchâtel,	$\frac{1}{4}$ Thaler 1713, t. b. c.	16	—
76	»	10 Kreuz 1713, m. c.	5	—
77	»	20 Kreuz 1713, t. b. c.	9	—
78	Saint-Gall (Ville)	$\frac{1}{2}$ Thaler 1620. Klippe doré, t. b. c.	35	—
79	»	4 Kreuzer 1621. Klippe, t. b. c.	15	—
80	»	7 $\frac{1}{2}$ Kreuzer 1622, t. b. c.	15	—
81	»	Plappart 1501, t. b. c.	10	—
82	»	30 Kreuzer 1738, b. c.	5	—

83 Saint-Gall (Canton), 5 Batz 1813, m. c. 1 50
84 Saint-Gall (évêché), Ducat 1781 or, fl. d. c. . . . . . . 100 —
85 » » Thaler 1776, t. b. c. . . . . 16 —
86 » » Thaler 1780 R., a. b. c. . . . . 15 —
87 » » 1 Kreuzer 1774, t. b. c. . . . . . . 4 —
88 Sarine et Broye, 42 Kreuzer 1798, b. c. . . . . 10 —
89 Schaffhouse, Thaler 1621, b. c. . . . . 10 —
90 Schwytz, Thaler 1653, H. 1228, b. c. . . . . 80 —
91 » 2 Batz 1810, b. c. . . . . 3 —
92 Soleure, $^1/_4$ Pistole 1789, t. b. c. . . . . 12 —
93 » 10 Batz 1812. b. c. . . . . 5 —
94 » 5 Batz 1826, b. c. . . . . 3 —
95 Tarasp, Thaler 1695, t. b. c. . . . . 35 —
96 Thurgovie, 5 Batz 1808, b. c. . . . . 8 —
97 Unterwald (le Haut) 5 Batz 1812, t. b. c. . . . . 4 —
98 Unterwald (le Bas) 5 Batz 1811, b. c. . . . . 4 —
99 Vaud, 5 Batz 1810, t. b. c. . . . . 3 —
100 » 5 Batz 1812, fl. d. c. . . . . 3 —
101 » Fête des Vignerons 1865, étain, t. b. c. 1 80
102 Zofingen, 1 Batz, 1 Kreuz, $^1/_2$ Kreuz, t. b. c. . . . . . . 55 —
103 » Singpreis, b. c. 13 50
104 Zoug, Teston 1610, t. b. c. . . . . 10 —
105 » Teston 1612, t. b. c. . . . . 10 —
106 » 12 Kreuzer 1620, t. b. c. . . . . 7 —
107 » Prix d'école, t. b. c. . . . . 6 —
108 Zurich, Denar HERIMANUS, fl. d. c. . . . . 75 —
109 » 20 Batz 1812, fl. d. c. . . . . 5 —

DEMANDE

Confédération, 20 fr. 1871, or. Av. : tête, Rev. : valeur, à . fr. 30 —

Nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt que parmi les pièces annoncées dans le numéro 1 du *Bulletin,* le 66 $^0/_0$ a été vendu. Nous engageons vivement nos collègues à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour se débarrasser avantageusement de leurs doublets.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ON PEUT SE PROCURER :

1883	Année II	Fr. 5 —		1887	Année VI	Fr. 7 —
1884	» III	» 5 —		1888	» VII	» 8 —
1885	» IV	» 5 —		1889	» VIII	» 8 —
1886	» V	» 5 —				

Blanchet, R. — A propos des nouvelles pièces d'or suisses, 1 pl. Fr. — 50

— Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion. 1 pl. Fr. — 60

Burckhardt, Achilles. — Der Bracteatenfund zu St-Johann in Basel. 1 pl. . . . . Fr. — 65

Demole, Eugène. — Les maîtres, etc., de la monnaie de Genève 1535-1792 . . . . Fr. 1 —

— Classement des Thalers de Genève non datés . . » — 50

Duplan, A. — Notice sur la trouvaille de Vinzier (Savoie), 1 pl. Fr. — 60

Galiffe, J.-B.-G. — Médailles militaires suisses du XIXe siècle. 1 pl. Fr. 1 —

Geigy, A. — Haldenstein u. Schauenstein-Reichenau. 1 pl. » 1 —

— Aus Schweiz. Archiven. 1 pl. . . . . » 1 —

Gremaud, J. — Les premières monnaies de Fribourg (Suisse). 1 pl. Fr. — 50

Henseler, A. — Ecus de Fribourg, XVIe siècle. 1 pl. . » — 60

Inwyler, A. — Zwei unedirte Medaillen auf Kasimir Pfyffer. Fr. — 50

— K. S. Schwendimann . . . . » — 75

— Die Medaillen auf das eidg. Schützenfest in Lugano » — 50

— Die Medaillen auf die 4. Schweiz. Landausstellung in Zürich. Fr. — 75

— Auctionspreise der Sammlung Graffenried . . . » — 75

Ladé, Dr. — Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman. 1 pl. . . . . Fr. — 75

Le Roy, L. — Monnaies et médailles de Sogren et Bargen. 1 pl. Fr. — 80

— Du droit de monnayage des princes-évêques de Bâle. 1 pl. Fr. — 50

von Liebenau, Dr Th. — Eine Münzgenossenchaft der Urschweiz 1548-1552. 1 pl. . . . . Fr. 1 —
von Liebenau u. Sattler. — Die von Uri, Schwyz u. Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen. 2 pl. . . . . . Fr. 1 —
Morel-Fatio. — Teston de Sébastien de Montfalcon, vign. » — 50
— Histoire monétaire de Lausanne (Les deniers è la légende : Beata virgo). 1 dessin . . . . Fr. — 50
de Palézieux, M. — Numismatique du Valais, 1457-1780. 1 pl. Fr. 1 —
— Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie. 2 pl. Fr. — 60
Reber, B. — Un talisman, 1 pl. . . . . » — 50
Rossi, U. — Di alcune monete inedite di Bellinzona. 1 pl. » — 75
Sattler, A. — Die Guldenthaler von Basel . . . . . » — 75
— Die Münzen der freien Stadt Rottweil. 1 pl. . . . » 1 —
— Geschichte und Goldgulden der Reichsmünzstätte Basel. 1 pl. Fr. — 75
— Münzen und Medaillen der fürstlichen Abtei St-Gallen. 2 pl. Fr. 1 —
— Münzen des Kanton Appenzell. 2 pl. . . . . . . » 1 —
Trachsel, Dr C.-F. — Notice sur les animaux et objets représen;és sur les monnaies et médailles . . . . Fr. — 75
— Bractéates suisses inédites. 1 pl. . . . . » — 57
X... — Une nouvelle médaille genevoise. 1 pl. . . . . . » — 50

S'adresser au Trésorier de la Société:

M. Th. Henlé, 3, Rue de la Croix-d'Or, Genève.

Genève. — Imp. Rivera et Dubois, quai des Moulins.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES

		Fr.	C.
1	République helvétique, 32 francs 1800 fl. d. c.	70	—
2	» » 16 francs 1800 fl. d. c.	40	—
3	» » 16 francs 1800 fl. d. c.	38	—
4	» » 40 Batzen S 1798 fl. d. c. . . .	12	—
5	» » 40 Batzen S 1798 t. b. c. var. . .	16	—
6	» » 4 Franken B 1799 b. c. essai R. .	25	—
7	» » 4 Franken B 1801 t. b. c. . . .	14	—
8	Confédération, 20 francs 1871. Essai, Av. : Ecusson. Rev. : 20 francs dans une couronne	35	—
9	» 5 fr. Essai de Bovy, bronze médiocre, c. .	3	—
10	» 2 fr. Essai de Bovy, 1854, sans sign. t. b. c.	4	—
11	» 2 fr. 1860. Essai, t. b. c.	5	—
12	» Bundesthaler H 1, dorée t. b. c. . . .	19	—
13	» Soc. helvét. de bienfaisance, Paris, 1821, gr. 18,50, fl. d. c.	15	—
14	» Schweiz. Mobiliar Versicherungs Gesellschaft, gr. 29 b. c.	15	—
15	» Alliance avec la France, 1777. H 108 br. t. b. c.	8	—
16	» Percement du Gothard 1880 br. f. d. c. .	2	—
17	» Général Herzog. Neutralité suisse 1870-71 br. f. d. c.	6	—
18	» Général Herzog Jubilé 50 ans service 1839-1889 br. fl. d. c.	6	—
19	» Pas de frontières p. l'Humanité, etc., 1871. br. fl. d. c.	10	—
20	Argovie, 4 Franken 1812 f. d. c.	13	—
21	» 20 Batz 1809 b. c.	5	—
22	» 5 Batz 1811 t. b. c.	2	50
23	» 5 Batz 1826 t. b. c.	2	—
24	» Méd. de mérite mm. 33, gr. 20 t. b. c. . . .	10	—
25	» Ecu du tir fédéral 1849 b. c.	32	—
26	» Zofingen Kreuzer 1722 f. d. c.	7	—
27	» Beromünster Prix b. c.	7	50
28	Appenzell Thaler 1812 f. d. c.	15	—
29	» » 1812 t. b. c.	12	50
30	» $^1/_2$ Schweiz. Franken 1809	3	—
31	» 15 Kreuzer 1738 t. b. c.	13	—
32	» 6 Kreuzer 1737 b. c.	10	—
33	Bâle, Double Thaler 1741 doré f. d. c.	32	—

34	Bâle, Thaler s. m. H 1481 t. b. c.	11	—
35	» » 1622 H 1586 méd. c.	8	—
36	» » 1624 H 1596 b. c.	14	—
37	» » 1640 b. c.	10	—
38	» » 1640 2 var. b. c. les deux	20	—
39	» » 1741 H. 1609 méd. c.	10	—
40	» » 1765 H. 1648 b. c.	10	—
41	» » 1785 b. c.	10	—
42	» $^1/_2$ » 1797 t. b. c.	15	—
43	» $^1/_4$ » s. m. troué. H 1500 b. c.	3	—
44	» $^1/_4$ » 1740 2 var. b. c. les deux	5	—
45	» $^1/_6$ » 1766 b. c.	1	50
46	» Teston 1499 t. b. c.	130	—
47	» 3 Batz 1726 t. b. c.	1	75
48	» 3 Batz 1809-1810 b. c. les deux	3	—
49	» 5 Batz 1809-1810-1826, t. b. c. les trois	5	—
50	» $^1/_4$ Plancus Thaler H 1306 b. c.	18	—
51	» Ecu à la Poule H 1323 méd. c.	60	—
52	» $^1/_4$ Ecu à la Poule H 1329 b. c.	14	—
53	» Friedenspfennig H 74 t. b. c..	5	—
54	» Ecu du tir fédéral 1844 fl. d. c.	27	—
55	» Prix H. 1336 f. d. c.	6	—
56	» » H. 1420 b. c.	1	80
57	» » H. 1419 b. c.	2	—
58	» » H. 1416 t. b. c.	2	—
59	» » H. 1414 t. b. c.	2	—
60	« » H. 1407 b. c.	2	—
61	» Souvenir tremblement de terre br. fl. d. c.	3	50
62	» Inauguration Ch. fer Strasb.-Bâle 1841 br. b. c.	3	—
63	» J.-J. Spreng H. 276 étain méd. c.	3	—
64	» Joh. Frobenins (A. Bovy f.) br. t. b. c.	4	—
65	» J.-L. Schönlein (A. Bovy f.) br. t. b. c.	5	—
66	» évêché Troubles 1740 H. 2124 br. très belle	40	—
67	» évêché 1788 (octogone) Münzwirren	12	50
68	Berne, Doubl. Doublon 1793, f. d. c.	65	—
69	» Doublon 1794, f. d. c.	40	—
70	» 2 Ducats 1796, f. d. c.	38	—
71	» 2 Ducats 1796 f. d. c.	38	—
72	» 1 Ducat 1794 f. d. c.	18	—
73	» $^1/_2$ Doublon 1797 f. d. c.	22	—
74	» Thaler 1798 f. d. c.	10	—
75	» Thaler 1823 f. d. c.	25	—
76	» Thaler 1835 f. d. c.	25	—
77	» Thaler 1835 f. d. c.	27	—

78	Berne,	1/2 Thaler 1679 doré t. b. c.	5	—
79	»	1/2 Thaler 1796 t. b. c.	3	50
80	»	1/2 Thaler 1796 b. c.	3	—
81	»	1 Frank. 1811 t. b. c.	3	—
82	»	30 Kreuzer 1699 t. b. c.	4	—
83	»	30 » 1706 b. c.	3	50
84	»	30 » 1758 t. b .c.	3	—
85	»	20 » 1659 t. b. c.	3	50
86	»	20 » 1704 mal c.	1	25
87	»	20 » 1706 b. c.	2	50
88	»	20 » 1716 b. c.	2	—
89	»	20 » 1734 t. b. c.	2	50
90	»	10 » 1784 b. c..	2	—
91	»	2 1/2 Batz 1797 b.	1	25
92	»	Annexion du Jura f. d. c.	35	—
93	»	Ecu Tir fédéral 1857 f. d. c.	7	—
93a	»	» » 1857 t. b. c.	10	—
94	»	» » 1885 f. d. c.	6	—
95	»	Méd. Tir cantonal Interlaken f. d. c.	22	—
96	»	3me Jubilé de la Réformation 1828 gr. 58,50 fl. d. c. Vue du Dôme	35	—
97	»	3me Jubilé. Buste de Berth. Haller gr. 14,50 t. b. c.	6	—
98	»	Seizain 1703 H 792 gr. 7,50 b. c.	6	—
99	»	» par Dassier H. 789, gr. 67, b. c.	30	—
100	»	Fête des officiers Langenthal 1822, br. f. d. c.	4	—
101	»	Exposition industrielle 1857 br. f. d. c.	4	—
102	»	Jubilé à son annexion à la Suisse 1835, gr, 35,40 t. b. c.	28	—
103	»	Prix d'école au Palmier 2 var. t. b. c. les deux.	20	—
104	»	» » Studentenpfennig gr. 26,50 t. b. c.	11	—
105	»	» » avec Roi David 1727 gr. 18,20 t. b. c.	8	—
106	»	» » à la Ruche gr. 14,75 t. b. c.	4	—
107	»	» » » gr. 7,50 f. d. c.	3	—
108	»	» » au jardinier gr. 7,45 t. b. c.	3	—
109	»	» » » gr. 6,50 méd. c..	3	—
110	»	Albertus Hallerus H. 217 étain b. c.	2	—
111	»	Albrecht v. Haller 1877 étain f. d. c.	2	50
112	»	Albertus Haller bronze t. b. c.	4	—
113	Constance	ville Florin d'or s. m. : RRR t. b. c.	300	—
114	»	» double Thaler 1623 a. b. c.	130	—
115	»	» Thaler 1625 b. c.	8	—
116	»	» » 1626 t. b. c.	15	—
117	»	» Braktcat Friedrich II t. b. c.	7	50
118	»	Jan Huss, médaille rare arg. t. b. c.	25	—

119	Constance, évêché $^1/_2$ Thaler 1719 t. b. c.	4 —
120	Fribourg, 56 Kreuzer 1797 t. b. c.	5 —
121	» 10 Batz 1812 t. b. c.	3 —
122	» Ecu du tir fédéral 1881 t. b. c.	7 —
123	» Souv. de la bataille de Morat, f. d. c. br.	5 —
124	» 400me anniv. de la Réunion à la Suisse f. d. c. br.	2 50
125	» Sarine et Broye 42 kr. 1798 méd. c.	15 —
126	Zürich, Thaler s. m. H 404 médioc. c.	36 —
127	» » s. m. H 404 b. c.	50 —
128	» » 1559 doré t. b. c.	50 —
129	» » 1622 b. c.	12 —
130	» » 1647 t. b. c.	22 50
131	» » 1660 H 499 f. d. c.	50 —
132	» » 1716 Justitia et Concordia t. b. c.	14 —
133	» » 1722 Vue de la ville b. c.	11 —
134	» » 1739 » » » b. c.	11 —
135	» » 1776 Justitia et Concordia t. b. c.	13 —
136	» » 1783 t. b. c.	10 —
137	» » 1790 Vue de la ville f. d. c.	18 —
138	» » 1813 f. d. c.	7 —
139	» $^1/_2$ Thaler 1652 b. c.	6 —
140	» $^1/_2$ » 1720 Vue de la ville b. c.	4 50
141	» $^1/_2$ » 1721 » » » t. b. c.	4 —
142	» $^1/_2$ » 1731 » » » t. b. c.	4 —
143	» $^1/_2$ » 1743 » » » t. b. c.	4 50
144	» $^1/_2$ » 1773 Justitia et Concordia f. d. c.	4 50
145	» $^1/_2$ » 1776 » » t. b. c.	4 50
146	» $^1/_2$ » 1690	5 50
147	» Teston 1629 1e variété t. b. c.	12 50
148	» » » 2e » t. b. c.	12 50
149	» » » 3e » t. b. c.	12 50
150	» » » 4e » b. c.	12 50
151	» 20 Schilling s. m. t. b. c.	3 50
152	» 20 » 1792 t. b. c.	3 —
153	» 20 » 1798 t. b. c.	3 75
154	» 12 Kreuzer 1622 t. b. c.	10 —
155	» 10 Schilling 1707 b. c.	2 50
156	» 10 » 1808 b. c.	2 —
157	» 10 » 1809 t. b. c.	3 50
158	» 5 » 1656 b. c.	1 80
159	» Schilling 2 var. médioc. c. les deux	1 —
160	» 3 Haller s. m. t. b. c.	1 —
161	» Plappart s. m. SAN. FELIX. SAN REGVLA t. b. c.	20 —
162	» » s. m. SANCTUS KAROLVS t. b. c.	20 —

163	Zurich, Ducat 1775. H 721 le dit très rare t. b. c.	25	—
164	» » 1719 a/Zwingli b. c.	18	—
165	» Ecu Tir fédéral 1859 f. d. c.	8	—
166	» » » 1872 f. d. c.	8	—
167	» Jubilé : entrée dans la Confédér. 1851, gr. 38,50, f. d. c.	27	—
168	» Méd. religieuse FIDES. SPES. CHARiTAS. MDLV. par Stampfer, gr. 7,95 t. b. c.	50	—
169	» Aux mérites de F.-H. Scherr br. fl. d. c.	8	—
170	» Jeton du Salzhaus $^1/_2$ Viertel gr. 2,35 b. c.	4	—
171	» Prix PRO. ARIS. ET. FOCIS gr. 6,15 b. c.	5	—
172	» » » » » » var. gr. 6,40 t. b. c.	3	50
173	» » » » » » var. gr. 6,45 b. c.	4	50
174	» » pour les Cadets gr. 5,35 méd. c.	4	—
175	» » » » » gr. 5,65 t. b. c.	2	50
176	» » d'école 1765 carré gr. 5,40 t. b. c.	12	50
177	» » » s. m. carré gr. 5,50 b. c.	5	—
178	» » » 1735 gr. 4,50 i. b. b.	2	50
179	» » » s. m. gr. 4,50 b. c.	3	—
180	» Zwingli Jubilé 1719 gr. 21,60 b. c.	8	—
181	» » » 1819 gr. 9,90 t. b. c.	4	—
182	» » » 1819 gr. 3,30 t. b. c.	3	—
183	» » » 1819 gr. 3.40 t. b. c.	2	50
184	» Salomon Gessner (p. Vivier) br. t. b. c.	8	—
185	» J.-C. Lavater (p. Levêque) br. t. b. c.	5	—
186	» J.-C. Escher (p. A. Bovy) br. t. b. c.	5	—
187	» Breitlinger et Bodmer H 150 étain méd. c.	3	50
188	Uri, Pistole s. m. H 1194 RR méd. c.	125	—
189	» Ducat 1726 t. b. c.	32	—
190	» 4 Batz 1871 t. b. c.	3	—
191	» Prix d'école avec Tell gr. 14,45 b. c.	15	—
192	» Sonderbund 1845 gr. 10,20 b. c.	18	—
193	» » 1845 gr. 10,55 f. d. c.	38	—
194	» Alliance avec le Valais 1696 H 86 gr. 27,80 b. c.	150	—
195	» » » » » H 89 gr. 5 t. b. c.	35	—
196	Zoug, Thaler 1621 t. b. c.	11	—
197	» » 1622 t. b. c.	12	—
198	» $^1/_2$ Thaler 1621 b. c.	6	—
199	» $^1/_2$ » 1621 t. b. c.	16	50
200	» Gros 1567 t. b. c.	12	50
201	» Ecu du tir fédéral 1869 t. b. c.	10	—
202	» Méd. du tir 1827 f. d. c.	99	—
203	Vaud, 40 Batz 1812 f. d. c.	15	—
204	» 20 » 1810 f. d. c.	9	—

205 Vaud, 20 » 1811 f. d. c. 8 —
206 » 10 » 1804 t. b. c. 13 —
207 » 10 » 1823 t. b. c. 5 —
208 » 1 franc 1845 f. d. c. 2 —
209 » 5 Batz 1806 t. b. c. 2 50
210 » 5 » 1811 f. d. c. 2 50
211 » 5 » 1812 t. b. c. 2 —
212 » 5 » 1828 f. d. c. 2 —
213 » Ecu français contremarqué 39 Batz t. b. c. 45 —
214 » Ecu Tir fédéral 1876 t. b. c. 6 50
215 » Méd. maçonnique de Lausanne t. b. c. 10 —
216 » Expulsion des Jésuites 1846 fl. d. c. gr. 11,50 5 —
217 » Prix d'école Acad. Laus. fl. d. c. gr. 13,80 10 —
218 » » » Collège Laus. fl. d. c. gr. 7,70 2 —
219 » » » de Vevey H 924 gr. 9,60 t. b. c. 7 —
220 » La Suisse Pacifiée et Réorganisée 1803 br. t. b. c. 10 —
221 » Sonvenir de la fête des Vignerons 1865 étain f. d. c. 1 50
222 » Société Vaudoise d'Horticulture br. t. b. c. 4 —
223 » Exposition d'Horticulture Morges br. méd. c. 2 —
224 » Société de Navigation br. t. b. c. 2 —
225 » Souv. Concert helvétique 1842 br. t. b. c. 1 50
226 » 6 médailles div. fête Vignerons 1889 f. d. c. 8 —
227 » Au Conseil d'Etat du Cant. de Vaud 1862, br. f. d. c. 45 —
228 » Major Davel br. f. d. c. 3 50
229 Uri. Schwytz, Unterwald, 1/2 Teston gr. 3,33 t. b. c. 95 —
230 Uri et Unterwald, 1/2 Teston gr. 3,45 t. b. c. 95 —
231 Unterwald, 5 Batz 1811 t. b. c. 3 —
232 » Ecu tir fédéral 1861 f. d. c. 12 —
233 » Méd. du Sonderbund 1845 gr. 7,25 f. d. c. 28 —
234 » » » » gr. 6,70 b. c. 15 —
235 » Nicolas de Flue 400e anniversaire br. f. d. c. 4 —
236 Genève, 20 francs 1848 or f. d. c. 32 —
236a » 20 » 1848 or f. d. c. 35 —
236b » Thaler 1723 b. c. 10 —
236c » 10 francs 1851 argent fl. d. c. 40 —
237 » 10 1/2 Sols 1714 et 1715 les deux b. c. 3 50
238 » 10 1/2 Sols 1714 b. c. 2 —
238a » XII Sols pour les Soldats de Genève 1590 t. b. c. 3 —
238b » VI Sols » » » 1590 t. b. c. 2 —
238c » Sol » » » 1590 t. b. c. 2 —
238d » II deniers s. d. médiocr. c. 3 —
238e » 3 Sols 1563 b. c. 5 —
238f » 1 Sol s. m. 5 —
238g » 2 Quarts 1785 frappe et argent b. c. 3 —

238[h]	Genève,	1 Centime 1839 frappe en argent fl. d. c. . . .	6	—
239	»	Grande Méd. Forces Motrices m. m. 63 br. fl. d. c.	12	—
240	»	Petite Méd. Forces Motrices m. m. 36 b. fl. d. c.	2	—
241	»	Souvenir de l'Escalade m. m. 47 br. fl. d. c. .	2	—
242	»	Méd. offerte au Baron Grenus m. m. 60 br. f. d. c.	10	—
242[a]	»	» » » » m. m. 60 br. f. d. c.	8	—
243	»	Noces d'or Machet-Pfister br. f. d. c.	4	—
244	»	» d'argent Roumieux-Machet br. f. d. c. .	5	—
245	»	Vélo-Club 1869 m. m. 51 br. f. d. c.	10	—
246	»	Agrégation à la Suisse (Bovy) 1814 br. f. d. c. .	10	—
247	»	Association internat. des travailleurs 1864 f. d. c.	2	—
248	»	Soc. fédérale de Secours Mutuels 1844 lait. t. b. c.	3	—
249	»	350me Anniversaire de la Réformation 1885 br. f. d. c.	12	—
249[a]	»	300me Anniversaire de la Réformation 1835 (4 réform.) br. t. b. c.	7	—
249[b]	»	200me Anniversaire de la Réformation 1735 (Dassier) br. méd. c.	6	—
250	»	Inauguration Ch. de fer Lyon-Genève 1858 br. f. d. c.	3	—
251	»	Canal de Roanne (Bovy) octogone br. f. d. c. .	2	—
252	»	Inaug. du Pont du Mont-Blanc m. m. 50 br. t. b. c.	2	—
253	»	Jubilé de l'Académie 1859 m. m. 56 br. fl. d. c. .	10	—
254	»	Hommage aux Syndics 1842, m. m. 53 br. f. d. c.	8	—
254[a]	»	» » » » m. m. 53 br. f. d. c.	8	—
255	»	Conquête de la Savoie 1601. Blavignac 216 m. m. 44, gr. 23 t. b. c. R..	90	—
256	»	Société philanth. italienne 1860 gr. 9,30 f. d. c. .	5	—
257	»	E. Griolet au Club alpin suisse 1866 gr. 4,90 t. b. c.	10	—
258	»	Ecu du tir fédéral 1851 br. t. b. c.	5	—
258[a]	»	» » » 1851 argent b. c.	28	—
259	»	Tir en faveur du Monument national 1864 br. f. d. c.	3	50
260	»	400me Anniv. de fondation Arquebuse et Navigation 1875 gr. 37,10 f. d. c.	32	—
261	»	Tir cantonal 1882 br. f. d. c.	7	—
261[a]	»	La même, argent f. d. c.	18	—
262	»	Souvenir du tir cantonal 1882 br. f. d. c. . .	7	—
262[a]	»	Tir cantonal 1877 argent f. d. c.	16	—
263	»	Tir fédéral 1887 br. f. d. c.	10	—
264	»	» » Masse chorale br. f. d. c.	2	—
265	»	Société Carabiniers Carouge br. f. d. c. . . .	5	—
266	»	Prix du Conservatoire br. f. d. c.	5	—
266[a]	»	» » (avec vue du bâtiment) arg. f. d. c.	8	—

267	Genève,	Prix du Concours musical 1872 br. f. d. c. . .	2 50
268	»	» à l'Industrie, aux Beaux-Arts br. f. d. c. .	3 —
269	»	» de la Société des Arts 1797 octog. gr. 10,25, f. d. c.	5 —
270	»	Prix d'école Studio et Vigilantia gr. 27,75 f. d. c.	6 —
271	»	Calvin par Dadler m. m. 56 gr. 49 méd. c. . .	50 —
272	»	» » (même) gr. 43 t. b. c.	50 —
273	»	» » Bovy m. m. 60 br. f. d. c.	10 —
273[a]	»	» » (même) br. f. d. c.	10 —
274	»	3me Jubilé de la Réformation (Bible) br. b. c. .	2 50
275	»	J.-J. Rousseau. Coin de Bonneton, m. m. 55, gr. 58,40 f. d. c.	80 —
276	»	J.-J. Rousseau (Richard) m. m. 55 br. fl. d. c. .	8 —
277	»	» » (Florian) m. m. 42. br. fl. d. c. .	4 —
278	»	» » T B. m. m. 42 br. f. d. c. . . .	2 —
279	»	» » m. m. 36 br. f. d. c.	2 —
280	»	G.-H. Dufour (Bovy) (Souv. de la carte fédérale) br. f. d. c.	9 —
280[a]	»	G.-H. Dufour (la même médaille) f. d. c. . . .	9 —
281	»	F. Soret 1862 (Bovy) br. f. d. c.	48 —
282	»	Merle d'Aubigné (H. Bovy) br. f. d. c.	6 —
283	»	Agénor de Gasparin (H. Bovy) br. f. d. c. . .	9 —
284	»	A. Bovy (H. Bovy) br. f. d. c.	6 —
285	»	A Léonce Angrand, la ville de Genève 1881 br. f. d. c.	20 —
286	»	J. Fazy (A. Bovy) br. t. b. c.	2 —
287	»	J. Fazy. Jeton en carton	2 50
288	»	J. Hornung (C. Richard) br. f. d. c.	9 —
289	»	Marc Monnier (C. Richard) br. argentée f. d. c. .	10 —
290	»	H. Loyson (C. Richard) br. f. d. c.	4 —
291	»	M. A. Pictet (A. Bovy) br. f. d. c.	4 —
292	»	Lautrec (Dassier) br. t. b. c	8 —
292[a]	»	Le Fort, Louis (Dassier) arg. t. b. c.	55 —
293	»	H. B. de Saussure. Vue du Monument Chamonix 1887 br. t. b. c.	8 —
294	Neuchâtel,	Thaler 1713 t. b. c..	195 —
295	»	$^1/_4$ Thaler 1713 f. d. c.	20 —
296	»	21 Batz 1799 b. c.	8 50
297	»	10 » 1796 b. c.	5 —
298	»	28 Kreuzer 1796 t. b. c.	5 —
299	»	20 » 1713 t. b. c.	12 —
300	»	16 » 1694 t. b. c.	5 —
301	»	2 francs 1814 A. Berthier f. d. c.	85 —
302	»	Ecu tir fédéral 1863 Chaux-de-Fonds f. d. c. .	10 —

303	» Tir cantonal 1886 Chaux-de-Fonds arg. f. d. c.	25	—
304	» Zur Huldigung Berlin 1840. Rev. Ecu de N. gr. 28,85 f. d. c.	25	—
305	» Huldigung 1798. Den Treuen Schutz, etc., gr. 28,25 f. d. c.	18	—
306	» En toute Sécurité, 1786 étain t. b. c. . . .	15	—
307	» Fréd.-Guillaume 1780. Il est recommencé, ct. t. b. c.	8	—
308	» Restauration de la Cathédrale 1869 br. f. d. c.	5	—
309	» Souv. Tir fédéral Chaux-de-Fonds étain b. c.	1	—
310	» Exposition nation. d'horlogerie, etc., br. f. d. c.	15	—
311	» » agricole 1861 br. f. d. c. . . .	4	—
312	» Farel, G., plomb b. c.	2	—
313	Tessin, 4 Franchi 1814, t. b. c..	14	—
314	» 1 Mezzo Franco 1835 t. b. c.	3	—
315	» Paci Ticinensis, etc., 1803 br. f. d. c.	3	—
316	» Ecu tir fédéral Lugano 1883 t. b. c.	7	—
317	» Souv. tir féd. 1883 (Durussel) 47 m. m. br. f. d. c. .	4	—
318	» Tiro Cantonale Bellinzone 1882 br. arg. f. d. c. .	6	—
319	» Tiro Liberale Chiasso gr. 14 f. d. c.	7	—
320	» Paolo Foffa 1875 br. f. d. c.	3	—
321	Saint Gall Ville, Thaler 1621 b. c.	10	—
322	» » » » 1624 b. c.	12	50
323	» » » $^1/_2$ Thaler 1620 b. c.	18	—
324	» » » 30 Kreuzer 1738 t. b. c.	4	—
325	» » » 7 $^1/_2$ » 1622 méd. c.	3	—
326	» » » 7 $^1/_2$ » 1622 carré b. c. . . .	12	—
327	» » » 4 » 1621 carré t. b. c. . . .	12	—
328	» » » Plappart s. m. t. b. c. (troué) . . .	5	—
329	» » Canton Ecu Tir fédéral 1874 t. b. c. . . .	7	—
330	» » Fête fédér. de Chant 1850 étain méd. c. .	1	50
331	» » » » » » 1886 étain f. d. c. . .	2	—
332	» » Abbaye Thaler 1776 t. b. c	10	—
333	» » » » 1777 t. b. c.	10	—
334	» » » » 1780 t. b. c.	10	—
335	» » » $^1/_2$ » 1782 t. b. c.	5	—
336	» » » 20 Kreuzer 1774 b. c.	3	—
337	» » » 12 » 1773 t b. c.	5	—
338	Soleure, Pistole 1797 f. d. c.	40	—
339	» 10 Batz 1794 b. c.	4	—
340	» 5 Batz 1826 et 2 $^1/_2$ Batz 1826 t. b. c. les deux. .	2	50
341	» Ecu du tir fédéral 1855 f. d. c.	20	—
341[a]	» Le même f. d. c.	16	—
342	» Jeton du Tir 1840 argenté.	4	—

343 Soleure, Dank der Bruder Treue gr. 7,25 f. d. c. R. . . . 35 —
344 Schwyz, Thaler 1653 b. c. . . . . 68 —
345 » X Schilling 1786 t. b. c. . . . . 2 —
346 » V » 1787 t. b. c. . . . . 3 —
347 » $^2/_3$ Batz 1810 2 var. b. c. les deux . . . . . . 1 —
348 » $^2/_3$ » 1811 2 var. b. c. les deux . . . . . . 1 —
349 » Ecu Tir fédéral 1867 fl. d. c. . . . . 12 —
350 » Méd. p. Hedlinger H 224 étain b. c. . . . . . 2 —
351 » » » H 221 étain méd. c. . . . . . 3 —
352 » » » H 222 plomb méd. c. . . . 2 —
353 » J.-C. Hedlinger p. Caqué br. t. b. c. . . . . . 3 —
354 » Einsiedeln. Méd. H 2252 gr. 44 t. b. c. . . . . . 50 —
355 » » Tir cantonal 1889, fl. d. c. . . . . . 30 —
355ª » » le même fl. d. c. . . . . 40 —
356 Lucerne, Thaler 1622 t. b. c. . . . . 50 —
357 » » 1813 t. b. c. . . . . 20 —
358 » » 1814 f. d. c. . . . . 12 —
358ª » » 1814 f. d. c. . . . . 12 —
359 » » 1814 t. b. c. . . . . 10 —
360 » $^1/_4$ Gulden 1796 b. c. 2 50
361 » $^1/_4$ » 1793 t. b. c. . . . . 2 —
362 » 5 Batz 1811 b. c. 2 50
363 » 5 » 1813 t. b. c. . . . . 2 —
364 » 2 $^1/_2$ Batz 1815 2 var. t. b. c. 3 50
365 » $^1/_8$ Gulden 1793 t. b. c. 1 50
366 » Méd. Monument du Lion (Aterli) br. t. b. c. . . 6 —
367 » Eglise collégiale 1633 carré H 2281 gr. 0,98 t. b. c. 12 50
368 » Fête féd. de Gymnastique 1888 br. f. d. c. . . 2 —
369 » Prix d'école var. de H 1094 gr. 21,85 t. b. c. . . 8 —
370 » Ecu tir fédéral 1853 f. d. c. . . . . 80 —
371 » Tir cantonal 1889 f. d. c. . . . . 30 —
372 » Souv. du Tir cant. 1889 m. m. 42 gr. 26,50 f. d. c. 25 —
373 » Le même, étain fl. d. c. . . . . 2 —
374 Sursee, Prix d'école m. m. 37 gr, 7,10 t. b c. . . . . 18 —
375 Beromünster, Prix gr. 6,85, méd. c. . . . . 5 —
376 » » gr. 6,70, méd. e. . . . . 5 —
377 Schaffhouse, Ducat 1633 t. b. c. RR . . . . 155 —
378 » Thaler 1620 t. b. c. . . . . 8 —
378ª » » 1622 t. b. c. . . . . 12 —
379 » Teston 1633 b. c. . . . . 5 —
380 » Ecu tir fédéral 1865 f. d. c. . . . . 8 —
381 » Fête de Chant 1846 étain b. c. . . . . . 4 —
382 Glaris, XV Schilling 1806 b. c. . . . . 3 —
383 » XV » 1807 b. c. . . . . 3 —

384	Glaris, XV Schilling 1814 t. b. c.	3	—
385	» Schilling 1811 méd. c.	1	—
386	» Ecu Tir fédéral 1847 f. d. c.	40	—
387	» 5me Centen. Bataille Næfels 1888 br. fl. d. c.	6	—
388	Grisons Canton, X Batz 1825 fl. d. c.	5	—
389	» Coire ville Thaler 1633 t. b. c.	95	—
390	» Ligue Dieu, Gros s. m. t. b. c. RR	50	—
391	» Haldenstein $^{7}/_{3}$ Thaler 1691 t. b. c.	30	—
392	» » XV Kreuzer 1690 b. c.	9	—
393	» » 7 petites pièces pour	7	—
394	» Tarasp Thaler 1695 t. b. c.	38	—
395	» Trivulzio Double Thaler 1676 b. c.	42	—
396	» » » » 1676 méd. c.	25	—
397	» » $^{1}/_{2}$ Thaler 1676 b. c.	30	—
398	» » Thaler 1726 t. b. c.	65	—
399	» Evêché Thaler s. m. Joh. IV Flug. v. Aspermont, H 2142 méd. c. R.	115	—
400	» Evêché Gulden 1689 H 2179 t. b. c	15	—
401	» » le même b. c.	10	—
402	» Canton. Ecu du Tir fédéral 1842 f. d. c.	20	—
403	» » Fête fédér. Chant 1862 br. c.	3	—
404	Fribourg, 28 Kreuzer 1793 t. b. c.	3	—
405	Vallais, 20 Kreuzer 1710 méd. c.	1	50
406	Zofingue, Prix d'école H 936 t. b. c.	11	—
407	Brugg, Prix d'école gr. 6,75 t. b. c.	12	—
408	» » » H 898 b. c.	10	—
409	34 pièces romaines et grecques bonnes et mauvaises dont 10 garanties véritables et en argent	25	—
410	Angleterre, Jersey 3 sh. 1813 t. b. c	5	—
411	Bavière, Kronenthaler 1818 t. b. c.	6	—
412	Danemark, Fred. III 2 Mark 1663 t. b. c.	6	—
413	» Christ. IV 2 Mark 1643 t. b. c.	6	—
414	» » » 1625 (pied fort) t. b. c.	25	—
415	» Christ. V $^{1}/_{2}$ Thaler 1693 t. b. c.	5	—
416	» » V 4 Marks 1673 t. b. c.	7	50
417	» Fred. V ducat 1725 t. b. c.	17	—
418	» » VII 2 Rigsdaler 1854 t. b. c.	5	—
419	» » VII 1 Sp. Thaler 1849 b. c.	5	50
420	Espagne, Barcelone, 5 Pesetas 1809 t. b. c.	7	50
421	» Philippe II. Doublon s. m. t. b. c.	22	—
422	» » II. 4 Real 1725 b. c.	1	20
423	» Ferd. VI. 1 piastre 1758 (or) t. b. c.	6	—
424	» Ch. III. 1 piastre 1788 t. b. c.	5	50
425	» Carthagène 5 pesetas 1873 b. c.	5	50

426 » » Isab. I, I1 peseta 1837 t. b. c. 1 50
427 » Isabelle II, 4 Reales 1848-1855-1864 t. b. c. les trois 3 —
428 » Gouvernement provisoire 1869 1 peset. t. b. c. . 1 —
429 » Isab. II. 2 Reales 1849-1861. 1 Real 1853, les trois. 2 —
430 » Joseph Napoléon (insurrect.) 1809 b. c. . . . 3 —
431 » Isab. II 20 Reales 1838 t. b. c. 5 50
432 » » II 20 » 1855 t. b c. 5 50
433 France, Louis-le-Grand par Dassier t. b. c. br. 2 50
434 » Jeton de France, anonyme méd. c. . . . . 5 —
435 » Révocation de l'Edit de Nantes br. (Molart.) f. d. c. 25 —
436 » Charles IX. Saint-Barthélemy fl. d. c. arg. . . . . 25 —
437 » Jean de Gassion, par Dassier br. t. b. c . . . . 2 —
438 Japon, Pièce d'or XVIIIme siècle ob. t. b. c. . . . . . . 40 —
439 Schwaben, Thaler 1694 t. b. c. . . . . 28 —
440 Suède, Charles XII, $^2/_3$ Thaler b. c. . . . . 16 —
441 Toscane. Léop. II. Scudo 1856 fl. d. c. . . . . 6 —
442 Tunis, 1 medjidert. 5 50

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES

F. D. C. = Stempelglanz. — T. B. C. = Sehr gut erhalten. — B. C. = Gut erhalten. — M. C. = Schlecht erhalten.

		Fr.	C.
1	France, Naissance du duc de Berry 1820, br. t. b. c. . .	1	—
2	Havane, Couronnement d'Isabelle 1835, arg., m. c. . .	1	—
3	Montfort, médaille avec portrait 1730, arg., f. d. c. . .	50	—
4	Rep. helvétique, 16 francs 1800, or. t. b. c.	40	—
5	» » 5 Batz 1800, 10 Batz 1801, b. c. ensemble.	4	50
6	Conf. suisse, 5 francs 1851, t. b. c.	6	—
7	» » 2 » 1860, essai, arg. t. b. c.	4	—
8	» » 20 » 1871, tête, essai, t. b. c.	40	—
9	» » 20 » 1871, » » t. b. c.	40	—
10	» » 20 » 1871, écusson, essai, f. d. c. . . .	45	—
11	» » 20 » 1871, » » f. d. c. . . .	45	—
12	» » 20 » 1871, » » t. b. c. . . .	40	—
13	» » 20 » 1871, » » t. b. c. . . .	45	—
14	» » 20 » 1871, » » t. b. c. . . .	45	—
15	» » 20 » 1873, essai deux points, f. d. c. . .	40	—
16	» » 20 » 1873, essai trois points, f. d. c. . .	30	—
17	» » Méd. Sat. contre le catholicisme XVI s., br. doré. 0.026, t. b. c.	5	—
18	» » François Ier, Marignan, refrappe, t. b. c. . .	10	—
19	» » » » » t. b. c. . .	10	—
20	» » Catherine de Médicis, 1582 alliance, refrappe. f. d. c.	5	—
21	» » 10 août 1792, étain 0.026, f. d. c.	2	—
22	» » Décoration 1815, arg, t. b. c.	4	—
23	» » Sonderbund, par Siber, étain t. b. c. . . .	2	—
24	» » Pacte fédéral 1848, m. c. étain.	1	—
25	» » » » » var. f. d. c.	2	—
26	» » Exposit. Pisciculture Berlin, br. t. b. c. . .	2	—
27	» » Besançon à la Républ. helvét. 1883, lait. b. c.	1	—
28	Appenzell, 15 Kr. 1738, t. b. c.	11	—
29	» 4 fr. 1816, t. b. c.	12	—
30	Argovie, 20 Batz 1809, t. b. c.	5	—
31	» Bataille de Wilmergen 1712, 0.033 arg. t. b. c. .	20	—
32	» » » » 0.055 arg. b. c. doré	35	—
33	» » » » 0.055 galv. b. c. .	2	—
34	» Zofingen, prix d'écriture, t. b. c.	15	—
35	Bâle, Double Thaler, s. d., b. c.	30	—
36	» Thaler s. d. t. b. c.	10	—

37 Bâle, Thaler s. d. b. c. . . . . 10 —
38 » » 1622, t. b. c. . . . . 12 —
39 » » 1639, b. c. . . . . 12 —
40 » » 1765, b. c. . . . . 10 —
41 » 1/2 Thaler 1741, t. b. c. 4 50
42 » 1/4 » s. d., b. c. 2 50
43 » Dicken 1633, b. c. 3 50
44 » » 1633, b. c. 3 50
45 » » 1633, t. b. c. . . . . 4 —
46 » 5 Batz 1809, t. b. c. . . . . 2 —
47 » 5 » 1810, t. b. c. . . . . 2 —
48 » 5 » 1810, t. b. c. . . . . 2 —
49 » 5 » 1826, t. b. c. . . . . 2 —
50 » Prix d'école, Minerve assise, t. b. c. 2 50
51 » » 0.023, 2 var. t. b. c. ensemble. . . . 3 50
52 » » 0.023, b. c. . . . . 2 —
53 » » 4 variété t. b. c. ensemble. . . . . 6 —
54 » Moral. pfennig, H 1346, t. b. c. . . . . 25 —
55 » Méd. au roi David, 0.028, m. c. . . . . 2 —
56 » » » » 0.028, t. b. c. 3 50
57 » Méd. Paix 1795, arg. 0.032, t. b. c. . . . . 6 —
58 » Monument de Saint-Jacques 1823, br. t. b. c. . . . 3 50
59 » » » » 1823, b. c. . . . . . 2 —
60 » 5me Jubilé de la ville 1856, br. f. d. c. . . . . . 3 —
61 » Ecu Tir fédéral 1879, t. b. c. . . . . 6 —
62 » » » 1879, t. b. c. . . . . 6 —
63 » » » 1879, t. b. c. 6 50
64 » Méd. Tir fédéral 1879, 0.033, étain, b. c. . . . . . 1 —
65 » » » 1879, 0.046, étain, b. c. 1 50
66 » « » 1879, 0.046, étain, b. c. 1 25
67 Berne, Double doublon 1793, f. d. c. . . . . 60 —
68 » » » 1796, t. b. c. . . . . 60 —
69 » Thaler 1795, b. c. . . . . 10 —
70 » » 1795, t. b. c. . . . . 10 —
71 » » 1835, b. c. . . . . 12 —
72 » » 1835, t. b. c. . . . . 13 —
73 » » 1835, t. b. c. . . . . 13 —
74 » » 1835, t. b. c. . . . . 13 —
75 » 30 Kreutzer s. d., t. b. c. 2 50
76 » 10 » s. d., f. d. c. . . . . 7 —
77 » 10 » 1669, 1717, 1755, 1756, 1826, b. c., ensemble . . . . 3 —
78 Berne, 12 Kreutzer 1620, b. c. . . . . 3 —

79	Berne, 20 Kreutzer 1764, b. c.		1 25
80	»	5 Batz 1808, 1810, 1826 (2 var.) ensemble 4 pièces b. c.	5 —
81	»	Ecu Tir fédéral 1857, t. b. c.	10 —
82	»	» » 1885, f. d. c.	6 50
83	»	» » » f. d. c.	6 50
84	»	» » » f. d. c.	6 50
85	»	» » » f. d. c.	6 50
86	»	» » » f. d. c.	6 50
87	»	» » » f. d. c.	6 50
88	»	» » » f. d. c.	6 50
89	»	» » » f. d. c.	6 50
90	»	» » » f. d. c.	6 50
91	»	» » » f. d. c.	6 50
92	»	» » » f. d. c.	6 50
93	»	» » » f. d. c.	6 50
94	»	» » » f. d. c.	6 50
95	»	Tir fédéral 1885, étain 0.045 t. b. c.	2 —
96	»	» » » » f. d. c.	2 —
97	»	Prix de diligence, montagne, t. b. c.	11 —
98	»	» à la ruche, 0.036, f. d. c.	6 —
99	»	» d'école, 20 Kreut. 1734, t. b. c.	3 —
100	»	» » » 1734, b. c.	3 —
101	»	Petite médaille avec caducée, arg.	1 50
102	»	Tischlivierer s. d., arg. f. d. c.	1 50
103	»	Acad. curator, par Dassier, arg., b. c.	8 —
104	»	Sechsenerpfennig, par Dassier, arg., b. c	36 —
105	»	» 1743, t. b. c.	40 —
106	»	Fête des officiers Langenthal 1822, t. b. c. br.	5 —
107	»	Jubilé de la Réform. 1828, 0.054, arg. f. d. c.	30 —
108	»	» » » Haller, arg. b. c.	4 50
109	»	» » » Haller, arg. t. b. c.	4 50
110	»	» » » Haller, f. d. c.	8 —
111	»	» » » Haller, t. b. c.	4 50
112	»	» » » livre ouvert, t. b. c.	1 —
113	»	» » » » » t. b. c.	1 50
114	»	» » » » » t. b. c.	1 50
115	»	Pont de la Nydeck, br. t. b. c.	3 —
116	»	Entrée dans la Confédération 1853, arg. b. c.	4 —
117	»	Fête de chant 1854, t. b. c.	2 —
118	»	Bienne, fête de musique, br. t. b. c.	3 —
119	»	» prix d'école, arg. f. d. c.	6 —
120	»	Burgdorf, fête de lutteurs, étain f. d. c.	1 50
121	»	Interlaken, tir 1888, arg., f. d. c.	20 —

122	Berne,	Interlaken, tir 1888, arg., f. d. c.	15	—
123	Fribourg,	7 Kreutzer 1788, 1791, 1795, b. c. ensemble.	2	—
124	»	10 » 1709, b. c.	2	—
125	»	14 » 1788, t. b. c..	2	—
126	»	5 Batz 1811, 1828, 1830, t. b. c. ensemble	4	—
127	»	Société d'agriculture et beaux-arts, arg. t. b. c.	5	—
128	»	Militaire français aux dames 1871, br. t. b. c.	1	50
129	»	» » » » t. b. c.	1	50
130	»	Concours agricole 1877, étain b. c.	1	—
131	»	Ecu tir fédéral 1881, t. b. c.	6	—
132	»	Tir fédéral, méd. étain 0,033, b. c.	1	—
133	»	» » méd. arg., f. d. c.	8	50
134	»	» » méd. étain 0,046, t. b. c.	1	50
135	»	» » méd. étain, Richard, t. b. c.	2	50
136	»	» » méd. Richard, t. b. c.	1	—
137	»	400me anniv. 1881, br. f. d. c.	2	50
138	Genève,	Thaler 1623, R. G., t. b. c.	125	—
139	»	21 Sols 1711, b. c.	1	80
140	»	21 » 1711, b. c.	1	80
141	»	15 » et décime 1794, t. b. c, ensemble	3	—
142	»	12 » 1654, b. c.	3	—
143	»	10 $1/2$ Sols 1714, b. c.	1	-
144	»	10 $1/2$ » 1715, b. c.	1	—
145	»	10 $1/2$ » 1715, t. b. c.	1	40
146	»	6 Sols 1602, t. b. c.	4	—
147	»	3 » 1557, b. c.	7	—
148	»	3 » 1589, b. c.	5	—
149	»	1 » pour les soldats 1590, t. b. c.	2	50
150	»	20 francs 1848, t. b. c.	35	—
151	»	10 » 1848, arg. t. b. c.	50	—
152	»	4 centimes 1839, frappe arg. f. d. c.	8	—
153	»	Léonce Angrand, t. b. c. bronze.	25	—
154	»	Jean-Samuel Bovy 1821, br. t. b. c.	35	—
155	»	Calvin, par Dadler, arg. b. c.	45	—
156	»	Dufour-Vernes 1872, br. f. d. c.	50	—
157	»	Dufour, Général, novemb. 1847, br. f. d. c.	3	—
158	»	» » » » br. b. c.	1	—
159	»	» » » » t. b. c.	1	—
160	»	» » » » t. b. c.	1	—
161	»	» » » » t. b. c.	1	—
162	»	» 1847, für Ehre, etc., t. b. c. étain	1	50
163	»	» 2 juin 1884, br. t. b. c.	2	—
164	»	» Monument, 0,035, étain t. b. c.	1	—

165	Genève,	James Fazy, bronze t. b. c.	2	—
166	»	Canonisation de saint François de Sales, 0.042, 1665, arg. percé b. c.	20	—
167	»	François Le Fort 1819, br b. c.	4	—
168	»	Louis-le-Grand, par Dassier, br. m. c.	1	—
169	»	Loyson, br. f. d. c.	4	—
170	»	Machet, noces d'or 1879, br. t. b. c.	2	—
171	»	Mallebranche, par Dassier, br. b. c.	2	—
172	»	Monnard et Rigaud, br. t. b. c.	15	—
173	»	» » br. f. d. c.	16	—
174	»	» » br. f. d. c.	16	—
175	»	» » arg. f. d. c.	48	—
176	»	Necker, par Dassier, br. b. c.	3	—
177	»	Rousseau, Centenaire 1878, Bonneton, t. b. c. .	65	—
178	»	» Uniface, 0.048 galv. t. b. c.	1	—
179	»	Soret 1862, br. t. b. c.	45	—
180	»	» 1862, br. t. b. c.	40	—
181	»	P.-E. Wolf 1872, br, t. b. c.	20	—
182	»	Prix de diligence, Dassier, arg. percé, t. b. c. .	5	—
183	»	» de Collège, Chaponnière, t. b. c.	6	50
184	»	Jubilé de la Réformation 1835, 0.061, t. b. c. br.	10	—
185	»	» » » » 0.061, f. d. c. br.	10	—
186	»	» » » » 0.061, f. d. c. br.	10	—
187	»	» » » » 0.033, f. d. c. br.	1	—
188	»	» » » » 0.033, t. b. c. br.	1	—
189	»	» » » » 0.033, f. d. c. br.	1	—
190	»	Hommage aux Syndics 1842, br. t. b. c. . . .	1	25
191	»	Constitution de 1842, br. t. b. c.	1	—
192	»	Donation Grenus 1847, br. t. b. c.	8	—
193	»	» » 1847, m. c.	6	—
194	»	Travaux des Tranchées 1848, étain f. d. c. . .	1	60
195	»	» » » 1848, étain t. b. c. . .	1	50
196	»	Chemin de fer de Lyon 1858, br. t. b. c. . . .	4	—
197	»	Pont du Mont-Blanc 1862, br. t. b. c.	3	—
198	»	Association des travailleurs 1864, br. t. b. c. .	2	—
199	»	Monument national 1864, br. t. b. c.	1	50
200	»	» » » lait. argenté b. c. . .	2	—
201	»	Concours musical 1882, 0.052, br. f. d. c. . .	4	50
202	»	» » » 0.052, br. t. b. c. . .	3	—
203	»	Jubilé de la Réformat. 1885, 0.032, t. b. c. . .	1	50
204	»	Forces motrices 1886, 0.035, br. t. b. c. . . .	2	—
205	»	Exposition philomatique 1889, étain f d. c. . .	1	50
206	»	Election de 1889, arg., f. d. c.	2	—

207	Genève,	Election de 1889, arg., var. f. d. c.	1 80
208	»	Escalade, par Richard, étain, b. c.	1 —
209	»	Tête du Christ, par Bovy, « Aimez-vous », t. b. c. bronze	1 —
210	»	Tête du Christ, par Bovy, vue de Saint-Pierre, texte allemand, br. t. b. c.	4 —
211	»	Tir du Monument National, br. b. c.	1 50
212	»	Tir Arquebuse 1875, barque, arg. t. b. c. . . .	28 —
213	»	» » » » arg. t. b. c. . . .	28 —
214	»	» » » » arg. t. b. c. . . .	28 —
215	»	» » 1881 Stand, arg., f. d. c. . . .	32 —
216	»	Tir cantonal 1877, 0.044, étain b. c.	1 50
217	»	» » 1882, br. b. c.	1 50
218	»	» » » br. t. b. c.	4 —
219	»	» » Carab. genevois 1882, arg., t. b. c. .	20 —
220	»	» » » » » arg., f. d. c. .	22 —
221	»	» 25me anniv. des Sous-Offic. 1883, arg. t. b. c.	23 —
222	»	» » » » » arg. f. d. c.	25 —
223	»	» fédéral 1887, méd. officielle, arg., f. d. c. .	35 —
224	»	» » » » » br., t. b. c. .	11 —
225	»	» » » » » br., t. b. c. .	11 —
226	»	» » » laiton carrée, t. b. c.	1 —
227	»	» » » étain 0,035, f. d. c.	1 50
228	»	» » » » 0,039, f. d. c.	1 50
229	»	» » » 0.039 f. d. c.	1 50
230	»	» » » 0.043 b. c.	1 —
231	»	» » » 0.040 var. t. b. c.	1 50
232	»	» » » 0.040 » f. d. c.	2 —
233	»	» » » 0.040 » f. d. c.	2 —
234	«	» » » 0.030 » t. b. c.	1 —
235	»	Entrée dans la Confédér. 1824, Bovet, br. t. b c.	10 —
236	»	Société des arts, Bovet, br. t. b. c.	4 —
237	»	» protectrice des animaux, br. t. b. c. . .	6 —
238	»	Institut genevois, 0.036, br. t. b. c.	4 —
239	»	Loge Fidélité, arg., bellière, t. b. c.	6 —
240	»	» » arg., t. b. c.	6 —
241	»	» Prudence, ovale étain fondu unif. b. c. .	5 —
242	»	Maçonnique 1856, laiton, belière, t. b. c. . . .	5 —
243	»	» » » t. b. c.	5 —
244	»	Temple unique 1857, arg. t. b. c.	5 —
245	»	Kermesse maçonnique 1888, étain t. b. c. . .	3 —
246	»	Décorat. Vieux-Grenadiers, arg. t. b. c. . . .	4 —
247	»	» Fruitiers d'Appenzell, t. b. c. . . .	5 —

248	Glaris, incendie 1861, étain argenté, t. b. c.	2	—
249	Grisons, Coire, Tir fédéral 1842, t. b. c.	19	—
250	» » évêché $^{2}/_{3}$ Thaler 1688, t. b. c.	17	—
251	» Livius Odescalchi, br. b. c.	5	—
252	Lucerne, Doublon 1794, t. b. c.	30	—
253	» Ducat 1741, t. b. c.	30	—
254	» 10 francs 1804, t. b. c.	25	—
255	» Thaler 1698, t. b. c.	60	—
256	» 40 Batz 1796, t. b. c.	10	—
257	» 4 francs 1814, t. b. c.	10	—
258	» 40 Batz 1817, t. b. c.	9	—
259	» 20 » 1795, b. c.	5	—
260	» 20 Kreutzer 1713, 1714, 1793, 1815, b. c. et t. b. c. ensemble.	4	50
261	» 20 Kreutzer 1796, b. c.	1	25
262	» 1 Rappen 1744, frappe arg., t. b. c.	4	50
263	» 1 » 1787, » b. c.	3	—
264	» Prix d'école, arg. 0.034, f. d. c.	5	—
265	» » » arg. 0.040, t. b. c.	13	—
266	» Ecu Tir fédéral 1853, t. b. c.	88	—
267	» » » » t. b. c.	88	—
268	» » » » t. b. c.	88	—
269	» » » » t. b. c.	88	—
270	» » » » t. b. c.	88	—
271	» » » » t. b. c.	88	—
272	» » » » t. b. c.	88	—
273	» » » » t. b. c.	88	—
274	» » » » t. b. c.	88	—
275	» Fête gymnast. 1888, br. t. b. c.	1	50
276	» » » » br. f. d. c.	1	50
277	» Tir 1889, méd. off. arg., f. d. c.	15	—
278	» » » » arg., f. d. c.	18	—
279	» » » » arg., f. d. c.	18	—
280	» » » » arg., f. d. c.	20	—
281	» » » laiton, belière, b. c.	1	—
282	» Beromünster Michaelsgulden s. d. 0.035, fondu, b. c.	9	—
283	» Beromünster michaelsgulden s. d. 0,035, t. b. c.	6	—
284	» » » s. d. 0,035, m. c. fondu, belière	2	—
285	Neuchâtel, 10 Batz $^{1}/_{2}$ 1796, m. c.	3	—
286	» 21 » 1799, t. b. c.	15	—
287	» A tous vents 1786, étain b. c.	5	—

288	Neuchâtel, Fréd.-Guillamu III, hommaege 1798, par Loos, arg., t. b. c.	15 —
289	» Couronnement Fréd.-Guill. II, étain, m. c.	10 —
290	» Décorat. 1831, av. ruban, t. b. c.	12 —
291	» Chaux-de-Fonds, Ecu Tir fédéral 1863, t. b. c.	10 —
292	» » » » t. b. c.	10 —
293	» » » » b. c.	9 —
294	» » méd. » 0.049, étain t. b. c.	2 —
295	» Colombier, souvenir, br. t. b. c.	1 —
296	» Orient du Locle, arg. t. b. c.	12 —
297	» Montmirail, signé Voult, arg. t. b. c.	12 —
298	Soleure, Dicken, s. d. t. b. c.	15 —
299	» Tir fédéral 1840, jeton t. b. c.	3 —
300	» Ecu Tir fédéral 1855, t. b. c.	15 —
301	» » » t. b. c.	15 —
302	» » » t. b. c.	15 —
303	» » » t. b. c.	13 —
304	» Tir cantonal 1890, arg. f. d. c.	30 —
305	» » » arg. f. d. c.	30 —
306	» » » arg. f. d. c.	29 —
307	» » » br. f. d. c.	10 —
308	» » » br. f. d. c.	10 —
309	Schwytz, $^2/_3$ Batz 1810, 1811, 5 pièces, m. c. ensemble	2 —
310	» Rappen 1781, 1797, 1812, 1813, 1843, b. c. ens.	1 —
311	» Ecu Tir fédéral 1867, t. b. c.	10 —
312	» » » » t. b. c.	10 —
313	» » » » b. c.	8 —
314	» » » » t. b. c.	8 50
315	» » » » t. b. c.	8 50
316	» » » « t. b. c.	8 50
317	» » » » t. b. c.	8 50
318	» » » » t. b. c.	8 50
319	» Méd. Tir fédéral 1867, étain f. d. c.	2 —
320	» Tir Einsiedeln 1889, arg. t. b. c.	26 —
321	» Righi Staffel, étain, f. d. c.	1 —
322	Saint-Gall, Abbaye, Thaler 1780, Schriftrand b. c.	10 —
323	» » 20 Kreutzer 1774, t. b. c.	3 50
324	» » 1 » 1774, t. b. c.	3 —
325	» Ville, Thaler 1620, t. b. c.	9 50
326	» » Thaler 1621, b. c.	9 —
327	» » 30 Kreutzer 1738, t. b. c.	4 —
328	» Canton, 5 Batz 1813, b. c.	2 —

329 Saint-Gall, Ecu Tir fédéral 1874, t. b. c. . . . . 6 —
330 » Fête de chant 1856, étain f. d. c. . . . . . 2 —
331 » » » » étain, b. c. 1 25
332 Schaffhouse, Ecu Tir fédéral 1865, t. b. c. . . . . . . 8 —
333 Tarasp, Thaler 1695, t. b. c. . . . . 35 —
334 Tessin, $^{1}/_{2}$ franc 1835, t. b. c. . . . . 2 —
335 » Paolo Foffa 1873, br. f. d. c. . . . . 4 —
336 » D. Fontana 1586, br. H197, t. b. c. . . . . . . 20 —
337 » » 1589, br. var. de H 196 t. b. c. . . 22 50
338 « Tir fédéral Lugano, br. t. b. c. . . . . 4 —
339 » » » arg. t. b. c. . . . . 20 —
340 » Fête cantonale de gymnast., étain t. b. c. . . . 1 —
341 » Tir cantonal 1887, étain t. b. c. . . . . 1 —
342 Thurgovie, Tir féd. 1890 Frauenfeld, méd. off. or, f. d. c. 550 —
343 » » » » » or, f. d. c. 550 —
344 » » » » » or, f. d. c. 540 —
345 » » » » » arg. f. d. c. 27 —
346 » » » » » » f. d. c. 27 —
347 » » » » » » f. d. c. 27 —
348 » » » » » » oxidé, f. d. c. . . . . 27 —
349 » Tir féd. 1890 Frauenfeld, méd. off. arg. oxidé, f. d. c. . . . . 27 —
350 » Tir féd. 1890 Frauenfeld, méd. off. arg. oxidé, f. d. c. . . . . 27 —
351 » Tir féd. 1890 Frauenfeld, méd. off. arg. oxydé, f. d. c. . . . . 30 —
352 » Tir féd. 1890 Frruenfeld, méd. off. br. f. d. c. 9 —
353 » » » » » br. f. d. c. . 9 —
354 » » » » » br. f. d. c . 10 —
355 Trivulzio, Jean-Jacques Grosso, b. c. . . . . 5 —
356 Uri, 2 Batz 1811, t. b. c. . . . . 2 —
357 » 2 » 1811, t. b. c. . . . . 3 —
358 » Batz 1620, b. c. . . . . 5 —
359 » Méd. 1er avril 1845, b. c. . . . . 19 —
360 » » » » t. b. c. . . . . 20 —
361 Uri-Unterwald, Schilling s. d. b. c. . . . . 8 —
362 Unterwald, Ducat 1787, f. d. c. . . . . » 30 —
363 » 20 Kreutzer 1742. 5 Batz 1812, b. c. ensemble 3 —
364 » Ecu Tir féd. 1861, t. b. c. 8 50
365 » » » 1861, t. b. c. 8 50
366 » Méd. » 1861, arg. t. b. c. . . . . . . 15 —
367 Vallais, Tombeau de Dessaix, Saint-Bernard, arg. t. b. c. 5 —

368	Vaud, 20 Batz 1810, t. b. c.	6 —
369	» 10 » 1825, t. b. c.	5 —
370	» 1 franc 1845, b. c.	1 50
371	» Concert helvét. 1841, br. f. d. c.	1 —
372	» Gouvern. provis. 1845, lait. t. b. c.	1 50
373	» Lausanne, Tir féd. 1876, méd. arg. t. b. c. . . .	15 —
374	» » » 1876, méd. étain b. c. . . .	1 50
375	» Société de Navigation, br. b. c.	1 —
376	» » » br. t. b. c.	2 —
377	Zug, 3 Kreutzer 1602, 1603, b. c. ensemble	2 —
378	» Schilling s. d. m. c.	1 —
379	» Ecu Tir fédéral 1869, t. b. c.	10 —
380	» Méd. Tir féd. 1869, étain 0.039, b. c.	1 —
381	Zurich, $^1/_2$ Ducat 1738, b. c.	8 —
382	» $^1/_4$ » 1751, b. c.	5 —
383	» Thaler 1761, t. b. c.	10 —
384	» 40 Batz 1813, t. b. c.	8 —
385	» 40 » » t. b. c.	8 —
386	» 40 » » t. b. c.	8 —
387	» 40 » » t. b. c.	8 —
388	» 10 Schilling 1700, t. b. c.	2 50
389	» Méd. militaire 1804, arg. t. b. c.	10 —
390	» Fête de chant 1858, étain, f. d. c.	2 —
391	» Tir fédéral 1359, étain, t. b. c.	1 50
392	» » » 1859, méd. étain f. d. c.	2 —
393	» » » 1859, méd. arg. t. b. c.	15 —
394	» Fête de musique 1867, arg. 0,047 t. b. c. . . .	2 —
395	» Ecu Tir fédéral 1852, t. b. c.	7 —
396	» Fête de chant 1880, arg. 0,047, t. b. c.	10 —
397	» Polytechnicum, étain t. b. c.	2 —
398	Würtemberg, 30 Kreutzer 1734, t. b. c.	1 50

Revue Philatélique Suisse.

Organe mensuel

de la Philatélie postale, fiscale, télégraphique et téléphonique.

In-8°.

Cette revue paraîtra mensuellement sous ma direction à Genève, en langue française. Les personnes qui voudront bien y collaborer sont priées de m'envoyer leur nom et leur adresse.

Cette revue paraîtra dans un but scientifique et sera éditée par moi qui ne suis que collectionneur. C'est donc dire que cette revue n'aura à subir aucune influence d'un marchand quelconque.

Les annonces seront reçues à ma rédaction d'après un tarif fixe, qui paraîtra prochainement et seront publiées sans aucune responsabilité pour la rédaction.

La *Revue* commencera à paraître le 1er janvier 1891.

La *Revue* paraîtra 12 fois par an. Elle ne comprendra que des articles originaux et pas de chronique des timbres nouveaux.

Les illustrations seront données en clichés dans le texte ou en planches hors texte. – Les comptes-rendus de sociétés seront gratuits si les sociétés s'abonnent pour chacun de leurs membres.

La Rédaction :

Paul STRŒHLIN.

Cité, 20, GENÈVE (Suisse).

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 7 — Etranger, fr. 8 50.
ANNONCES : Fr. 25 — la page.

Tous les journaux qui insèreront cette annonce et l'enverront à la Rédaction auront droit à un nombre égal d'insertions à partir du premier numéro de la "Revue Philatélique Suisse".

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ON PEUT SE PROCURER :

1883	Année II	Fr.	5 —	1887	Année VI	Fr.	7 —
1884	» III	»	5 —	1888	» VII	»	8 —
1885	» IV	»	5 —	1889	» VIII	»	8 —
1886	» V	»	5 —				

Blanchet, R. — A propos des nouvelles pièces d'or suisses, 1 pl. Fr. — 50

— Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion. 1 pl. Fr. — 60

Burckhardt, Achilles. — Der Bracteatenfund zu St-Johann in Basel. 1 pl. . . . . Fr. — 65

Demole, Eugène. — Les maîtres, etc., de la monnaie de Genève 1535-1792 . . . . Fr. 1 —

— Classement des Thalers de Genève non datés . . » — 50

Duplan, A. — Notice sur la trouvaille de Vinzier (Savoie), 1 pl. Fr. — 60

Galiffe, J.-B.-G. — Médailles militaires suisses du XIXe siècle. 1 pl. Fr. 1 —

Geigy, A. — Haldenstein u. Schauenstein-Reichenau. 1 pl. » 1 —

— Aus Schweiz. Archiven. 1 pl. . . . . » 1 —

Gremaud, J. — Les premières monnaies de Fribourg (Suisse). 1 pl. Fr. — 50

Henseler, A. — Ecus de Fribourg, XVIe siècle. 1 pl. . » — 60

Inwyler, A. — Zwei unedirte Medaillen auf Kasimir Pfyffer. Fr. — 50

— K. S. Schwendimann . . . . » — 75

— Die Medaillen auf das eidg. Schützenfest in Lugano » — 50

— Die Medaillen auf die 4. Schweiz. Landausstellung in Zürich. Fr. — 75

— Auctionspreise der Sammlung Graffenried . . . » — 75

Ladé, Dr. — Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman. 1 pl. . . . . Fr. — 75

Le Roy, L. — Monnaies et médailles de Sogren et Bargen. 1 pl. Fr. — 80

— Du droit de monnayage des princes-évêques de Bâle. 1 pl. Fr. — 50

von Liebenau, Dr Th. — Eine Münzgenossenchaft der Urschweiz 1548-1552. 1 pl. . . . . Fr. 1 —

von Liebenau u. Sattler. — Die von Uri, Schwyz u. Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen. 2 pl. . . . . . Fr. 1 —

Morel-Fatio. — Teston de Sébastien de Montfalcon, vign. » — 50

— Histoire monétaire de Lausanne (Les deniers à la légende : Beata virgo). 1 dessin . . . . Fr. — 50

— Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie. 2 pl. Fr. — 60

de Palézieux, M. — Numismatique du Valais, 1457-1780. 1 pl. Fr. 1 —

Rossi, U. — Di alcune monete inedite di Bellinzona. 1 pl. » — 75

Sattler, A. — Die Guldenthaler von Basel . . . . » — 75

— Die Münzen der freien Stadt Rottweil. 1 pl. . . . . » 1 —

— Geschichte und Goldgulden der Reichsmünzstätte Basel. 1 pl. Fr. — 75

— Münzen und Medaillen der fürstlichen Abtei St-Gallen. 2 pl. Fr. 1 —

— Münzen des Kanton Appenzell. 2 pl. . . . . » 1 —

Trachsel, Dr C.-F. — Notice sur les animaux et objets représentés sur les monnaies et médailles . . . . Fr. — 75

— Bractéates suisses inédites. 1 pl. . . . . » — 75

X... — Une nouvelle médaille genevoise. 1 pl. . . . . . » — 50

S'adresser au Trésorier de la Société :

M. Th. Henlé, 79, Route de Chêne, Genève.

ÉCHANGES

ventes et achats de monnaies.

Chaque membre de la Société a le droit de déposer chez le trésorier des monnaies et des médailles destinées à la vente. Les pièces seront publiées dans le numéro suivant du bulletin, sans indication du nom du déposant et avec les prix fixés par le vendeur. En cas de vente, le payement se fait au comptant ou contre remboursement. Il sera retenu, pour la caisse de la Société, soit à l'acheteur, soit au vendeur, une petite commission qui sera pour des pièces de

1 à 25 fr. le 4 %
26 à 50 fr. le 3 %
51 à 100 fr. le 2 %

pour des pièces de 101 et au-dessus il sera perçu 5 fr. L'acquéreur aura en plus les frais de port et de remboursement à supporter.

On ne reçoit pas de pièces dont la valeur est inférieure à 1 fr.

Si les pièces déposées ne trouvaient pas d'amateur, elles seront renvoyées lorsque le bulletin paraîtra de nouveau aux frais du déposant et il lui sera compté pour l'insertion et par pièce 25 cent. pour les pièces de 1 à 99 fr. et 50 cent. pour les pièces de 100 fr. et au-dessus.

Il va sans dire que les demandes de médailles et monnaies seront publiées aux mêmes conditions.

TAUSCH

Kauf und Verkauf von Münzen.

Jedes Mitglied der Gesellschaft kann bei dem Kassier Münzen oder Medaillen zum Verkaufe hinterlegen und wird die Anzeige dieser Stücke im nächsten Bulletin ohne Angabe des Verkäufers und zu dem von ihm bezeichneten Preise gemacht. Falls die Münzen durch diese Anzeige verkauft werden, so erfolgt sofortige Ausbezahlung des Betrags. Dem Käufer wie dem Verkäufer wird eine kleine Commission zu Gunsten der Gesellschaftskasse in Anrechnung gebracht und zwar für Stücke von

1 bis 25 Fr. 4 %
26 bis 50 Fr. 3 %
51 bis 100 Fr. 2 %

für Stücke von 101 Fr. und mehr 5 Fr. Der Käufer hat ausserdem die Portokosten zu tragen.

Münzen unter dem Werthe von 1 fr. werden nicht angenommen.

Wenn aber die Stücke nicht Liebhaber finden, so werden sie nach einem Monat an die Adresse des Verkäufers auf seine Kosten und unter Anrechnung für jedes Stück und für jede Insertion von 25 Ct. für Sachen im Preise von 1 bis 99 Fr. und 50 Ct. im Preise von 100 Fr. und mehr zurückzusenden.

Man kann selbstverständlich auf gleiche Weise Münzen zu kaufen suchen.

OFFRES DE MONNAIES ET MÉDAILLES

F. D. C. = fleur de coin, Stempelglanz. — T. B. C. = très bien conservé, sehr gut erhalten. — B. C. = bien conservé, gut erhalten. — M. C. = mal conservé, schlecht erhalten.

Pour toute offre et demande de médailles s'adresser exclusivement à M. HENLÉ, trésorier, 79, route de Chêne.

		Fr.	C.
1	République helvétique, 40 Batz 1798 S., fl. d. c.	18	—
2	» » Alliance avec la Russie 1663, H. 75 ou 76, arg., dorée, gr. 92 t. b. c.	135	—
3	Confédération, Percement du Gothard 1880, gr. 28^{50} t. b. c.	13	—
4	» Général Herzog (Richard) 1870-1871, br. t. b. c.	5	—
5	Confédération, Général Herzog (Richard) 1870-1871, br. t. b. c.	5	—
6	Confédération, Général Herzog (Richard) 1839-1889, br. arg. fl. d. c.	5	—
7	Confédération, Général Herzog (Richard) 1839-1889, br. t. b. c.	5	—
8	Aargau, Paix de Baden, Hos tandem, etc., étain t. b. c.	4	—
9	» Brugg, Prix d'école (roi David) fl. d. c.	15	—
10	» » » » H 898 fl. d. c.	10	—
11	» » » » fl. d. c.	7	—
12	» Lenzburg, Prix d'école, t. b. c.	8	—
13	» Médaille de mérite, arg. t. b. c.	25	—
14	» Beromünster, fl. d. c.	10	—
15	Bâle, Florin d'or s. m. H 1440^{a} t. b. c.	20	—
16	» » » s. m. H 1431 t. b. c.	20	—
17	Berne, Double doublon 1795 t. b. c.	60	—
18	» $^{1}/_{2}$ Thaler 1796 b. c.	4	—
19	» Schulrathspfennig, H 811 fl. d. c.	14	—
20	Burgdorf, Prix d'école, H 913 b. c.	5	—
21	Albertus Hallerus, étain t. b. c.	2	—
22	Fribourg, 4 Frank 1813, fl. d. c.	16	—
23	» Collège des Jésuites, jeton de 5 Batz, b. c.	1	—
24	Genève, $^{1}/_{2}$ Thaler 1795, b. c.	6	—
25	» XII - VI - 1 Sol 1590 pour les soldats, t. b. c	5	—
26	» 3 Sols 1641 b. c., 3 Sols 1689 m. c. les deux	1	—
27	» Sol s. m. b c.	6	—
28	» 5 centimes au 8, b. c.	2	—
29	» Décime au 9, b. c.	1	50
30	» 5 centimes au 9, b. c	1	50
31	» Prix d'école, H 1938 mais simple épaisseur, gr. 22^{10} t. b. c. R.	110	—
32	» Prix de musique sacrée, gr. 22 Bl. 137	42	50
33	» Merle d'Aubigné br. (H. Bovy).	8	—
34	» Bourdillon, lait. fl. d. c.	3	—
35	» Calvin (série numismatique) 43^{mm} br. t. b. c	6	—
36	» Eynard (l'ami des Grecs) 43^{mm} br. fl. d. c.	6	—
37	» J. Fazy, br. 42^{mm} b. c.	1	50
38	» Fr. Lefort, br. 43^{mm} fl. d. c.	6	—

39	Genève, Mermillod 1883, br. 30^{mm} fl. d. c.	1	50
40	» Mermillod, 21^{mm} br. t. b. c.	1	—
41	» B. Pictet (Dassier) H 259 br. t. b. c.	5	50
42	» J.-J. Rousseau (Panthéon) br. fl. d. c.	3	—
43	» De Saussure (Hedlinger) br. fl. d. c.	6	—
44	» » monument, pet. mod. lait. fl. d. c.	1	20
45	» L. Tronchin (Dassier) H 282 t. b. c.	7	50
46	» M. Turrettini (Dassier) H 286 t. b. c.	7	50
47	» Louis XV pacificateur (refrappe) br. fl. d. c.	6	—
48	» Napoléon vainqueur » br. fl. d. c.	6	—
49	» Hommage aux Syndics 1842, br. pet. mod. t. b. c.	1	—
50	» Chemin de fer Mâcon-Genève, laiton fl. d. c.	3	—
51	» Premier bateau à vapeur 1824, t. b. c. lait.	5	—
52	» Monument National 1864, br. fl. d. c.	1	50
53	» Elections 1889, 2 var. lait. fl. d. c.	1	20
54	» Kermesse 1886 Union Instrumentale, étain, t. b. c.	1	—
55	» Fête de la Muse 1890, fl. d. c. lait	1	—
56	» Fête au Cercle démocratique 1890, fl. d. c. laiton.	1	—
57	» Concours de musique 1872, lait. t. b. c.	1	—
58	» » » 1882, étain t. b. c.	1	—
59	» Tir cantonal 1877, étain fl. d. c.	1	—
60	» » 1866, étain t. b. c.	1	—
61	» Tir fédéral 1851, 3 jetons lait. pour	1	—
62	» Essai (Société d'horticulture) lail.	1	—
63	» Exposition d'horticulture 1889, nickel fl. d. c.	1	50
64	» » philomatique 1889, » fl. d. c.	1	50
65	» Jubilé de la Réformation 1835-1885, br. t. b. c.	1	50
66	» Saint François de Sales (Canonisation) br. f. d. c.	1	—
67	» » » » br. fl. d. c.	1	50
68	Lucerne, Ducat 1741, H 1154 fl. d. c.	45	—
69	» 40 Batz 1796, fl. d. c.	12	—
70	» Batz 1638, b. c.	2	—
71	» Tir central 1889, arg. fl. d. c.	22	—
72	» Fête de gymnastique 1888, br. fl. d. c.	1	—
73	Neuchâtel, Monument de Pury, br. m. c.	1	—
74	» Chem. de fer Locle-Chaux-de-Fonds, lait. t. b. c.	1	—
75	» Cercle Philarm. Chaux-de-Fonds, lait. fl. d. c.	1	—
76	Soleure, Jeton tir fédéral 1840, t. b. c. percé	3	—
77	Vaud, 40 Batz 1812, fl. d. c.	16	—
78	» 20 » 1811, f. d.	7	—
79	» 10 » 1823, fl. d. c.	4	—
80	» 1 franc 1845. 2 var. fl. d. c. les deux	6	—
81	» A. F. C. Laharpe, le peuple vaudois 1798, br. t. b. c. R.	25	—
82	» Prix de l'Académie de Lausanne, au jardinier, gr. 14^{40} f. d. c.	6	—
83	Vaud, Prix de l'Académie de Lausanne, au jardinier, gr. 6^{65} f. d. c.	3	50
84	Vaud, Prix du Collège de Lausanne, Honneur aux premiers succès, gr. 7^{40} f. d. c.	3	50
85	Vaud, Gouvernement provisoire 1845, lait. b. c.	1	—
86	» Tir fédéral Lausanne 1876, jet. t. b. c. trou	1	—
87	» Exposition d'engin de pompiers 1888, fl. d. c.	1	—
88	» Société d'horticulture Morges 1872, b. c.	3	—

89	Vaud, Fête des Vignerons 1865, t. b. c.	2 —
90	» » » » 1889, souvenir, fl. d. c. . . .	1 —
91	» » vélocipédique 1888, » fl. d. c. . . .	1 —
92	Uri-Schwyz-Unterwald, $^1/_2$ Teston s. m. gr. 2⁹⁰ m. c. . .	25 —
93	Unterwald, Ducat s. m. Frappe moderne, f. d. c. . . .	25 —
94	» » 1730, » » fl. d. c. . . .	25 —
95	» Ob-dem-Wald, 5 Batz 1812, t. b. c.	6 50
96	Zug, Ecu de Tir 1827, b. c.	90 —
97	Grégoire XIII, Saint-Barthélemy, br. 32ᵐᵐ f. d. c. . . .	10 —

PAUL WEILL
ANTIQUAIRE
Rue Bonivard, 2, Genève.
GRAND CHOIX
DE
MONNAIES & MÉDAILLES
ANTIQUITÉS
Achat.—Vente.—Echange.

Revue Philatélique Suisse.

Organe mensuel

de la Philatélie postale, fiscale, télégraphique et téléphonique.

In-8°.

Cette revue paraîtra mensuellement sous ma direction à Genève, en langue française. Les personnes qui voudront bien y collaborer sont priées de m'envoyer leur nom et leur adresse.

Cette revue paraîtra dans un but scientifique et sera éditée par moi qui ne suis que collectionneur. C'est donc dire que cette revue n'aura à subir aucune influence d'un marchand quelconque.

Les annonces seront reçues à ma rédaction d'après le tarif fixe ci-dessous, et seront publiées sans aucune responsabilité pour la rédaction.

La *Revue* commencera à paraître le 1er janvier 1891.

La *Revue* paraîtra 12 fois par an. Elle ne comprendra que des articles originaux et pas de chronique des timbres nouveaux.

Les illustrations seront données en clichés dans le texte ou en planches hors texte. — Les comptes rendus de sociétés timbrologiques seront gratuits si les sociétés s'abonnent pour chacun de leurs membres.

La Rédaction :

Paul STRŒHLIN.

Cité, 20, GENÈVE (Suisse).

ABONNEMENTS : Suisse, fr. 7. Etranger, fr. 8,50.

ANNONCES : Fr. 25 la page. — Fr. 13 1/2 p. — Fr. 6,50 1/4 p. Fr. 3,25 1/8 p.

Il n'est pas accepté d'annonces au-dessous de 1/8 de page.

Tous les journaux qui inséreront cette annonce et l'enverront à la Rédaction auront droit à un nombre égal d'insertions à partir du premier numéro de la "Revue Philatélique Suisse".

Bulletin de la Société suisse de Numismatique

ON PEUT SE PROCURER :

1883	Année II	Fr.	5 —	1887	Année VI	Fr.	7 —
1884	» III	»	5 —	1888	» VII	»	8 —
1885	» IV	»	5 —	1889	» VIII	»	8 —
1886	» V	»	5 —				

Blanchet, R. — A propos des nouvelles pièces d'or suisses, 1 pl. Fr. — 50

— Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion. 1 pl. Fr. — 60

Burckhardt, Achilles. — Der Bracteatenfund zu St-Johann in Basel. 1 pl. . . . . Fr. — 65

Demole, Eugène. — Les maîtres, etc., de la monnaie de Genève 1535-1792 . . . . Fr. 1 —

— Classement des Thalers de Genève non datés . . » — 50

Duplan, A. — Notice sur la trouvaille de Vinzier (Savoie), 1 pl. Fr. — 60

Galiffe, J.-B.-G. — Médailles militaires suisses du XIXe siècle. 1 pl. Fr. 1 —

Geigy, A. — Haldenstein u. Schauenstein-Reichenau. 1 pl. » 1 —

— Aus Schweiz. Archiven. 1 pl. . . . . » 1 —

Gremaud, J. — Les premières monnaies de Fribourg (Suisse). 1 pl. Fr. — 50

Henseler, A. — Ecus de Fribourg, XVIe siècle. 1 pl. . » — 60

Inwyler, A. — Zwei unedirte Medaillen auf Kasimir Pfyffer. Fr. — 50

— K. S. Schwendimann . . . . » — 75

— Die Medaillen auf das eidg. Schützenfest in Lugano » — 50

— Die Medaillen auf die 4. Schweiz. Landausstellung in Zürich. Fr. — 75

— Auctionspreise der Sammlung Graffenried . . . » — 75

Ladé, Dr. — Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman. 1 pl. . . . . Fr. — 75

Le Roy, L. — Monnaies et médailles de Sogren et Bargen. 1 pl. Fr. — 80

— Du droit de monnayage des princes-évêques de Bâle. 1 pl. Fr. — 50

von Liebenau, Dr Th. — Eine Münzgenossenchaft der Urschweiz 1548-1552. 1 pl. . . . . Fr. 1 —
von Liebenau u. Sattler. — Die von Uri, Schwyz u. Unterwalden gemeinschaftlich geprägten Münzen. 2 pl. . . . . . Fr. 1 —
Morel-Fatio. — Teston de Sébastien de Montfalcon, vign. » — 50
— Histoire monétaire de Lausanne (Les deniers à la légende : Beata virgo). 1 dessin . . . . Fr. — 50
— Les monnaies et médailles du canton de Thurgovie. 2 pl. Fr. — 60
de Palézieux, M. — Numismatique du Valais, 1457-1780. 1 pl. Fr. 1 —
Rossi, U. — Di alcune monete inedite di Bellinzona. 1 pl. » — 75
Sattler, A. — Die Guldenthaler von Basel . . . . . . » — 75
— Die Münzen der freien Stadt Rottweil. 1 pl. . . . . » 1 —
— Geschichte und Goldgulden der Reichsmünzstätte Basel. 1 pl. Fr. — 75
— Münzen und Medaillen der fürstlichen Abtei St-Gallen. 2 pl. Fr. 1 —
— Münzen des Kanton Appenzell. 2 pl. . . . . . . » 1 —
Trachsel, Dr C.-F. — Notice sur les animaux et objets représentés sur les monnaies et médailles . . . . Fr. — 75
— Bractéates suisses inédites. 1 pl. . . . . » — 75
X... — Une nouvelle médaille genevoise. 1 pl. . . . . . » — 50

S'adresser au Trésorier de la Société :

M. Th. Henlé, 79, Route de Chêne, Genève.



